

**Chemins
d'espérance.
Ces combats
gagnés, parfois**

Jean Ziegler

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

Jean Ziegler

CHEMINS D'ESPÉRANCE

Ces combats gagnés, parfois perdus
mais que nous remporterons ensemble

JEAN
ZIEGLER

Seuil

JEAN ZIEGLER

CHEMINS D'ESPÉRANCE

Ces combats gagnés,
parfois perdus
mais que nous remporterons ensemble

ÉDITIONS DU SEUIL
25, bd Romain-Rolland, Paris XIV^e

Du même auteur

La Contre-Révolution en Afrique
Payot, 1963

Sociologie de la nouvelle Afrique
Gallimard, « Idées », 1964

Sociologie et Contestation
Essai sur la société mythique
Gallimard, « Idées », 1969

Le Pouvoir africain
Seuil, « Esprit », 1971
et « Points Essais » n° 780, 2016

Les Vivants et la Mort
Essai de sociologie
Seuil, « Esprit », 1975
et « Points Essais » n° 90, 1978 et 2008

Une Suisse au-dessus de tout soupçon
(*en collaboration avec Délia Castelnuevo-Frigessi,
Heinz Hollenstein et Rudolph H. Strahm*)
Seuil, « Combats », 1976
et « Points Essais » n° 782, 2016

Main basse sur l'Afrique
Seuil, « Combats », 1978
et « Points Essais » n° 779, 2016

Retournez les fusils !
Manuel de sociologie d'opposition
Seuil, « L'Histoire immédiate », 1980,
« Points Politique » n° 110, 1981
et nouvelle édition mise à jour sous le titre
Retournez les fusils !
Choisir son camp
Seuil, 2014

Les Rebelles
Contre l'ordre du monde
Mouvements armés de libération nationale du tiers-monde
Seuil, « L'Histoire immédiate », 1983
et « Points Essais » n° 778, 2016

Vive le pouvoir ! ou les Délices de la raison d'État
Seuil, 1985

La Victoire des vaincus
Oppression et résistance culturelle
Seuil, « L'Histoire immédiate », 1988
et « Points Essais » n° 779, 2016

La Suisse lave plus blanc
Seuil, 1990

Le Bonheur d'être suisse
Seuil/Fayard, 1993,
« Points Actuels » n° 152, 1994
et « Points Essais » n° 808, 2016

Il s'agit de ne pas se rendre
Conversations sur France Culture
(en collaboration avec Régis Debray)
Arléa, 1994

L'Or du Maniema
roman

Seuil, 1996
et nouvelle édition revue et augmentée
« Points » n° P2704, 2011

La Suisse, l'Or et les Morts
Seuil, 1997
et « Points Histoire » n° 405, 2008

Les Seigneurs du crime
Les nouvelles mafias contre la démocratie
(en collaboration avec Uwe Mühlhoff)
Seuil, *« L'Histoire immédiate »*, 1998,
« Points » n° P631, 1999
et « Points Essais » n° 559, 2007, 2016

La Faim dans le monde expliquée à mon fils
Seuil, 1999, 2011, 2015

Les Nouveaux Maîtres du monde
et ceux qui leur résistent
Fayard, 2002
Seuil, *« Points » n° P1133, 2003*
et « Points Essais » n° 560, 2013

Le Droit à l'alimentation
Précédé de Le Droit du faible contre la raison du fort
(en collaboration avec Sally-Anne Way et Christophe Golay)
Mille et une nuits, 2003

L'Empire de la honte
Fayard, 2005
et « Le Livre de poche » n° 30907, 2007

La Haine de l'Occident
Albin Michel, 2008
et « Le Livre de poche » n° 31663, 2010

Destruction massive

Géopolitique de la faim
Seuil, 2011
et « Points » n° P2879, 2012

ISBN 978-2-02-128878-0

© Éditions du Seuil, octobre 2016

www.seuil.com

Ce document numérique a été réalisé par [Nord Compo](#).

« Ainsi, vous êtes disparus, mais pas oubliés.
Assommés, mais pas réfutés.
Vous tous, avec les autres incorrigibles
qui continuent la lutte.
Vous, qu'on ne peut amender,
vous, les partisans têtus de la vérité. »

Bertolt Brecht¹

Ce livre est dédié à la mémoire de mes amis

Sergio Vieira de Mello, haut-commissaire aux droits de
l'homme,
et ses vingt et un collaborateurs et collaboratrices
assassinés à Bagdad le 19 août 2003,
Raoul Décaillet,
Martin Sigam,
Jean de la Croix Kaelin,
Patrick de Laubier,
Elie Wiesel.

1.

Bertolt Brecht, « Aux combattants », *L'Arc*, 1973.

TABLE DES MATIÈRES

Du même auteur

Copyright

Dédicace

Avant-propos - La visite de la cheikha

1 - Les riches contre les peuples

2 - Une pause au bord du chemin

3 - La douce violence de la raison

4 - « En avant vers nos racines »

5 - La stratégie impériale

6 - La guerre et la paix

7 - La justice universelle

8 - Le spectre de la Société des Nations

9 - Palestine

Conclusion - Ces combats que nous remporterons ensemble

Remerciements

AVANT-PROPOS

La visite de la cheikha

Palais des Nations à Genève : telle une Fata Morgana sur la mer, elle glissait à travers la « Salle des droits de l’homme et de l’alliance des civilisations », deux pendentifs sertis de diamants bleus aux lobes de ses oreilles, un triple collier d’or blanc autour du cou, les doigts parés de l’éclat de ses bagues. Une époustouflante tunique pourpre drapait de près sa haute silhouette, tandis que sa chevelure brune disparaissait en partie sous un turban assorti... La cheikha Mozah bint Nasser al-Missned, deuxième épouse de l’ancien émir du Qatar, cheikh Hamad Ben Khalifa al-Thani, et mère de l’actuel émir, étincelait de mille feux.

Elle prit place au centre de la tribune.

Dans l’immense salle – don du gouvernement espagnol au quartier général des Nations unies à Genève – se pressaient les ambassadrices et ambassadeurs, les directrices et directeurs des organisations spécialisées, divers invités. J’étais installé au troisième rang, légèrement décalé par rapport à la tribune.

À côté de moi était assis un homme trapu, au crâne luisant, au regard pétillant, mon ami Mohamed Siad Doualeh, grand poète de langue somalienne et ambassadeur de Djibouti.

Fasciné, il observait les traits étrangement figés de la femme. Se penchant vers moi, il m’interrogea : « Combien d’opérations chirurgicales ? » Elles étaient nombreuses selon la rumeur et, en effet, dans le beau visage de la cheikha, seuls les yeux verts paraissaient vivants.

C’était une fraîche matinée de l’automne 2015. Le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, avait chargé la cheikha d’une

mission importante : elle devait présenter aux dignitaires du siècle européen l'« Agenda 2030 » de l'ONU.

Rappel historique. En septembre 2000, au seuil du nouveau millénaire, Kofi Annan, alors secrétaire général, avait convoqué à New York les chefs d'État et de gouvernement des 193 États membres de l'ONU. 165 d'entre eux avaient fait le voyage. Il s'était agi de dresser la liste des huit tragédies principales qui ravageaient l'humanité et de tracer les stratégies susceptibles de les éliminer. Ce document était intitulé *Millenium Development Goals (Les Objectifs du millénaire pour le développement)*. Un délai de quinze ans avait été fixé, sinon pour éradiquer ces tragédies, du moins pour les atténuer de manière significative. Un exemple : le but numéro 1 exigeait que fût réduit de moitié, jusqu'à la fin de l'année 2015, le nombre des victimes de la faim et de la sous-alimentation dans le monde.

Au terme des quinze ans, le constat est amer : très rares sont les États frappés par une ou plusieurs des tragédies figurant sur la liste – avant tout dans l'hémisphère Sud – qui ont pu en venir à bout. La cible numéro 1, notamment, l'éradication de la faim et de la sous-alimentation, a été complètement manquée.

L'« Agenda 2030 », préparé sous la direction de Ban Ki-moon, invite les États membres à continuer le combat, sur des bases et en mobilisant des méthodes nouvelles. Cette fois, ce sont 37 tragédies qui ont été identifiées. Pour en finir avec chacune d'elles, une stratégie spécifique a été définie.

Quelque peu choqué, je demandai à mon voisin : « Pourquoi Ban Ki-moon a-t-il confié la mission prestigieuse de cette présentation à la cheikha du Qatar ? » Siad Doualeh, qui avait pris part pendant deux ans à l'élaboration de l'« Agenda 2030 » à New York, me répondit sobrement : « Les Qataris paient. »

Le Qatar est une presqu'île d'un peu plus de 10 000 kilomètres carrés dans le golfe Persique. Il partage avec l'Iran son plateau occidental et les fabuleuses réserves de gaz et de pétrole qu'il recèle.

Entre 250 000 et 300 000 Qataris, divisés en tribus à la coexistence difficile, peuplent la presqu'île. Depuis la fin de l'occupation anglaise, en 1971, la famille Al-Thani y règne en maître absolu.

Le Qatar est le premier exportateur de gaz naturel liquéfié du

monde. Les plates-formes *offshore* y produisent 1 million de barils de pétrole par jour. Le pays a une seule frontière terrestre, avec l'Arabie Saoudite. À l'intérieur de leurs terres, les maîtres de Doha pratiquent un islam wahhabite rigoureux. La charia est la loi du pays.

La péninsule, longtemps dominée par les Perses, puis par les Ottomans, n'est qu'une immense plaine aride couverte de sable. 1,8 million de travailleuses et de travailleurs immigrés, provenant principalement du Bangladesh, du nord de l'Inde et du Népal, font tourner l'économie. La cheikha et son fils, l'émir actuel, les traitent en esclaves.

À leur arrivée, les immigrants doivent déposer leur passeport. Les abus sexuels commis sur les domestiques, les accidents de travail, les maltraitements sont innombrables. Les patrons qataris exercent un droit de vie et de mort sur leurs esclaves étrangers.

En matière de politique étrangère, l'émirat est un pur mercenaire des États-Unis. La plus grande base militaire américaine, en dehors des États-Unis, se trouve au Qatar : Al Udeid est même la plus grande base militaire aérienne du monde. Ses casernes, ateliers, aéroports, repaires sous-marins, hangars, dépôts et centres de communication couvrent presque le tiers du territoire national qatari.

Au Moyen-Orient, au Maghreb, là où les agents des services secrets, les financiers ou marchands d'armes qataris sont actifs, ils agissent sous contrôle américain.

Comparés aux maîtres de Doha, les Atrides de la mythologie grecque étaient d'aimables philanthropes. L'assassinat d'adversaires issus de tribus rivales, les coups d'État au sein de la tribu régnante sont coutumiers.

Un matin d'été de 1995, l'émir régnant eut l'inconséquence de partir en villégiature dans l'une de ses propriétés somptueuses du bord du Léman, près de Genève. L'un de ses fils saisit l'occasion pour le renverser. Commettant une première imprudence, l'émir l'avait nommé, peu auparavant, ministre de la Défense et chef des services secrets. D'ailleurs, l'émir était lui-même un usurpateur. Il était parvenu à monter sur le trône après en avoir chassé son oncle – par la violence. Quant à l'usurpateur de 1995, peut-être pour éviter d'être évincé à son tour, il a transmis en 2013 le pouvoir à son fils Tamim, l'actuel maître d'esclaves à Doha et fils préféré de la cheikha.

À l'issue d'une procédure de sélection totalement opaque, la FIFA a attribué, en 2010, au pays de la cheikha l'organisation de la Coupe du monde de football de 2022. Une décision qui assure à la famille régnante un formidable prestige. Depuis lors, de gigantesques chantiers – constructions d'autoroutes, de stades, d'hôtels de luxe, d'adductions d'eau, d'usines de désalinisation, etc. – couvrent l'émirat. Ces travaux pharaoniques dévorent les hommes. Depuis 2010, 1 400 travailleurs bangladais, indiens, népalais ont déjà été sacrifiés sur l'autel de la FIFA et des ambitions démesurées de l'émirat. Le 23 mars 2016, Amnesty International a publié un communiqué demandant aux bureaucrates zurichois de la FIFA d'honorer enfin leurs promesses et d'exiger des wahhabites de Doha qu'ils assurent, sur les chantiers, un minimum de protection aux travailleurs et paient aux familles des victimes des accidents de travail les indemnités promises. Amnesty International a fait un calcul : si l'hécatombe continue au même rythme, plus de 7 000 hommes et femmes migrants mourront sur les chantiers qataris d'ici à 2022.

Au moment où je rédige ces lignes, ni les apparatchiks de Zurich ni les wahhabites de Doha n'ont réagi à l'injonction d'Amnesty International.

Le soleil de l'après-midi était déjà haut dans le ciel quand, enfin, la cheikha acheva de lire son discours et que la cérémonie onusienne prit fin. À la sortie de la salle, je croisai un homme élégant, aux cheveux gris coupés court, au regard chaleureux, dans la soixantaine. C'était Guy Ryder, natif de Liverpool, sociologue diplômé de Cambridge, dirigeant du TUC (*Trade Union Congress*), puis de la Confédération internationale des syndicats libres, à Bruxelles. Au terme d'une mémorable bataille électorale en 2012, il est devenu directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT), dont le siège est à Genève. Nous faisons partie du même syndicat local, UNIA Genève. Conformément à la tradition du TUC, il interpelle ses amis en usant du joli mot (quoique un peu archaïque) de « *Brother* ».

Ryder me dit : « Le gouvernement de Doha viole en permanence à peu près toutes les conventions de l'OIT... Si les ouvriers continuent de mourir et d'être mutilés sur ses chantiers, il n'y aura pas de Coupe du monde de football en 2022... je te le promets. » Ryder parlait calmement. Je regardai ses yeux. Je ne doutai pas un instant qu'il

tiendrait parole.

Pendant ces jours mémorables du 9 au 12 août 1941, la tempête souleva l'océan. La pluie battait la surface de l'eau. Le vent hurlait. Le croiseur *USS Augusta*, de la marine de guerre américaine, stationnait au large des côtes de Terre-Neuve. À son bord se trouvaient le président américain Franklin D. Roosevelt et le Premier ministre britannique Winston Churchill.

Le monde était à feu et à sang. Les monstres nazis et les impérialistes japonais dévastaient l'Europe et l'Asie.

Obstinés, visionnaires, Churchill et Roosevelt croyaient dur comme fer à la victoire finale des Alliés. Sur l'*USS Augusta*, secoués, trempés, ils jetaient les bases d'un ordre nouveau du monde. C'est dans la Charte de l'Atlantique proclamée après leur rencontre, le 14 août 1941, qu'apparaît pour la première fois le beau nom de « Nations unies ». Cette Charte de l'Atlantique a préfiguré et inspiré la charte fondatrice des Nations unies, signée le 26 juin 1945 à San Francisco.

Quatre piliers soutenaient ce nouvel ordre mondial : droit de chaque peuple de choisir la forme de gouvernement sous laquelle il entend vivre, et restitution à ceux qui en ont été privés par la force de leurs droits souverains ; bannissement de toute guerre entre les États, un mécanisme contraignant assurant la sécurité collective ; garantie de la jouissance et de la protection de tous les droits humains au bénéfice de tous les habitants de la planète ; réalisation de la justice sociale planétaire.

Pendant les décennies qui suivirent l'adoption de cette charte, un processus se déroula que n'avait anticipé aucun des deux dirigeants : la montée au pouvoir des oligarchies du capital financier de plus en plus universalisé, réduisant progressivement, puis détruisant carrément la souveraineté des États, principaux acteurs du nouvel ordre projeté.

La tâche proclamée des États réside dans la protection du bien public, dans la réalisation de l'intérêt général. Le capital financier, à l'inverse, ne connaît qu'une loi, celle de la maximalisation de ses profits dans le temps le plus court.

Devant le Conseil économique et social de l'ONU, les 23 organisations onusiennes, institutions spécialisées et autres agences et organes réunis, doivent chaque année présenter leur rapport de

gestion : l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à propos de la lutte contre les épidémies et les maladies endémiques ; l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (en anglais *Food and Agriculture Organization of the United Nations*, FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM), chargés de combattre la sous-alimentation et la faim ; l'Organisation météorologique mondiale (OMM), qui s'emploie à conjurer les dévastations dues au climat ; le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE, en anglais *United Nations Environment Programme*, UNEP), qui lutte contre la désertification des sols arables ; l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance, en anglais, à l'origine, *United Nations International Children's Emergency Fund*), qui se consacre à réduire la mortalité infantile, etc.

En 2016, le nombre total des victimes tombées sur tous ces champs de bataille dépasse les 54 millions. Par comparaison, morts civils et militaires confondus, la Seconde Guerre mondiale a fait 57 millions de victimes en six ans.

La « troisième guerre mondiale », dont les peuples de l'hémisphère Sud sont les principales victimes, a commencé depuis longtemps.

Cet ordre cannibale du monde s'est imposé presque subrepticement. De très minces oligarchies capitalistes, infiniment puissantes et échappant presque totalement à tout contrôle étatique, syndical, social, accaparent aujourd'hui l'essentiel des richesses de la planète et dictent leur loi aux États.

L'ONU est anémique. Le rêve qui l'avait portée, l'instauration d'un ordre public mondial, a été brisé. Ses moyens de combat se révèlent largement inopérants face à la toute-puissance des oligarchies privées.

Et pourtant ! Sous la braise apparemment mourante couve le feu. Dans les ruines de l'ONU, rôde l'espérance. C'est que l'organisation collective du monde sous l'empire du droit, ayant pour buts la justice sociale planétaire, la paix et la liberté, demeure l'ultime horizon de l'histoire.

Il n'y en a pas d'autre.

« Tous les êtres humains naissent libres en dignité et en droit. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. » Telle est l'exigence formulée par l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 – et que tous les États membres des Nations

unies ont signée.

Aussi aliénées par le mensonge néolibéral diffusé par les oligarchies régnautes que soient à présent les consciences collectives, toutes sont pénétrées de l'idée d'identité de tous les êtres humains.

Plus l'horreur, la négation et le mépris de l'autre dominant à travers le monde, plus l'espérance, mystérieusement, grandit. L'insurrection des consciences est proche. À nouveau.

Rousseau, Voltaire, Diderot, d'Alembert, Montesquieu sont au fond les inspireurs de la Charte de l'ONU. Les Lumières ont nourri les principes fondateurs de la diplomatie multilatérale. La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 est la copie presque conforme de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen des révolutionnaires français de 1789.

Ernst Bloch lance cet appel énigmatique : « En avant, vers nos racines ! »

J'entends participer à ce combat. Au nom de la renaissance d'une ONU moribonde, mon livre entend armer les hommes et les femmes de bonne volonté.

En voici le plan.

Le premier chapitre dit l'ordre cannibale du monde actuel et rappelle les buts que l'ONU s'est fixés en 2016, dans son « Agenda 2030 », pour le renverser. La pratique meurtrière des « fonds voutours » est traitée comme symptôme de cet ordre.

Le deuxième chapitre est plus personnel. Il explique pourquoi, après la publication, il y a près d'un quart de siècle, d'un livre à forte connotation autobiographique, *Le Bonheur d'être suisse*², je m'accorde aujourd'hui une autre pause au bord du chemin : je souhaite faire le point sur les combats que j'ai livrés, ceux que j'ai gagnés, ceux que j'ai perdus, ceux qui nous attendent et que nous devons livrer ensemble. Au cours de ces vingt-cinq dernières années, en particulier depuis ma nomination en 2000 comme rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation, ces combats se mènent essentiellement sur les champs de bataille de l'ONU.

Les troisième et quatrième chapitres rappellent les principes fondateurs de l'ONU et leur genèse historique. Deux stratégies politiques, au sens large du terme, dominant et s'opposent à l'échelle de la planète : la stratégie impériale (sous l'impulsion des États-Unis)

et la diplomatie multilatérale, plus modeste, plus patiente, telle que la recommande l'ONU. Le cinquième chapitre s'attache à décrire la stratégie impériale et sa justification idéologique.

Dans les sixième et septième chapitres, sous les titres « La guerre et la paix » et « La justice universelle », je tente de montrer comment, sur trois continents, les Casques bleus de l'ONU s'efforcent de maintenir, voire, dans certains cas, d'instaurer la paix, et comment les juges siégeant dans les différentes cours de justice internationales créées par l'ONU disent le droit.

Un spectre hante la diplomatie multilatérale contemporaine : celui du destin tragique de la Société des Nations (SDN), créée au sortir de la Première Guerre mondiale en vertu du traité de Versailles, donc par les Alliés, à l'initiative du président américain Thomas Woodrow Wilson (et, dans une moindre mesure, de Léon Bourgeois, l'homme politique français qui en fut le premier président du Conseil). La création de la SDN fut ratifiée par 63 États au total (mais jamais par les États-Unis, le Sénat américain, en s'opposant à la ratification du traité de Versailles, ayant voté de fait contre l'adhésion à la SDN). Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale signa son acte de décès. Le huitième chapitre est consacré à la SDN, dont la défaite obsède aujourd'hui les cadres de l'ONU, y compris moi-même.

Hier rapporteur spécial, aujourd'hui vice-président du comité consultatif du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, mon travail est fortement contesté par les gouvernements de Washington et de Tel-Aviv, mais aussi par nombre d'organisations prétendument « non gouvernementales » créées à l'initiative de ces derniers. Je répondrai à ces campagnes de diffamation dans un neuvième chapitre intitulé « Palestine ».

Où gît l'espoir ? Entre autres dans le projet de réhabilitation de l'ONU et de remise à l'ordre du jour de l'usage des instruments de lutte qu'elle fournit. Dans *Les Frères Karamazov*, Fiodor Dostoïevski écrit : « Chacun est responsable de tout devant tous. » Le chapitre de conclusion dira ce qu'est la tâche de chacun.

À Rome, au cours de l'été 1961, eut lieu la première rencontre de Jean-Paul Sartre avec Frantz Fanon, psychiatre antillais et combattant de la révolution algérienne. De Fanon, Sartre écrivit par la suite : « Nous avons été les semeurs de vent ; la tempête, c'est lui³. »

Connaître l'ennemi, combattre l'ennemi.

Un livre peut aider à démasquer l'ennemi, à libérer les consciences, à semer le vent. Mais ce sont les peuples qui, demain, abattront l'ordre meurtrier du monde et feront refleurir l'espérance née jadis, en 1941, sur l'*USS Augusta*.

1. *Le Principe Espérance* (1954-1959), Paris, Gallimard, 1976-1991, vol. II.
2. Jean Ziegler, *Le Bonheur d'être suisse*, Paris, Seuil/Fayard, 1993 ; « Points Actuels », 1994 ; « Points Essais », 2016.
3. Annie Cohen-Solal, *Sartre*, Paris, Gallimard, 1985, p. 556.

Les riches contre les peuples

Warren Buffet est classé par le magazine économique américain *Forbes* comme l'un des hommes les plus riches du monde. Il y a quelques années, il déclarait sur CNN : « *There's class warfare, all right, but it's my class, the rich class, that's making war, and we're winning* » (« La lutte des classes ça existe, évidemment, mais c'est ma classe, la classe des riches, qui en est à l'initiative. Et cette guerre, nous sommes en train de la gagner¹ »).

Le préambule de la Charte des Nations unies s'ouvre sur ces mots : « *We the People of the United Nations...* » (« Nous, les peuples des Nations unies... »). C'est à l'ONU – plus précisément aux États alliés qui ont signé sa charte, le 26 juin 1945, à San Francisco – qu'incombe la tâche de protéger et de garantir les intérêts collectifs des peuples, le bien public universel.

Or, ces intérêts sont aujourd'hui attaqués de toutes parts par la classe des riches, celle des Warren Buffet. Les États ont été vidés de leur capacité normative et de leur efficacité. Ils se sont fait, en quelque sorte, mettre K.-O. par les détenteurs – ceux-là, ultraperformants – du capital financier mondialisé.

Mon plus récent combat, celui que je mène contre les fonds voutours, illustre cette réalité d'une façon paradigmatique, quoique le champ de bataille soit restreint.

Le champ de bataille en question est, en effet, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Formé de 47 États élus par l'Assemblée générale, au prorata du nombre d'États de chacun des cinq continents, le Conseil des droits de l'homme est – après l'Assemblée générale (le parlement de l'ONU) et le Conseil de sécurité (son gouvernement) – la

troisième instance la plus importante de l'ONU. Sa compétence est double : examiner périodiquement la politique des droits de l'homme menée par les 193 États membres de l'ONU et créer des normes de droit international nouvelles lorsque des situations inédites l'exigent.

Le Conseil des droits de l'homme possède un organe subsidiaire, le comité consultatif. Composé de 18 experts (dont 3 issus du groupe des États occidentaux), celui-ci instruit des dossiers et formule des propositions à l'intention du Conseil. Il n'a pas le pouvoir de décision. Mais son influence est considérable, dans la mesure où les ambassadeurs et ambassadrices qui composent le Conseil ne sont que rarement des spécialistes en matière de droits de l'homme.

Les membres du comité consultatif sont nommés par le Conseil sur proposition de leur État d'origine, mais leur mandat n'est pas impératif et ils agissent en toute liberté. Objectivité, neutralité et indépendance sont exigées d'eux par le règlement du comité.

Membre de ce comité depuis 2008, j'avoue n'être pas un instant « neutre » dans mon travail. Les droits de l'homme sont une arme formidable aux mains de ceux qui veulent changer le monde, apaiser les souffrances d'autrui, briser le bras des prédateurs. Et pour progresser, ce combat suppose que l'on passe des alliances. L'indépendance signifie la solitude. Or, on ne gagne pas un combat tout seul. L'alliance avec des États membres du Conseil, avec tel ou tel collègue à l'intérieur du comité est l'une des conditions de la victoire.

Dans la lutte des classes mondiale, la guerre des riches contre les peuples menée à l'initiative des Warren Buffet, il faut choisir son camp.

Les peuples des pays pauvres se tuent au travail pour financer le développement des pays riches. Le Sud finance le Nord, et notamment les classes dominantes des pays du Nord. Le plus puissant des moyens de domination du Nord sur le Sud est aujourd'hui le service de la dette.

Les flux de capitaux Sud-Nord sont excédentaires par rapport aux flux Nord-Sud. Les pays pauvres versent annuellement aux classes dirigeantes des pays riches beaucoup plus d'argent qu'ils n'en reçoivent d'elles, sous la forme d'investissements, de crédits de coopération, d'aide humanitaire ou d'aide dite au « développement ».

Dans la structure de la dette extérieure d'un pays, on distingue la dette souveraine – celle qui a été contractée par l'État – et la dette

globale. Cette dernière cumule la dette souveraine et celle qui a été engagée à l'initiative des entreprises privées du pays concerné.

Tous les pays en voie de développement – sauf les BRICS (en anglais : *Brazil, Russia, India, China, South Africa*²) – avaient au 31 décembre 2015 une dette souveraine de 1 539 milliards de dollars et une dette totale de 3 170 milliards de dollars³.

Le service de la dette maintient les peuples de l'hémisphère Sud en esclavage.

Périodiquement, certains pays surendettés sombrent dans la faillite. Ils sont devenus insolvables, donc incapables de verser à leurs créanciers les intérêts et les tranches d'amortissement qu'ils leur doivent. Les réserves de devises détenues par leurs banques centrales fondent. Ces pays sont réputés « en cessation de paiement ». Dans les Bourses du monde, leurs obligations s'effondrent. Ils ne peuvent plus lancer d'emprunts. Ils ne peuvent plus rien importer. La crise s'installe, les exportations chutent, les devises ne rentrent plus, le chômage explose. Les monnaies nationales s'effondrent.

En matière de dettes et de faillites, les législations nationales respectives fixent des procédures détaillées et offrent une multitude de solutions, allant du moratoire sur les dettes jusqu'à la mise en faillite ordonnée de l'entreprise (avec privilège pour les salariés, etc.). Rien de tel sur le plan international. Ici, c'est le pur rapport de force qui a cours, et il oppose pays débiteurs et banquiers internationaux.

Dans les dernières décennies sont apparus sur ce terrain de nouveaux acteurs : les fonds vautours, ainsi nommés du fait de leur caractère rapace et charognard. Les fonds vautours sont des fonds d'investissement spéculatifs, enregistrés dans des paradis fiscaux et qui sont spécialisés dans l'achat de dettes sur le marché secondaire⁴, largement en dessous de leur valeur nominale, avec pour objectif d'engranger des profits maximaux. Ils échappent à tout contrôle public.

Comment ces fonds vautours procèdent-ils ?

Les États écrasés par la dette doivent périodiquement négocier une réduction des obligations qu'ils ont émises. Techniquement, ces négociations aboutissent – si elles y parviennent – au retrait des obligations originelles et à la mise en circulation de nouveaux titres (de nouvelles créances), dites « restructurées ». La valeur des créances peut ainsi, par exemple, être réduite de 70 % : dans ce cas, le banquier

recevra un nouveau titre d'une valeur équivalant à 30 % de l'ancienne créance. Toutefois, les anciens titres ne disparaissent pas et restent disponibles sur le marché secondaire.

Les fonds vautours sont la propriété d'individus extrêmement riches. Ceux-ci disposent de trésors de guerre se chiffrant en milliards de dollars. Ils commandent à des bataillons d'avocats capables d'engager des procédures sur les cinq continents, pendant dix ou quinze ans s'il le faut. Comment s'y prennent-ils ? Eh bien, ils achètent, sur le marché secondaire, à prix cassés, d'anciennes obligations. Puis ils attaquent les pays débiteurs devant des juridictions étrangères pour obtenir le remboursement des créances à hauteur de 100 % de leur valeur.

En 2015, 227 procédures menées par 26 fonds vautours étaient en cours devant 48 juridictions différentes contre 32 pays débiteurs. La proportion de succès remportés par les fonds vautours durant ces dix dernières années, de 2005 à 2015, s'élève à 77 %. Les profits qu'ils en ont tirés pendant cette période ont oscillé entre 33 et 1 600 %.

Les juridictions britanniques et américaines sont les plus recherchées par les vautours. Une étude du *Wall Street Journal* montre qu'entre 1976 et 2010, 120 procès ont été menés devant les tribunaux de ces deux pays contre 26 pays débiteurs. 89 % de ces procès ont abouti à un jugement favorable aux vautours.

Les fonds vautours tuent. En voici un exemple. En 2002 – suite à une sécheresse effroyable –, la famine provoqua la mort de dizaines de milliers d'êtres humains au Malawi. Sur les 11 millions d'habitants de ce pays du sud-est africain, 7 se sont trouvés gravement sous-alimentés. Le gouvernement était dans l'incapacité de venir en aide aux victimes, puisque quelques mois auparavant il avait dû vendre sur le marché libre ses stocks de réserve de maïs (40 000 tonnes !) de la *National Food Reserve Agency* (NFRA). Un fonds vautour avait obtenu, devant un tribunal britannique, la condamnation du Malawi au versement de plusieurs dizaines de millions de dollars...

L'éditorialiste du *Financial Times*, Martin Wolf, n'est vraiment pas ce qu'on appelle un révolutionnaire. Pourtant, il écrit : « *It is unfair to the real vultures to name the holdouts such since at least the real vultures perform a valuable task !* » (« Nommer ces fonds "vautours" est une insulte faite aux vautours, puisque ces derniers jouent parfois un rôle utiles ! »). Il a raison : les vautours nettoient les carcasses des bêtes

mortes dans les savanes et évitent ainsi la diffusion des épidémies...

Les propriétaires de fonds vautours sont parmi les plus terribles prédateurs du système capitaliste.

En voici quelques spécimens.

Michael F. Sheehan, appelé Goldfinger par ses collègues de la City de Londres (en référence au « méchant », obsédé par l'or, des aventures de James Bond), possède Donegal International, domicilié aux îles Vierges. En 1979, la Zambie importa de Roumanie pour 30 millions de dollars d'équipements agricoles. Mais, en 1984, la Zambie se retrouva en cessation de paiement. Donegal International acheta pour 3 millions de dollars la créance roumaine. Goldfinger entreprit alors de porter plainte devant la justice de Londres pour obtenir le paiement des 30 millions. Il eut gain de cause, puis fit saisir à travers le monde les exportations de cuivre zambien, des immeubles appartenant au gouvernement zambien, des camions zambiens entrant en Afrique du Sud, etc. Finalement, le gouvernement de Lusaka plia. Au terme d'un accord extrajudiciaire, il s'engagea à verser 15,5 millions de dollars à Goldfinger.

Peter Grossmann, propriétaire de FG Capital Management, enregistré dans le paradis fiscal de l'État de Delaware, a, de son côté, mis à genoux la République démocratique du Congo. EnergoInvest est une entreprise de l'ex-Yougoslavie, qui a livré à la RDC (alors appelée Zaïre) des équipements électriques en vue de l'édification d'un barrage sur le fleuve Congo. Fin 1980, le gouvernement de Kinshasa cessa ses paiements. Grossmann acheta alors à EnergoInvest, actuellement propriété du gouvernement de Bosnie, l'ensemble de ses créances pour 2,5 millions de dollars. Puis il présenta au gouvernement de Kinshasa un commandement à payer de 100 millions de dollars. La Chambre internationale de commerce à Paris valida sa créance. Dès lors, Grossmann fit saisir partout dans le monde les cargaisons de minerai en provenance du Congo, les comptes étrangers des entreprises congolaises, etc.

Tête ronde et chauve, yeux de poisson, myope, Paul Singer, maître d'Elliott Management et de NML Capital, possède une fortune personnelle évaluée à 17 milliards de dollars⁶. En 1995, une crise économique secoua le Pérou. Des banques firent faillite. Singer acheta leurs « *distressed debts* » (dettes décotées) pour 11 millions de dollars. Le gouvernement péruvien avait garanti les dettes des banques. Singer

porta plainte contre le gouvernement de Lima à New York. En 2000, il obtint 58 millions de dollars du gouvernement péruvien.

En 2001, l'Argentine, troisième économie d'Amérique latine derrière le Brésil et le Mexique, se retrouva en faillite. Elle cessa alors de payer les tranches d'amortissement et les intérêts sur sa dette souveraine qui s'élevait à 81 milliards de dollars. Le chômage dépassa les 20 % de la population active. La monnaie fut dévaluée d'environ 75 % par rapport au dollar. Les réserves de devises de la banque centrale fondirent. 47 % de la population tomba dans la pauvreté extrême. Cette catastrophe était due avant tout à la dictature militaire, qui avait légué à l'Argentine la plus écrasante dette souveraine jamais connue dans l'histoire.

Le gouvernement argentin convoqua alors les banquiers créanciers. La négociation dura deux ans. Désireux de récupérer au moins une partie de leurs avoirs, les banquiers acceptèrent finalement de réduire leurs créances de 70 %.

L'État argentin émit donc de nouveaux titres restructurés, portant 30 % de la valeur initiale. Mais les anciens titres continuèrent à circuler sur le marché secondaire. Les fonds vautours, et notamment ceux de Paul Singer, rachetèrent à prix cassés les anciennes créances.

Un accord signé en 2003 permit à l'Argentine de respirer. Le président Néstor Kirchner, élu du parti justicialiste (péroniste), s'engagea alors dans la lutte contre la misère extrême. Dès 2004, le taux des « extrêmement pauvres » tomba de 47 à 16 % de la population. Avant 2003, le gouvernement avait investi 9,5 % du produit national brut dans des programmes sociaux (santé, écoles, subventions aux aliments de base, etc.) Après la réduction massive de la dette, ces investissements grimpèrent à 15,6 %.

Mais sur le front de la lutte contre les fonds vautours les échecs s'enchaînèrent. Quelques exemples.

Le tribunal fédéral du district de New York condamna ainsi le gouvernement de Buenos Aires à payer une somme de 1,33 milliard de dollars à Paul Singer pour une créance que celui-ci avait acquise à prix cassé. Singer réalisa, sur ce coup, un profit de 1 600 % ! De la Casa Rosada, Néstor Kirchner adressa une lettre à New York, par laquelle il refusait de reconnaître le jugement. Mais les défaites succédèrent aux défaites, les juges américains donnant systématiquement raison aux fonds vautours.

L'Argentine maintint pourtant son refus de payer.

Les jugements new-yorkais, bien sûr, étaient exécutoires. Commença alors la chasse au trésor. Singer tenta de faire saisir aux États-Unis les réserves d'or de la banque centrale d'Argentine qui y étaient déposés. La frégate *La Libertad*, navire-école de la marine de guerre argentine, croisait dans le golfe de Guinée. Elle mouilla dans le port d'Accra. Requis par un juge new-yorkais, le gouvernement du Ghana fit saisir la frégate. Partout dans le monde, les avocats des fonds vautours firent saisir les valeurs patrimoniales de l'État argentin : des bateaux chargés de blé dans le port de Hambourg, des avions atterrissant à Miami. Partout, des avocats payés par les fonds vautours tentaient d'opérer des saisies, dans la plupart des cas avec succès. Quarante procédures de saisie contre l'État argentin étaient ainsi en cours en France en 2015⁷.

En 2007, le mandat de Néstor Kirchner arriva à son terme. C'est sa femme, Cristina Fernández de Kirchner, elle aussi appartenant à la gauche péroniste, qui lui succéda. Mais elle changea de stratégie. Refusant toujours de céder aux fonds vautours, elle décida de porter sa résistance devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Son but : obtenir une norme de droit international nouvelle mettant fin une fois pour toutes aux activités des prédateurs.

La présidente nomma à Genève l'un de ses plus prestigieux diplomates, Alberto Pedro D'Alotto. Celui-ci avait été vice-ministre des Affaires étrangères, puis ambassadeur à New York. Élégant, réservé, de haute stature, le regard ironique derrière ses lunettes, il est le parfait intellectuel *porteño*, façon Jorge Luis Borges. Il s'imposa rapidement comme le coordinateur en chef du groupe des États latino-américains au Conseil des droits de l'homme et fut bientôt élu vice-président de ce Conseil.

En 2013, je me présentai en vue d'obtenir un deuxième mandat au comité consultatif du Conseil des droits de l'homme. Les gouvernements américain et israélien menèrent contre moi une campagne de diffamation virulente. J'en dirai plus loin les raisons.

À l'époque, la Suisse avait à Genève un ambassadeur subtil, de haute compétence, Alexandre Fasel. Me reprochant de manquer de retenue « diplomatique », il était très critique de mon travail. C'était néanmoins un ami sûr. Un soir, il me dit : « L'ambassadeur argentin fait une campagne enthousiaste et très habile pour toi. Personne ne

comprend pourquoi. » J'avais croisé l'ambassadeur argentin dans certaines réceptions, et parfois dans les couloirs. Mais je ne le connaissais pas vraiment.

Alberto D'Alotto contribua pourtant de façon décisive à ma réélection.

Je devais comprendre une année plus tard les raisons de son engagement en ma faveur. Préparant une attaque contre les fonds voutours, il avait besoin de pouvoir s'appuyer au comité sur un rapporteur de confiance. Et il avait lu mes livres, *L'Empire de la honte* et *La Haine de l'Occident*.

Par sa résolution 27/30 du 26 septembre 2014, le Conseil des droits de l'homme demanda au comité consultatif un rapport analytique répondant à la double question suivante : « Dans quelle mesure et de quelle façon les activités des fonds voutours violent-elles les droits économiques, sociaux et culturels des peuples attaqués ? Le cas échéant, quelle norme nouvelle de droit international faut-il créer pour mettre fin à ces activités ? »

Je fus nommé rapporteur du comité pour répondre à cette double interrogation et proposer, si nécessaire, des normes nouvelles.

Un soir, au restaurant Tiffany à Genève. Miguel Ángel Estrella, pianiste argentin mondialement célèbre, venait de donner un concert au Victoria Hall. L'ambassadeur D'Alotto et son épouse, Erica et moi étions invités au dîner qui suivit. Nous nous retrouvâmes tous à la même table. C'est un dîner que je n'oublierai jamais.

Ayant fui la dictature de Buenos Aires, instituée par le coup d'État du général Videla, Estrella avait été capturé par les agents de l'organisation Condor à Montevideo en 1976. Cette organisation coordonnait les activités meurtrières des agents secrets des dictatures militaires chilienne, argentine, bolivienne, brésilienne, uruguayenne. Conduite par Yehudi Menuhin et d'autres artistes, une campagne mondiale sauva la vie d'Estrella et le rendit à la liberté en 1980. Il put s'exiler en France.

J'interrogeai Estrella sur le temps de sa captivité. Alberto D'Alotto écoutait en silence, puis il commença à faire quelques remarques, apportant des précisions aux propos d'Estrella... C'est que lui aussi était un survivant. Étudiant à l'Université de Buenos Aires, il était entré en résistance avec une dizaine de ses camarades dès le coup d'État. Mais la survie en clandestinité devint rapidement intenable.

L'un après l'autre ses camarades « disparaissaient »...

En ce temps-là, « disparaître » signifiait être capturé, torturé, puis être mis à mort, par exemple jeté vivant du haut d'un hélicoptère dans les flots du Río de la Plata. Alberto réussit à transmettre un message à son père, célèbre médecin de Buenos Aires. Or, celui-ci avait opéré et sauvé de la mort l'épouse d'un commissaire de police qui maintenant jouissait d'une position importante au sein du régime. Le commissaire lui vouait une gratitude infinie. Le père le rencontra. Contre l'assurance solennelle que son fils n'était pas un « terroriste », le commissaire lui procura un passeport et accompagna personnellement Alberto jusqu'à la passerelle de l'avion d'Air France.

Depuis ce soir au restaurant Tiffany, une solidarité profonde, une estime réciproque et une amitié solide nous lient l'un à l'autre. Le plan de bataille que nous avons très vite élaboré ensemble était compliqué. Les États-Unis, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, le Canada et l'Australie étaient farouchement opposés à toute limitation des activités des fonds vautours. Paul Singer, propriétaire de NML Capital, est, dit-on, le plus gros donateur du parti républicain. Il n'eut aucune peine à mobiliser contre D'Alotto l'opposition du département du Trésor et du *State Department*. L'argument de Wall Street était sans appel : les fonds vautours sont un instrument du marché libre et la liberté du marché est sacrée.

Rarement dans ma vie j'ai travaillé autant que durant ces deux années-là, 2014 et 2015. Combien de séances de travail avec ma collaboratrice Milena Costas Trascasas, une jeune juriste espagnole de grand talent, combien de discussions avec les diplomates des pays spoliés, combien de rencontres avec les économistes de la CNUCED (Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement), de discussions avec mes collègues universitaires, spécialistes des marchés financiers, Marcelo Kohen, Marc Chesney, etc. ? Travail fascinant, mais épuisant.

J'ai déposé mon rapport le 15 février 2016¹⁰. J'y expliquais que les activités des fonds vautours contreviennent par définition à la règle de la bonne foi présente dans pratiquement toutes les législations de tous les États du monde. En témoigne, par exemple, le Code civil suisse : « Chacun est tenu d'exercer ses droits et d'exécuter ses obligations selon les règles de la bonne foi. L'abus manifeste d'un droit n'est pas protégé par la loi » (art. 2B, al. 1 et 2). « Nul ne peut invoquer sa

bonne foi si elle est incompatible avec l'attention que les circonstances permettaient d'exiger de lui » (art. 3B, al. 2). Or, lorsque la restructuration d'une dette souveraine est menée à son terme et que les titres restructurés sont émis, l'activité des fonds vautours viole la bonne foi. C'est pourquoi je recommandais la création d'une norme nouvelle de droit international. La voici :

Lorsqu'un créancier poursuit un avantage illégitime par le rachat d'un emprunt ou d'une créance sur un État, ses droits à l'égard de l'État débiteur seront limités au prix qu'il a payé pour racheter ledit emprunt ou ladite créance. Il ne peut alors être prononcé aucune condamnation ni donné aucun effet à une sentence arbitrale ou un jugement de condamnation étranger visant au remboursement d'emprunts ou de créances consentis par des États, au-delà de la limite fixée par la présente norme.

La recherche d'un avantage illégitime se déduit de l'existence d'une disproportion manifeste entre la valeur de rachat de l'emprunt ou de la créance, par le créancier et la valeur faciale¹¹ de l'emprunt ou de la créance, ou encore entre la valeur de rachat de l'emprunt ou de la créance par le créancier et les sommes dont il demande le paiement¹².

Le palais des Nations de Genève, et l'ONU en général, sont truffés d'espions. Tous les services secrets du monde, surtout ceux qui sont attachés aux grandes puissances – américains, chinois, russes (un peu les Français) – écoutent les conversations apparemment les mieux protégées, photocopient les documents, paient des fonctionnaires et agissent souvent sous le masque de la diplomatie accréditée. Rien de plus normal, donc, que les agents des services occidentaux (et d'autres) aient été informés de la moindre de mes conversations avec Alberto D'Alotto et du déroulement de toutes mes séances de travail.

Le vote au Conseil des droits de l'homme était prévu pour la session de septembre 2016. Dans la forteresse de l'ambassade américaine de Pregny, à quelques centaines de mètres du palais des Nations, l'alarme sonna. Nos ennemis étaient parfaitement conscients qu'ils risquaient la défaite. Ils connaissaient mes recommandations. Ils savaient que, très probablement, Alberto D'Alotto avait réuni les voix

nécessaires pour les faire adopter au Conseil.

Nos ennemis changèrent alors de tactique. Abandonnant le terrain onusien, ils se rabattirent sur une tactique ancestrale moins compliquée et qui a fait ses preuves : la corruption. Des élections présidentielles eurent lieu en Argentine en décembre 2015. Le candidat désigné par la coalition de gauche, appuyé par Cristina Kirchner, et qui devait poursuivre le combat contre les fonds vautours, était donné favori par pratiquement tous les instituts de sondages. Mais il fut finalement battu par un politicien local de droite. Celui-ci avait dépensé des sommes astronomiques pour l'emporter.

Aussitôt en fonctions, Mauricio Macri déclara vouloir honorer sans délai toutes les demandes venues des fonds vautours. Et c'est ce qu'il fit ! Au cours des six premiers mois de son mandat, il versa à ces fonds quelque 10 milliards de dollars, financés par la réduction massive des dépenses sociales engagées par ses prédécesseurs. Presque immédiatement, les marchés financiers s'ouvrirent à l'Argentine. Le pays s'endetta à nouveau et, dès mars 2016, il bénéficiait de 15 milliards de dollars de crédits internationaux. En un clin d'œil, l'Argentine se transforma de pays paria en client choyé par les marchés financiers.

À l'intérieur du pays, Macri mit en œuvre, dès 2016, la politique ultralibérale exigée par ses tuteurs étrangers. Il supprima la taxe sur les exportations agricoles ainsi que les impôts sur les sociétés multinationales minières. Le ministre de l'Énergie, Juan José Aranguren, jusqu'en 2015 directeur général de Shell Argentine, signa durant les six premiers mois de la nouvelle présidence huit contrats énergétiques importants au nom de l'Argentine, dont sept au bénéfice de Shell.

Pour les classes travailleuses, les conséquences de la mise en œuvre du programme Macri sont d'ores et déjà catastrophiques : 28 % d'inflation, des centaines de milliers de licenciements, une augmentation de 500 % de la facture de l'électricité, de 400 % de celle du gaz, de 100 % de celle des transports publics, de 5 % de celle du carburant¹³.

En avril 2016 éclata le scandale des Panama Papers, à la suite de la publication de la liste des sociétés *offshore* créées par le cabinet d'avocat Mossack Fonseca afin de permettre aux dépositaires d'échapper au fisc de leur pays, et, dans certains cas, d'assurer un

lessivage discret de l'argent sale. Stupéfait, le public argentin découvrit que Mauricio Macri possédait ainsi un compte secret privé aux Bahamas, pour un actif total de 1,2 million de dollars. Le 31 mai 2016, le nouveau président confirma au journal *La Nación* l'existence de ce compte.

Dans un entretien avec Alice Pouyat, publié par la revue *Politique internationale*, Macri évoque ses modèles en politique. Le premier de la liste : Álvaro Uribe, ex-président de la Colombie et ancien chef des commandos paramilitaires aux services des latifundiaires¹⁴...

Le lundi 23 mai 2016, vers midi, tandis que je travaille à ce livre, le téléphone sonne chez moi, à Russin. À l'appareil, la secrétaire de la mission d'Argentine auprès de l'ONU.

« L'ambassadeur aimerait vous parler. »

La voix d'Alberto est ferme, mais triste : « Je m'en vais. »

Moi : « Mais où ? »

Lui : « À Buenos Aires, je suis rappelé. »

Moi : « Que vas-tu faire ? »

Lui : « Je n'en sais rien. »

Moi : « C'est le placard ? »

Lui : « C'est le placard. »

Je ne sais pas si je reverrai Alberto D'Alotto. Mais dans ma mémoire, il restera à jamais l'exemple du diplomate qui, avec intelligence et conviction, en déployant une énergie indomptable et un courage personnel sans faille, a défendu les intérêts de son peuple.

La prospérité des fonds vautours illustre de manière caricaturale la puissance des riches et la faiblesse des États. Après l'échec des *Millennium Development Goals* (*Les Objectifs du millénaire pour le développement*), et face à l'arrogance des oligarchies liées au capital financier globalisé et à ses alliés et mercenaires à l'intérieur des pays, source de tant de misères, l'ONU a élaboré, je l'ai dit, l'« Agenda 2030 ». Celui-ci innove, c'est indéniable. Pour ce qui concerne la faim, par exemple, il ne s'agit plus désormais de « réduire le nombre des victimes », mais d'arrêter purement et simplement le massacre. L'objectif numéro 2 de l'« Agenda 2030 » s'intitule : « *End Hunger* » (« En finir avec la faim »).

Mais une fois de plus, dans ce document de vingt-neuf pages,

aucune mesure concrète, réellement efficace, n'est susceptible d'être imposée aux États pour mettre un terme à la famine, comme, par exemple, l'interdiction de la spéculation boursière sur les aliments de base, de l'accaparement des terres agricoles de l'hémisphère Sud par les *hedge funds*, des agrocarburants, du dumping européen sur les marchés alimentaires du monde, des fonds vautours, etc.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays occidentaux ont bien trop peur des réactions courroucées et des rétorsions économiques et politiques venues de la dizaine de sociétés transcontinentales privées qui contrôlent 85 % du commerce alimentaire mondial¹⁵.

Les auteurs de l'« Agenda 2030 » ont cependant des circonstances atténuantes.

Les Nations unies sont une organisation d'États. Composées de 15 membres, dont 5 siègent en permanence, le Conseil de sécurité exerce le pouvoir exécutif. 193 États membres forment l'Assemblée générale – qui est le parlement de l'ONU. Ce parlement élit, au prorata du nombre d'États des cinq continents, les 47 États qui constituent le Conseil des droits de l'homme¹⁶. C'est cette instance qui contrôle, je le rappelle, par des examens périodiques, le respect par les États des normes issues de la Déclaration universelle.

Mais depuis 1948, et plus particulièrement durant ces vingt-cinq dernières années, le monde a radicalement changé. Triomphants en 1945, les États ont perdu – et continuent de perdre chaque année davantage – leurs droits de souveraineté. C'est ainsi que subrepticement, lentement mais sûrement, les pouvoirs décisionnels sont progressivement passés des gouvernements des États (qu'ils soient désignés démocratiquement ou non), aux mains de minces oligarchies détentrices du capital transcontinental mondialisé.

Les pouvoirs d'intimidation de ces oligarques sont désormais considérables. En voici un exemple.

En octobre 2011, la France était l'hôte du sommet des chefs d'État du G7. Au début de ce mois, au 20 heures de TF1, Nicolas Sarkozy annonça que son gouvernement allait demander au G7 d'interdire désormais toute spéculation boursière sur les aliments de base quand celles-ci étaient le fait d'acteurs financiers qui n'étaient ni producteurs ni consommateurs d'aliments, la financiarisation des marchés des matières premières agricoles étant, selon le président, l'une des causes principales de l'explosion des prix.

Le sommet se tint à la fin du même mois, à Cannes. Mais la France avait renoncé à y soutenir sa proposition car, entre-temps, les sociétés transcontinentales de l'alimentation s'étaient mobilisées, intervenant vigoureusement à Washington, à Londres, à Berlin et à Paris même, protestant au nom de la sacro-sainte « liberté du marché » contre l'initiative du président français.

Les oligarques du commerce des matières premières agricoles avaient mis la France à genoux, humilié son président.

On peut apprécier ou ne pas apprécier Nicolas Sarkozy. Mais en 2011, il était le président démocratiquement élu de la République française, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU et deuxième puissance économique du continent.

Au tournant du troisième millénaire, le sociologue allemand Jürgen Habermas a sonné l'alarme :

Les tendances évolutives qui, sous le nom de « mondialisation », attirent aujourd'hui notre attention viennent modifier une constellation historique qui s'était distinguée par le fait que l'État, la société et l'économie étaient en quelque sorte coextensifs à l'intérieur des mêmes frontières nationales. Par suite de la mondialisation des marchés, le système économique *international*, à l'intérieur duquel les États définissent les frontières entre commerce intérieur et commerce extérieur, est en train de se transformer en économie *transcontinentale*. Ce qui compte ici, c'est en premier lieu l'accélération des mouvements de capitaux partout dans le monde et l'évaluation sans appel des lieux de production nationaux par les marchés financiers organisés en réseau au niveau mondial. Ces faits expliquent pourquoi les acteurs étatiques ne sont plus aujourd'hui, dans le réseau mondial des échanges, les nœuds qui lui avaient précédemment imposé une structure de relations interétatiques ou internationales. Aujourd'hui, ce sont les États qui se trouvent enchâssés dans les marchés, plutôt que les économies nationales dans des frontières étatiques¹⁷.

Conséquences, explique Habermas :

Dans les conditions d'une concurrence mondiale qui a pris la forme aiguë d'une course aux lieux de production les plus rentables, les entreprises sont, plus que jamais, contraintes d'augmenter la productivité et de rationaliser l'organisation du travail dans son ensemble, accélérant par là même encore le processus à long terme par lequel la technologie tend à réduire le nombre des emplois. Les licenciements de masse mettent bien en évidence le pouvoir d'intimidation dont disposent – de plus en plus – les entreprises mobiles, quand celles qui restent liées aux ressources locales s'affaiblissent progressivement. Dans cette situation, celle d'un cercle vicieux constitué par un chômage croissant, des systèmes de sécurité sociale de moins en moins capables de faire face aux besoins, et des recettes fiscales réduites – cercle qui pousse les ressources financières de l'État dans leurs derniers retranchements –, les mesures visant à stimuler la croissance sont d'autant plus nécessaires qu'il est impossible de les prendre. Car les Bourses internationales se sont entre-temps chargées d'« évaluer » les politiques économiques nationales¹⁸.

Il n'est pas question de revenir ici sur les événements historiques, les révolutions technologiques, les luttes et les décisions politiques qui ont conduit les sociétés humaines à ce point paroxystique du capitalisme financier globalisé¹⁹. Les oligarchies qui le dirigent détiennent un pouvoir qu'aucun empereur, aucun pape, aucun roi n'a jamais détenu dans l'histoire des hommes. Elles échappent à tout contrôle étatique, interétatique, international, parlementaire, syndical ou autre. Leur stratégie n'obéit qu'à un seul principe : la maximalisation du profit dans le temps le plus court.

En 2015, les 500 plus puissantes sociétés transcontinentales privées, tous secteurs confondus, contrôlaient, selon la Banque mondiale, plus de 53 % du produit mondial brut, c'est-à-dire de toutes les richesses – marchandises, services, capitaux, brevets, etc. – produites en une année sur la planète.

Une seule loi les gouverne : la loi de la jungle, de la concurrence la plus féroce, par fusions, destructions ou rachats d'entreprises.

Dans un tel contexte, il serait évidemment absurde d'invoquer une quelconque exigence morale ou de prétendre rappeler à un

quelconque devoir éthique. Nestlé, Unilever, Cargill ne sont pas là pour combattre la faim dans le monde, mais pour réaliser le profit maximal.

J'ai du respect – et presque de la sympathie – pour Peter Brabeck-Letmathe, président de Nestlé, géant mondial de l'alimentaire, homme cultivé et excellent skieur. Mais si Brabeck n'augmente pas tous les ans massivement la valeur boursière de l'action Nestlé (le *shareholder value*), il perdra son poste.

Nous sommes confrontés à un univers de violence structurelle.

L'anecdote suivante est rapportée par un journaliste du *New York Times*. En 2001, parut aux Presses universitaires de Yale l'ouvrage de Laurence E. Mitchell, intitulé *Corporate Irresponsibility*. Professeur à l'Université George-Washington, Mitchell s'y livre à une critique acide, argumentée et formidablement documentée de la quasi-toute-puissance et de l'arrogance qui caractérisent les principales sociétés transcontinentales d'origine américaine. Aux États-Unis, mais aussi en Europe et en Asie, le livre fit beaucoup de bruit, ses thèses furent passionnément débattues.

Vers la fin de son deuxième mandat (2001), le président américain Bill Clinton, qui se rendait en Ouganda, fut ainsi interpellé par un journaliste dans l'avion présidentiel : « *Mister President*, avez-vous lu le livre de Mitchell ? Quelles conséquences en tirez-vous ? Qu'allez-vous faire maintenant ? »

Durant quelques instants, Clinton demeura silencieux. Puis il répondit : « Pas grand-chose... je ne suis que le président des États-Unis. »

En 2015, 1 % des personnes les plus riches de la planète possédaient des valeurs patrimoniales supérieures à celles des 99 % restantes²⁰. Les avoirs des 62 multimilliardaires les plus riches du monde dépassaient ceux de 50 % des habitants de la planète.

En 2015, il existe 1 826 milliardaires en dollars US. L'an dernier, près de 3 milliards des 7,3 milliards d'êtres humains qui vivent aujourd'hui sur terre devaient tenter de survivre avec un revenu journalier de moins de 2 dollars US. Et souvent avec encore moins. Les bureaucrates de la Banque mondiale appellent pudiquement ces damnés de la terre « *the extremely poor* » (« les gens extrêmement pauvres »).

Parmi les maîtres du monde, quelques personnes détiennent une

fortune qui excède le produit intérieur brut de la plupart des pays des États d'Afrique et d'Amérique latine. Exemples : les propriétaires de Microsoft, Bill Gates et son épouse, possèdent une fortune évaluée à 81 milliards de dollars ; le patrimoine du Mexicain Carlos Slim s'élève à 79 milliards et celui de Warren Buffet dépasse les 73 milliards.

Le monde est engagé dans une spirale infernale.

Entre les très riches et la masse anonyme des gueux, l'inégalité ne cesse de progresser. Le pouvoir financier économique des 562 personnes les plus riches du monde a augmenté de 41 % entre 2010 et 2015, tandis que les avoirs des 3 milliards d'individus les plus pauvres ont chuté de 44 %.

La moitié des personnes infiniment riches proviennent des États-Unis. Les autres sont issues de l'Europe, une poignée de la Chine, du Japon, de l'Arabie Saoudite, du Mexique et du Brésil, etc.

La plupart des habitants de notre planète ne peuvent absolument pas se faire la moindre idée de l'étendue des pouvoirs financiers, économiques, politiques, idéologiques qui se cachent derrière les chiffres évoqués ici. Je le rappelle : 1 milliard de dollars US correspond à 1 000 millions de dollars US, somme qui – si l'on s'amuse à disposer des billets de 1 dollar US l'un à côté de l'autre – ferait trois fois le tour de la terre.

Certains économistes néolibéraux défendent aujourd'hui une thèse parfaitement contestable, que je veux ici récuser avec la dernière fermeté. L'inégalité peut certes choquer un sens abstrait de la justice, disent-ils, mais elle n'est nullement responsable de la misère concrète ravageant les habitants des bidonvilles de Karachi, de Manille ou de São Paulo. Et ces économistes de citer Adam Smith repris plus tard par David Ricardo : « *Richness like health is taken from nobody* » (« La richesse comme la santé n'est prise à personne²¹ »).

Cette thèse, évidemment, est absurde. Mon ami et collègue Manfred Nowak explique pourquoi. Aujourd'hui professeur à l'Université de Vienne, Nowak a été pendant de longues années l'indomptable rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur la torture et autres traitements inhumains. Inlassablement, il a sillonné la planète, visitant les prisons, forçant l'entrée des chambres de torture, écoutant les victimes mutilées ou leurs proches. Il sait les vies fracassées, les souffrances qu'infligent à leurs citoyens les États en dérélition.

Des milliers de personnes à travers les cinq continents doivent leur vie à Manfred Nowak, dont l'acharnement a réussi à les faire libérer.

L'accumulation de très grandes richesses entre les mains de quelques-uns, et donc l'inégalité qui en résulte, explique-t-il, ne sont possibles que grâce à la liquidation de la normativité étatique, l'abolition du contrôle des banques, l'institution de monopoles privés, la prolifération des paradis fiscaux, etc.

L'inégalité en question conduit inexorablement à la réduction des prestations sociales au profit des plus faibles, à la corruption et donc à la destruction du lien de confiance entre les citoyens et leurs dirigeants. Pour désigner ces processus qui mettent à mal les sociétés humaines, Novak utilise un terme allemand quasi intraduisible : « *ausgehöhlt* » (creusé, vidé de l'intérieur, vidé de sa substance). L'inégalité attaque « de l'intérieur » les structures de l'État démocratique. Elle menace les droits de l'homme comme un cancer, elle dévore progressivement le corps social²².

Lorsque les États défontent et que des oligarques sans foi ni loi gouvernent la planète, lorsqu'un ordre meurtrier se substitue à l'état de droit, qui peut encore prétendre protéger le bien public et l'intérêt général ?

Écoutons une fois encore Jürgen Habermas :

L'éviction de la politique par le marché se traduit donc par le fait que l'État national perd progressivement sa capacité à recouvrer des impôts, à stimuler la croissance et à assurer par là les bases essentielles de sa légitimité ; or, cette perte n'est compensée par aucun équivalent fonctionnel [...]. Confrontés au risque permanent de voir s'enfuir les capitaux, les gouvernements nationaux s'engagent dans une course folle à la dérégulation par l'abaissement des coûts, d'où résultent des bénéfices obscènes et des écarts inouïs entre les salaires, la croissance du chômage et la marginalisation sociale d'une population pauvre de plus en plus importante. À mesure que les conditions sociales d'une large participation politique sont détruites, les décisions démocratiques, même adoptées d'une façon formellement correcte, perdent leur crédibilité²³.

Habermas pose, dans la foulée, la question du transfert de la

souveraineté : existe-t-il des institutions interétatiques, supranationales, capables de prendre la suite des États défaillants et d'assumer la mission de protéger le bien public ?

Habermas songe surtout à l'Europe. Mais je ne suis pas d'accord avec lui. Il me paraît évident que l'Union européenne (UE) ne saurait prétendre au titre de « démocratie continentale ». Telle qu'elle est organisée aujourd'hui – et quelles qu'aient été les ambitions de ses fondateurs –, l'Union européenne est essentiellement une instance de *clearing*, de coordination et de potentialisation des intérêts des compagnies transnationales privées.

De nombreux signes l'attestent.

La Commission de l'UE est aujourd'hui présidée par Jean-Claude Junker, qui assume jusqu'à la caricature son rôle de bon serviteur du capital transcontinental. De 2002 à 2010, l'homme a été à la fois Premier ministre, ministre des Finances du Luxembourg et président de l'Eurogroupe, instance faîtière informelle des ministres des Finances de la zone euro. Dans ses fonctions, il a négocié 548 arrangements fiscaux secrets, appelés « *tax rulings* », avec nombre de sociétés multinationales bancaires, commerciales, industrielles et de services. Ces *tax rulings* luxembourgeois, comme on dit pudiquement, visaient à favoriser l'évasion fiscale.

Antoine Deltour, courageux ex-salarié du cabinet d'audit international PWC, révéla un jour le système Junker. Et grâce au magnifique travail du Consortium international des journalistes d'investigation, les *tax rulings* ont été mis au jour et rendus publics sous le nom de « LuxLeaks ».

Au moment où j'écris ces lignes, Jean-Claude Junker est toujours président de la Commission de l'UE. Tandis qu'Antoine Deltour attend son procès, intenté par la justice luxembourgeoise pour violation du secret bancaire. Il risque une peine de cinq ans de prison et une amende de 1 million d'euros²⁴.

Autre exemple. La commission présidée par Jean-Claude Junker négocie actuellement, et depuis trois ans, un traité de libre-échange avec les États-Unis. Son nom : *Transatlantic Trade and Investment Partnership* (TTIP). 41 sociétés multinationales domiciliées dans l'UE en sont le moteur. L'accord devrait « harmoniser » certaines pratiques, c'est-à-dire réduire les normes de protection des consommateurs en matière alimentaire, de contrôle du secteur financier, de protection de

l'environnement, etc. Il prévoit également la création d'une cour d'arbitrage privée. Les sociétés multinationales dont les profits auraient été réduits à la suite de la mise en œuvre de telle loi ou de telle décision administrative issue d'un État, pourraient y faire valoir leurs demandes en dommages et intérêts.

Le TTIP est négocié dans le secret le plus absolu. Aucun gouvernement national n'a connaissance du mandat des négociateurs. Une fois l'accord signé, aucun parlement national n'aura le droit d'en débattre, et donc d'en refuser éventuellement la ratification...

Mais il y a plus.

J'écris ce livre au printemps 2016, alors que des centaines de milliers de réfugiés fuient les carnages des guerres de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan. Le 28 juillet 1951, les États du monde avaient ratifié la convention relative au statut des réfugiés, dite « Convention de Genève ». Celle-ci avait créé un nouveau droit de l'homme universel, le droit d'asile.

Quiconque est persécuté dans son pays d'origine pour des raisons politiques, religieuses ou raciales a le droit inaliénable de traverser les frontières et de déposer une demande de protection et d'asile dans un État étranger.

Or, l'Union européenne est en train de liquider ce droit. Elle érige des murs, des barrières et des clôtures de barbelés pour protéger ses frontières, empêcher les hommes, les femmes et les enfants qui fuient la torture, la mutilation et la mort de déposer une demande d'asile.

En rejetant ainsi dans le désespoir des centaines de milliers de persécutés, les sordides bureaucrates de Bruxelles liquident les fondements sur lesquels a été construite l'Union européenne : l'état de droit et l'impératif de solidarité.

Oui, Habermas a tort. Comme gardienne transétatique du bien public, l'Union européenne ne fait pas l'affaire à l'évidence.

Qu'en est-il de l'ONU ? Fait-elle mieux l'affaire ? Fonctionne-t-elle de façon satisfaisante, ainsi que l'avaient voulu ses fondateurs, en tant que gardienne transétatique du bien public et de l'intérêt général ? Pour aborder cette question, je veux me placer sous l'autorité d'Antonio Gramsci et de son « optimisme de la volonté ». Certes, l'ONU est en mauvais état. Certes, l'organisation internationale est

frappée par la déréliction d'un grand nombre de ses États membres.

Certes encore, on croise à l'ONU des personnages sulfureux, détestables ou malfaisants. Et puis, il y a ces légions de mornes bureaucrates, parasites grassement payés. Tous ces gens effacés, timorés, éternellement indécis. Mais en son sein s'activent aussi un nombre considérable de femmes et d'hommes respectables, courageux et obstinés, comme Mohamed Siad Doualeh, Guy Ryder, Laurence Boisson de Chazournes, Milena Costas Trascasas, Paulo Sérgio Pinheiro, président de la Commission d'enquête sur les crimes contre l'humanité et crimes de guerre en Syrie, Jean-Marie Ehouzou, ambassadeur de l'Union africaine, ou encore Éric Tistounet, secrétaire général du Conseil des droits de l'homme, ou Michael Møller, directeur général du siège de l'ONU à Genève, ou Gian-Franco Fattorini et quelques autres.

L'ONU demeure potentiellement la seule source vivante de la normativité internationale. Dans ses prêches, Lacordaire aimait à citer cette évidence, énoncée dans *Le Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau : « Entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui libère. » Oui, les principes énoncés dans la Charte et la Déclaration universelle des droits de l'homme sont toujours aujourd'hui l'horizon de notre histoire, l'utopie qui guide nos pas.

Un dernier mot sur la défaite que j'ai essuyée dans le combat que j'ai mené contre les fonds vautours. José Martí fait ce constat : « *La verdad, una vez despierta, no vuelve a dormirse jamás* » (« La vérité une fois réveillée ne se rendort plus jamais »). Paul Singer a certes gagné contre le peuple argentin et nombre d'autres peuples d'Afrique, d'Asie, des Caraïbes. Mais lui et ses semblables ont été arrachés à l'ombre. De la conscience a été créée. Sous la braise couve le feu. Un jour, d'autres porteront plus loin le combat.

1.

Warren Buffet, Interview sur CNN, 25 mai 2005, cité par le *New York Times*, 26 novembre 2006.

2.

La Chine, l'Inde et le Brésil sont considérés comme les grandes puissances émergentes actuelles. La Russie est une puissance en voie de restauration. Quant à l'Afrique du Sud, il s'agit plutôt d'une puissance régionale.

3. Éric Toussaint, *Les Chiffres de la dette*, Liège, Éditions CADTM, 2016.
4. Marché de l'achat et de la vente d'actifs financiers déjà existants.
5. Cité par Martin Khor, « The Battle to curb vulture funds », *South-Bulletin* (Genève), 12 février 2015.
6. Selon *The Guardian*, 15 juillet 2015.
7. Voir *Le Monde*, 8 juin 2016.
8. Paris, Fayard, 2005 ; Paris, « Le Livre de poche », 2007.
9. Paris, Albin Michel, 2008 ; Paris, « Le Livre de poche », 2010.
10. *Draft Progress Report on the Activities of Vulture Funds and the Impact on Human Rights*, Human Rights Council, Advisory Committee, A/HRC/AC/16/CRP.1, 15 février 2016.
11. Valeur pleine de l'objet.
12. *Draft Progress Report on the Activities of Vulture Funds and the Impact on Human Rights*, rapport cité, p. 13.
13. Roberto Parradal, dirigeant de la CTA (Centrale des travailleurs d'Argentine), in *Tribune de Genève*, 6 juin 2016.
14. « Mauricio Macri. Argentine – une nouvelle ère ». Entretien avec Alice Pouyat, in *Politique internationale*, mai 2016.
15. Voir Jean Ziegler, *Destruction massive. Géopolitique de la faim*, Paris, Seuil, 2011 ; « Points », 2012.
16. Jusqu'en 2006, il s'est appelé Commission des droits de l'homme des Nations unies.
17. Jürgen Habermas, *Après l'État-nation. Une nouvelle constellation politique*, traduit de l'allemand par Rainer Rochlitz, Paris, Fayard, 2000, p. 129-130. Voir aussi Jean Ziegler, *Les Nouveaux Maîtres du monde et ceux qui leur résistent*, Paris, Fayard, 2002 ; Paris, Seuil, « Points », 2003 ; « Points Essais », 2015.
18. Jürgen Habermas, *ibid.*
19. J'ai analysé ce processus dans mes précédents livres, notamment dans *Les Nouveaux Maîtres du monde*, *op. cit.*
- 20.

Rapport Oxfam, Londres, décembre 2015.

21.

Inquiry in the Causes of the wealth of the nations (Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations), paru en 1776.

22.

Manfred Nowak, *Menschenrechte. Eine Antwort auf die wachsende ökonomische Ungleichheit*, Vienne et Hambourg, Konturen Verlag, 2015.

23.

Jürgen Habermas, *Après l'État-nation*, *op. cit.*, p. 74 et 75.

24.

Voir Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, « Une évasion fiscale au-dessus des lois », in *Le Monde*, 6 avril 2016.

Une pause au bord du chemin

En février 1993, dans la préface à mon premier livre autobiographique, *Le Bonheur d'être suisse*, j'écrivais : « Comme Roger Bastide dans son *Anthropologie appliquée*, je revendique le droit de “faire une pause au bord du chemin”, de tirer les leçons des combats perdus et de scruter, inquiet, le peu d'avenir qui me reste¹. »

Près de vingt-cinq ans ont passé. Dans *Le Bonheur d'être suisse*, j'évoquais mon enfance, mes choix politiques, mes années de formation au Congo et au Brésil, ma lutte contre le banditisme bancaire helvétique.

Dans ce nouveau livre, je revendique un nouveau temps d'arrêt, le droit de procéder à l'inventaire du quart de siècle écoulé. Au cœur de ce nouveau travail mémoriel se rencontrent les espérances démesurées que j'ai nourries à l'égard des combats menés au sein des Nations unies, l'analyse de leurs échecs, de leurs victoires éphémères et mon souci d'évaluer la modeste part que j'y ai prise.

J'ai été rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation entre 2000 et 2008, puis vice-président du comité consultatif du Conseil des droits de l'homme en 2009, un mandat renouvelé pour trois ans en 2016.

Comme la plupart des hommes et des femmes, je suis habité par la terreur de la mort et ses vertiges récurrents. La mort m'obsède comme elle obsède probablement des milliards d'êtres humains dans toutes les cultures du monde.

Surtout quand ils atteignent l'âge avancé qui est aujourd'hui le mien.

« Chaque mort est un assassinat », dit fortement Jean-Paul Sartre.

Mon corps va naturellement vers la mort. La structure cellulaire d'un homme se renouvelle normalement tous les sept ans. Avec le vieillissement, ce renouvellement ralentit. Un jour, il s'arrête tout à fait. « *Vulnerant omnes, ultima nequit* » (Toutes les heures blessent, la dernière tue² »). La conscience, elle, a un destin totalement différent. Elle agit d'une façon cumulative. Ses contenus se démultiplient, s'accumulent, s'enrichissent sans cesse. Elle est inscrite dans l'infini. Je peux notamment penser l'histoire longue, qui dépasse ma propre finitude.

L'homme porte en lui la pensée de l'éternité. Il veut vivre, non pas mourir.

Pour se concrétiser dans mes pensées, mes paroles et mes actes, ma conscience a besoin d'un support, d'un substrat physiologique, d'un corps, de sens, d'un système nerveux.

Si mon corps est anéanti, ma conscience elle aussi cesse de fonctionner. Meurt-elle pour autant ? Disparaît-elle d'une manière définitive ? Je ne le crois pas. L'infini du temps et de l'univers nous constitue. Je crois à la résurrection.

Personne ne peut « se préparer » à la mort. On peut, certes, apprivoiser la bête, mais pas davantage. Alors, autant produire chaque jour un maximum de sens, en pensées, en paroles et en actes, afin qu'au moment de la mort, la conscience puisse opposer au néant le plus de sens possible.

Aucune mort n'est « naturelle », Sartre a raison. Toute mort est assassinat, arrachement, coupure.

J'habite avec ma femme Erica un petit village de vigneron situé sur une moraine ensoleillée à l'extrême ouest de la République et canton de Genève, là où la Suisse s'arrête. Le Rhône y quitte la Confédération helvétique et s'en va majestueusement couler vers la France, Seyssel, Culoz et Lyon, puis la Méditerranée. Chaque jour, en toutes saisons, quand je me réveille, lorsque j'aperçois le soleil se lever au-dessus du massif du Mont-Blanc et de ses cimes scintillantes, un profond sentiment de reconnaissance m'inonde. Pour cette existence qui m'a préservé jusqu'ici de la maladie, de la haine, de la solitude, de la misère et de l'humiliation.

Aux premiers siècles de notre ère, les populations de cette portion de l'Empire romain ont été christianisées. Les conquérants

germaniques l'ont été à leur tour. Nous vivons au chemin de la Croix-de-Plomb. On y a retrouvé naguère une sépulture où était conservée une croix de plomb. Les cultivateurs et éleveurs de ce temps étaient des gens pratiques : au moment du Jugement dernier, il fallait aider Dieu à distinguer les baptisés des païens. Les corps portant la croix étaient destinés au ciel, les autres au néant.

Comment vais-je mourir ? Quand et sous quel ciel, misérable et seul ou dans les bras d'un être aimé, vais-je rendre mon dernier souffle ?

Personne ne sait ni le lieu ni l'heure de la catastrophe.

Seule certitude pour l'instant : je suis en vie, très provisoirement certes, mais je vis, je respire, je m'émerveille.

Je pense au poème de Dylan Thomas écrit à l'intention de son père mourant : « *Do not go gentle into that good night, / Rage, rage against the dying of the light* » (« N'entre pas apaisé dans cette bonne nuit/rage, rage encore lorsque la lumière meurt³ »).

Je me souviens avec précision de ce jour de mes quinze ans, quand, au bord de la tombe d'un camarade de collège, j'ai découvert ma finitude. Mais aussi le miracle que constitue le retour de chaque matin. Depuis lors, la panique du temps qui passe m'habite. Aucun instant vécu ne revient plus jamais. L'expérience du temps fracturé investit chaque moment de notre existence d'une majesté et d'une valeur inestimable.

C'est la mort qui donne la vie. Car la mort m'impose la conscience de la finitude de mon existence. Elle confère à chacun de mes actes une incomparable dignité, et à chaque instant qui passe son unicité. Dans la durée floue, elle me singularise. Sans elle, je ne serais, au sens précis du terme, personne⁴.

Je vis au jour le jour. Rempli de gratitude, mêlée d'angoisses. Pour moi et pour les miens.

Mi-admiratif, mi-inquiet, mon fils Dominique, brillant auteur de théâtre et metteur en scène, fait ce constat : « Au fond, tu es un caractère assez primitif. »

Vers la fin du deuxième millénaire avant notre ère, un scribe anonyme du Nouvel Empire égyptien a tracé sur un papyrus ces paroles que je fais miennes :

L'homme périt, son corps redevient poussière,

tous ses semblables retournent à la terre,
mais le livre fera que son souvenir soit transmis de bouche en
bouche.

Mieux vaut un livre qu'une solide maison [...]

ou qu'une stèle, dressée dans un sanctuaire.

[...] ils ont passé les savants prophètes,

et leurs noms seraient oubliés si leurs écrits ne perpétuaient pas
leur souvenirs.

Un livre est une arme formidable contre la mort.

Je ne suis évidemment pas un « savant prophète ». Tout juste un
petit-bourgeois genevois, un intellectuel blanc, épargné jusqu'à
présent par les horreurs ravageant notre planète, vivant en liberté et
heureux au sein d'une famille aimante. Et rendre compte de mes
combats me donne l'illusion de produire du sens et de lutter contre la
mort.

Karl Marx est mort paisiblement dans son modeste logement, au
41 Maitland Park Road, à Londres, au début de l'après-midi du
14 mars 1883, à l'âge de soixante-cinq ans. Il repose au cimetière de
Highgate.

Jusqu'à son dernier souffle, il a gardé la conviction que le couple
maudit du maître et de l'esclave – luttant pour l'obtention de biens
insuffisants pour satisfaire les besoins de tous – allait encore
accompagner l'humanité pendant des siècles, que l'homme ne sortirait
pas de sa « préhistoire » avant longtemps et que ses instincts violents,
hérités de ses ancêtres les primates, allaient continuer à dicter pendant
une longue période la conduite des hommes et les relations qu'ils
nouent entre eux. Ce pessimisme était d'ailleurs partagé par de très
nombreux intellectuels qui l'avaient précédé – et certainement
influencé.

Observant le monde tel qu'il est – des chambres de torture du
régime de Bachar el-Assad en Syrie à la démence sanglante des
djidhistes en Europe, en Libye et en Irak, du massacre quotidien
opéré par la faim au cynisme incontrôlé et à l'arrogance tranquille de
la poignée des maîtres réels du monde –, je ne saurais évidemment
contredire Karl Marx. Et pourtant, je crois au plus profond de moi-
même que l'histoire a un sens. Je crois à l'humanisation progressive de

l'homme. J'ai reçu et éprouvé tant d'amour au cours de ma vie qu'il m'est impossible de ne pas croire à l'œuvre de Dieu. Pour l'heure, j'affirme simplement ce que je tiens pour une évidence : nous ne sommes pas nés par hasard et l'horizon de notre histoire est le bonheur de tous.

Quelques jours avant son assassinat au Café du Croissant, à l'angle de la rue Montmartre et de la rue du Croissant à Paris, le 31 juillet 1914, Jean Jaurès a écrit : « La route est bordée de cadavres, mais elle mène à la justice. »

-
1. Jean Ziegler, *Le Bonheur d'être suisse*, op. cit., p. 27.
 2. Rappel autrefois inscrit sur les cadrans d'horloge des églises et des édifices publics, notamment au Brésil, comme sur celui de l'antique couvent de São Francisco au centre de Salvador de Bahia, où le vent de la mer en a effacé en partie les lettres d'or.
 3. Publié pour la première fois en 1951 dans la revue littéraire *Botteghe Oscure*, puis dans le recueil *In Country Sleep and Other Poems*, 1952.
 4. Voir mon livre *Les Vivants et la Mort*, Paris, Seuil, « Esprit », 1975 ; « Points Essais », 2014.
 5. Extrait du papyrus de Chester Beatty IX, British Museum, publié par Alan H. Gardiner, *Chester Beatty Gift*, Londres, British Museum, 1935, vol. 1, p. 78-113.

La douce violence de la raison

C'est à Bertolt Brecht que j'emprunte le titre de ce chapitre : « Je crois à la douce violence de la raison sur les hommes. Ils ne peuvent lui résister durablement. Aucun homme ne peut longtemps regarder quand je laisse tomber une pierre et dire : elle ne tombe pas. De se comporter ainsi aucun homme n'est capable. La séduction produite par une preuve est trop forte. La plupart lui succombent. Et sur le long terme, tous¹. »

Les Nations unies incarnent la douce violence de la raison. Décrire ses principaux bienfaits se révèle compliqué.

Ma présentation s'ouvrira sur ce paradoxe : en 1941, sur le navire *USS Augusta*, Franklin D. Roosevelt et Winston Churchill avaient conçu une organisation planétaire bien agencée, aux statuts précis, à l'homogénéité garantie. La Charte des Nations unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme devaient en être l'expression. Mais de fait, l'ONU, jusqu'à ce jour, n'a pas de claire hiérarchie et ses différentes instances, souvent concurrentes, sont susceptibles de mettre en œuvre des stratégies très variées, parfois contradictoires.

Loin d'être une organisation sévèrement structurée, l'ONU est donc une galaxie où cohabitent – à côté de l'administration centrale – 23 organisations spécialisées, des hauts-commissariats, des agences, des fonds, des programmes, etc. La plupart de ces instances sont administrativement indépendantes les unes des autres et possèdent leur propre budget.

Les succès remportés par la diplomatie multilatérale, et donc par l'ONU, sont quotidiens. Qu'il s'agisse des grandes campagnes de vaccination de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), grâce

auxquelles les principales épidémies du monde ont été vaincues, ou du respect des conventions internationales du travail visant à protéger les travailleurs et travailleuses contre l'exploitation, ces succès sont le fruit du travail patient, obstiné, souvent obscur des fonctionnaires des organisations spécialisées.

Le travail qui m'émeut le plus est sans doute celui que réalise le Programme alimentaire mondial (PAM). En 2015, il a permis de nourrir 91 millions de personnes à travers le monde.

Voici le mandat du PAM tel qu'il a été fixé par l'Assemblée générale : « Éliminer la faim et la pauvreté dans le monde, en répondant aux besoins d'urgence et en appuyant le développement économique et social. Le PAM doit viser en particulier à réduire le taux de mortalité infantile, à améliorer la santé des femmes enceintes et à lutter contre les carences en micronutriments. »

Dans l'ouest du Soudan, dans le nord du Kenya, en Somalie, en Afghanistan, dans l'ouest du Pakistan, des bandes armées attaquent périodiquement les camions du PAM (comme tous ceux des autres organisations d'aide d'urgence). Les chargements sont pillés, les véhicules incendiés, les chauffeurs parfois assassinés. Tous les hommes et toutes les femmes engagés au service du PAM (du CICR², de l'ACF³, d'Oxfam⁴ ou des autres ONG accomplissant un travail identique) méritent tout notre respect. Car ils mettent leur vie en jeu à chaque voyage.

Le PAM est une organisation formidablement complexe. Elle gère, sur les cinq continents, des dépôts d'urgence. Lorsque les prix des aliments de base sont bas sur le marché mondial, le PAM constitue des milliers de tonnes de stocks de réserve.

Il possède en propre une flotte de 5 000 camions et emploie des chauffeurs triés sur le volet.

Le département du Transport du PAM à Rome entretient aussi une flotte aérienne. Au Sud-Soudan, des centaines de milliers d'affamés sont inaccessibles par les pistes ou les voies fluviales. Les avions-cargos pratiquent alors le largage de caisses de nourriture dont le contact au sol est amorti par des parachutes. Cette flotte aérienne du PAM est célèbre à l'ONU. De nombreux départements font appel à elle, parce que ses avions sont réputés pour leur fiabilité et les talents acrobatiques de leurs pilotes.

Je veux dire ici mon admiration pour Daly Belgasmi, biologiste

tunisien natif de Sidi Bouzid⁵, qui fut pendant trente ans un des principaux dirigeants du Programme. Il est mort en 2015, de maladie et d'épuisement.

Daly était un être joyeux, doué d'une vitalité formidable, haïssant la misère, et peut-être plus encore la bureaucratie onusienne.

Je lui avais promis de lui apprendre à skier. En contrepartie, il voulait m'initier à la course de chameaux. Quelques week-ends au Grand-Bornand (Haute-Savoie) suffirent pour que Daly descende les pistes comme un éclair. Quant à moi, je n'ai jamais réussi à monter sur un chameau.

Je ne peux pas m'empêcher de rapporter ici l'anecdote suivante, que j'ai pourtant déjà évoquée dans *Destruction massive*⁶, tant elle témoigne de l'intrépidité de Daly Belgasmi, de son intelligence politique, mais aussi de l'amour profond qu'il portait aux êtres.

En 2002, il était directeur des opérations à Islamabad. La famine faisait rage au sud et au centre de l'Afghanistan. Des enfants, des femmes et des hommes y mouraient par milliers. Belgasmi prit alors une décision téméraire : il rassembla à Peshawar une colonne d'une trentaine de camions « 27-tonnes », surchargés de riz et de blé, de caisses de lait en poudre, de containers d'eau.

Au colonel américain qui était son contact habituel au quartier général opérationnel à Kaboul, il fit parvenir ce message : « Nos camions entreront en territoire afghan demain matin vers 7 heures, venant du Khyber Pass et prenant la route de Jalalabad. Prière d'informer le commandement opérationnel de l'aviation. Je demande, sur la route dont les coordonnées sont jointes et jusqu'à demain soir, à la tombée de la nuit, un arrêt total des bombardements. »

À l'aube du jour dit, Belgasmi donna le signal du départ. La réponse du colonel américain ne lui parvint qu'au-delà de Torkham Gate, alors que la colonne roulait déjà en territoire afghan. L'Américain lui demandait d'annuler immédiatement le voyage. Les camions du PAM continuèrent de descendre les virages sinueux du col vers Jalalabad. Daly Belgasmi était assis dans la cabine du camion de tête.

J'ai appris cet épisode des années plus tard de la bouche d'un collègue travaillant au PAM. Je m'exclamai : « Mais Daly aurait pu mourir ! » Il me répondit : « Bien sûr... mais que veux-tu, c'était Daly ! »

En tant que rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation pendant huit ans, si j'ai vécu beaucoup de moments de découragement et même de désespoir, j'en ai connu aussi de grande fierté et de joie.

Je me rappelle, par exemple, cette visite à Jessore au Bangladesh⁷. Avec seulement 25 cents de dollar US par enfant, le PAM réussissait à nourrir quotidiennement plusieurs centaines d'écoliers avec un bol rempli de riz, de la bouillie de blé et des légumineuses. Les sourires timides des enfants lors de notre rencontre, puis leurs cris de joie à l'arrivée de la nourriture me firent chaud au cœur.

Pour 50 dollars, les fonctionnaires du PAM parviennent à nourrir un enfant pendant toute une année.

Après notre passage à Jessore, Sally-Anne Way et Christophe Golay, mes deux collaborateurs, se battirent comme des lions dans le bureau du ministère de l'Éducation à Dacca pour que la distribution des repas ne soit pas interrompue durant les vacances scolaires. Ils eurent gain de cause.

Comme ces îles faites de terres alluvionnaires, de troncs d'arbres enchevêtrés, de plantes et de fleurs tournant lentement sur elles-mêmes en descendant le fleuve Congo, l'ONU s'est enrichie, les années passant, d'apports innombrables. Et les différentes institutions qui constituent son univers ont chacune une histoire singulière.

L'Organisation internationale du travail date de 1919. Elle a été créée par le traité de Versailles, en même temps que la Société des Nations. Les deux projets figurent dans le préambule au traité, leurs fondateurs étant convaincus que l'amélioration du sort des travailleurs et la justice sociale étaient les conditions indispensables d'une paix universelle et durable.

Parmi les hommes qui ont pris une part directe à la création de l'OIT se trouvent des socialistes français, souvent d'anciens collaborateurs de Jean Jaurès, tel le député socialiste Albert Thomas, qui devint, pendant la Première Guerre mondiale, ministre de l'Armement et des fabrications de guerre et, après la fondation de l'OIT, le premier directeur du Bureau international du travail (BIT) installé à Genève ; ou tel encore l'économiste Edgard Milhaud, ancien secrétaire de Jaurès, professeur à l'Université de Genève, et qui fut nommé en 1925 chef de la section du BIT chargée de « l'étude des faits économiques dans leurs rapports avec les problèmes du travail »⁸.

Jean Jaurès a été assassiné le 31 juillet 1914, à la veille de la Première Guerre mondiale. Le trésor de solidarité internationale et de lutte contre l'injustice sociale qu'il nous a légué a précisément survécu grâce aux combats menés par Albert Thomas, Edgard Milhaud et leurs camarades de l'OIT.

Les inspecteurs et inspectrices de l'OIT parcourent la planète pour veiller à l'application des 191 conventions internationales signées par les États membres, tous ces textes assurant le respect de la liberté syndicale, la protection de la santé et du repos des travailleurs, la mise en œuvre des normes de protection des travailleurs dans les usines, les plantations et les mines. L'une des missions prioritaires de ces inspections est la lutte contre l'exploitation des enfants. Des plantations du Cambodge aux mines d'or du Pérou et du Burkina Faso, des centaines de milliers de jeunes gens et de jeunes filles leur doivent leur libération et le respect de leur dignité.

Les 23 organisations spécialisées sont presque toutes, je l'ai dit, dotées d'une assemblée générale et d'un budget propre. Un conseil interétatique les contrôle. Une exception cependant : l'OIT est administrée par un conseil tripartite où siègent, à nombre égal, des syndicalistes, des patrons et des représentants des États.

Le nom de « haut-commissariat » signale une position particulièrement prestigieuse.

Le puissant Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), qui, à l'heure actuelle, vient en aide à plus de 60 millions de réfugiés et de personnes déplacées, est directement issu de la Société des Nations. À l'origine, il portait le nom de Centre d'aide aux réfugiés et était intégré au Secrétariat général de la Société des Nations, à Genève.

Quand, en janvier 1933, les nazis arrivèrent au pouvoir à Berlin, l'Allemagne faisait partie de la SDN⁹. Mais dès son entrée à la chancellerie, Hitler commença à persécuter les communistes, les socialistes et les Juifs.

L'un des livres qui m'a le plus marqué dans ma jeunesse est celui du grand comédien communiste Wolfgang Langhoff, *Die Moorsoldaten* (*Les Soldats des marais*). Or, en 1933, Langhoff fut kidnappé par une bande de SS dans son théâtre de Hambourg. On perdit sa trace au camp de Börgermoor.

Un certain nombre de lois issues de la République de Weimar

demeuraient néanmoins en place, si bien que l'ancienne légalité continua de fonctionner jusqu'à un certain point. Plusieurs journaux purent, par exemple, publier des avis de recherche de Wolfgang Langhoff. Le *Polizeipräsident*, autorité policière suprême à Hambourg, compatissait avec sa famille, mais, contre les SS, il ne pouvait à l'évidence rien faire. En Allemagne, le sol se craquelait progressivement sous les pieds des victimes. Après treize mois, Langhoff fut pourtant libéré du camp de Lichtenburg où il avait été transféré. Il s'exila aussitôt en Suisse, à Zurich, où il devint rapidement l'un des comédiens les plus en vue du Schauspielhaus¹⁰.

Dès le printemps 1933, nombre d'Allemands menacés durent se résoudre à quitter l'Allemagne. Le Centre d'aide aux réfugiés de la Société des Nations les aidait à fuir et à se réinstaller tant bien que mal en Europe ou en Amérique.

Hitler entra alors dans une colère noire. Il exigea de la Société des Nations qu'elle mît immédiatement un terme à son assistance aux réfugiés allemands. Sir Eric Drummond, le jeune secrétaire écossais de la SDN, tergiversa, dépêcha émissaire sur émissaire à Berlin, tenta d'amadouer le dictateur. Rien n'y fit. Finalement, Drummond, qui voulait absolument sauvegarder le caractère universel de la SDN, trouva une solution : le Centre d'aide aux réfugiés fut dissout.

À 60 kilomètres de Genève, à Lausanne, Drummond créa une nouvelle organisation, formellement indépendante de la SDN, et la nomma Haut-Commissariat pour les réfugiés. Hitler se calma pour un temps. Puis, prenant conscience de l'efficacité du travail d'exfiltration, de protection et de réinstallation accompli par le Haut-Commissariat pour les réfugiés, il claqua la porte de la SDN.

Aujourd'hui, seules deux instances de l'ONU sont des haut-commissariats : le Haut-Commissariat pour les réfugiés, on l'a dit, et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Or, ce dernier n'a ni budget autonome, ni conseil d'administration interétatique indépendant. En fait, il usurpe son nom. Administrativement, il n'est qu'un simple département du Secrétariat général de l'ONU à New York.

Voici comment les choses se sont passées.

Durant les six années de la Seconde Guerre mondiale, les peuples du monde avaient enduré d'innombrables souffrances et perdu des

dizaines de millions de morts. Or, lors de l'assemblée de fondation de l'ONU à San Francisco, en juin 1945, les délégués des États admis à y prendre part¹¹ ne parvinrent pas à se mettre d'accord sur la liste des droits à prendre en considération. L'assemblée chargea donc une commission – sous la double présidence française et américaine – d'élaborer, dans les trois ans, une Déclaration universelle des droits de l'homme.

Quelles avaient été les raisons de cet échec ?

Les délégués des États communistes voulaient privilégier les droits économiques, sociaux et culturels, notamment le plus important d'entre eux, le droit à l'alimentation, dont voici la définition : « Le droit à l'alimentation est le droit d'avoir accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture qualitativement et quantitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne. »

À San Francisco, cette prétention déclencha un débat furieux. L'ambassadeur britannique attaqua l'ambassadeur d'Ukraine (Staline avait réussi à imposer l'Ukraine et la Biélorussie comme « États indépendants » afin d'élargir la représentation soviétique) : « *We don't want any well nourished slaves !* » (« Nous ne voulons pas d'esclaves bien nourris »). À quoi l'Ukrainien répondit : « Même les hommes libres peuvent mourir de faim. »

Entre l'Occident et le monde communiste, la contradiction s'avérait absolue. Aucun compromis n'était possible. Les Occidentaux accusaient les communistes de combattre les droits civils et politiques (liberté d'assemblée, d'expression, de conscience, de religion, de mouvement, droit à l'autodétermination, etc.) pour maintenir la dictature du prolétariat et refuser à leurs peuples tout accès à la démocratie. Les communistes, de leur côté, reprochaient aux puissances capitalistes de refuser les droits économiques, sociaux et culturels pour une simple raison : ils combattaient la justice sociale.

Staline sortit perdant de cette joute. La Déclaration universelle, adoptée le 10 décembre 1948 au palais de Chaillot à Paris, est une copie presque conforme des déclarations historiques précédentes, celle des insurgés américains de 1776 et celle des révolutionnaires français de 1789. Elle ne mentionne que dans un seul article, et en des termes

assez vagues, les droits économiques, sociaux et culturels.

En août 1991, l'Union soviétique implosa. Les gérontocrates du Kremlin avaient imposé aux peuples de l'URSS une dictature policière corrompue qui se situait à des années-lumière du gouvernement voulu par Karl Marx et vanté par le Manifeste de 1848. Au 38^e étage du gratte-ciel onusien de New York résidait, à l'époque, un homme exceptionnel : Boutros Boutros-Ghali. Intellectuel francophone brillant, pacha égyptien bénéficiant d'une longue expérience ministérielle, juriste subtil et érudit, Boutros-Ghali comprit immédiatement la situation. En tant que secrétaire général (1992-1996), il prit une initiative historique, sans passer par l'Assemblée générale ni par le Conseil de sécurité.

C'est ainsi qu'en 1993, il convoqua à Vienne la première réunion mondiale sur les droits de l'homme depuis celle qui s'était tenue à Paris en 1948. Il s'agissait de mettre fin à près d'un demi-siècle de glaciation et de réunir, dans une seule et nouvelle déclaration, les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels.

Boutros-Ghali se livra à Vienne à une très remarquable explication des droits humains :

En tant qu'instruments de référence, les droits de l'homme constituent le langage commun de l'humanité grâce auquel tous les peuples peuvent, dans le même temps, comprendre les autres et écrire leur propre histoire. Les droits de l'homme sont, par définition, la norme ultime de toute politique [...]. Ils sont, par essence, des droits en mouvement. Je veux dire par là qu'ils ont à la fois pour objet d'exprimer des commandements immuables et d'énoncer un moment de la conscience historique. Ils sont donc, tous ensemble, absolus et situés.

[...]

Les droits de l'homme ne sont pas le plus petit dénominateur commun de toutes les nations, mais, au contraire, ce que je voudrais appeler l'irréductible humain, la quintessence des valeurs par lesquelles nous affirmons, ensemble, que nous sommes une seule communauté humaine¹².

Paraphrasant Hegel, j'aimerais ajouter, expérience faite, que les

droits de l'homme – les droits civils et politiques, comme les droits économiques, sociaux et culturels – constituent l'Absolu en relation, l'Universel concret. Ils sont bien, en effet, l'horizon de notre histoire.

Mais un droit dont aucune force n'est en mesure de sanctionner la validité peut se trouver réduit à l'état de fantôme. En fait, la seule réalité des droits de l'homme face au crime, c'est la force de conviction qui leur est attachée, elle-même fonction de la crédibilité de celui qui les énonce.

La bonne foi, la sincérité du sujet parlant sont ici décisifs.

Boutros Boutros-Ghali jouissait de cette crédibilité. Sous le titre de « Déclaration de Vienne », le projet de résolution qu'il soumit aux représentants des 171 États réunis en ce moment historique fut adopté le 25 juin 1993. Désormais, tous les droits de l'homme (civils et politiques ; économiques, sociaux et culturels) étaient déclarés universels, indivisibles et interdépendants.

À Vienne, les Américains, soucieux de ne pas s'opposer ouvertement à Boutros-Ghali, s'abstinrent au moment du vote. Jusqu'à aujourd'hui, ils refusent de reconnaître les droits économiques, sociaux et culturels – et notamment le droit à l'alimentation.

Mais l'Égyptien remporta à Vienne une autre victoire encore. Jusque-là, l'ONU n'avait disposé que d'un Centre pour la protection et la promotion des droits de l'homme, sis au palais Wilson à Genève. Boutros-Ghali fit voter la création d'une nouvelle instance, intitulée Haut-Commissariat aux droits de l'homme. La manœuvre était habile : elle permettait de valoriser le modeste Centre de Genève et de lui attacher plus de prestige. Hélas, cette promotion s'avérera largement fictive. Pour apaiser les Américains, Boutros-Ghali dut finalement accepter que la nouvelle institution ne fût qu'une division du Secrétariat général de l'ONU. C'est ainsi que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme est un faux haut-commissariat, dépourvu d'indépendance administrative, politique et budgétaire, et privé de conseil d'administration propre...

Entre le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Conseil des droits de l'homme, les relations sont complexes, les conflits fréquents. La primauté appartient au Conseil, dont la tâche, rappelée au chapitre précédent, est double : contrôler la politique des droits de l'homme menée par chacun des 193 États membres de l'ONU, d'une part, édicter des normes de droit lorsqu'une situation nouvelle l'exige,

d'autre part.

Le Conseil a à sa disposition des rapporteurs spéciaux. Il siège à Genève au cours de trois sessions annuelles de trois semaines (sans compter les sessions extraordinaires).

N'étant qu'un simple département du Secrétariat général de l'ONU, le Haut-Commissariat, de son côté, n'a pas de compétence législative. Il assure le secrétariat du Conseil et fournit une assistance scientifique et administrative aux rapporteurs spéciaux. En outre, il possède des bureaux sur les cinq continents, à Tunis, Amman, Bogota, Katmandou, etc. Par ailleurs, il fournit une assistance aux commissions nationales des droits de l'homme et assure une formation en matière de droits de l'homme aux officiers des armées et aux policiers. Il oriente les victimes de violations et les assiste dans leurs démarches sur le plan international (*plaint procedures*).

Dominé par une forte majorité d'États issus de l'hémisphère Sud, le Conseil reproche volontiers au Haut-Commissariat de faire avant tout la politique des États occidentaux, principaux bailleurs de fonds par le biais des « contributions volontaires ». Rappel : seulement 40 % du budget du Haut-Commissariat est couvert par le budget ordinaire de l'ONU.

Boutros Boutros-Ghali est mort au Caire, le 16 février 2016. Je me souviens de lui avec affection.

Sous la présidence du maréchal Abdel Fattah al-Sissi, l'Égypte est aujourd'hui un État en pleine déréliction, rongé par la corruption et l'arbitraire. La police d'Al-Sissi torture chaque année, souvent jusqu'à la mort, des milliers de démocrates, d'étudiants, de syndicalistes – hommes et femmes. Arrêtés en pleine rue, d'autres disparaissent sans laisser de traces.

Al-Sissi bombarde au napalm des villages bédouins, soupçonnés de dissidence. Il maintient fermée la frontière de Rafah, entre le ghetto de Gaza et le Sinaï, contribuant à aggraver ainsi les souffrances physiques et le désespoir de 1,8 million de Palestiniens soumis, depuis 2006, au blocus économique d'Israël.

Les relations entre la dictature d'Al-Sissi et le Conseil des droits de l'homme sont exécrables. Le tenace Frej Fenniche, directeur de la division « États arabes » du Haut-Commissariat, met en œuvre des ruses de Sioux pour maintenir un minimum de dialogue avec le gouvernement du Caire. Car Abdel Fattah al-Sissi est le prototype du

dictateur militaire obtus, cruel, cynique et menteur, utile aux Occidentaux.

L'hypocrisie des États occidentaux, notamment de la France, à son égard, est impressionnante. Lors de son voyage au Caire, le 17 avril 2016, François Hollande a loué la « relation spéciale » qui lie l'Égypte à la France¹³. À l'occasion de ce déplacement, 18 contrats ont été signés, portant essentiellement sur des livraisons d'armes.

Durant toute sa vie, Boutros Boutros-Ghali a incarné l'autre Égypte – l'Égypte fière, tolérante, profondément civilisée. Lea, l'amour de sa vie, est issue d'une famille juive d'Alexandrie, lui-même d'une famille chrétienne copte. Son grand-père, Boutros pacha Nerous Ghali, avait été un nationaliste déterminé. Premier ministre sous la domination ottomane, il avait été assassiné en 1910 par un agent britannique¹⁴. Boutros junior avait fait son doctorat de droit international à la Sorbonne. Il aimait passionnément la France.

Boutros a été le premier secrétaire général de l'ONU né sur le continent africain.

Je me souviens de ses fréquents voyages à Genève. Des agents de la police cantonale, lourdement armés, accompagnés de gardes onusiens, allaient l'accueillir à l'aéroport intercontinental de Genève-Cointrin. Évitant l'entrée principale du palais des Nations, la colonne des limousines noires se dirigeait vers l'entrée des cuisines, au rez-de-chaussée du corps central, en passant devant le local où s'entassaient les poubelles.

Boutros-Ghali me disait parfois en souriant : « Vous avez de la chance... vous pouvez entrer au palais par la grande porte ! »

En tant que ministre des Affaires étrangères, Boutros-Ghali avait accompagné, en 1977, le président Anouar el-Sadate dans son voyage si surprenant à Jérusalem. La rumeur veut même que ce fut Boutros-Ghali qui écrivit le discours de réconciliation prononcé par le président égyptien devant la Knesset...

Des djihadistes assassinèrent Sadate à l'occasion d'un défilé militaire au Caire, le 6 octobre 1981. Ils jurèrent de tuer aussi Boutros-Ghali.

À Genève, le secrétaire général avait un proche ami et confident, le prestigieux professeur de droit international à l'université, Georges Abi-Saab. Et dans la belle villa d'Abi-Saab et de sa femme Rosemarie à Montreux se tenaient des soirées de discussions et d'échanges

passionnantes. Nous y avons pris part à l'occasion, Erica et moi. L'érudition de Boutros-Ghali était stupéfiante. Son sens de l'humour, son ironie aussi. Son apparente modestie mettait immédiatement ses interlocuteurs à l'aise. Il était de stature frêle et portait des lunettes d'une grandeur disproportionnée, ne dissimulant rien de ses doux yeux bruns. Ses exposés en petit comité tenaient du feu d'artifice intellectuel.

En 1996, l'armée israélienne envahit le sud du Liban. Dans la localité biblique de Cana¹⁵ était établi un poste de la FINUL, la force des Casques bleus de l'ONU au Liban. Les avions israéliens bombardèrent les villages. Plusieurs centaines de familles paysannes se réfugièrent alors à Cana. L'artillerie israélienne attaqua la bourgade. Elle tua et mutila plus d'une centaine d'hommes, d'enfants et de femmes.

Boutros-Ghali constitua alors une commission d'enquête internationale, sous la responsabilité d'un général néerlandais. Madeleine Albright, secrétaire d'État américaine, exigea sa dissolution. Boutros refusa.

Les secrétaires généraux occupent généralement leur poste le temps de deux mandats de cinq ans chacun. Fin 1996, l'administration Clinton obtint le renvoi du récalcitrant Boutros-Ghali arrivé au terme de son premier mandat.

La naissance de certaines planètes de la galaxie onusienne est due au hasard. C'est le cas, par exemple, du FIDA (*Fonds international pour le développement agricole, IFAD-International Fund for Agricultural Development*). Comme celui de la FAO (*Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture*), son siège est à Rome. Sa mission particulière : aider les petits paysans (travaillant moins de deux hectares) à réhabiliter leur sol, assurer la biodiversité, augmenter la production, veiller à l'adduction d'eau. Pendant longtemps l'IFAD a été dirigé par un ambassadeur algérien remarquable, Idriss Jazaïry, descendant de l'émir Abdelkader.

Au moment du jeûne juif de Yom Kippour, en octobre 1973, les armées égyptiennes traversèrent sans prévenir le canal de Suez et progressèrent jusqu'aux cols, au centre de la péninsule du Sinaï. L'occupant israélien fut pris par surprise. Mais il organisa rapidement la contre-offensive. Celle-ci fut foudroyante. Les blindés d'Ariel Sharon

traversèrent, à leur tour, le canal, roulèrent sur la grande route du désert vers le Caire. C'est alors qu'au kilomètre 110, au nord du Caire, Henry Kissinger stoppa la colonne et imposa l'armistice.

Au cours des négociations qui s'ensuivirent¹⁶, Kissinger proposa aux États arabes – notamment à ceux du Golfe – le marché suivant : « Je sauve Le Caire, son Université Al-Azhar, son rayonnement dans le monde, mais vous faites un effort pour venir en aide aux familles des petits paysans en Afrique. » L'Arabie Saoudite et les Émirats versèrent quelques centaines de millions de dollars. Le projet n'était certainement pas dépourvu de calculs stratégiques : exercer une influence, renforcer l'économie de marché dans une Afrique encore largement soumise aux coopérations des pays du bloc soviétique et de la Chine. Mais l'IFAD était né !

D'autres organisations issues de l'univers onusien assument des fonctions plus techniques, quoique d'une importance capitale pour la marche du monde. L'Union internationale des télécommunications (UIT) distribue les fréquences pour les télévisions et les radios, et règle les multiples problèmes d'Internet, de la téléphonie et de tous les autres instruments de la communication digitale. Son siège est à Genève.

OMPI est le sigle de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Ses fonctionnaires assurent la protection de la propriété intellectuelle sous toutes ses formes : ils protègent les droits d'auteurs littéraires et artistiques, administrent les brevets, les marques, les dessins et les modèles, règlent les litiges ayant trait à la propriété intellectuelle et technologique en dehors des tribunaux. L'OMPI est de loin l'institution la plus riche de tout l'univers de la diplomatie multilatérale, car elle perçoit le produit de (lourdes) taxes sur chacun des brevets qu'elle enregistre. Son siège, aux verres teintés de bleu, domine avec majesté la place des Nations à Genève.

Plus bas, à l'angle de l'avenue de la Paix et de la rue de Lausanne, se dresse un autre bâtiment d'architecture contemporaine aux verres bleutés. C'est le siège de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Son hall d'accueil déploie une exposition permanente de photographies qui me coupent le souffle chaque fois que je les regarde : des colonnes de feu traversent le ciel, des vagues de tsunami de 10 mètres de haut attaquent des villes côtières, des tempêtes se

forment dans le ciel, des ouragans abattent leur violence dévastatrice sur la terre et sur les mers. Des séquences photographiques stupéfiantes retranscrivent les tourbillons des cyclones et leur itinéraire destructeur à travers les tropiques.

Les fonctionnaires de l'OMM m'ont probablement sauvé la vie.

C'était un jour du début du mois de novembre 2007, à Cuba. Avec mes collaborateurs et collaboratrices, je venais de visiter, dans la province de Las Tunas, dans l'est du pays, des coopératives agricoles et des fermes d'État. Nous venions de rejoindre Holguín, l'aéroport le plus proche, afin de retourner à La Havane.

La tempête s'annonça dans l'après-midi. Un vent de plus en plus violent se leva. Il pliait les palmiers royaux qui encerclaient la piste. Le ciel était noir. Des gens couraient dans les rues des hameaux alentour pour rejoindre au plus vite leurs maisons – et probablement clouer des planches devant leurs fenêtres.

J'avais peur. De plus en plus peur. Mes collaborateurs aussi. Tout notre petit monde se terrait dans un hangar, au pied de la tour de contrôle. Le pilote du Piper à dix places garé devant le hangar, un moustachu bourru, était, lui, d'un calme olympien et affichait même une certaine arrogance.

Les pilotes de *Cubana de Aviación* sont des caïds. L'inquiétude, la panique même de leurs passagers les laissent de marbre. « Nous partirons à l'heure... je connais la route... *los Nortes*, les vents... ne vous inquiétez pas. »

Même les deux camarades du service du protocole qui nous accompagnaient se révélèrent impuissants. Ils tentèrent de protester. Le moustachu les rabroua.

Les sifflements du vent devenaient terribles, les palmiers étaient maintenant pliés en deux. Des nuages ocrés zébraient le ciel.

Tout à coup, le miracle se produisit. Le télégraphiste descendit de la tour, appela le pilote. Il lui dit : « Message de La Havane, relayant le bureau caraïbe de l'OMM... Ouragan de catégorie 1 attendu dans les minutes qui viennent... venant de la mer... à l'est. Tous les avions atterrissent immédiatement sur l'aéroport le plus proche. »

Soulagés, nous bénissons les météorologues du bureau caraïbe de l'OMM. Nous partîmes en Jeep le surlendemain pour un voyage de dix-sept heures jusqu'à La Havane. En de nombreux endroits, les ravages de l'ouragan avaient obturé la route.

Revenons aux droits de l'homme et à la douce violence de la raison qui doit leur accorder respect et réalité.

Les droits de l'homme sont mentionnés quinze fois dans la Charte des Nations unies, mais jamais au chapitre VII qui énumère la liste des mesures de contrainte que l'ONU est autorisée à prendre (action militaire, sanctions économiques, etc.). C'est pourquoi les droits de l'homme ne peuvent être imposés par la force. Il n'existe pas non plus de Cour mondiale des droits de l'homme, où les victimes de violation pourraient porter plainte et exiger réparation.

C'est ainsi que les droits de l'homme ne progressent que par la persuasion. Certes, depuis 1945, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont voté des dizaines et des dizaines de résolutions à leur propos, assorties de mesures de contrainte. Le Conseil des droits de l'homme, de son côté, vote lui aussi, à chacune de ses sessions, des résolutions. Mais, je le répète, contrairement au Conseil de sécurité, il ne peut mettre en œuvre ses résolutions que par la persuasion.

Faut-il en conclure qu'une résolution du Conseil des droits de l'homme n'est qu'une pure figure de rhétorique ? Que le Conseil n'est qu'un forum de débats où des rhéteurs, plus ou moins aimables, se disputeront et confronteront leurs arguments ?

Évidemment non.

Pour donner la mesure de l'efficacité d'une résolution en matière de droits de l'homme, les Anglo-Saxons utilisent un terme quasiment intraduisible : « *Naming and shaming* ». La résolution nomme le crime et inflige la honte.

Le poète palestinien Mahmoud Darwich a dit justement : « J'affronte la réalité brutale en insistant sur son contraire¹⁷. »

Le Conseil des droits de l'homme est la seule instance de l'ONU où la société civile est autorisée à prendre la parole aux côtés des États. Il existe une procédure particulière à New York, dite du « statut B », en vertu de laquelle le comité des ONG de l'ONU examine la structure, l'origine, les compétences de telle organisation non gouvernementale, de tel mouvement social ou religieux, puis décide de lui attribuer (ou non) le statut qui lui donnera accès à la salle des délibérations.

Sur ce terrain aussi, la corruption fait des ravages. Certains États créent de toutes pièces des « GONGO » (*Government-Organized Non-Governmental Organization*), soit des organisations non

gouvernementales créées par leur gouvernement et qui leur servent à masquer leurs crimes. En voici un exemple. Depuis les années 1990, la République populaire de Chine persécute un mouvement religieux appelé « Falun gong¹⁸ », dont il a fait, depuis 2012, exécuter et torturer à mort des milliers d'adeptes. Les ONG occidentales, le nonce apostolique (accrédité au Conseil), le Conseil mondial des Églises ont dénoncé ces crimes devant le Conseil. On a vu alors tout à coup fleurir des « mouvements chinois pour la liberté religieuse », des « ligues de libres-penseurs chinois », etc., qui tous avaient acquis le statut B et intervenaient au Conseil pour témoigner de la totale « liberté religieuse » régnant en Chine.

Autre exemple : le Conseil est soumis à la procédure dite de « l'examen universel ». Tous les cinq ans, tous les États membres de l'ONU doivent se soumettre à ce que les Anglo-Saxons appellent la « *peer-review* », l'examen par les pairs. Des petits malins ont donc créé à Genève des ONG mercenaires, dotées du statut B. Celles-ci vendent leurs services aux États les plus pourris contre monnaie sonnante et trébuchante. Je cite un cas récent : lors de l'examen universel de l'Arabie Saoudite, des ONG mercenaires sont venues louer devant le Conseil les exécutions capitales, les mutilations judiciaires, la torture par le fouet, l'humiliation des femmes comme autant de pratiques licites, prétendument dictées par le Coran.

Un mot encore sur l'efficacité des résolutions votées par le Conseil. Une conscience collective informée d'un crime devient une force apte à susciter l'inquiétude et à exercer des pressions sur les pouvoirs d'État. Des campagnes d'opinion publique se déclencheront alors, des mouvements citoyens interrogeront leur gouvernement.

Des journalistes poseront des questions.

Est-ce suffisant ? Assurément pas. D'autres mécanismes sont donc à l'œuvre pour conférer vie et réalité aux résolutions.

Au moment d'adhérer aux Nations unies, chaque nouvel État membre doit signer à la fois la Charte et la Déclaration universelle. Mais, au-delà de ces documents fondateurs, il existe une multitude de conventions. Celles-ci ne créent pas de droits statutaires, mais des droits conventionnels. Cette distinction appelle une explication.

Les normes fixées dans la Déclaration doivent être respectées par tous les États, celles définies par les conventions uniquement par les États signataires.

Prenons quelques exemples. La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention contre les disparitions forcées, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sont chacune administrée par un comité d'experts. Tous les cinq ans, les représentants des États signataires doivent rendre compte des mesures qu'ils ont prises pour mettre en œuvre ces conventions. Composés d'experts internationaux de haut niveau (18 par convention), ces comités examinent d'une façon critique, souvent sévère, les rapports présentés par les États.

Les mouvements issus de la société civile du pays peuvent soumettre au comité d'experts un rapport contradictoire. Le comité d'experts accepte ou refuse le rapport gouvernemental, demande des informations supplémentaires ou présente des suggestions. Il agit comme un procureur ou un juge d'instruction. Ses verdicts sont publiés sur Internet. En outre, la plupart des conventions possèdent des « protocoles » annexes donnant le droit à des parents de victimes ou aux victimes elles-mêmes de porter plainte pour la violation de tel ou tel article de la convention.

Certains comités d'experts disposent d'enquêteurs. C'est notamment le cas pour la lutte contre la torture. Des envoyés du comité d'experts peuvent alors visiter les centres de détention, les pénitenciers, les commissariats, recueillir les témoignages de prisonniers et de leurs familles.

Outre les comités d'experts et leurs enquêteurs, il existe une autre instance singulière : le groupe de travail sur la détention arbitraire. En dépit d'un nom insignifiant, elle est d'une redoutable efficacité. Elle a longtemps été présidée par Louis Joinet, ancien procureur général de la Cour de cassation à Paris, un juriste d'un courage extraordinaire. Louis Joinet et ses collègues ont ainsi arraché aux geôles iraniennes, honduriennes, camerounaises, tchéchènes, etc., des centaines de prisonniers « oubliés ».

La sanction la plus efficace produite par l'exercice de la douce violence de la raison n'est pourtant ni juridique ni politique, mais financière. Les régimes les plus criminels gouvernent souvent les pays les plus pauvres. Ces régimes dépendent, pour leur survie, des crédits de la Banque mondiale et, pour la gestion de leur dette extérieure, de la bonne volonté du Fonds monétaire international (FMI). Par le passé,

j'ai souvent produit des analyses extrêmement critiques à l'endroit de ces deux puissantes institutions. Mais je dois admettre qu'une aurore pointe à l'horizon.

Les statuts des deux institutions excluent toute conditionnalité. Elles accordent ou refusent les crédits selon des critères exclusivement bancaires (solvabilité du client, état de son économie, etc.). Or, je constate un frémissement. Lentement, imperceptiblement, dans les deux bâtiments de béton et de verre de la H-Street-Northwest 1818 à Washington, un changement de mentalité se laisse percevoir. Les états-majors prennent de plus en plus souvent en compte – pour l'attribution ou le refus d'accorder des crédits – le respect ou la violation des droits de l'homme par leurs clients potentiels.

Ce changement est largement dû aux nouvelles méthodes de gouvernance et aux exigences morales d'un homme exceptionnel, Michel Camdessus, qui a dirigé le FMI pendant treize ans. Banquier prestigieux, Camdessus a rendu compte du changement qu'il a impulsé dans un livre fascinant, *La scène de ce drame est le monde*¹⁹.

L'élaboration d'une résolution par le Conseil des droits de l'homme est un processus long et complexe. La commission des résolutions se réunit dès le début de la session, puis à de nombreuses reprises pendant les trois semaines qui suivent.

Derrière les portes closes, les négociations sont généralement ardues. Les diplomates s'affrontent. Amendements, ruptures, consensus se succèdent.

Genève est un univers particulier. La ville, petite, ne compte que 187 000 habitants. Le palais des Nations est une ruche. Les restaurants, les hôtels, les bars abritent des rencontres, des conversations discrètes. Ainsi, au rez-de-chaussée du palais des Nations, le Bar du Serpent et sa terrasse, jouxtant de beaux jardins que parcourent des paons impassibles, est un haut lieu de négociations informelles. Tout le monde se connaît ici. Mais tout le monde ne se parle pas : les ambassadeurs américains nommés sous l'administration Bush ne m'ont ainsi jamais adressé la parole en dehors des séances officielles !

Un soir de la dernière semaine de la 31^e session du Conseil, en mars 2016, Ibrahim Kraishi, ambassadeur de Palestine, m'aborde au Bar du Serpent : « *Professor, I need your help...* les Suisses ne veulent

pas voter notre résolution sur les sociétés israéliennes et étrangères travaillant dans les colonies israéliennes en territoires occupés, *please*, parlez-leur²⁰. »

Peu de temps après, Barbara Fontana, chef de la section des droits de l'homme à la mission suisse, passe dans le couloir. Je l'arrête : « Il paraît que vous refusez de voter la résolution palestinienne ?... Ils sont fous à Berne... Même l'Union européenne appuie le texte de Kraishi. Vous allez vous mettre à dos tout le tiers-monde ! »

Barbara Fontana est une jeune femme respectée de tous pour ses compétences et son indépendance intraitable. L'homme susceptible de lui dire ce qu'elle doit faire n'est pas encore né. Elle a la tête dure. Elle me rabroue : « De quoi tu te mêles ?... Berne a ses raisons... Occupe-toi de tes oignons ! »

Le 23 mars 2016, au Conseil des droits de l'homme, l'ambassadeur suisse vote en faveur de la résolution palestinienne. Un miracle avait dû se produire à Berne !

Je suis vaniteux, certes. Mais pas au point de m'imaginer pouvoir dicter son vote à la Confédération helvétique. D'ailleurs, tout vice-président du comité consultatif que je suis, mes médiations échouent en général. Un simple exemple suffit à le prouver.

Pendant deux ans, la Suisse s'était battue pour l'élaboration d'une résolution qui demandait aux États de garantir l'intégrité physique des participants aux manifestations pacifiques. De Kinshasa à Dacca, de Riyad à Oulan-Bator, des manifestants se font tabasser par la police lorsqu'ils exercent un droit de l'homme pourtant fondamental : le droit de se réunir et de protester pacifiquement. Dans certaines capitales, comme Le Caire ou Tegucigalpa, il arrive que les manifestants en question soient carrément tués.

Les diplomates helvétiques espéraient obtenir une adoption par consensus, ce qui aurait donné une force particulière à leur résolution.

Lors d'une séance de nuit de la trentième session, en septembre 2015, je me tenais adossé au mur du fond de la grande salle. Discrètement, Barbara Fontana se posa à côté de moi. D'une voix proche du murmure, elle s'indigna : « Tes copains vénézuéliens sabotent notre résolution... non seulement ils refusent de la voter, mais ils promettent de la combattre en séance plénière. Je te serais reconnaissante si tu pouvais leur dire un mot. »

Le lendemain, je téléphonai à la mission de la République

bolivarienne du Venezuela, au chemin François-Lehmann, à Genève. Le jeune ministre-conseiller Edgardo Toro Carreño, chargé des droits de l'homme, prit immédiatement l'appel. « ¡ *Hola, compañero ! ¿ Qué tal ?* »

Je délivrai mon message, en y ajoutant mes arguments personnels. Des militants écologistes venaient d'être abattus par la police au Honduras. En pleine rue. Au Caire, la police anti-émeute venait d'assassiner une dizaine d'étudiants. Il fallait d'urgence créer une norme pour assurer la sécurité, la protection, la vie des manifestants.

Edgardo est un jeune diplomate joyeux, exubérant, habile. Il a la conviction bolivarienne chevillée au corps. La réponse fusa : « *Compañero*, nous ne reconsidérerons rien du tout ! Mes instructions de Caracas sont claires... Nous avons les fascistes dans le pays. Nicolás Maduro est notre président, démocratiquement élu [...]. Henrique Capriles n'accepte pas ce vote. Il envoie ses nervis dans la rue... presque tous les jours. Il tente d'instaurer le chaos. Il prétend que ces cortèges sont pacifiques, mais nous le savons, beaucoup de ses nervis sont armés... Non seulement nous ne voterons pas cette résolution, mais nous la combattons. Nous mobiliserons nos amis. Elle ne passera jamais ! »

Après un débat houleux, la résolution suisse fut certes votée, mais avec contre elle une très forte opposition. Ce qui affaiblit considérablement sa portée.

Ma tentative de médiation avait échoué.

Convié par Audrey Pulvar, le 24 avril 2016, à son émission « 18 H politique » sur la chaîne I-Télé, je devais rendre compte de mon travail à l'ONU. Audrey Pulvar est une femme de conviction, belle et intelligente. Soudain, elle me parut déboussolée.

« Vous, l'indigné de toujours... comment pouvez-vous siéger dans ces instances ? Vous qui avez combattu les banquiers, l'injustice, avec tant d'acharnement et de constance... comment pouvez-vous siéger à côté des représentants de régimes aussi abominables que l'Arabie Saoudite, par exemple ? »

Son Excellence Faisal bin Hassan Trad, ambassadeur de Riyad, joue un rôle important au Conseil des droits de l'homme. Son gouvernement pratique pourtant la charia, fait fouetter jusqu'au sang certains dissidents, torture jusqu'à la mort ses critiques, humilie les

femmes, coupe les mains aux personnes soupçonnées de vol.

Et l'Arabie Saoudite est protégée par la France, qui lui livrera en 2016 pour 15 milliards d'euros de bombardiers, de fusées et de canons... que Riyad utilisera pour massacrer des hommes, des femmes et des enfants au Yémen et au Bahreïn.

À côté de moi, lors des sessions du comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, est assis le Chinois Zhang Yishan, un homme par ailleurs charmant, courtois et plein d'humour. Il a été l'ambassadeur de la Chine au Conseil de sécurité. Jeune diplomate, il avait défendu le massacre des étudiants sur la place Tian'anmen. Au comité consultatif, il plaide pour le parti unique. Il est partisan de la peine de mort.

Autre instance subsidiaire du Conseil des droits de l'homme : le comité, qui choisit les rapporteurs spéciaux. Il a été pendant quelque temps présidé par un personnage sinistre, l'ambassadeur du Honduras, Roberto Flores. Celui-ci a été l'un des principaux instigateurs du coup d'État de 2009 qui a chassé du pouvoir le président démocratiquement élu, Manuel Zelaya, pour lui substituer la dictature policière, toujours en activité en 2016.

Audrey Pulvar a donc raison. Souvent je me trouve en compagnie douteuse. Pourtant je persiste. Je pratique ce que j'ai envie d'appeler l'intégration subversive.

Exécuté par Staline en 1938, réhabilité en 1988, Nicolai Boukharine écrit : « Les révolutionnaires sont des opportunistes qui ont des principes. »

Un intellectuel n'est rien par lui-même. Il n'accède à l'existence historique qu'en s'alliant avec les mouvements sociaux. En bref : en devenant l'intellectuel organique des forces populaires. L'intellectuel est un producteur de biens symboliques, de contenus de conscience. Dans la mesure où ces biens symboliques (concepts, théories, analyses) servent aux mouvements populaires, il acquiert une certaine utilité.

Le problème de l'incarnation hante chacun de nous. À quelles conditions une idée devient-elle force matérielle, susceptible de peser sur la réalité ? Personne ne le sait avec précision. Mais l'incarnation demeure l'ambition de tout producteur de contenus de conscience. C'est donc aussi la mienne.

Hoederer, l'un des principaux personnages de la pièce de Jean-Paul Sartre, *Les Mains sales*, résume bien le problème. À Hugo, l'humaniste

taradé par le doute, il dit : « Ne rien faire, rester immobile, serrer les coudes contre le corps, porter des gants. Moi, j'ai les mains sales²¹. »

L'alternative aux mains sales, c'est la pureté, l'inaction, la contemplation passive de l'histoire qui se déroule sous nos yeux, aussi horrible soit-elle.

-
1. Bertolt Brecht, *La Vie de Galilée*, Paris, Éditions de L'Arche, 1990.
 2. Comité international de la Croix-Rouge, l'ancêtre des organisations humanitaires modernes, créé à Genève en 1863.
 3. Action contre la faim, créée en 1979 par des intellectuels français dans le contexte de la guerre en Afghanistan.
 4. *Oxford Committee for Famine Relief*, créé en 1942 en Angleterre pour lutter contre la famine provoquée par le blocus allemand. L'abréviation date de 1965.
 5. C'est de Sidi Bouzid, le 17 décembre 2010, qu'est partie la révolution dite du « Printemps arabe ».
 6. Jean Ziegler, *Destruction massive*, *op. cit.*
 7. Voir Jean Ziegler, *Destruction massive*, *op. cit.*
 8. Voir Denis Guérin, *Albert Thomas au BIT, 1920-1932. De l'internationalisme à l'Europe*, Euryopa, Institut européen de l'Université de Genève, 1996. <https://www.unige.ch/gsi/index.php/download-file/view/19/256/>
 9. L'Allemagne avait rejoint la SDN en 1926.
 10. *Die Moorsoldaten* a paru à Zurich, au Schweizer-Spiegel Verlag, en 1935. En 1945, Langhoff s'installa à Berlin, où il prit la direction du Deutsches Theater.
 11. Furent admis les États qui avaient déclaré la guerre à l'Allemagne et/ou au Japon avant le 8 mai 1945, date de la capitulation de l'Allemagne.
 12. Cité par Hervé Cassan, « La vie quotidienne à l'ONU du temps de Boutros Boutros-Ghali », in *Mélanges offerts à M. Thierry*, Paris, Pédone, 1998, p. 8.
 - 13.

Hélène Saillon, « Hollande et Sissi soignent leur “relation spéciale” », in *Le Monde*, 20 avril 2016.

14.

L'Égypte acquit son indépendance en 1922, après la chute de l'Empire ottoman, mais demeura, jusqu'au renversement de la monarchie par Nasser et les officiers libres, en 1952, sous la tutelle de la Grande-Bretagne.

15.

Où l'Évangile selon Jean situe le premier des sept miracles de Jésus.

16.

Négociations qui aboutirent à la normalisation des relations entre Israël et l'Égypte puis, en 1978, aux accords de Camp David. Contre l'engagement, respecté jusqu'à ce jour, de ne plus attaquer Israël, l'Égypte récupéra la péninsule du Sinaï, occupée lors la guerre des Six Jours de 1967.

17.

Présente absente, Arles, Actes Sud, 2016.

18.

Falun gong est une discipline de qi gong, combinant exercices lents et méditation avec une philosophie morale prônant les principes de vérité, compassion et tolérance.

19.

Michel Camdessus, *La scène de ce drame est le monde*, Paris, Les Arènes, 2015.

20.

Sur cette résolution, voir p. 121 et suiv.

21.

Jean-Paul Sartre, *Les Mains sales*, Paris, Gallimard, 1948, p. 199-200.

« En avant vers nos racines¹ »

Je me souviens d'une certaine soirée d'été en Galilée : toute la région baignait dans la lumière dorée du soleil couchant.

À l'occasion de chacune de mes missions de rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation, je devais visiter des prisons, des centres de détention, des commissariats, pour déterminer si les prisonniers étaient correctement nourris. L'expérience révélait que, dans nombre d'États répressifs, la réduction voire même la privation complète de nourriture sur des périodes étendues était administrée comme une punition supplémentaire.

Avec mes collaborateurs, j'avais visité l'une des nombreuses prisons militaires installées dans le nord d'Israël. Ancien étudiant en sociologie, son directeur était discrètement critique de la politique d'occupation de son gouvernement et des terribles ravages économiques, sociaux, psychologiques qu'elle provoque, comme du désespoir qu'elle inflige aux familles palestiniennes. Nous étions assis sur la terrasse de l'antique caserne anglaise.

Tout à coup, le jeune et sympathique officier me dit : « Vous voyez cette ligne sombre sur l'horizon ? C'est la montagne d'Armageddon. »

J'évite de lire la Bible – excepté les Évangiles et les Actes des Apôtres. Trop de punitions divines promises dans l'Ancien Testament, trop de poésie pastorale dans les Psaumes... Et que dire de l'Apocalypse, à peine intelligible avec toutes ces bêtes totémiques ? Pourtant, je me souvenais d'Armageddon, le lieu où, selon l'Apocalypse, aurait lieu la bataille ultime, définitive, entre le Bien et le Mal. Aujourd'hui, tout indique que nous approchons de la phase paroxystique de la lutte mondiale des classes. Je n'ai pas pu

m'empêcher de penser qu'Armageddon était proche !

Les grands textes fondateurs des Nations unies composent actuellement l'horizon de notre histoire.

La plus épouvantable boucherie que la planète ait eu à connaître à ce jour a eu lieu pendant la Seconde Guerre mondiale, un massacre absurde et terrifiant provoqué par les nazis et les impérialistes japonais, et qui s'est soldé, en six ans, par 57 millions de morts civils et militaires et des centaines de millions de blessés, de mutilés, de disparus.

Les Nations unies sont nées de cette boucherie.

Et, de fait, les deux textes fondateurs de l'ONU – la Charte des Nations unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme – sont profondément marqués par le souvenir de cette catastrophe. En créant des institutions transétatiques planétaires, en affirmant des valeurs universelles, leurs auteurs cherchaient à empêcher à tout prix le retour des monstres.

Il faut s'imprégner du préambule de la Charte :

Nous, peuples des Nations unies, résolus

à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,

à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,

à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,

à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

L'article 1 énonce les buts et les principes de l'organisation :

Les buts des Nations unies sont les suivants :

Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin :

prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix.

Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde.

Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion.

Être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.

Voici maintenant le texte de l'introduction à la Déclaration universelle des droits de l'homme :

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression.

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations.

Considérant que les États membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement.

L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des États membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Et voici l'article 1 :

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Et l'article 3 :

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Dans sa préface aux *Carnets* du révolutionnaire russe Victor Serge, Régis Debray écrit : « Les hommes ont besoin d'un sens de l'histoire comparable au sens de l'orientation des oiseaux migrateurs. [...] Quelles que soient les circonstances conjoncturelles, l'homme ne peut se contenter d'une existence sans hantise ni utopie². »

En dépit du spectacle lamentable que donnent toutes les cheikha du monde au palais des Nations à Genève et la complicité que leur présence dans cette enceinte révèle entre tel secrétaire général et tel régime détestable, au-delà de l'incapacité criante du Conseil de sécurité à mettre un terme aux carnages en Syrie, en Irak, en Afghanistan, en République centrafricaine et au Darfour, malgré la faim qui, chaque année, détruit des millions d'êtres (à cause – entre autres – de l'indolence des bureaucrates de New York), je veux dire mon adhésion totale et sans réserve aux principes fondateurs des Nations unies et à la pratique de solidarité que ces principes entendent concrétiser.

Qu'est-ce qui m'incite à adhérer à ces textes ? Je déteste le romantisme en politique. Non, ce qui fonde mon adhésion est de l'ordre de l'eschatologie, telle qu'elle est formulée par les vieux marxistes allemands de l'École de Francfort, Theodor Adorno, Max Horkheimer, Herbert Marcuse, Walter Benjamin.

L'homme vit en permanence une double histoire. Celle qu'il vit concrètement et celle que sa conscience revendique sous forme d'utopie. Adorno parle de « conscience adjugée » (en allemand : « zugerechnetes Bewusstsein »). Max Horkheimer voit dans cette conscience le « désir du tout autre », titre du dernier livre publié de son vivant, en 1973 : *Die Sehnsucht nach dem ganz Anderen*, son véritable testament.

Aujourd'hui, sans aucun doute, la justice réelle est en régression. Jamais autant de réfugiés et de personnes déplacées n'ont erré sur les routes du monde. Filippo Grandi, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, en compte plus de 60 millions.

La faim ravage les bidonvilles.

Le désert et les steppes arides dévorent les terres arables. Dans certaines zones du Burkina Faso, le Sahara progresse jusqu'à 5 kilomètres par an.

Presque le tiers du continent africain est aujourd'hui recouvert de terres arides. On désigne comme aride un sol qui reçoit moins de 250 millimètres d'eau pluviale par an et où aucune agriculture n'est possible sans irrigation. Or, en Afrique subsaharienne, recouverte de terres arides, seuls 3,8 % des terres sont irrigués.

Dans les sept pays du Sahel situés à la lisière méridionale du Sahara, les nappes d'eau souterraines se trouvent parfois à plus de

60 mètres de profondeur. Aucune des techniques traditionnelles ne permet de puiser de l'eau à une telle profondeur. Lorsque les bêtes et les membres les plus vulnérables de la famille – les enfants en bas âge, les très vieux – meurent, lorsque la terre devient aussi dure que le béton, les survivants s'en vont. Où ? Dans les bidonvilles sordides des mégapoles côtières – Lomé, Cotonou, Dakar, etc. – où les rats mordent les bébés, où la prostitution enfantine détruit les jeunes, où le chômage permanent, la sous-alimentation, les épidémies ravagent les familles.

Et que dire de la torture ? Selon le rapport d'Amnesty International 2015, 67 des 193 États membres de l'ONU pratiquent systématiquement – ou de façon récurrente – la mutilation volontaire de leurs habitants, lorsqu'ils les suspectent d'opposition au régime en place.

Mais en dessous et en deçà de cette justice régressive réellement vécue, il existe une conscience eschatologique. L'utopie – ce que la conscience perçoit comme juste – est une force historique puissante.

Elle progresse sans cesse.

Prenons l'exemple de l'esclavage. Évêque d'Hippone au IV^e siècle, dans l'Ifriqiya romaine d'Afrique du Nord (aujourd'hui Annaba en Algérie), saint Augustin prêchait les Évangiles et leur message radicalement égalitaire³.

Un soir, un homme vint le voir et lui dit : « Tu prêches l'Évangile et l'égalité entre tous les hommes... Or, j'observe, dans nos contrées, la vie fracassée des esclaves, leurs souffrances infinies, leurs humiliations. Ne sont-ils pas, eux aussi, des hommes comme toi et moi ? »

Augustin réfléchit, puis dit : « Le latifundium ne pourrait travailler et produire sans esclaves... Sans latifundium nous mourrions tous de faim... Respecte, honore les esclaves... traite-les comme des frères. »

Aujourd'hui l'esclavage existe toujours au Qatar, en Mauritanie et ailleurs sur terre. Mais aucun être sensé au monde n'oserait défendre sa légitimité.

Voici un autre exemple de justice exigible, celui du refus de la faim : pendant mon mandat de rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation, plusieurs États membres ont, systématiquement et d'une façon permanente, refusé chacun de mes rapports et toutes

mes recommandations, présentés soit au Conseil des droits de l'homme à Genève, soit à l'Assemblée générale à New York. C'est que les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Australie, d'autres États encore ne reconnaissent toujours pas l'existence des droits de l'homme économiques, sociaux et culturels. Seuls existent pour eux les droits de l'homme civils et politiques.

Combien de jours ai-je passé à me disputer avec les ambassadeurs américains successifs ! Certains – notamment ceux qu'avait dépêchés le président George W. Bush, en général des multimillionnaires obtus et arrogants – témoignaient ouvertement de leur mépris pour le Conseil des droits de l'homme. D'autres, par exemple l'Afro-Américain George Moose, ancien secrétaire d'État adjoint pour l'Afrique, universitaire subtil et cultivé, étaient pourtant des diplomates respectables.

Mais le dogme américain veut que la faim ne puisse être éradiquée que sous l'effet de la libéralisation totale du marché mondial : toute intervention normative dans le libre fonctionnement du marché relevant, aux yeux du Département d'État, du sacrilège.

Certes, aucun d'entre ces ambassadeurs et ambassadrices américains n'a jamais osé se référer publiquement aux « justifications » de Thomas Malthus. Rappel : auteur d'*An Essay on the Principle of Population*, d'abord publié anonymement en 1798⁴, Malthus est ce pasteur anglais qui justifia les souffrances dues à la sous-alimentation et à l'agonie par la faim des plus miséreux par la nécessité de protéger la planète de la surpopulation. Et de fait, même le plus fasciste des diplomates n'oserait plus recourir, aujourd'hui, à l'argumentation du terrible pasteur.

Bref, sans aucun doute, face à l'horreur du monde, la conscience « adjugée » avance. Un jour, elle imposera à la réalité vécue des hommes son aspiration à la justice, à la raison et au bonheur.

La Charte de l'Atlantique de 1941, mise au monde sur l'*USS Augusta* par Roosevelt et Churchill, qui a préfiguré et inspiré la Charte des Nations unies de 1945, avait elle-même été précédée d'une longue réflexion de Roosevelt. Dans son discours sur l'état de l'Union du 6 janvier 1941, le président américain avait énoncé les libertés dont il poursuivait la réalisation. Ce discours est connu sous le nom de « *the Four Freedoms Speech* » (« le Discours des quatre libertés ») : liberté d'expression, liberté de religion, liberté de vivre à l'abri du besoin,

liberté de vivre à l'abri de la peur⁵.

John Boyd Orr, médecin et nutritionniste écossais, qui fut, pendant la Seconde Guerre mondiale, membre du *Scientific Committee on Food Policy* du gouvernement anglais, présent sur l'*USS Augusta*, écrit :

Quand les Puissances de l'axe seront complètement annihilées, les Nations unies auront le contrôle du monde. Mais ce sera un monde en ruine. Dans beaucoup de pays, les structures politiques, économiques et sociales seront totalement détruites. Même dans les pays les moins affectés par la guerre, ces structures seront gravement endommagées. Il est évident que ce monde devra être reconstruit. [...] Une telle tâche ne pourra être menée à bien que si les nations libres, qui se sont unies face au péril commun de la domination du monde par les nazis, s'efforcent de rester unies pour coopérer à la construction d'un monde nouveau et meilleur⁶.

Quelques mois avant sa mort, Franklin D. Roosevelt réaffirma magnifiquement les décisions prises sur l'*USS Augusta* :

Nous en sommes arrivés à réaliser clairement que la vraie liberté individuelle ne peut exister sans sécurité et indépendance économiques. « Les hommes qui sont esclaves de la nécessité ne sont pas des hommes libres. » Ceux qui ont faim et qui sont au chômage sont la matière dont sont faites les dictatures.

De nos jours, ces vérités économiques se sont vues acceptées comme allant de soi. Nous avons accepté, pour ainsi dire, une seconde Déclaration des droits selon laquelle une nouvelle base de sécurité et de prospérité peut être établie pour tous, indépendamment de leur classe, de leur race ou de leur croyance⁷.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les deux tiers de la planète vivaient sous le joug colonial : seules 51 nations participèrent à la séance fondatrice des Nations unies à San Francisco, en juin 1945. Pour y être admis, il fallait en outre que leur gouvernement eût

déclaré la guerre à l'Axe avant le 8 mai 1945.

Lors de l'Assemblée générale de l'ONU à Paris, le 10 décembre 1948, qui vota la Déclaration universelle des droits de l'homme, 64 nations seulement étaient représentées.

Max Horkheimer écrit : « Jamais les esclaves n'acceptent durablement leurs chaînes. »

Des luttes de libération anticoloniales, de l'insurrection des consciences et du patient travail d'opposition au cœur même des nations dominatrices par des citoyens et des citoyennes solidaires des dominés, une multitude d'États nouveaux vinrent au monde durant le demi-siècle qui suivit la conférence de San Francisco. Tant et si bien que le problème aujourd'hui n'est plus le manque d'universalité des Nations unies, mais bien la satellisation des États par les oligarques du capital financier globalisé et l'incapacité dans laquelle se trouvent les institutions transétatiques et transnationales d'imposer leurs normes aux prédateurs.

Post-scriptum

L'injonction d'Ernst Bloch, « En avant vers nos racines », qui introduit les textes fondateurs des Nations unies, ne saurait s'arrêter à ceux-ci, aussi magnifique que soit leur vision du monde et de l'humanité. Car ces textes ne sont pas les seules sources d'inspiration des combats menés au sein des Nations unies.

Les idées que ces textes véhiculent viennent souvent de beaucoup plus loin : notamment des œuvres visionnaires des philosophes des Lumières, tout particulièrement du *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau.

Rousseau a porté le projet d'écrire *Le Contrat social* pendant de longues années, rêvant d'un maître-ouvrage qui se serait appelé *Institutions politiques*. Son livre, paru en 1762, s'ouvre sur ces phrases célèbres : « L'homme est né libre, et partout il est dans les fers. Tel se croit le maître des autres, qui ne laisse pas d'être plus esclave qu'eux. Comment ce changement s'est-il fait ? Je l'ignore. Qu'est-ce qui peut le rendre légitime ? Je crois pouvoir résoudre cette question⁸. » Puis l'auteur développe son argument : l'expression de la volonté générale, les principes de souveraineté du peuple et d'égalité civique devant la loi.

Rousseau a cinquante ans. Il est pauvre. Il fait paraître coup sur

coup *Le Contrat social* et *L'Émile*⁹ : le premier de ces ouvrages est interdit, le second est condamné par le parlement de Paris à être lacéré et brûlé. Il est lui-même décrété de prise de corps. Averti que son arrestation a été décidée, il s'enfuit à Genève. N'a-t-il pas fièrement signé son *Contrat social* « Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève » ? Et ce n'est pas la première fois qu'il se revendique de sa patrie. Le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, qui lui a valu sa première célébrité, était d'ailleurs adressé « À la République de Genève », aux « Magnifiques, très honorés et souverains Seigneurs¹⁰ ». Mais à Genève, les « Magnifiques Seigneurs » ordonnent aussitôt que *Le Contrat social* et *L'Émile* soient lacérés et brûlés devant l'hôtel de ville. Rousseau doit de nouveau s'enfuir, cette fois pour les terres vaudoises du canton de Berne. Jusqu'à sa mort, il sera condamné à une vie d'errance.

La Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU est la copie (presque) conforme de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen des révolutionnaires français de 1789, cette dernière elle-même largement inspirée du préambule de la Déclaration d'indépendance proclamée par les insurgés américains à Philadelphie, le 4 juillet 1776.

Les deux auteurs principaux de la déclaration américaine étaient Thomas Jefferson, planteur esclavagiste, et surtout Benjamin Franklin, d'abord ouvrier imprimeur, avant d'être journaliste, écrivain, inventeur, homme politique. C'est Franklin, envoyé par George Washington auprès du roi de France à Paris pour requérir de l'aide et une alliance contre les Anglais, qui avait transmis à Georges Danton les principes énoncés dans le préambule de la Déclaration d'indépendance adoptée à Philadelphie. Or, Benjamin Franklin, comme en témoigne son abondante correspondance avec ses deux petits-fils, était un grand admirateur, lecteur et disciple de Jean-Jacques Rousseau¹¹.

Bien entendu, la sève qui nourrit nos combats provient encore d'autres racines : l'héritage des victoires et des défaites des révoltes paysannes, des partis ouvriers, des mobilisations syndicales, des luttes de libération des peuples colonisés, comme de la myriade des fronts de résistance surgis au fil de temps contre les prédateurs féodaux et capitalistes.

1. Injonction du philosophe allemand Ernst Bloch (« *Vorwärts zu unseren Wurzeln* »), in *Le Principe Espérance* (1954-1959), Paris, Gallimard, 3 vol., 1976, 1982, 1991.
2. Victor Serge, *Carnets* (1952), Arles, Actes Sud, 1985.
3. Saint Augustin, *La Cité de Dieu (De Civitate Dei contra paganos – La Cité de Dieu contre les païens, écrit entre 413 et 426 de notre ère)*.
4. Dernière édition revue par Thomas Malthus, Londres, 1833.
5. Les quatre libertés se trouvaient déjà au cœur du programme du *New Deal*, qui avait porté Roosevelt à la présidence en 1932. Je leur ai fait une large place dans *Destruction massive, op. cit.*, parce qu'elles sont indispensables à la compréhension de la genèse des grands textes fondateurs de l'ONU.
6. John Boyd Orr, *The Role of Food in Postwar Reconstruction*, Montréal, Bureau international du travail, 1943. John Boyd Orr devint, en 1945, le premier directeur général de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture).
7. Franklin D. Roosevelt, Discours prononcé le 11 janvier 1944 devant le Congrès des États-Unis.
8. Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat Social ou Principes du droit politique* (1762), in *Œuvres complètes*, t. III, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de La Pléiade », 1964, p. 351.
9. *Émile ou De l'éducation* (1762), in *Œuvres complètes, op. cit.*, t. IV, 1969.
10. Écrit en 1754, en réponse à la question mise au concours par l'Académie de Dijon : « Quelle est l'origine de l'inégalité parmi les hommes, et si elle est autorisée par la Loy naturelle », et publié en 1755. Voir Jean-Jacques Rousseau, *Œuvres complètes*, t. III, *op. cit.*
11. Voir H. W. Brands, *The First American. The Life and Times of Benjamin Franklin*, New York, Doubleday, 2002.

La stratégie impériale

La seule et unique fois où j'ai vu Henry Kissinger de près, j'ai dû, je l'avoue, lutter contre un sentiment de sympathie.

C'était dans la grande salle du sous-sol de l'hôtel Président Wilson, sur les quais de Genève, un soir de juillet 1998. Ambiance cossue, épaisse moquette. Kissinger était l'invité du professeur Curt Gasteyger, directeur du Centre d'études stratégiques de l'Institut de hautes études internationales et de développement. Il commentait la situation du monde, répondait à des questions et se mêlait librement aux hôtes du cocktail, triés sur le volet, qui venaient de suivre sa conférence.

L'homme, étonnamment petit, portait élégamment un costume gris taillé sur mesure et une cravate bleu ciel. Derrière ses épaisses lunettes, ses yeux pétillaient d'intelligence et d'ironie. D'un sourire moqueur, il scrutait la docte assemblée de fonctionnaires onusiens, d'universitaires et de notables helvétiques réunie autour de lui. Il parlait le « new-yorkais » avec un fort accent allemand. À l'époque, il avait soixante-quinze ans, respirait la vitalité, la santé, la joie de vivre.

L'analyse du monde qu'il proposait se résumait à une suite de récits mettant en scène ses propres actes de bravoure, ses rencontres, ses prophéties – qui, évidemment, s'étaient toutes réalisées.

Les histoires qu'il racontait étaient émaillées du portrait de ses interlocuteurs : « *Then I said to Mao Zedong...* (Et puis j'ai dit à Mao...). Son visage était bouffi, il était fatigué, et très vite je me suis demandé s'il m'écoutait vraiment... »

Les participants étaient conquis, ravis, confits d'admiration. Henry Kissinger, ce soir-là, offrait un curieux spectacle où dominait un mélange d'arrogance et d'humour, de rage de convaincre et de

débordante vanité.

Quelques jours avant le cocktail à l'hôtel Président Wilson, j'avais lu l'anecdote suivante dans le magazine américain *The Atlantic*. Henry Kissinger était cette fois l'invité d'un club de dames de la haute société new-yorkaise. À la fin de son exposé géostratégique, une femme à la mise en plis impeccable, couverte de bijoux, se dirigea vers lui en tremblant. D'une voix étranglée par l'émotion, elle lui dit : « *Doctor Kissinger, I want to thank you for saving the world* » (« Docteur Kissinger, je tiens à vous remercier de sauver le monde »). Le sauveur lui répondit : « *You are welcome, Madam* » (« C'est un plaisir, Madame »).

Contre la diplomatie multilatérale, Kissinger incarne la théorie et la stratégie impériales. Toute sa pratique et toute son œuvre scientifique en témoignent.

En 1957, Henry Kissinger, futur cinquante-sixième secrétaire d'État des États-Unis, publiait sa thèse de doctorat, sous le titre : *A World Restored : Metternich, Castlereagh and the Problems of Peace 1812-1822*¹. Il y développait la théorie impériale qu'il allait mettre ensuite en application, de 1969 à 1975, en tant que membre du Conseil national de sécurité, puis, de 1973 à 1977, comme secrétaire d'État. Sa thèse centrale : la diplomatie multilatérale ne produit que le chaos. Le strict respect du droit à l'autodétermination des peuples et de la souveraineté des États ne permet pas de garantir la paix. Seule une puissance planétaire a les moyens matériels et la capacité d'intervenir partout et rapidement en période de crise. Elle seule est capable d'imposer la paix.

Jesse Helms a présidé, de 1995 à 2001, la puissante Commission des affaires étrangères du Sénat. Il fait écho à Kissinger : « Nous sommes au centre et nous entendons y rester [...]. Les États-Unis doivent diriger le monde en portant le flambeau moral, politique et militaire du droit et de la force, et servir d'exemple à tous les autres peuples². »

Quant à l'éditorialiste Charles Krauthammer, il proclame de son côté : « L'Amérique enjambe le monde comme un colosse [...]. Depuis que Rome a détruit Carthage, aucune autre grande puissance n'a atteint les sommets où nous sommes parvenus³. »

Ancien conseiller spécial de la secrétaire d'État Madeleine Albright sous l'administration Clinton, Thomas Friedman est plus explicite encore : « Pour que la mondialisation fonctionne, l'Amérique ne doit

pas craindre d'agir comme la superpuissance invincible qu'elle est en réalité [...]. La main invisible du marché ne fonctionnera jamais sans un poing visible. McDonald's ne peut s'étendre sans McDonnell Douglas, le fabriquant du F-15. Et le poing invisible qui assure la sécurité mondiale de la technologie de la Silicon Valley s'appelle l'armée, l'aviation, la force navale et les corps des marines des États-Unis⁴. »

Marc Aurèle, qui dirigea l'Empire romain à son apogée dans le troisième quart du II^e siècle de notre ère, ne disait pas autre chose : « *Imperium superat regnum* » (« l'empire est supérieur au royaume »), autrement dit : l'empire surpasse tous les autres pouvoirs.

Cette hypothèse est au fondement de la théorie impériale. La force morale de l'empire, sa capacité de réaction rapide, sa volonté de justice, son organisation sociale, sont garantes de la stabilité. L'empire seul peut, durablement, garantir la paix entre les États, les peuples et les continents.

La théorie impériale est profondément ancrée dans la conscience américaine. Le billet vert de 1 dollar porte fièrement la devise « *In God we trust* » (« En Dieu nous mettons notre confiance »).

Dans la préface à la troisième édition de son livre sur Metternich, cité plus haut, Kissinger revient à plusieurs reprises sur cette idée du « destin manifeste » des États-Unis d'Amérique. L'expression « *manifest destiny* » était apparue en 1845 sous la plume du journaliste new-yorkais John O'Sullivan, à l'occasion de l'annexion du Texas, pour réputer « de droit divin » l'irréversible colonisation du continent nord-américain par les Anglo-Saxons venus de la côte Est⁵.

Cette idéologie messianique, selon laquelle la nation américaine aurait pour mission divine de répandre la démocratie et la civilisation, n'a pas pris une ride, si l'on ose dire. Dieu aurait confié « manifestement » aux Américains une vocation singulière, celle de garantir – et si besoin de rétablir – la paix et la justice sur la terre.

Aujourd'hui encore, Henry Kissinger est puissant. En 1998, une majorité d'États ont signé le statut de Rome portant sur la création de la Cour pénale internationale (CPI). Mais Kissinger s'était violemment opposé au principe de cette institution. Or, non seulement les États-Unis n'ont pas ratifié le statut qui la fonde, mais depuis près de vingt ans, guidés par la théorie impériale, ils mènent une campagne vigoureuse contre elle. Ils tentent à l'occasion de convaincre – et y

parviennent souvent – leurs États satellites et les États faibles du tiers-monde – donc dépendant de leur aide – de boycotter la CPI.

L'un des livres d'Henry Kissinger, en particulier, me fait froid dans le dos : *Nuclear Weapons and Foreign Policy* (*Armes nucléaires et politique étrangère*), publié une première fois en 1957⁶, puis enrichi en 1969⁷. Kissinger y explique pourquoi les États-Unis sont le seul pays au monde à être légitime à utiliser librement – et à sa guise – la bombe atomique.

En 2003, j'ai visité Hiroshima sous un ciel gris. Mon agence littéraire au Japon, Tuttle-Mori Agency, venait de faire publier l'édition japonaise des *Nouveaux Maîtres du monde*.

Je fus reçu par le maire d'Hiroshima et pus visiter la partie généralement fermée des archives. J'y vis des photos que je ne parviens pas à oublier. Par exemple, celle de cette mère et de ses deux petits enfants, un garçon et une fille, debout devant la table en bois où se tenait assis un policier en uniforme. Il enregistrait le nom et l'adresse des victimes survivantes. La peau de la femme s'était détachée sur une grande partie de son corps. Folle de douleur, elle en contenait les lambeaux brûlés dans ses bras. Les visages et les bras des enfants étaient en partie carbonisés. Cette photo de la rencontre entre la bureaucratie la plus stupide et l'infinie souffrance infligée à des êtres humains me hante encore parfois la nuit.

Hiroshima n'était ni une base militaire navale ou aérienne, ni une forteresse, ni un complexe d'usines d'armement, c'était juste une ville ordinaire. Près de 200 000 femmes, hommes et enfants y ont été assassinés, des dizaines de milliers brûlés, mutilés, blessés, à 8 heures 14 minutes et 2 secondes, ce matin du 6 août 1945.

Trois jours plus tard, le 9 août, une autre ville fut consumée par le feu nucléaire et irradiée : Nagasaki, qui eut près de 100 000 morts et presque autant de blessés.

L'homme ayant ordonné ce carnage s'appelait Harry Truman, un pâle et médiocre avocat du Missouri, ancien vice-président des États-Unis qui, peu de temps auparavant, avait succédé à Franklin D. Roosevelt, décédé le 12 avril 1945 à la Maison Blanche. La personnalité de Roosevelt avait traumatisé Truman. Celui-ci était résolu à sortir de l'ombre. Il avait décidé d'affirmer sa détermination impériale et de rayer de la carte, par la bombe nucléaire, des cités habitées par des centaines de milliers d'êtres humains – des civils.

L'historiographie impériale américaine développa alors un mensonge : l'assassinat de masse des habitants d'Hiroshima et de Nagasaki aurait été indispensable pour obtenir la capitulation du Japon. Et de fait, le 15 août, le Japon capitulait. Mais l'ancien haut-commandant des forces alliées en Europe, Dwight D. Eisenhower, écrit dans ses *Mémoires* que le Japon était militairement vaincu dès la fin juillet 1945 et qu'aucun impératif stratégique ne justifiait ce meurtre de masse : « Le Japon essayait à ce moment même de se rendre sans perdre complètement la face. [...] Il n'était pas nécessaire de frapper avec ce truc abominable⁸. »

De la même manière, l'amiral William Leahy, chef d'état-major de Truman et président du Conseil interarmées des chefs d'état-major, écrit dans *I was there* (1950) : « Les Japonais étaient déjà battus et prêts à se rendre. L'usage de cette arme barbare à Hiroshima et à Nagasaki n'était d'aucune aide pratique dans notre combat contre le Japon. [...] En nous en servant les premiers, nous [...] avons adopté une éthique propre aux barbares du Moyen Âge [*Dark Ages*]. On ne nous a pas appris à faire la guerre de cette façon. Les victoires ne se remportent pas en tuant des femmes et des enfants⁹. »

Albert Einstein, qui avait soutenu la mise au point de la bombe H contre l'Allemagne nazie, dénonça le fait que les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki procédaient de « la volonté de mettre fin à tout prix à la guerre du Pacifique avant l'intervention de la Russie. Je suis sûr que rien de tout cela n'aurait été possible sous la présidence de Roosevelt. Il aurait interdit un tel acte¹⁰ ».

Premier secrétaire d'État américain à visiter la ville martyre d'Hiroshima, John Kerry a prononcé un discours, le 10 avril 2016, au pied du « dôme de Genbaku », seul bâtiment resté debout sous la bombe – et à présent mémorial de la paix. Il a tenu des propos émouvants. Mais il a refusé de présenter ses excuses au nom de l'État américain. En mai 2016, Barack Obama, premier président américain à se rendre sur le site, a réitéré ce refus.

Selon tous les critères du droit international, des droits de l'homme et du droit international humanitaire, Henry Kissinger est un criminel de guerre. Et l'un des pires de sa génération.

Durant les décennies 1960 et 1970, il a été le principal promoteur des coups d'État militaires en Amérique latine et le plus fidèle et efficace protecteur des dictatures sanguinaires qui y virent le jour à

cette époque. Il a été notamment un partisan efficace de l'opération Condor. Celle-ci mit en place une coordination continentale entre agents des services secrets et policiers des différentes dictatures. Des milliers de démocrates, hommes et femmes, dont mon ancien étudiant Alexis Jaccard, sont morts sous la torture des tueurs de l'opération Condor¹¹.

En novembre 1971, Salvador Allende, médecin pédiatre, socialiste et chef du vaste front d'organisations progressistes *Unidad Popular* (Unité populaire), fut élu président du Chili. Il nationalisa les mines de cuivre et mit en œuvre un programme détaillé d'aide sociale aux classes les plus misérables. En coordination avec des sociétés multinationales privées, notamment General Electric, et avec l'aide des services secrets américains, Kissinger contribua à l'organisation de vagues successives de grèves afin de saboter et, si possible, détruire l'économie chilienne.

Le Chili est un pays superbe, « effilé comme une épée », comme l'a écrit Pablo Neruda¹², s'étendant entre les Andes et le Pacifique sur plus de 2 000 kilomètres de longueur. Les transports par route y sont essentiels.

En avril 1973, les camionneurs se mirent en grève pour six semaines, paralysant le pays. Le même mois eurent lieu les élections municipales. Malgré la situation économique dramatique due au sabotage orchestré par Kissinger, la population vota à une forte majorité en faveur de l'Unité populaire.

Je me souviens d'un après-midi ensoleillé du mois de mai 1973, dans le salon de la petite villa du quartier de Tomás Moro, le domicile familial de Salvador Allende. Le président était assis dans un fauteuil colonial à haut dossier. À côté du fauteuil, couché sur le tapis, méfiant et vigilant, se tenait son chien, un berger allemand. Devant la porte ouverte, deux gardes du corps conversaient à voix basse, des jeunes gens issus du MIR (*Movimiento de la Izquierda Revolucionaria* – Mouvement de la gauche révolutionnaire). Je faisais partie d'une délégation de quatre membres de l'Internationale socialiste, conduite par le chancelier d'Autriche et vice-président de l'Internationale, Bruno Kreisky.

À travers la baie vitrée se profilaient les cimes enneigées des Andes. Le soleil s'était couché dans un ciel rose. Allende avait terminé son analyse. Il se taisait. Puis, tout à coup, ses yeux gris s'embrasèrent.

Il se dressa dans son fauteuil et dit : « Nous vivons un Vietnam silencieux. »

Il embrassa Kreisky et nous serra la main.

Manifestement, pour Kissinger, le « Vietnam silencieux » ne produisait pas les effets politiques escomptés. Les élections d'avril venaient de le prouver. Il changea donc de stratégie et passa au meurtre. Le matin du 11 septembre 1973, l'aviation chilienne bombarda le palais présidentiel de la Moneda : Allende venait d'y arriver en provenance de Tomás Moro, accompagné de deux voitures Fiat remplies de jeunes gens du MIR.

Les carabiniers – la gendarmerie militaire – et des troupes d'élite encerclaient la place de la Constitution. Une aile entière et le toit de la Moneda étaient en feu. Casque sur la tête et mitraillette à la main, Salvador Allende était retranché dans son bureau du deuxième étage.

L'homme qui commandait l'attaque s'appelait Augusto Pinochet, un général d'infanterie formé dans la zone américaine du Panama et admirateur de Kissinger. Pinochet proposa à Allende un sauf-conduit jusqu'au Mexique et une forte somme d'argent. Kissinger ne voulait pas de martyr. Allende refusa. Il mourut peu après, à 14 heures, le mardi 11 septembre 1973.

Une commission spéciale du Sénat américain enquêta pendant deux ans – en 1974 et 1975 – sur les événements du Chili. Elle conclut à la responsabilité directe de Kissinger dans le coup d'État.

Autre illustration de la stratégie impériale telle qu'elle fut mise en œuvre à l'époque par le terrible secrétaire d'État : Timor oriental, cette ancienne colonie portugaise occupant la partie est d'une île de l'archipel indonésien. En 1974, au moment de la révolution des Œillets au Portugal, le FRETILIN, principal mouvement indépendantiste, déclara l'indépendance. L'Indonésie, qui vivait alors sous la dictature du général Soeharto, refusa de reconnaître cette indépendance et, encouragée par Kissinger, aidée par les États-Unis diplomatiquement et militairement, envahit aussitôt le Timor oriental, ouvrant la voie à une longue période de résistance du FRETILIN et de violences extrêmes de la part de l'occupant.

D'effroyables crimes furent commis par les troupes d'élite de Soeharto. Des milliers de familles timoriennes, réfugiées dans les églises, furent brûlées vives. Les puits empoisonnés par les soldats décimèrent les paysans des montagnes. Des meurtres de masse furent

commis à Dili, la capitale. Des déportations massives furent orchestrées.

Après la chute de Soeharto en 1998, le 30 août 1999, un référendum eut enfin lieu sous la surveillance de l'ONU. Intégration à la République d'Indonésie ou indépendance ? À la très forte majorité de 78,5 % des voix, les Timoriens orientaux choisirent l'indépendance. Immédiatement les atrocités se multiplièrent, organisées et dirigées par l'armée indonésienne. Celles-ci finirent par contraindre l'ONU à déployer au Timor oriental des troupes internationales, puis à prendre en main l'administration du territoire.

Sur moins de 1 million d'habitants, les soldats indonésiens ont tué, blessé durant cette période plus de 100 000 femmes, hommes et enfants¹³.

Devant les pillages, les déportations, les massacres déclenchés au lendemain du référendum, Noam Chomsky écrivit : « Ni bombardements ni même sanctions n'étaient nécessaires pour arrêter les massacres : il aurait suffi que Washington et ses alliés suspendent leur participation active à cette politique et informent leurs associés au sein du commandement militaire indonésien que les atrocités devaient cesser [...]. On ne refait pas le passé, mais nous devrions au moins reconnaître nos torts et affronter notre responsabilité morale, pour sauver ce qui peut l'être encore et offrir d'amples compensations aux victimes. Un tel geste n'effacera pas, bien sûr, de si terribles crimes¹⁴. »

Rappelons enfin à quel degré de violence et d'inhumanité la stratégie impériale américaine s'est déployée au Vietnam. Kissinger se rendit complice, à cette occasion, des crimes les plus massifs de la politique américaine au ^{xx}e siècle. Le jour de Noël 1972, notamment, les bombardiers B-52 incendièrent les quartiers d'habitation, les hôpitaux, les écoles de Haiphong et de Hanoi, provoquant la mort ou la mutilation de milliers de personnes.

Kissinger est également l'inventeur de la stratégie dite de « la dioxine ». Les résistants vietnamiens se cachant surtout dans les forêts denses du sud et de l'ouest du pays, il fallait détruire ces forêts. Les avions américains déversèrent pendant dix ans sur la jungle des centaines de milliers de tonnes d'un herbicide, un certain « agent orange » contenant de la dioxine, empoisonnant le sol et les rivières

pour des générations, jusqu'à aujourd'hui. Cinquante ans après les épandages, des enfants invalides, souffrant de handicaps monstrueux, le cerveau endommagé, le corps tordu, continuent de naître dans les villages et les villes du Vietnam, condamnés à vivre en marge de la société.

Je me souviens qu'à la fin du cocktail qui nous avait réunis à Genève, Henry Kissinger quitta tranquillement, tout sourire, la salle somptueuse de l'hôtel Président Wilson. Sur les quais, il rejoignit la colonne de Cadillac blindées qui devait l'amener sur les hauteurs de Genève, à Pregny, où se dresse – derrière son enceinte de béton haute de 5 mètres, ses tours de garde, ses rouleaux de fils de fer barbelés – l'ambassade des États-Unis. Comme aucun mandat d'arrêt international n'a jamais été émis contre lui, aucun policier suisse, fédéral ou cantonal, n'avait évidemment ordre de l'intercepter.

Une partie de son public enthousiaste l'avait suivi sur les quais. Lorsque la Cadillac de tête démarra, les Genevois applaudirent à tout rompre.

En 2016, Henry Kissinger a quatre-vingt-treize ans. Il mourra certainement honoré, riche et paisible, dans son lit.

New York est une ville absolument fascinante. J'y ai vécu à la fin des années 1950. D'abord à Riverside, où j'étais le sous-locataire d'Elie Wiesel. De ce voisinage est née une profonde amitié. Plus tard, j'ai logé à Greenwich Village, dans le sous-sol d'un bâtiment de briques rouges au coin de Charles et Houston Street. Le jour, je travaillais à l'étude d'avocats de maître Hafner, le soir j'étudiais à l'Université de Columbia.

Depuis ma nomination en 2000 à l'ONU, je reviens très souvent à New York. Ma fascination n'a pas faibli. L'intensité et la vitalité du discours politique y sont prodigieuses et d'une totale liberté. Kissinger reste l'obsession de nombre d'intellectuels américains de gauche qui, depuis la guerre du Vietnam, réclament son inculpation pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

De nombreux livres accusateurs ont paru. Je ne citerai ici que le plus récent, celui de l'historien américain, Greg Grandin, qui répond à la biographie hagiographique du Britannique Niall Ferguson.

Au printemps 2016, le débat fait rage dans l'opinion américaine

entre les deux thèses : Niall Ferguson décrit Kissinger sous les traits d'un disciple d'Emmanuel Kant et il a donné au premier volume de sa biographie le titre de *Kissinger l'idéaliste*. Greg Grandin, au contraire, voit en Kissinger non seulement un criminel de guerre, mais également l'inspirateur, l'idéologue, le père de toutes les guerres déclenchées par les États-Unis à la fin du xx^e et au début du XXI^e siècle¹⁵.

J'adhère totalement, on l'aura compris, à la diplomatie multilatérale et je rejette résolument la théorie impériale. Mais les choses ne sont pas si simples, le monde est complexe et fou. Et si Kissinger avait raison ?

Pour un bref instant, je me fais l'avocat du diable. Et si la volonté singulière d'un État érigé en puissance mondiale, en tuteur des peuples, détenteur d'une mission universelle à lui confiée par la Providence, était seule capable d'instaurer la paix, le bonheur et la justice sur notre planète ?

Deux tragédies récentes imposent cette interrogation : le génocide du Rwanda en 1994 et les génocides des Balkans, en particulier celui de Srebrenica en 1995.

D'abord le Rwanda¹⁶.

Le Rwanda est une petite république paysanne cultivant le thé, le café et la banane, de 26 000 kilomètres carrés, aux collines verdoyantes, aux vallées profondes. Elle est située dans la région des Grands Lacs, en Afrique centrale, et est indépendante depuis 1960. Environ 8 millions de personnes l'habitent, issues principalement de deux ethnies, les Hutu et les Tutsi¹⁷. Le Rwanda a des frontières communes avec la République démocratique du Congo à l'ouest, la Tanzanie à l'est et au sud, le Burundi au sud et l'Ouganda au nord.

D'avril à juin 1994, sur les collines du Rwanda, les soldats de l'armée régulière et des miliciens *interahamwe*¹⁸ ont systématiquement assassiné les enfants, femmes et hommes de l'ethnie tutsi, ainsi que des milliers de membres de l'ethnie hutu, opposés au régime. Parcourant inlassablement les villes et les villages du pays, se référant à des listes soigneusement dressées, incités à la haine par la Radio des Mille Collines, les tueurs ont opéré nuit et jour, de préférence à l'aide de machettes.

La mort fut généralement précédée de tortures. Les victimes étaient le plus souvent découpées avec une fureur froide, appliquée.

Quant aux femmes et aux jeunes filles, elles furent presque systématiquement violées avant d'être mises à mort.

Réfugiées dans les couvents, les écoles religieuses et les églises, les familles tutsi ont été fréquemment dénoncées et livrées par des prêtres et des religieuses hutu. Nuit et jour, pendant trois mois, les fleuves Kagera et Nyabarongo ont charrié les têtes tranchées et les membres coupés des suppliciés. Pour les génocidaires, il s'agissait d'éradiquer tous les êtres humains appartenant à l'ethnie minoritaire tutsi.

À cette époque, les Nations unies maintenaient au Rwanda un contingent de Casques bleus de plus de 1 300 hommes, composé essentiellement de Bangladeshis, de Ghanéens, de Sénégalais et de Belges. Il était placé sous le commandement du général canadien Roméo Dallaire et retranché dans des camps militaires protégés par des barbelés, ici et là à travers le pays.

À l'heure des massacres, des dizaines de milliers de Tutsi implorèrent l'aide des Casques bleus, demandant à pouvoir se réfugier dans les camps sécurisés. Mais les officiers onusiens se refusèrent avec constance à les protéger. Les ordres venaient de New York, du Conseil de sécurité.

Alors que le génocide avait commencé, la résolution n° 912 du Conseil de sécurité, du 21 avril 1994, réduisit même de moitié le nombre des soldats onusiens stationnés au Rwanda.

Bien qu'ils fussent armés jusqu'aux dents, face à ces bandes de tueurs munis de sagaies, de bâtons à clous et de machettes, les soldats de l'ONU assistèrent passivement au massacre, se contentant de noter scrupuleusement (et de communiquer à New York) les événements et la façon dont les hommes, les femmes et les enfants tutsi étaient mis à mort¹⁹.

Entre 800 000 et 1 million de femmes, de nourrissons, d'enfants, d'adolescents et d'hommes tutsi (et hutu modérés) furent ainsi massacrés en cent jours. Sous l'œil impassible des Casques bleus des Nations unies.

De 1990 à 1994, les principaux fournisseurs d'armes et de crédits au Rwanda avaient été la France, l'Égypte, l'Afrique du Sud, la Belgique et la République populaire de Chine. Les livraisons d'armes égyptiennes étaient garanties par le Crédit lyonnais. L'aide financière directe venait surtout de France. De 1993 à 1994, la République populaire de Chine avait fourni 500 000 machettes au régime de

Kigali. Des caisses pleines de machettes, payées sur crédit français, arrivaient encore par camions, venant de Kampala et du port de Mombasa, alors que le génocide avait déjà commencé...

Les génocidaires furent finalement défaits par l'avancée de l'armée du Front patriotique rwandais, constituée surtout de jeunes Tutsi issus de la diaspora ougandaise. Kigali fut prise en juillet 1994. La France, pourtant, continua de livrer des armes, par Goma et le Nord-Kivu, aux derniers génocidaires réfugiés sur la rive occidentale du lac Kivu.

La France de François Mitterrand a joué, au Rwanda, un rôle particulièrement néfaste. Certains officiers français auraient même soutenu et, le jour de la défaite venu, exfiltré les génocidaires et leurs commanditaires politiques. L'attitude de François Mitterrand étonne. Les analystes qui font autorité l'expliquent ainsi. La dictature hutu du président Habyarimana était un régime francophone ; le Front national rwandais, qui le combattait, était constitué majoritairement par des fils et des filles de réfugiés tutsi, nés en Ouganda, et donc anglophones. C'est au nom de la défense de la francophonie que François Mitterrand aurait accordé un soutien sans faille aux tueurs génocidaires²⁰. En outre, des liens d'amitié attachaient le président français à la famille du défunt dictateur hutu rwandais, Juvénal Habyarimana, dont le décès dans la chute de son avion avait mis le feu aux poudres et déclenché le génocide.

Jean Hatzfeld s'est fait le chroniqueur précis, très impressionnant, de l'horreur rwandaise. Il faut lire ses trois livres parus aux Éditions du Seuil : *Dans le nu de la vie. Récits des marais rwandais* (2000), *Une saison de machettes* (2003), *La Stratégie des antilopes* (2007). Mais aussi *Un papa de sang* (2015) paru chez Gallimard.

En juin 2012, Erica et moi avons été invités par le président Paul Kagame aux cérémonies du cinquantième anniversaire de l'indépendance à Kigali.

Depuis des décennies, partout où je vais, je prends dans ma poche des petits carnets à feuilles quadrillées, aux reliures vertes, rouges ou bleues, où je note, jour après jour, mes réflexions, mes observations. Pourtant, à Kigali, au musée national, construit au bord d'une fosse commune remplie de cadavres d'enfants, d'hommes et de femmes, dans l'église de Nyamata remplie d'ossements et de tissus imprégnés de sang, sur la colline de Rukara où les assassins, en trois jours et trois

nuits, ont découpé à la machette des centaines d'enfants capturés dans les écoles catholiques environnantes, au mémorial de Murambi avec ses entassements de squelettes recouverts de chaux, le stylo m'est tombé des mains. Noter, écrire, commenter m'était tout à coup apparu indécent.

À juste titre, François Xavier Ngarambe, ambassadeur du Rwanda auprès des Nations unies à Genève, dit : « Un génocide n'est pas un événement isolé [...] un génocide se planifie. C'est un processus. Il commence par l'identification des victimes potentielles, suivi de leur classification, leur symbolisation, leur déshumanisation, la polarisation, la préparation et finalement l'extermination²¹. »

Le génocide a débuté à l'aube du 7 avril 1994. Il a duré cent jours. Dès l'année précédente, le juriste sénégalais Bacre Ndaye, rapporteur spécial de l'ONU pour le Rwanda, avait envoyé rapport sur rapport à New York pour alerter l'ONU sur l'imminence d'une catastrophe. Un autre juriste sénégalais de grand prestige, Adama Dieng, avait fait de même. Durant le génocide, la Commission des droits de l'homme (précurseur du Conseil) était réunie en session à Genève. Adama Dieng y a présenté aux ambassadeurs et ambassadrices des 47 États membres des informations précises.

Aveugles et sourds, les dirigeants de l'ONU n'ont pas bougé. Ni à Genève ni à New York. Les Casques bleus ont ainsi livré froidement aux tueurs les Tutsi qui se présentaient, hagards, à l'entrée de leurs camps.

Revenons maintenant sur un autre massacre, qui frappa des milliers de personnes sans que l'ONU lève le petit doigt. Il s'agit du massacre des civils de Srebrenica, le plus terrible survenu en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale²².

Nous sommes le samedi 8 juillet 1995, en Bosnie-Herzégovine, plus précisément dans l'enclave bosniaque de Srebrenica. Cette enclave, où se terrent plus de 40 000 personnes – affamées, malades d'angoisse – est entourée de barrages serbes. Srebrenica est l'une des six « zones de sécurité », dont l'inviolabilité est garantie par une décision du Conseil de sécurité. Ce matin-là, un véhicule du CICR est même arrêté : on n'entre pas.

Dans l'enclave, les délégués s'affolent : par radio, ils signalent l'approche des troupes serbes. 450 Casques bleus néerlandais sont

cantonnés à Portocari, un village situé à la limite orientale de l'enclave. Le colonel Tom Karremans, commandant du bataillon, exige des frappes aériennes – telles que les directives de l'ONU les prévoient – sur les colonnes de blindés serbes qui avancent. Refus du quartier général des Casques bleus à Zagreb.

Dans la nuit de samedi à dimanche, le président bosniaque Alija Izetbegović, depuis Sarajevo, parle à la radio. Il implore l'intervention de l'Occident et dénonce les massacres à venir.

Par un étrange hasard du calendrier, les principaux responsables de l'ONU sont réunis ce week-end-là à Genève à l'occasion d'une conférence sur l'ex-Yougoslavie. Izetbegović téléphone au Lignon, un quartier périphérique de Genève. Luisa Ballin, une courageuse correspondante de presse italienne, accréditée au palais des Nations et amie des Bosniaques, prend le récepteur. Izetbegović lui demande de lui indiquer dans quels hôtels dorment les responsables de l'ONU. L'un après l'autre, Boutros Boutros-Ghali, le général Bernard Janvier, commandant des Casques bleus en Bosnie, le Japonais Yasushi Akashi, représentant du secrétaire général pour l'ex-Yougoslavie, Kofi Annan, alors sous-secrétaire général de l'ONU chargé des Casques bleus, sont réveillés. Refus. On ne bombardera pas. Personne n'arrêtera les agresseurs.

Srebrenica tombe à 11 h 15, le mardi 11 juillet. L'immense majorité de la population a trouvé refuge auprès des Casques bleus au village de Portocari. Le général Ratko Mladić arrive, fait séparer les hommes de leurs familles. Les femmes, les enfants, quelques vieillards – 26 000 personnes en tout – sont évacués par autobus vers les lignes bosniaques, à 60 kilomètres plus à l'ouest.

Quelques heures avant la chute de la ville, plusieurs milliers d'hommes ont rejoint les forêts. Ils tentent maintenant de traverser à pied les montagnes pour atteindre Sapna, puis Tuzla, en territoire bosniaque. Les Serbes, parmi lesquels les « Tigres » de Željko Ražnatović, dit « Arkan », ont dressé des embuscades : tous seront fauchés, beaucoup torturés, yeux arrachés, langues coupées, avant d'être égorgés.

À Portocari, le général Ratko Mladić embarque les hommes dans des camions bâchés qui les déchargent, tétanisés, dans des champs, à la lisière orientale de l'enclave musulmane. Les soldats de l'armée de la République serbe de Bosnie (VRS) et les membres des unités

paramilitaires Scorpions, spécialement venus de Belgrade, attendent derrière leurs mitrailleuses. Ils tirent. À la tombée de la nuit, les tueurs de Mladić auront assassiné plus de 8 000 Bosniaques. À plusieurs dizaines d'entre eux, Mladić aura donné personnellement le coup de grâce. Les Casques bleus ne bougent pas.

Le 14 décembre 1995, dans la petite ville américaine de Dayton, le président de la Serbie et tuteur des tueurs, Slobodan Milošević, dut signer, sous la dictée des envoyés de Washington, l'ambassadeur Holbrooke et ses adjoints, un accord de fin des hostilités. Au cours des trois semaines qui avaient précédé, les avions américains stationnés dans le nord de l'Italie avaient bombardé et détruit les artilleurs serbes et les canons postés sur les hauteurs tout autour de Sarajevo et de nombreuses colonnes de blindés et de camions de l'armée serbe circulant en Bosnie.

Résumons provisoirement.

Au Rwanda et en Bosnie, les Nations unies, pourtant présentes sur les lieux des massacres avec d'importants contingents de Casques bleus, ont assisté passivement aux exécutions. En Bosnie, ce sont les bombardiers américains qui ont mis un terme à l'horreur.

Malgré cette vérité, je rejette la théorie et la stratégie impériales.

La diplomatie multilatérale qu'incarnent les Nations unies et la théorie impériale de Henry Kissinger sont antinomiques. Pourtant, l'ONU n'existerait pas sans le soutien américain. Comment expliquer ce paradoxe ?

Les États-Unis sont l'un des membres fondateurs des Nations unies. Ils en sont par ailleurs, et de loin, le plus grand contributeur : ils financent 26 % du budget de l'administration centrale, qui s'élève annuellement à 10 milliards de dollars.

Chacune des 23 organisations spécialisées possède son propre budget, on l'a dit. Il se compose de deux volets : le budget ordinaire et les « *voluntary contributions* » (« contributions volontaires »). En moyenne, seulement 30 à 40 % du budget sont couverts par les cotisations ordinaires des États membres.

Pour permettre la mise en œuvre du Programme alimentaire mondial (PAM), qui a nourri, en 2016, 91 millions de personnes sur les cinq continents (frappées par la famine, réfugiées, déplacées internes, etc.), les États-Unis ont assumé 62 % des frais, sous la forme

soit de financement en devises, soit de contribution en céréales (blé, maïs, riz) provenant de leur production excédentaire.

À l'ONU, le département de loin le plus coûteux est celui des opérations de maintien de la paix, le DPKO (*Département of Peace Keeping Operations*). Son budget annuel dépasse le milliard de dollars, dont 79 % sont financés par les États-Unis. À noter, à ce propos, qu'il existe un mode de financement particulièrement pervers : les « *ear-marked contributions* » (« contributions marquées à l'oreille »). Le donateur effectue une contribution volontaire, mais exige que celle-ci soit affectée à un but précis. Par exemple, récemment, le gouvernement de Washington s'est inquiété de la montée de l'influence chinoise dans les États de l'Himalaya – Népal, Bhoutan, Ladakh, etc. Il a donc versé une dizaine de millions de dollars au Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme afin que celui-ci ouvre un bureau à Katmandou...

Si les Américains paient autant, c'est qu'ils y trouvent leur compte. Comment s'y prennent-ils ?

Les fonctionnaires des Nations unies sont soumis à un ordre hiérarchique rigide. Il existe trois grandes catégories de fonctionnaires onusiens. D'abord, les « *General staff* », le personnel administratif : chauffeurs, agents de sécurité, secrétaires, employés divers (des cantines, des bureaux, du courrier diplomatique, etc.). La deuxième catégorie est celle des « *Professionnels* », la troisième celle des directeurs. Tout en haut de la hiérarchie se tiennent le secrétaire général, les secrétaires généraux adjoints, les secrétaires généraux assistants, les directrices et directeurs des organisations et des agences spécialisées ainsi que les hauts-commissaires.

La première et la deuxième catégories sont dotées d'une même hiérarchie interne. Le ou la fonctionnaire est nommé(e) à des échelons divers, qui progressent de 1 à 5.

Exemples : G1, 2, 3, 4, 5 ou P1, 2, 3, 4, 5, avec, à la clé, des différences très nettes de salaires et de compétences.

La catégorie des directeurs, elle, ne connaît que deux échelons : D1 et D2. Les directeurs gagnent en moyenne 25 000 dollars US par mois, nets d'impôts, et jouissent de l'immunité diplomatique.

La version officielle veut que les fonctionnaires des catégories G, P et D soient recrutés exclusivement pour leur compétence professionnelle. Seul le choix des dirigeants, tout en haut de la

hiérarchie, serait dicté par des considérations politiques. Ces derniers doivent être choisis pour leur compétence, bien sûr, mais aussi pour leur origine géographique et ethnique, afin que soient assurés l'universalité de l'organisation et l'équilibre des continents. Leur nomination se conclut généralement après des négociations longues, compliquées et passablement obscures entre les États membres.

Bref, l'ONU est gouvernée – sur le papier du moins – par un rigoureux principe démocratique.

L'article 2 de la Charte dit d'ailleurs : « L'organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres. » La République populaire de Chine, avec son 1,3 milliard d'habitants, et le Vanuatu, avec ses 55 000 habitants, ont chacun une voix à l'Assemblée générale.

Mais il faut savoir que les missions des États-Unis à Genève et à New York et, au-dessus d'elles, le *State Department* et la CIA, pratiquent une surveillance discrète, mais hautement efficace des nominations. Non seulement de celles des dirigeants et des directeurs, mais aussi de celles de la plupart des fonctionnaires de la catégorie P. À partir de la position P3, chaque candidature est d'abord discrètement soumise pour approbation aux Américains. En principe, la procédure se déroule sans accroc. Même s'il est vrai qu'elle se heurte parfois à l'esprit d'indépendance – et donc au refus – de certains directeurs des organisations spécialisées.

Par exemple, je mettrais ma main au feu que jamais Guy Ryder, directeur général de l'Organisation internationale du travail, n'a envoyé de dossier de candidature à l'ambassade américaine, pourtant sise à côté de son siège à Genève, route de Pregny.

Pour autant, ce système de présélection est entré dans les mœurs, même s'il arrive que les Américains doivent composer avec d'autres puissances.

L'élection du secrétaire général Ban Ki-moon donne un bon exemple de la façon dont les choses se passent.

J'étais assis en bout de table au restaurant des Délégués, au huitième étage du palais des Nations de Genève, à l'occasion d'un certain déjeuner présidé par Ban Ki-moon (il était de passage à Genève pour participer à une session extraordinaire du Conseil économique et social). Mi-sérieux, mi-ironique, il nous raconta : « Je dois ma vie aux soldats américains. »

Ban Ki-moon est originaire d'une petite cité de la péninsule coréenne. En 1950, les agresseurs nord-coréens étaient à quelques kilomètres seulement de sa maison lorsque enfin le corps expéditionnaire américain débarqua et repoussa les Nord-Coréens.

Plus sérieusement, l'élection de Ban Ki-moon fournit une bonne illustration de la méthode plutôt obscure qui commande la sélection du secrétaire général. En 2006, s'acheva le mandat de l'Africain Kofi Annan. Selon une règle non écrite, les continents se succèdent au Secrétariat général ; c'était au tour de l'Asie de présenter une candidature. Le candidat tout indiqué aurait été le sous-secrétaire général et écrivain Shashi Tharoor²³, dont les compétences et l'expérience étaient indiscutables. Hélas, Tharoor est indien. Le gouvernement pakistanais mobilisa ses alliés de la puissante Organisation de la conférence islamique (OCI) pour lui barrer la route. L'OCI réunit 57 États, le Pakistan en est le porte-parole. L'ambassadeur pakistanais Masood Khan, originaire du Cachemire, mena une campagne féroce. Tharoor fut éliminé.

Membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine ne pouvait pas alors elle-même présenter de candidat. Mais elle dénicha Ban Ki-moon, à l'époque ambassadeur de Corée du Sud à New York.

Tout le monde s'accorde aujourd'hui sur la nécessité de réformer le Conseil de sécurité et d'octroyer des sièges de membres permanents – avec droit de veto – à des États puissants, émergés depuis 1945, comme l'Allemagne, le Brésil et le Japon. Or, le Japon est l'obsession de la Chine. La Corée ayant, comme la Chine, atrocement souffert, jusqu'en 1945, de l'occupation japonaise, la nomination d'un Coréen au Secrétariat général constituait pour le gouvernement chinois la garantie absolue qu'en aucun cas un siège permanent ne serait accordé au Japon.

Quant aux Américains, ils savaient pouvoir compter sur la fidélité d'un citoyen issu de la république vassale de Corée du Sud. La France se rallia à Ban Ki-moon, le Quai d'Orsay ayant pour coutume d'appuyer n'importe quel candidat, à condition qu'il baragouine quelques mots de français²⁴...

Le poste de haut-commissaire aux droits de l'homme, au palais Wilson de Genève, est également hautement stratégique. Par miracle, il a été occupé successivement par des hommes et des femmes échappant à la vassalisation américaine. Il y eut d'abord l'intraitable

et magnifique Mary Robinson, ancienne présidente de l'Irlande, puis la courageuse Canadienne Louise Arbour, ancien procureur du Tribunal international pour les crimes commis en ex-Yougoslavie à La Haye, puis la Sud-Africaine d'origine tamoule Navi Pillay, avocate à Johannesburg, qui avait défendu les militants de l'*African National Congress* (ANC). Après la victoire de Nelson Mandela aux élections de 1994, l'ONU l'avait nommée au tribunal spécial d'Arusha pour juger les génocidaires rwandais.

Entre-temps, entre Mary Robinson et Louise Arbour, il y eut, au palais Wilson, l'inoubliable Sergio Vieira de Mello, assassiné en 2003 à Bagdad avec vingt et un de ses collaborateurs et collaboratrices.

En 2014, le *State Department* jugea que cette anomalie – l'indépendance d'esprit des hauts-commissaires des droits de l'homme – avait assez duré. À sa demande, Ban Ki-moon refusa de prolonger Navi Pillay pour un second mandat. Il nomma, à sa place, un prince de la dynastie hachémite de Jordanie, dont la survie dépend des fonds et des services secrets américains. Son nom : Zeid-Ra'ad Zeid al-Husseini.

C'est ainsi qu'un beau jour de l'automne 2015, les ambassadrices et ambassadeurs des 47 États membres du Conseil des droits de l'homme assistèrent à un spectacle ahurissant.

Les visites de chefs d'État constituent des moments forts de la vie du Conseil : elles lui procurent prestige et crédibilité.

Venant de Riyad, le président de la République bolivarienne du Venezuela avait annoncé sa venue à Genève pour le 11 novembre 2015. L'excellent président du Conseil, l'ambassadeur allemand Joachim Rücker, convoqua donc une séance extraordinaire pour ce jour-là. La « Salle des droits de l'homme et de l'alliance des civilisations » était pleine à craquer.

Le haut-commissaire, lui, n'y était pas. Il s'adressa par vidéo au président vénézuélien.

Nicolás Maduro venait de faire un discours passionné, détaillant les difficultés de son pays, la lutte pour les droits de l'homme et contre la misère en Amérique latine. Le message vidéo du prince hachémite à son adresse fut à l'extrême limite de l'insulte. Il reprit, presque mot à mot, les accusations portées contre Maduro par Henrique Capriles, leader de l'opposition à Caracas et l'un des inspirateurs de la tentative du coup d'État de 2002 contre Hugo Chávez, le prédécesseur de

Maduro. Corps massif, crinière noire, moustachu, les yeux vifs, Maduro resta de marbre. Il ne pouvait répondre puisque le haut-commissaire n'était pas là.

Une demi-heure après ce spectacle lamentable, des ambassadeurs et ambassadrices des États d'Amérique latine rédigèrent une lettre ouverte, protestant avec véhémence contre les propos diffamatoires que le haut-commissaire avait tenus à l'encontre de l'invité du Conseil.

La stratégie impériale américaine au sein de l'ONU ne fait pas souvent relâche. En voici un exemple.

Le haut-commissaire aux droits de l'homme est épaulé par deux sous-secrétaires généraux qui sont, actuellement, de nationalité australienne à Genève et britannique à New York. Sur les trois postes de directeurs généraux à Genève (D2), deux sont pour l'heure affectés à des Américains, le troisième est démissionnaire. Sur les dix postes de directeurs, quatre sont occupés par des Américains. L'influence américaine directe est évidente, bien que parfois camouflée derrière le paravent d'une double nationalité de pacotille. Tel ou telle, annoncé(e) en tant que Soudanais(e) ou Iranien(ne), s'avère en fait, selon les registres de l'ONU, de nationalité américaine. De surcroît, plusieurs de ces hauts dirigeants proviennent de *Human Rights Watch*, une ONG connue pour être la tête de pont du *State Department*. (L'ancienne ambassadrice des États-Unis au Conseil des droits de l'homme a été recyclée dans son sein.) L'ensemble du corps dirigeant du Haut-Commissariat est ainsi très largement aux mains du Département d'État qui distille ses instructions comme bon lui semble.

Comment ai-je échappé moi-même à la censure américaine et pu être nommé en 2000 au poste de premier rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation ?

Je venais de faire paraître un petit livre, *La Faim dans le monde expliquée à mon fils*²⁵. Jeune fonctionnaire du Haut-Commissariat pour les réfugiés, Kofi Annan avait vécu de longues années à Genève. Nous entretenions des liens d'amitié. De plus, l'un de mes livres, *La Suisse, l'Or et les Morts*²⁶, qui analyse en le dénonçant le rôle joué par les banques suisses comme receleuses de l'or volé par les nazis, avait paru aux États-Unis²⁷ où il avait reçu des critiques très favorables, notamment du *New York Times*. Son contenu avait attiré sur moi l'attention bienveillante des « sélectionneurs américains » et de leurs alliés israéliens. Enfin, ma qualité de Suisse, de professeur

d'université, apparemment neutre et objectif, me servirent sans doute aussi. C'est ainsi que survint l'« erreur » fatale...

Mais je fus rapidement démasqué. Lors de mes deux élections successives au comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, en 2008 et en 2013, je fis l'objet d'une campagne de diffamation violente et bien orchestrée, avec chantage à l'appui, exercé sur le corps électoral, à l'initiative du *State Department*. La campagne de 2013, conduite personnellement par l'ambassadrice américaine Samantha Power, fut particulièrement détestable. J'y reviendrai au dernier chapitre.

Une autre illustration saisissante de la stratégie impériale américaine concerne en effet le Moyen-Orient et la relation singulière nouée par le gouvernement de Washington avec celui de Tel-Aviv.

Les États-Unis financent à hauteur de 3 milliards de dollars par an l'aviation, la marine, l'armée et les services secrets israéliens. Ils partagent avec eux l'armement (américain) le plus sophistiqué.

État mercenaire des États-Unis, Israël assume, au profit du pouvoir impérial, des fonctions indispensables. Jusqu'à récemment, l'économie américaine dépendait largement du pétrole moyen-oriental. Doués d'une formidable vitalité créatrice, les États-Unis demeurent, et de loin, la première puissance industrielle de la planète. 25 % de la production industrielle mondiale est d'origine américaine. Cette impressionnante machine est alimentée par le pétrole : les États-Unis en consommant 20 millions de barils par jour. Jusqu'à très récemment, un peu plus de 60 % d'entre eux étaient importés, les puits situés sur territoire américain entre l'Alaska et le Texas ne fournissant que 8 millions de barils par jour. La soumission des monarchies du golfe Persique et de la péninsule arabique à la stratégie impériale américaine est donc essentielle. Et il revient à Israël d'assurer l'ordre américain dans la région.

Depuis peu, il est vrai, les États-Unis ont pratiquement acquis leur autosuffisance énergétique grâce au développement rapide d'une technique appelée « *fraking* », fracturation hydraulique des roches recelant du gaz et du pétrole de schiste. Mais si, par voie de conséquence, la dépendance américaine à l'égard des monarchies moyen-orientales s'est amoindrie, le rôle d'Israël demeure essentiel pour assurer la stabilité de la région, tant ces régimes sont corrompus,

fragiles et rejetés par leurs propres populations.

Rappel. L'Arabie Saoudite détient pour 750 milliards de dollars de bons du Trésor américain. Si, par miracle, un gouvernement démocratique venait à remplacer le régime des Saoud et vendait ces bons du Trésor, l'économie américaine s'en trouverait bouleversée.

J'ai vécu de près la bataille que je voudrais maintenant évoquer, et qui fut menée au cours de la 31^e session du Conseil des droits de l'homme, en mars 2016.

Appuyé par les groupes d'États d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, l'ambassadeur de Palestine, Ibrahim Kraishi, avait entrepris de présenter une résolution demandant au haut-commissaire aux droits de l'homme de l'ONU d'établir une base de données de toutes les sociétés, israéliennes et étrangères (industrielles, commerciales, financières, du bâtiment, des services), actives dans les colonies israéliennes des Territoires occupés²⁸.

Cheveux gris, corps svelte, sourire chaleureux, Kraishi est au palais des Nations un personnage considérable. Issu d'une vieille famille de Jérusalem, médecin de formation, il est un ami proche du président palestinien Mahmoud Abbas.

Aux yeux du gouvernement de Tel-Aviv, ce projet de résolution présentait un double danger. Si une telle liste était établie et investie de l'autorité de l'ONU, les États et les organisations non gouvernementales solidaires du peuple palestinien pourraient l'utiliser pour mobiliser l'opinion publique mondiale contre ces sociétés.

Mais le danger pouvait venir aussi des États européens, membres du Conseil. Un cas rare, à dire vrai, l'Union européenne ayant plutôt pour habitude de se ranger aveuglément du côté de la puissance occupante. Mais cette fois-ci, les choses se présentaient différemment. Or, en ce début de l'année 2016, sur les 47 États membres du Conseil, 8 appartenaient à l'Union européenne...

Depuis 2002, un accord de libre-échange lie les 28 États membres de l'Union européenne au gouvernement de Tel-Aviv. Un peu plus de 60 % des exportations israéliennes entrent actuellement dans l'un ou l'autre des pays de l'Union européenne. Or, l'Union a récemment édicté une directive : aucun des produits – oranges, dattes, produits électroniques, etc. – en provenance des colonies n'est autorisé à accéder au marché commun européen.

En principe, tout État membre du Conseil vote librement. Mais l'Union européenne s'efforce de défendre une position commune lorsque les résolutions sont d'importance. Dans le cas qui nous occupe, il revenait à l'ambassadeur de l'État membre de l'Union occupant la présidence du Conseil des ministres à Bruxelles (présidence qui tourne tous les six mois) de négocier à Genève, puis de défendre devant le Conseil, la position commune.

Heureux hasard ! En mars 2016, la présidence du Conseil des ministres européens était assurée par les Pays-Bas. C'est donc à l'ambassadeur du gouvernement de La Haye que revint la responsabilité de négocier la position des Européens face à la résolution palestinienne.

Or, Roderick van Schreven, le représentant permanent des Pays-Bas auprès des Nations unies à Genève, est un homme vraiment extraordinaire. Toujours alerte, aimant la vie, doué d'une intelligence aiguë, ce géant blond est un ancien étudiant de l'Université de Genève. Économiste de formation, il est entré aux Affaires étrangères tardivement, après une brillante carrière dans l'économie, ce qui lui donne un horizon d'analyses plus vaste que celui de la plupart des diplomates de carrière. En cohérence avec la directive européenne sur les colonies, Roderick van Schreven appuya donc le projet de résolution de la Palestine.

Aussitôt, à la mission américaine à Genève, à Pregny, tous les voyants passèrent soudain au rouge.

Pamela Hamamoto, envoyée spéciale du président Obama à Genève, demanda sans délai aux ambassadeurs arabes et africains qui lui étaient proches – notamment ceux d'Arabie Saoudite, du Kenya, du Botswana – de saboter la résolution. Mais la tentative échoua.

Le département d'État dépêcha alors un émissaire à Ramallah. Mahmoud Abbas refusa de le recevoir. Puis John Kerry, le secrétaire d'État, téléphona personnellement au président palestinien, lui rappelant tous les bienfaits que procurait à son gouvernement la coopération économique et financière avec Washington. Nouveau refus de Mahmoud Abbas.

Finalement, John Kerry tenta une ultime manœuvre.

Tout grand bourgeois policé qu'il est, l'ambassadeur Ibrahim Kraishi est d'un tempérament volcanique. Je le revois m'attrapant par le bras dans le couloir : « *Can you imagine ?... They sent a helicopter !* »

(« Vous imaginez ? Ils ont envoyé un hélicoptère ! »). Puis devant mon incompréhension, il m'expliqua : un hélicoptère américain était allé chercher à Amman le ministre des Affaires étrangères de Jordanie et l'avait transporté à la Moukhata, siège de la présidence palestinienne à Ramallah. Abbas ne put refuser de le recevoir.

Mais dans le modeste bâtiment de Ramallah qui abrite le ministère des Affaires étrangères, une nouvelle génération est au pouvoir. Elle opposa une résistance farouche aux tentatives d'intimidation de John Kerry. L'un des diplomates les plus brillants de cette nouvelle génération s'appelle Imad Zuhairi, ancien ambassadeur adjoint à Genève et ancien étudiant de l'Université de Grenoble. Il est aujourd'hui le premier collaborateur du ministre des Affaires étrangères. Conseillé par Zuhairi et ses amis, Mahmoud Abbas ne plia pas devant le Jordanien.

C'est ainsi qu'au Conseil des droits de l'homme, la résolution palestinienne fut votée à une forte majorité le jeudi 24 mars 2016.

Le jeu diplomatique des classes dirigeantes des États-Unis est complexe. Mais quel que soit le parti au pouvoir à la Maison-Blanche et au Congrès, les élites dirigeantes américaines, dans leur grande majorité, croient profondément à leur « *manifest destiny* », à leur mission providentielle, en bref : à la théorie impériale.

Elles s'en inspirent pour infiltrer, instrumentaliser les Nations unies et les asservir à leurs propres buts impériaux.

Et quand, par exception, elles ne peuvent instrumentaliser l'organisation mondiale, elles recourent à la violence nue. Comme l'illustrent l'invasion et la destruction de l'Irak à partir du 20 mars 2003.

1.

Boston, Houghton Mifflin Harcourt.

2.

Jesse Helms, « Entering the Pacific Century », discours publié par la Heritage Foundation, Washington DC, 1996. Cité par *Le Monde diplomatique*, juillet 2001.

3.

Charles Krauthammer, in *Time Magazine*, 27 décembre 1999.

4.

Thomas Friedman, in *Time Magazine*, 28 mars 1999.

5. « C'est notre destin manifeste de nous déployer sur le continent confié par la Providence pour le libre développement de notre grandissante multitude. » Article publié in *United States Magazine and Democratic Review* (New York).
6. New York, Harper.
7. Paperback.
8. Cité in Erica Deuber-Ziegler (dir.), *Soixante ans après Le Désastre de Hiroshima de Marcel Junod*, Genève, Éditions Labor et Fides, 2005, p. 22.
9. *Ibid.*, p. 22-23.
10. *Ibid.*, p. 23-24.
11. Sur le rôle précis de Henry Kissinger, voir Marie-Monique Robin, *Escadrons de la mort*, Paris, Éditions de La Découverte, 2004.
12. Dans un hommage au peintre chilien José Venturelli, illustrateur de ses poèmes *Alturas de Macchu Picchu* (1948) et *Canto General* (1949), « Salutando a José », in *El Siglo* (Santiago du Chili), 8 avril 1956.
13. Grâce à la résistance populaire et aux pressions de l'ONU, la République démocratique du Timor oriental a acquis, en 2002, son indépendance. Les Casques bleus de l'ONU y sont restés jusqu'en 2012.
14. Noam Chomsky, « Timor oriental, l'horreur et l'amnésie », in *Le Monde diplomatique*, octobre 1999.
15. J'ai travaillé sur les éditions allemandes respectives des deux ouvrages. Voir Niall Ferguson, *Kissinger – der Idealist*, Berlin, Propyläen Verlag, 2016. Greg Grandin, *Kissingers langer Schatten*, Munich, Verlag C. H. Beck, 2016.
16. J'en ai rendu compte dans *L'Empire de la honte*, *op. cit.* Je résume ici les faits.
17. Une troisième ethnie, les Batwa, peuple forestier, est très minoritaire.
18. En kinyarwanda, *interahamwe* veut dire « ceux qui agissent ensemble ».
19. Certains remords onusiens se sont exprimés après coup. Voir Roméo Dallaire, *J'ai serré la main du diable*, Toronto, Random House, 2003.

20. Voir Colette Braeckman, « Rwanda, retour sur un génocide », in *Le Monde diplomatique*, mars 2004 ; Patrick de Saint-Exupéry, *L'Inavouable. La France au Rwanda*, Paris, Les Arènes, 2004.
21. Discours tenu au palais des Nations à Genève lors de la commémoration du génocide, le 13 avril 2016.
22. Je résume ici le récit que j'en ai fait dans *L'Empire de la honte*, *op. cit.*
23. Voir, entre autres, *Le Grand Roman indien*, Paris, Seuil, 2002.
24. Dans ses jeunes années, Ban Ki-moon avait été en poste à Genève.
25. Paris, Seuil, 1999 ; 2015.
26. Paris, Seuil, 1997 ; « Points Histoire », 2008.
27. *The Swiss, the Gold and the Dead. How Swiss Bankers Helped Finance the Nazi War Machine*, New York, Harcourt Brace.
28. J'ai déjà évoqué les circonstances de cette résolution p. 75-76.

La guerre et la paix

L'un des hommes les plus extraordinaires que j'aie connus est Willy Brandt, ancien chancelier d'Allemagne. Pendant longtemps, il a influencé ma vision du monde, nourri mes combats.

Pendant seize ans et jusqu'à sa mort en 1992, Willy Brandt a présidé l'Internationale socialiste. Délégué du parti socialiste suisse, je siégeais à son conseil exécutif, en compagnie de camarades de ma génération dont la carrière allait être ensuite beaucoup plus brillante que la mienne. Lionel Jospin serait Premier ministre en France, Pierre Schori, ministre de la Coopération technique en Suède, Peter Jankovitch, ministre des Affaires étrangères du chancelier d'Autriche Bruno Kreisky.

Aujourd'hui, l'Internationale socialiste est à l'agonie. À l'époque, elle disposait d'une influence politique, idéologique et économique considérable.

Plusieurs chefs d'État ou de gouvernement siégeaient à son conseil exécutif. De ce fait, les hôtels où nous nous réunissions à Helsinki, Madrid, Stockholm, Dakar ou Genève, étaient étroitement surveillés par la police. Cet isolement forcé avait, pour moi et les camarades de mon âge, un avantage évident. Enfermés avec les chefs d'État, nous les côtoyions non seulement dans les salles de délibérations, mais aussi le matin à la table du petit déjeuner et tard le soir, au bar, pour un dernier verre.

J'éprouve pour Willy Brandt une admiration et une gratitude profondes. Je lui dois bien des leçons politiques, des conseils qui, aujourd'hui, me permettent de survivre à l'ONU. Il témoignait d'une attention à l'autre exceptionnelle. Il ne parlait que malaisément les

langues étrangères, et le fait que nous pouvions nous parler en allemand favorisait l'échange entre nous.

Il m'a notamment appris la patience. Il me disait souvent : « Tu verras... lentement les gens vont comprendre... la ligne de flottaison de notre démocratie va monter... de plus en plus de gens vont voter pour nous... le désir de justice sociale, d'autonomie personnelle, de bien-être, est un formidable moteur de l'histoire. »

À dix-huit ans, Willy Brandt, né pauvre dans un quartier ouvrier de Hambourg, et qui n'avait pas connu son père, rejoignit en Espagne les Brigades internationales. À la prise de pouvoir de Hitler, il s'exila en Norvège. Lorsque la Norvège fut envahie, il combattit sous l'uniforme norvégien contre l'armée allemande.

Si l'un de mes camarades de combat mérite le beau nom d'« internationaliste », c'est bien lui.

Il nous disait souvent : « La paix n'est pas tout... mais sans la paix tout n'est rien. »

Au cœur de la Charte de l'ONU il y a le chapitre VII, intitulé : « Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression ». Ce chapitre traite de l'ensemble des instruments – de l'action armée aux différentes méthodes de blocus – dont dispose l'organisation, plus précisément le Conseil de sécurité, pour maîtriser un agresseur et rétablir la paix. Je reproduis ici une partie des articles essentiels.

Article 39

Le Conseil de sécurité constate l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression et fait des recommandations ou décide quelles mesures seront prises [...] pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

Les sanctions sont graduelles, comme le dispose l'article suivant :

Article 41

Le Conseil de sécurité peut décider quelles mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée doivent être prises pour donner effet à ses décisions, et il peut inviter les membres

des Nations unies à appliquer ces mesures. Celles-ci peuvent comprendre l'interruption complète ou partielle des relations économiques et des communications ferroviaires, maritimes, aériennes, postales, télégraphiques, radioélectriques et des autres moyens de communication, ainsi que la rupture des relations diplomatiques.

Le Conseil de sécurité détient les compétences militaires suivantes :

Article 42

Si le Conseil de sécurité estime que les mesures prévues à l'article 41 sont inadéquates ou qu'elles se sont révélées telles, il peut entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationale. [...]

À ces mesures de guerre, tous les États membres doivent contribuer :

Article 43

1. Tous les membres des Nations unies, afin de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'engagent à mettre à la disposition du Conseil de sécurité, sur son invitation et conformément à un accord spécial ou à des accords spéciaux, les forces armées, l'assistance et les facilités, y compris le droit de passage, nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

[...]

Enfin, les forces armées de l'ONU agissent sous un commandement unifié :

Article 47

1. Il est établi un Comité d'état-major chargé de conseiller et d'assister le Conseil de sécurité pour tout ce qui concerne les moyens d'ordre militaire nécessaires au Conseil pour maintenir la paix et la sécurité internationales, l'emploi et le

commandement des forces mises à sa disposition, la réglementation des armements et le désarmement éventuel.

2. Le Comité d'état-major se compose des chefs d'état-major des membres permanents du Conseil de sécurité ou de leurs représentants.

[...]

Le DPKO (*Department of Peace Keeping Operations*, département du Maintien de la paix) administre les Casques bleus. Ceux-ci ont deux tâches bien distinctes à assumer : « *peace keeping* » et « *peace making* ».

Les opérations de *peace keeping*, consistant à maintenir la paix, interviennent après que les diplomates ont négocié la fin d'un conflit. Elles impliquent la surveillance des lignes d'armistice et le contrôle du cessez-le-feu. Les opérations de *peace making*, consistant à faire la paix, impliquent en revanche une déclaration de guerre. Le Conseil de sécurité charge l'armée internationale – sous commandement de l'ONU – de combattre l'agresseur les armes à la main, de le vaincre et de rétablir la paix.

Les Casques bleus sont constitués par des contingents nationaux des États membres. Ces contingents sont en grande majorité composés de soldats issus des pays les plus pauvres : Guatemala, Pakistan, Népal, Bangladesh, etc. Les Nations unies, par le biais du DPKO, rémunère les officiers et les soldats, les équipements et les armes, les moyens de transport et de communication.

Dans plusieurs États fournisseurs de Casques bleus, un trafic juteux est parfaitement en place : le DPKO paie au gouvernement une *lump sum*, une somme globale, pour son contingent. L'argent est versé directement aux ministres (de la Défense, Premier ministre, etc.). Souvent ceux-ci se « sucrent » et ne versent à leurs soldats stationnés dans des contrées lointaines que des soldes de misère. Fournir des Casques bleus à l'ONU est ainsi devenu un commerce lucratif pour les « élites » dirigeantes de nombreux États de l'hémisphère Sud.

En 2016, le nombre de Casques bleus en mission excède le chiffre de 100 000 officiers, soldats et policiers, auxquels s'ajoutent environ 20 000 civils. Ils proviennent de 114 pays différents. Les missions de « maintien de la paix » sont leur pain quotidien. Ils surveillent les lignes d'armistice au Liban méridional, à Chypre, au Kosovo, dans la région frontalière disputée entre l'Éthiopie et l'Érythrée, au Soudan,

en Côte d'Ivoire, au Liberia, en République démocratique du Congo, au Sahara occidental, en République centrafricaine, au Mali, en Haïti, etc., soit dans 32 pays au total.

Considérons maintenant quelques-unes des guerres menées par l'ONU. Jusqu'ici, la première et la plus sanglante de ces guerres a été celle de Corée (1950-1953).

La Corée est une péninsule aux paysages stupéfiants de beauté, aux rizières verdoyantes, aux jungles denses, surtout au nord, dans la région frontalière de la Sibérie, où rôdent des tigres blancs. En 1912, ce royaume ancestral avait été envahi et colonisé par les Japonais. Après la capitulation de Tokyo, en août 1945, les États-Unis et l'Union soviétique se partagèrent la péninsule. Au nord, Staline installa un chef coréen de la guérilla antijaponaise en Mandchourie, Kim Il-sung. Au sud, Washington établit une dictature à sa dévotion. Le 38^e parallèle forma la frontière entre les États satellites soviétique et américain. Des élections en vue de la réunification devaient avoir lieu en 1946. Elles ne furent jamais organisées.

À l'aube du 25 juin 1950, les blindés, avions, navires de guerre et des centaines de milliers de soldats nord-coréens franchirent le 38^e parallèle et envahirent le Sud. Séoul fut prise après seulement trois jours de combats. Puis les armées nord-coréennes progressèrent rapidement, plus loin, vers le sud.

Le Conseil de sécurité prit alors une résolution de « rétablissement de la paix » (*peace making*). Un corps expéditionnaire fut constitué. Vingt États dépêchèrent des régiments ou des bataillons.

Le drapeau bleu de l'ONU flottait sur une armée de 340 000 soldats. Près de 90 % d'entre eux étaient américains, prélevés sur les troupes d'occupation au Japon. Le vainqueur de la guerre du Pacifique, le général Douglas MacArthur, fut nommé commandant en chef par le Conseil de sécurité.

MacArthur repoussa les Nord-Coréens au-delà du 38^e parallèle.

Un mystère subsiste : déclencher une guerre au nom de l'ONU n'est possible qu'en vertu du consentement de l'ensemble des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Or, ce matin de juin 1950, lorsque le Conseil vota la guerre, l'ambassadeur soviétique n'était pas dans la salle...

À cette époque, la Chine communiste n'était pas membre de

l'ONU, le siège chinois étant occupé par Taïwan.

Brian Urquhart, qui était à cette époque un proche collaborateur du secrétaire général, l'ancien syndicaliste norvégien Trygve Lie, formule une hypothèse¹ : entre Staline et Mao Zedong, les relations étaient exécrables ; cyniquement, Staline aurait donc favorisé la guerre onusienne en espérant qu'elle obligerait la Chine à intervenir aux côtés de son allié communiste nord-coréen et que cette intervention l'affaiblirait.

Ce qui arriva, d'ailleurs.

En octobre 1950, les armées de la République populaire de Chine traversèrent ainsi le fleuve Yalu et, avec l'aide des Nord-Coréens, reprirent Séoul. L'armée chinoise était composée de 1,7 million de « volontaires ». Des centaines de milliers d'entre eux perdirent la vie ou furent mutilés au cours de cette contre-offensive.

Le 27 juillet 1953, le commandant en chef de l'armée de l'ONU signa l'armistice. La frontière entre les deux Corées fut rétablie au 38^e parallèle.

Je suis devenu un expert de la guerre de Corée dans les circonstances que voici. À partir de 1976, la République populaire et démocratique de Corée fut frappée par une famine catastrophique due à la gestion inepte des fermes d'État et à des inondations à répétition. La population fut maintenue en vie grâce aux livraisons du Programme alimentaire mondial. Sur les quais de Wonsan, les sacs de riz marqués au sigle bleu des Nations unies s'entassaient en pyramides.

Ses tuteurs chinois conseillèrent alors au gouvernement de Pyongyang de s'ouvrir un peu et d'inviter en Corée du Nord quelques intellectuels étrangers triés sur le volet, supposés appartenir au « camp anti-impérialiste ».

Pour la Suisse, le choix tomba sur moi.

Je n'entretenais aucune relation particulière avec la mission nord-coréenne auprès de l'ONU à Genève. Comme tous mes concitoyens, je m'étonnais même de ses méthodes de communication pour le moins bizarres. L'ambassade était située sur la rive sud du lac, au 1 chemin de Plonjon. Son jardin est coupé du lac par la route et le quai qui longent le plan d'eau sur des kilomètres. Dans ce jardin, les Nord-Coréens avaient installé d'immenses banderoles, illuminées la nuit, portant en lettres rouges et en langue coréenne (incompréhensible à

quiconque à Genève) des inscriptions qui étaient apparemment des citations de Kim Il-sung !

Un matin d'automne, trois diplomates coréens au sourire figé, portant le portrait de Kim Il-sung sur un badge épinglé au revers de leur veston, se présentèrent à mon bureau de l'université. Ils semblaient sortir tout droit d'un film de James Bond.

À l'époque, j'étais conseiller national de la Confédération helvétique, autrement dit député de Genève à l'Assemblée fédérale à Berne. Les trois émissaires, souriants, vêtus de noir, me transmirent l'invitation de leur « Grand Leader » à me rendre à Pyongyang.

Je promis une réponse pour plus tard... et ne répondis pas. Les trois envoyés firent alors mon siège : ils se présentaient fréquemment à la fin de mes cours, me poursuivaient dans le village où j'habitais alors. Un jour, je m'aperçus que leur Mercedes noire bloquait le portail d'entrée de la cour de ma maison. Je refusai de les entendre...

En 1978, j'étais en visite à Pékin. Un matin, mon accompagnateur chinois m'avertit : « Des messieurs vous attendent dans le hall de l'hôtel. » C'étaient des Coréens aux sourires figés, vêtus de noir. Je n'ai jamais su comment ils m'avaient retrouvé là. Mais cette fois, impossible de me débarrasser d'eux.

Je pris le train pour Pyongyang.

J'y fus reçu comme un hôte de marque et logé dans une de ces villas d'hôtes, façon soviétique, aux façades blanches, aux vastes baies vitrées, aux meubles massifs taillés dans du bois précieux. L'immense lit de la chambre à coucher était tendu de draps de soie verts.

Des fonctionnaires du PAM et des diplomates suisses en poste à Pékin, mais également accrédités à Pyongyang, m'avaient vanté la grande beauté du pays. À part quelques excursions sous haute surveillance à Chongjin, Wonsan et Nampo, et un pèlerinage au village natal du « Grand Leader » à Mangyongdae, je n'ai pourtant pas vu grand-chose de la Corée du Nord.

Les quatre premiers jours de ma visite, je restai enfermé dans ma villa d'hôte. Des généraux d'infanterie, de l'artillerie, des blindés, de l'aviation, puis deux amiraux de la flotte de guerre vinrent tour à tour me rendre visite. La plupart d'entre eux étaient de taille étonnamment petite, portant des uniformes bruns (sauf les amiraux) et des casquettes surdimensionnées, inspirées des modèles soviétiques. Ils arboraient sur leur poitrine toute une quincaillerie de médailles, de

petits drapeaux métalliques, de décorations, sans compter le badge obligé du portrait de Kim Il-sung.

Chaque jour, durant des heures, ils me firent visionner des films de guerre, dont nombre de scènes à peine supportables. Ils détaillaient à mon intention, d'une voix monocorde, sans émotion apparente, les horreurs de la guerre. Ils disaient la « guerre américaine ». Une jeune et jolie Coréenne, à la robe de soie rouge, aux traits fins, traduisait les exposés en anglais.

Sous le commandement de Kim Il-sung – qu'ils ne désignaient jamais par son nom, mais uniquement par les appellations de « Grand Leader », « Président éternel », « Cerveau parfait » ou encore « Professeur de l'humanité tout entière » –, l'Armée populaire de Corée (APC) avait « résisté » avec bravoure à « l'agression » de l'ONU, m'expliquèrent-ils. Chacun des généraux et amiraux racontait tour à tour fièrement – mais toujours sur le même ton monocorde – ces terribles batailles. Comment savoir s'ils me tenaient un discours mensonger ? Quoi qu'il en soit, je le répète : certaines séquences des films me glaçaient le sang. Et il est incontestable que les hommes, les femmes et les enfants de ce peuple ont subi des souffrances terribles. Les traînées noires du napalm sur les villages, les enfants squelettiques cachés dans les ruines, le regard hagard des mères, les mutilés, les brûlés, les amputés en témoignaient.

Lors de ces après-midi dits « d'information », il y avait toujours un moment très particulier. Il intervenait lorsque l'exposé du général ou de l'amiral s'approchait de la journée singulière du 11 avril 1951.

Craignant d'être englouti par les vagues successives des « volontaires » chinois traversant le Yalu, le général MacArthur avait proposé de larguer une bombe atomique sur les troupes ennemies. Mais le président Harry Truman refusa. Redoutant que le bellicisme de MacArthur ne provoquât un affrontement direct sino-américain dont l'Union soviétique aurait pu tirer profit, il révoqua ce jour-là le terrible général.

Chaque fois, j'interrogeais mes interlocuteurs : « Comment expliquez-vous ce miracle ? » La réponse stéréotypée était récitée d'une voix sans relief : « C'est la force mentale de notre "Grand Leader" qui a arrêté la main criminelle de MacArthur et provoqué la chute de l'Américain. »

La veille de mon départ, j'eus l'« honneur » d'être reçu par le

« Grand Leader ». Je fus conduit à la tombée du jour, à travers les vastes avenues vides – pas plus de voitures que de passants, à l'exception de quelques cyclistes – vers le gigantesque portail d'un palais de marbre. Je dus attendre longtemps dans le salon orné de portraits du « Président éternel ». Puis les hauts panneaux d'une double porte s'ouvrirent. Le géant débonnaire, souriant, portant des lunettes à la monture massive, m'invita à prendre place sur un canapé recouvert de soie bleue. Lui-même s'assit dans un fauteuil surélevé en face de moi.

Vêtu d'un costume occidental bleu foncé, il portait fièrement ses soixante-quatre ans.

L'interprète était mauvaise, probablement tétanisée par la présence de son demi-dieu de patron.

La rencontre fut brève. Je ne comprenais que par intermittence les paroles du « Grand Leader ».

Je n'avais pas la claire conscience de me trouver en face d'un meurtrier de masse.

Je n'ai réellement pris conscience qu'après coup du goulag où les membres de la dynastie régnante faisaient (et font toujours) emprisonner – généralement à vie – ceux de leurs esclaves soupçonnés de dissidence ou simplement d'éprouver un doute quant au caractère sacré de leur dirigeant.

Mais ce n'est qu'après ma nomination à l'ONU que je découvris toute l'horreur des crimes commis par le régime. Grâce au travail d'un rapporteur spécial pour la Corée du Nord, un avocat thaïlandais tenace. Celui-ci ne parvint jamais à pénétrer dans le royaume des Kim, mais il collecta les témoignages multiples et précis des rares fugitifs passés à l'extérieur. Et il est clair que l'enfer coréen est aujourd'hui intact.

Ma visite de 1978, complètement stérile, n'avait eu aucun sens.

Après la guerre de Corée, la deuxième grande guerre impliquant des Casques bleus fut celle qui fut menée contre les mercenaires blancs au Katanga (1960-1964). Je l'ai vue de près. J'étais l'assistant de Brian Urquhart, représentant spécial au Congo du secrétaire général des Nations unies Dag Hammarskjöld et commandant en chef de l'armée onusienne².

Sous la double pression de l'insurrection du Mouvement national

congolais (MNC), conduite par Patrice Lumumba, et de l'opinion publique mondiale, la Belgique avait dû accorder l'indépendance à sa colonie, le 30 juin 1960. En mai, des élections libres avaient permis de désigner les autorités du nouvel État souverain, Joseph Kasavubu président, Patrice Lumumba Premier ministre. Mais le 11 juillet, la douzième province de l'immense pays, le Katanga, fit sécession et déclara son indépendance. C'est que le Katanga abritait des trésors miniers, du cobalt, de l'uranium, du manganèse, du coltan, des diamants, de l'or, de l'argent...

Certaines sociétés multinationales européennes, avant tout l'Union minière du Haut-Katanga, organisèrent alors un État sécessionniste. Le président du nouvel État du Katanga, Moïse Tshombe, était un comptable issu de l'Union minière.

Tandis que, dans l'enceinte de l'ONU, l'Union soviétique et des pays du tiers-monde soutenaient le gouvernement congolais issu de l'indépendance, les Belges acheminèrent toute une armée au Congo. Le gouvernement français ne fut pas en reste : le colonel Roger Trinquier, célèbre pour sa participation à la bataille d'Alger sous les ordres du général Massu, fut envoyé au Katanga par Pierre Messmer, ministre des Armées du général de Gaulle, afin de tenter de « neutraliser » Lumumba.

Pour protéger l'« indépendance » du Katanga, l'Union minière créa d'abord une armée qu'elle appela « gendarmerie katangaise ». Puis, ne disposant pas de forces suffisantes, elle recruta des mercenaires, parmi lesquels des colons belges, mais aussi des ex-militaires français, notamment d'anciens officiers de l'Organisation de l'armée secrète (OAS) d'Algérie. À l'ONU, comme dans le reste du Congo, nous les appelions « les Affreux ».

L'un d'eux, le capitaine René Faulques, s'était signalé une première fois à l'attention de l'opinion publique internationale par les tortures dont il s'était rendu coupable en tant que chef du centre de détention de la villa Susini à Alger³. Officier parachutiste, Faulques avait ensuite pris part au putsch des généraux. Recherché par la police française, il avait disparu en avril 1961. Nommé commandant de l'armée katangaise, il allait être, d'octobre à la fin décembre 1961, le véritable maître du Katanga.

Mais Faulques ne vint pas seul au Katanga. Un groupe de 35 ex-officiers français l'accompagnait, tous membres de l'OAS. Tous

déclaraient se battre pour la « civilisation occidentale », en faveur de « la chrétienté » et « contre le communisme »⁴. Les principaux lieutenants de Faulques avaient noms Hiver, Lepage, Gillet et Lasimone, ce dernier étant l'adjoint direct du capitaine. D'autres mercenaires parmi les plus actifs au Katanga devinrent célèbres, tels le Français Bob Denard ou le Belge Jean Schramme.

Le capitaine René Faulques procéda, dès son arrivée, à la réorganisation du dispositif militaire de l'État sécessionniste. Il restructura la gendarmerie katangaise, créant des unités mobiles encadrées par des mercenaires. Il mit aussi en place des réseaux de terroristes civils, sur le modèle de l'OAS et de ses commandos Delta : 3 000 Blancs civils armés, mobilisables sur simple ordre du chef pour mener des actions éclair contre les Casques bleus. Enfin, il mit sur pied des groupes de choc : cinq mercenaires choisis grimpaient sur une Jeep équipée d'un mortier et d'une mitrailleuse et s'en allaient semer la mort derrière les lignes ennemies, provoquant dans la population africaine un climat de panique.

Premier ministre démocratiquement élu, Patrice Lumumba fut assassiné par un officier belge le 17 janvier 1961. L'immense sous-continent sombra alors dans le chaos. L'Assemblée générale de l'ONU, à forte majorité d'États du tiers-monde, décida de charger le secrétaire général d'organiser l'administration civile du Congo, de réduire militairement la sécession katangaise et de débarrasser le territoire congolais de tous les militaires, paramilitaires et mercenaires étrangers non diligentés par l'ONU.

Mais les mercenaires français et belges étaient rusés, militairement compétents et terriblement dangereux. Pendant longtemps, les soldats de la force onusienne ONUC (Opérations des Nations unies au Congo) piétinèrent aux frontières du Katanga.

Le 13 septembre 1961, l'ONU déclencha enfin l'offensive contre Élisabethville⁵, chef-lieu du Katanga.

Au matin du 17 septembre 1961, le DC-6 de Dag Hammarskjöld, aux couleurs de l'ONU blanc et bleu, quitta l'aéroport de Ndjili à Léopoldville en direction de l'est et du soleil levant. En compagnie d'une dizaine de collaborateurs, de gardes du corps et de secrétaires, il était en route pour une ultime tentative de négociation avec Tshombe. Le 18 septembre, à 3 heures du matin, l'alerte fut donnée à New York. À 10 heures, un hélicoptère britannique découvrit l'épave fumante du

DC-6 dans la jungle, à quelques kilomètres de la frontière katangaise. L'avion avait heurté une montagne en s'approchant de la piste d'atterrissage. Il n'y avait aucun survivant.

Bien qu'aucune des nombreuses enquêtes de l'ONU n'ait abouti, Urquhart demeure persuadé jusqu'à ce jour de la responsabilité des mercenaires français.

Ancien gouverneur de la banque centrale de Suède, puis ambassadeur de son pays auprès de l'ONU, Dag Hammarskjöld avait été élu secrétaire général des Nations unies en 1953. Après l'imprévisible Trygve Lie, un syndicaliste norvégien aux colères homériques, aux goûts excentriques et très porté sur la bouteille, Américains et Russes désiraient un secrétaire général insipide et maniable. Le pâle intellectuel suédois, solitaire et célibataire, semblait tout indiqué. Ils allaient être servis ! Pendant les huit ans de son mandat, Hammarskjöld se révéla farouchement indépendant, têtue, infatigable... et talentueux.

Hammarskjöld détestait l'égoïste raison d'État, le cynisme des grandes puissances. Il possédait un sens moral intransigeant. Je devais retrouver ces mêmes qualités d'esprit et de cœur des années plus tard chez Olof Palme, Pierre Schori et Bernt Carlsson, mes camarades suédois du comité exécutif de l'Internationale socialiste. Pour les rares Congolais qui parvenaient à l'approcher, Hammarskjöld était le « *Mundele mia Nzambi* » (le « Blanc venu de Dieu »). Pour moi, il est avec Willy Brandt, Bruno Kreisky, Thomas Sankara et Fidel Castro, l'un des rares véritables « hommes d'État » que j'aie connus. Parmi ses collaborateurs proches et lointains, il suscitait un attachement proche de la dévotion. Urquhart était son conseiller le plus direct.

À moi qui appartenais à la piétaille de l'ONUC à Léopoldville⁶, Hammarskjöld m'apparaissait comme un grand patron lointain dont je ne connaissais que les ordres du jour qu'il nous faisait parvenir par télex de New York. C'était un orateur sans passion ni talent, à la voix monocorde, au débit lent, sec et ennuyeux. Lors d'un de ses rares passages à Léopoldville, sa froideur et son extrême réserve m'avaient indisposé.

Urquhart installa son quartier général dans les sous-sols de l'hôpital des missionnaires italiens, dans les faubourgs occidentaux d'Élisabethville d'où tous les malades avaient été évacués. Les

« Affreux » tenaient le cœur de la ville, notamment la grande poste centrale, un bâtiment très imposant. Nous, les membres du personnel civil international, étions également logés au sous-sol de l'hôpital.

Pendant des journées entières, nous sommes restés sans nouvelles des colonnes suédoises, irlandaises, éthiopiennes, ghanéennes, indiennes et de celle des Ghurkas⁷, qui progressaient vers Kolwezi, Kipushi, Jadotville⁸ et les autres centres miniers. Les mercenaires et les gendarmes katangais constituaient des ennemis redoutables. Ancien officier de la *First Airborne Division* britannique, Urquhart connaissait mieux que quiconque l'extrême danger encouru par les soldats onusiens.

Je n'ai pas compris tout de suite la signification politique et stratégique des grandes batailles, auxquelles j'assistais pourtant, et dont les images et les récits faisaient le tour du globe grâce aux reporters présents au Katanga. Les premiers jours des combats, je n'arrivais même pas à distinguer le sourd grondement des canons de 155 millimètres, que les mercenaires avaient alignés au centre-ville, du roulement du tonnerre, fréquent en ce mois de février.

Tout au long de la guerre du Katanga, l'« Écossais » au nez cassé fut malheureux. Moi aussi. Le comportement souvent inhumain et cruel des Casques bleus, le nombre croissant des paysans, ouvriers, employés, hommes, femmes, enfants – bayeke, lunda, baluba – déchiquetés par les obus, mutilés par les mines et blessés aux barrages, tout cela nous tourmentait, nous révoltait.

Une nuit, je vis rougir l'horizon. Au loin, d'immenses flammes sortaient de la poste centrale, bastion des « Affreux », conquise à l'arme blanche par les Ghurkas. Sous ma fenêtre, des chauves-souris venaient se prendre et mourir dans les barbelés et contre les grillages protégeant les tranchées des Ghurkas tout autour de l'hôpital.

Certaines nuits, une lune pleine et ronde, à peine voilée, jetait sa clarté sur les baobabs, les bougainvilliers et les termitières si fréquentes sur les hauts plateaux. La terre était rouge, grasse, gorgée d'eau. Des ombres couraient entre les arbres. Ici et là, brillait l'éclair d'une pointe de baïonnette ou d'un kukri. Des nuées de moustiques épaississaient l'air. Un groupe de chacals traversait nonchalamment le carrefour devant l'hôpital. Un chasseur lunda, une antilope à moitié dépecée sur l'épaule, son arc, ses flèches et sa machette accrochés dans le dos, marchait d'un pas souple entre les flaques de sang et

d'eau de la route principale. La plupart du temps, une pluie chaude martelait la tôle couvrant les abris des sentinelles. De la terre montaient des vapeurs légères, pareilles aux voiles que portent les femmes indiennes du quartier ismaélien d'Élisabethville. Un sentiment de paix et de bien-être m'envahissait alors – tout à fait déplacé dans de pareilles circonstances.

Chose étrange, je n'ai jamais eu peur à Élisabethville. Pourtant, je suis de nature craintive, le contraire absolu du héros qui ne cille pas quand tombent les obus. La violence me donne des sueurs froides, même à la télévision. Il est vrai qu'à cette époque, il m'arriva d'être terriblement malade, secoué de spasmes et envahi d'une fièvre débilitante. Le paludisme me faisait vomir toutes les demi-heures. La cause de mes malheurs était bien simple : un obus des mercenaires ayant démoli aux trois quarts la tour de contrôle de l'aéroport, nous étions coupés temporairement de nos bases logistiques et nos stocks de quinine étaient épuisés.

La fraternité régnait dans les sous-sols de l'hôpital. Dans l'abri, nos lits de camp et nos sacs de couchage étaient alignés côte à côte.

J'ai eu avec Urquhart des discussions nocturnes passionnantes. Il m'a convaincu – pour la vie – de la nécessité impérieuse d'une structure internationale du type des Nations unies, de ses bienfaits potentiels. Pourtant, lorsque le 21 janvier 1963 Kolwezi tomba, que la victoire de l'ONUC fut acquise au Katanga⁹, que les « Affreux » qui n'étaient pas morts s'enfuirent vers l'Angola ou l'Afrique du Sud, ou furent faits prisonniers, et qu'Urquhart me demanda de rentrer avec lui à New York pour travailler avec lui à la Division politique de l'ONU, je refusai.

Je suis redevable aux « Affreux » du Katanga de mon entrée dans la carrière littéraire et de mon changement de nom. À Noël 1962, j'avais un congé en Europe. Je débarquai à Paris et me rendis directement rue Bonaparte pour rendre compte de mon travail congolais à Jean-Paul Sartre. Dans *Le Bonheur d'être suisse*, j'ai dit les inestimables bienfaits que je dois à Jean-Paul Sartre et à son accueil chaleureux.

À sa demande, je lui fis un rapport détaillé de la situation en Afrique centrale. C'était l'époque où il rédigeait sa magnifique préface à *La Pensée politique de Patrice Lumumba*.

L'année précédente, il avait rencontré Frantz Fanon à Rome.

Sartre m'interrogea, contesta certaines de mes interprétations, m'écouta... À la fin de l'après-midi, il me dit : « Vous devez écrire tout cela... »

L'article parut dans *Les Temps modernes* quelques mois plus tard, sous le titre « L'armée blanche en Afrique¹⁰ ».

Directeur de la collection « Idées » chez Gallimard, François Erval le lut et me commanda mon premier livre à paraître dans une grande maison française. Ce serait *Sociologie de la nouvelle Afrique*, qui paraîtrait chez Gallimard en 1964.

J'étais encore à l'époque un pauvre Suisse alémanique, au français souvent approximatif, multipliant les fautes d'orthographe et de concordance des temps. Simone de Beauvoir me proposa de mettre au point mon texte et me fixa un rendez-vous au premier étage du Café de Flore.

Elle lut attentivement le texte, le corrigea sans pitié. Arrivée à la fin, elle vit la signature : « Hans Ziegler », et s'exclama : « Mais Hans, ce n'est pas un prénom, ça ! » Timidement, je répondis : « C'est Jean en français. »

Simone de Beauvoir reprit son stylo. D'un geste énergique, elle biffa Hans et le remplaça par Jean.

Plus tard, à mon retour du Congo, je fis la connaissance de ma première femme, Wédad. Elle était très belle, elle l'est toujours. Quelques fils argentés courent dans ses cheveux noirs. Égyptienne, elle avait un tempérament de feu. Elle l'a toujours. Et surtout, à l'époque, elle était terriblement jalouse.

Une nuit, elle détruisit toutes mes photographies sur lesquelles – je l'avoue – apparaissaient beaucoup de jeunes filles. Une seule échappa au massacre : la photographie de Simone de Beauvoir et de moi à table, penchés sur « L'armée blanche en Afrique » au Café de Flore.

Le souvenir d'une mission particulière sous la protection des Casques bleus me glace encore le sang. C'était au Sud-Liban, en octobre 2006. J'étais alors rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation, chargé de vérifier les ravages qu'avait causés, dans l'infrastructure agricole au sud du fleuve Litani, la guerre entre Israël et le Hezbollah¹¹.

Un rappel historique.

Le matin du 12 juillet 2006, les combattants du Hezbollah traversèrent la frontière entre le Liban et Israël pour dresser une embuscade sur le territoire israélien. Ils capturèrent et blessèrent plusieurs soldats israéliens. La riposte du gouvernement de Tel-Aviv fut foudroyante et massive.

Durant les trente-quatre jours que dura cette guerre, les forces israéliennes menèrent plus de 7 000 attaques aériennes et 2 500 attaques maritimes, elles effectuèrent même des bombardements à l'artillerie lourde. La guerre eut d'horribles conséquences pour la population libanaise. Selon le gouvernement libanais, elle se solda par 1 189 morts, essentiellement des civils, 4 399 blessés, 974 189 personnes déplacées et entre 15 000 et 30 000 habitations détruites.

Le 11 août 2006, le Conseil de sécurité de l'ONU adopta la résolution 1701, dans laquelle il lançait un appel en faveur d'une cessation totale des hostilités, fondée en particulier sur la cessation immédiate par le Hezbollah de toutes les attaques et la cessation immédiate par Israël de toutes les offensives militaires.

Le cessez-le-feu entra en vigueur le 14 août 2006.

Convoqué en session extraordinaire, le Conseil des droits de l'homme constitua une commission d'enquête sur la guerre. Celle-ci devait se rendre en Israël et au Liban.

J'ai fait partie de cette commission.

Avec mes collaborateurs, Sally-Anne Way et Christophe Golay, nos accompagnateurs du Haut-Commissariat des droits de l'homme, les interprètes et les gardes de sécurité, nous débarquâmes dans le hall à moitié détruit de l'aéroport de Beyrouth. Nous y étions attendus par une unité de la FINUL (Force internationale des Nations unies au Liban). Il s'agissait de gendarmes français, dont le commandant, un sympathique capitaine savoyard, nous livra une analyse précise de la situation.

Puis nous partîmes vers le sud. Les bureaucrates du DPKO à New York, ayant classé les terres situées au sud du fleuve Litani « zone de sécurité n° 5 » (le degré le plus élevé s'agissant des zones de danger), nous fûmes contraints de voyager en portant des gilets pare-balles et des casques, serrés dans des Jeep blindées, dont aucune fenêtre ne laissait pénétrer la brise venant de la mer. Dans la Jeep où j'étais assis, le conditionnement d'air était déficient. J'avais le sentiment d'étouffer.

La plupart des ponts étaient détruits. L'autoroute Beyrouth-Saïda, longeant la Méditerranée, était constellée de cratères d'obus et de bombes. Il fallait faire de grands détours par des pistes caillouteuses et franchir des gués à moitié inondés.

Dans la Jeep inconfortable voyageait la peur. Je redoutais un tir « par accident » d'un drone israélien. Peur panique de l'obus « égaré » d'un blindé israélien stationné sur une colline surplombant la route.

Une semaine avant mon départ, Daly Belgasmi, alors directeur du Programme alimentaire mondial à Genève, m'avait appelé : « N'accepte pas cette mission... Je t'en prie. Ne fais pas l'imbécile... Trouve un prétexte... Pour toi, la région est trop dangereuse... Un "accident" est si vite arrivé. »

C'était l'époque où la chasse à l'homme déclenchée contre moi par des officines israéliennes battait son plein¹². À New York comme à Genève. Les interventions auprès du secrétaire général et du haut-commissaire aux droits de l'homme se multipliaient. Des sénateurs américains avaient signé une lettre, adressée à Kofi Annan, condamnant mes rapports « tendancieux » de rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation. Le *Washington Post* et d'autres journaux au rayonnement international publiaient sans commentaires les « libres opinions » rédigées par l'*American Jewish Committee*.

Mon rapport sur la sous-alimentation dans les Territoires palestiniens occupés avait paru quatre ans auparavant.

Longtemps après l'armistice, Israël gardait encore la maîtrise totale du ciel, au sud du Litani. Ses drones contrôlaient les moindres mouvements de véhicules ou de personnels entre le fleuve et la frontière septentrionale d'Israël.

À Tyr, à Marjayoun, dans les ruines calcinées des villages bombardés, des familles étaient encore enterrées sous les décombres. Celles qui le pouvaient appelaient, de leur téléphone portable, le quartier général de l'ONU à Tyr. Certes, les fonctionnaires de l'OCHA (*Office for the Coordination of Humanitarian Affairs*, Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU) disposaient de machines de chantier, de grues, de bulldozers pour leur venir en aide. Mais ils ne pouvaient pas les déplacer sans la permission expresse des Israéliens. Et les avions israéliens bombardaient systématiquement tout véhicule et toute personne se déplaçant sans l'autorisation de leur commandement...

Entre l'OCHA à Tyr et Kiryat Shmona, la ville la plus septentrionale d'Israël, siège du quartier général de l'aviation, existait une ligne de communication directe. Les fonctionnaires de l'OCHA demandaient régulièrement aux Israéliens la permission de faire circuler leurs machines pour venir en aide aux personnes ensevelies sous les décombres de tel ou tel village. Les Israéliens répondaient toujours. S'ils considéraient que les emmurés étaient des civils innocents, ils donnaient leur feu vert et les fonctionnaires onusiens pouvaient faire circuler leurs engins. Si, en revanche, le commandement israélien jugeait que, sous les décombres, figuraient des combattants du Hezbollah, il refusait.

Dans la Jeep, mon angoisse se nourrissait aussi des souvenirs d'événements récents. Le premier s'était produit à Eretz, lieu de passage entre Israël et le ghetto de Gaza. La Suisse avait, comme d'autres États occidentaux après les accords d'Oslo, accrédité auprès de l'Autorité palestinienne à Ramallah un diplomate d'une grande indépendance d'esprit, l'ambassadeur Jean-Jacques Joris. Or, en 2003, l'ambassadeur était parti en mission, en compagnie de sa suppléante, direction Gaza. Près du point de passage d'Eretz, il avait été contraint d'arrêter sa voiture blindée munie du drapeau suisse devant un barrage israélien. Des femmes palestiniennes qui souhaitaient franchir la ligne de démarcation avaient alors demandé au diplomate d'intercéder pour elles auprès des militaires. Des tirs de semonce avaient été tirés à quelques pas. Quinze minutes plus tard, toujours à l'arrêt, le véhicule diplomatique avait été atteint d'une première balle dans le pare-brise, puis d'une deuxième alors qu'il reculait. Une troisième l'aurait fait voler en éclats. « L'accident » traumatisa l'ambassadeur, qui quitta très vite après le service diplomatique.

Jacques-Marie Bourget, à l'époque grand reporter de *Paris Match*, avait été lui aussi, en 2000, à Ramallah, victime d'un tir israélien « accidentel ». Il provenait, selon des témoins, d'un tireur installé au City Inn, le building de l'état-major israélien. Bourget fut très grièvement atteint au poumon. Au moment du tir, il discutait, assis au pied d'un mur à l'angle de la place publique face au building, en compagnie de jeunes adultes palestiniens. Des soldats israéliens étaient occupés à riposter à des jets de pierre d'adolescents. Bourget fut transporté en ambulance à l'hôpital de Ramallah, qui n'était pas

suffisamment équipé pour le prendre en charge. Mais l'armée israélienne s'opposa à son transfert dans un hôpital de Jérusalem. Il fallut l'intervention du président de la République Jacques Chirac auprès du gouvernement d'Ehoud Barak pour que l'ambulance palestinienne pût conduire le blessé à l'aéroport Ben-Gourion de Tel-Aviv, où, toujours dans le coma, il fut enfin branché sur les appareils de réanimation de l'avion médical préparé pour son transfert en France.

Je n'arrêtais pas d'y penser...

Au Sud-Liban, le commandement des Casques bleus était installé à la lisière de l'antique et superbe cité phénicienne de Tyr, dans un ensemble de baraquements surmontés d'antennes de radio, qu'entouraient des murs de sacs de sable et des nids de mitrailleuses.

Nous y arrivâmes épuisés, à l'aube du jour suivant.

Une heureuse surprise m'y attendait. Les containers d'habitation et les baraquements du quartier général étaient surpeuplés. Le capitaine me conduisit donc en ville, sur le port, où résidait l'évêque melchite de Tyr. L'hospitalité libanaise est légendaire. Mais l'évêque possédait une qualité supplémentaire : la générosité. L'évêché abritait un orphelinat grouillant d'enfants abandonnés, d'orphelins, d'éclopés. Son regard d'une bonté malicieuse, la simplicité et la chaleur de son accueil me firent immédiatement penser à « Monseigneur Bienvenue », Myriel, évêque de Digne, immortalisé par Victor Hugo dans *Les Misérables*.

Mon ordre de mission comportait une annexe particulière. En plus des villes et des villages libanais et des deux grands camps de réfugiés palestiniens d'Ain al-Hilweh et Rashidieh, nous devons visiter également les camps « officiels ».

Ain al-Hilweh et Rashidieh et leurs dizaines de milliers de familles de réfugiés, souvent « installées » là depuis 1948, vivent sous l'administration de l'UNRWA (*United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East*, Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient). Mais vu le surpeuplement de ces deux camps devenus, au cours des décennies, de véritables villes, étouffantes, nombre de familles de réfugiés ont dû se déplacer dans des camps improvisés dits « officiels », privés de tout soutien de l'ONU. Ces camps sont de véritables dépotoirs.

L'un de ceux que nous avons pu visiter formait un bidonville à quelques kilomètres au nord de Tyr, dans les dunes, au bord de la Méditerranée. Accompagné du capitaine savoyard de la FINUL et de quelques-uns de ses gendarmes, nous avançons sur des sentiers étroits creusés dans le sable. L'officier nous recommanda : « Mettez bien vos pas dans les pas du soldat qui marche en tête. »

Arrivés au bord de la mer, nous pénétrâmes dans quelques cabanes du camp et dans des « abris », dérisoires protections contre les bombardements israéliens. Nous interrogeâmes les pêcheurs palestiniens et leurs femmes. Les ruelles du bidonville grouillaient d'enfants joyeux et curieux.

Nous rentrâmes à la tombée du jour.

L'air était lourd. Dans le ciel sombre, les nuages annonçaient un orage imminent. Dans le baraquement des Casques bleus dont les murs étaient recouverts de cartes d'état-major, la chaleur était étouffante.

Fatigués, nous buvions notre thé.

Le capitaine examina alors mes souliers élimés. Mi-admiratif, mi-ironique, il me dit : « Je vous félicite, professeur, vous êtes courageux... Vous venez sans ciller de traverser un champ de mines... bien sûr nous avons déminé, ouvert des sentiers, mais les avions israéliens ont disséminé tellement de mines antipersonnel dans les dunes... il y a toujours un risque, vous savez ! »

Je remerciai le capitaine pour ses compliments. Puis j'allai me coucher à l'évêché pour une nuit agitée de cauchemars de mines explosant sous mes pieds¹³.

Post scriptum : Kadhafi et Saddam Hussein

Mes adversaires m'accusent souvent d'être l'ami des dictateurs.

À première vue, on pourrait croire que l'accusation est justifiée. Pourtant, je revendique des circonstances atténuantes. En ce qui concerne Kim Il-sung, je viens d'expliquer par quel enchaînement de circonstances je me suis retrouvé sur ce canapé de soie bleue au palais présidentiel de Pyongyang.

D'autres tyrans ont bénéficié – si j'ose dire – de mes visites. Notamment Mouammar Kadhafi et Saddam Hussein.

Le colonel Mouammar Kadhafi se prenait pour un grand théoricien, un intellectuel érudit. Autodidacte, il avait écrit le *Livre vert* (1975), une sorte de bréviaire en vue de la révolution mondiale à

venir, une révolution qui permettrait aux peuples d'échapper aux deux empires hégémoniques. Sous sa tente du désert de Syrte ou dans le sous-sol de sa forteresse de béton Bab al-Aziziya à Tripoli, il avait coutume d'inviter des intellectuels issus des cinq continents, des hommes et des femmes dont il voulait prendre l'avis ou avec lesquels il voulait discuter du *Livre vert*. Je n'étais pas, et de très loin, son unique invité.

Pratiquement tous mes livres sont traduits en arabe. Kadhafi avait lu *La Haine de l'Occident*.

J'ai fait plusieurs fois le voyage, tantôt à Tripoli, tantôt à Syrte.

Généralement, c'était Omar Hamdi, le dernier survivant civil du Conseil révolutionnaire de 1969, qui proposait la date. Par téléphone. Puis c'était une fonctionnaire du Comité révolutionnaire de la Jamahiriya arabe libyenne (l'ambassade de fait auprès de l'ONU), à Genève, qui m'apportait les billets d'avion et l'horaire précis des rencontres. Cet horaire n'était jamais respecté. J'arrivais au Beach Hotel de Tripoli... et j'attendais. Souvent plusieurs jours. Jusqu'à ce qu'une Jeep vienne enfin me chercher pour m'amener au lieu de rencontre. C'était généralement après minuit.

Pendant toutes ces années, Omar Hamdi a tenu parole : jamais la télévision libyenne ne m'attendait à la sortie de mes rencontres. Jamais je n'ai eu à signer une déclaration, un quelconque communiqué de solidarité avec la politique libyenne. Il ne subsiste, de ces rendez-vous, que quelques photos livrées par Omar Hamdi. Kadhafi respectait mes conditions.

La discussion avec Kadhafi était presque toujours éclairante. Elle commençait en arabe. Souvent, au bout de cinq minutes, le « Guide » s'énervait, houspillait l'interprète qui blâmait le plus souvent de peur... et poursuivait son argumentation dans l'anglais distingué qu'il avait appris à l'académie militaire britannique de Sandhurst.

Discussion n'est d'ailleurs pas le mot qui convient. Vêtu presque toujours d'un burnous brun, blanc ou noir, Kadhafi parlait, gesticulait, se levait et faisait les cent pas, saisissant un livre sur l'étagère. Moi, j'écoutais, ne parvenant que rarement à poser une question. Mais pour un sociologue, la rencontre avec un chef d'État, parce qu'il dispose d'une foule de renseignements secrets, est toujours passionnante.

La forteresse de Bab al-Aziziya, située en plein cœur de la capitale, était protégée par une double haie de blindés, installés sur des rampes,

prêts à bondir, par des canons antiaériens – et surtout par une multitude d'appareils et d'instruments électroniques. Des antennes se dressaient dans le ciel bleu comme une forêt d'acier qu'agitait en permanence la brise venue de la mer proche.

Il y eut aussi des moments cocasses.

Dans le bureau spartiate de Kadhafi, au sous-sol de sa « tente » de béton, il n'y avait que des meubles métalliques et quelques étagères remplies de livres en plusieurs langues et, surtout, fixé au mur du fond, un immense tableau électronique où clignotaient des boutons de toutes les couleurs. Hamdi m'avait expliqué que ces boutons permettaient au « Guide » d'entrer directement et immédiatement en contact avec les différents centres de commandement du pays. Or, un jour où j'étais conduit dans ce bureau avec mon assistant à l'Université de Genève, Juan Gasparini, ancien commandant des Montoneros argentins qui avait miraculeusement survécu aux tortionnaires de l'École mécanique de la marine à Buenos Aires, un incident se produisit. Tout à coup Kadhafi se leva. Il se dirigea vers le tableau du fond... et se mit à manipuler les petites lampes, poussant un bouton après l'autre. De plus en plus énervé, il commença à frapper le tableau de son poing... puis se dirigea vers la porte métallique, l'ouvrit et cria dans le couloir : « *Ahmed, chaï !* » (« Ahmed, du thé ! »).

Quelques secondes plus tard, le secrétaire apportait en tremblant quatre verres d'un succulent thé noir.

Les trois régions composant la Libye – la Cyrénaïque, la Tripolitaine, le Fezzan – abritent des sites et des monuments magnifiques. Omar Hamdi prenait soin de faire organiser nos visites. Avec Erica, j'ai ainsi pu visiter Leptis Magna, une ville portuaire de la république de Carthage, d'abord romanisée puis devenue en 303, sous Dioclétien, la capitale de la Tripolitaine. Au début du ^{xx}e siècle, les archéologues italiens ont exhumé ses ruines des sables et elle constitue aujourd'hui une des villes les plus impressionnantes de l'Antiquité romaine. Le terrain descend doucement vers la mer. Les eaux ont recouvert des quartiers entiers où des fouilles archéologiques sous-marines plus récentes, menées conjointement par les services libyens et français, ont permis de mettre au jour des thermes monumentaux. Mon fils m'a accompagné à l'occasion dans d'autres excursions, notamment à Sabratha, une autre ville romaine somptueuse préservée par les vents secs du désert.

Une nuit de 1982, les bombardiers américains attaquèrent Tripoli. Le président Reagan entendait punir la Libye pour son appui supposé à un attentat terroriste commis à Berlin, dont avaient été victimes des soldats et officiers américains.

Kadhafi échappa à la mort. Mais une de ses filles fut tuée à cette occasion.

Peu après, le « Guide » fut victime d'un attentat à Benghazi. Pendant huit mois, il resta cloué sur une chaise roulante.

À ses débuts, Kadhafi avait été un révolutionnaire authentique, adoubé par Gamal Abdel Nasser et admiré par les militants anti-impérialistes d'Europe. Peu après le coup d'État de 1969 contre le roi Mohammed Idris I^{er} El-Mahdi El-Senussi, vieux monarque corrompu, Kadhafi et son groupe de jeunes officiers nationalistes avaient exproprié les sociétés pétrolières étrangères et fermé la plus grande base militaire américaine sur le continent africain. Mais après les attentats et les bombardements des années 1980, Kadhafi perdit graduellement la raison, oublia ses principes. La démence s'empara de lui. Il fit exécuter en masse des étudiants, d'anciens camarades de combat, des syndicalistes, des hommes et des femmes opposants, supposés ou réels.

Dès lors, je ne pris plus Omar Hamdi au téléphone et refusai toute invitation venant de Tripoli. Mon refus fut certainement trop tardif. J'en éprouve du regret.

En 1990, Saddam Hussein Abd al-Majid al-Tikriti, président de l'Irak, donna l'ordre d'envahir le Koweït. Ses soldats ravagèrent le pays, pillèrent ses ressources pétrolières et tuèrent de nombreuses familles. Avec l'accord de l'ONU, une coalition internationale, mise en place par les Américains, posa un ultimatum : ou bien Saddam Hussein évacuait le Koweït ou c'était la guerre. Saddam refusa. François Mitterrand se joignit à la coalition. La guerre éclata. Elle fit des dizaines de milliers de victimes parmi les Irakiens. Mais la troupe d'élite, la garde républicaine qui défendait Bagdad, demeura intacte : les régiments coalisés sous le commandement du général américain Schwarzkopf avaient cessé leur progression à 100 kilomètres au sud de Bagdad. Saddam Hussein resta donc en place, les coalisés craignant l'arrivée au pouvoir des chiites irakiens, alliés des mollahs de Téhéran¹⁴.

Saddam Hussein ne faisait confiance ni à l'ONU ni aux Occidentaux. S'attendant à de nouveaux bombardements par les aviations coalisées sur des sites stratégiques d'Irak – usines d'armement, aéroports, bases militaires, casernes, ponts sur l'Euphrate et le Tigre, etc. –, il ordonna l'arrestation de tous les ressortissants occidentaux présents en Irak. Il distribua ses otages sur les sites stratégiques, et certains furent carrément enchaînés aux clôtures.

Cette politique des boucliers humains posa de grands problèmes aux Occidentaux.

Parmi les otages retenus dans les sites stratégiques se trouvaient 18 citoyens suisses, des techniciens et ouvriers travaillant à la construction d'une usine de papier dans la région du Chatt el-Arab, l'ancien directeur général de l'hôtel Sheraton à Koweït City, des géologues et des ingénieurs du pétrole.

Une nuit du printemps 1991, je reçus un appel de mon ami Elias Khoury. Syrien d'origine, de religion chrétienne melchite, Elias était un membre influent du parti Baas (parti de la résurrection arabe et socialiste), dont le secrétariat national se trouvait à Bagdad. Elias était, par ailleurs, le représentant auprès de l'ONU à Genève de la puissante Union des juristes arabes.

Elias me dit : « Barzan al-Tikriti t'attend... il t'attend à Cologny chez lui... va le voir. C'est urgent. »

Barzan al-Tikriti était le demi-frère de Saddam Hussein et son ambassadeur à l'ONU. Il résidait dans une somptueuse villa du coteau surplombant la rive gauche du lac, tout près de Genève.

Avec ses cheveux de jais et son épaisse moustache, Barzan ressemblait de manière troublante à son sinistre demi-frère. Il était élégant et disert, mais son regard trahissait une brutalité effrayante. Il me mit ce marché en main : « Vous constituez une délégation parlementaire représentative... Vous allez à Bagdad... Le président vous recevra... il existe une chance raisonnable que vous puissiez rentrer avec nos visiteurs suisses¹⁵. »

La décision était difficile à prendre. Je décelais évidemment la ruse irakienne : le régime était au ban des nations. La venue d'une délégation parlementaire d'un pays démocratique et, qui plus est, neutre servirait à briser l'isolement. Je n'étais pas dupe. Mais, d'un autre côté, il existait une chance, quoique réduite, que je pusse contribuer à la libération d'otages qui – en cas de bombardements –

mourraient certainement.

Le lendemain, je rappelai Barzan al-Tikriti. J'acceptai le marché. Je constituai une délégation avec quatre collègues, pour représenter avec moi les cinq partis politiques au pouvoir à Berne.

Nous voyageâmes de Zurich à Bagdad en faisant une escale à Amman. Une colonne de limousines Mercedes nous déposa à l'hôtel Rachidia. Le rendez-vous avec Saddam Hussein était fixé au lendemain.

L'air frais du matin dispersait nos inquiétudes. Nous fûmes conduits par les rues grouillantes de monde vers un palais au bord du Tigre, un bâtiment datant de l'époque du mandat britannique. Il était entouré d'un jardin magnifique où poussaient des roses pourpres et des tubes d'aération, trahissant la présence d'installations souterraines.

Suivit une longue attente dans un salon à l'ameublement oriental, aux baies occultées par de lourds rideaux de velours rouge. Un fonctionnaire du protocole, aux lunettes fines, à la chevelure gominée, au débit rapide, arrogant, ressemblant à un *yuppie* de Wall Street, nous communiqua les dernières instructions. « Vous n'adresserez pas la parole en premier au raïs, vous attendrez qu'il vous pose une question... En sortant de son bureau vous marcherez à reculons... le visage constamment tourné vers le raïs. »

Les deux battants de la grande porte au fond du salon s'ouvrirent enfin. Nous pénétrâmes dans une immense pièce où se tenaient, assis le long d'une paroi, comme des momies, silencieux et inertes, une dizaine d'hommes moustachus en uniformes vert sombre, bérets noirs vissés sur la tête.

Je reconnus Tarek Aziz, le ministre des Affaires étrangères, grâce aux mèches de sa crinière blanche et à ses grosses lunettes de myope. Je ne connaissais pas les autres. Plus tard, je serais informé que nous avions été reçus par le commandement régional du parti Baas¹⁶ *in corpore*.

Tout à coup, le raïs fut dans la pièce, souriant, les cheveux noirs soigneusement coiffés, sa longue silhouette ajustée dans un costume trois pièces trahissant une confection anglaise. Il venait d'entrer par une porte dérobée, probablement dissimulée dans le papier peint orné d'arabesques. À quelques pas derrière lui se tenait le *yuppie* qui allait nous servir d'interprète.

Saddam examina chacun de ses visiteurs avec un regard amusé. Il

nous invita à nous asseoir sur les fauteuils disposés en demi-cercle au milieu de la pièce, de sorte que les membres du commandement régional étaient assis dans notre dos. Le raïs lui-même prit place sur une sorte de trône aux accoudoirs dorés.

Puis il entama d'une voix douce et précise un monologue de plusieurs heures. Il énuméra à notre intention, chiffres à l'appui, toutes les réformes, toutes les réalisations qu'il avait accomplies depuis 1968¹⁷.

L'homme respirait la brutalité et la violence. Par sa vitalité, ses gestes rapides, son regard continuellement mouvant, il me fit penser à un tigre aux aguets.

Ses collègues du commandement régional ne disaient pas un mot. Pendant toutes ces heures, ils restèrent figés le long du mur, comme des statues de pierre.

Interminable, le soliloque du maître de l'Irak suivait son train. Il continua d'égrener, sans interruption, les noms de toutes les écoles, toutes les universités, tous les hôpitaux, toutes les autoroutes, toutes les coopératives agricoles qu'il avait créés. « Tout cela, nos ennemis veulent le détruire », dit-il.

Des éclairs sortaient de ses yeux, nous rappelant que l'homme qui nous faisait face représentait un danger mortel pour tout être humain qui refuserait de se soumettre à sa volonté.

La plaine fertile entre le Tigre et l'Euphrate avait été une steppe aride avant son arrivée au pouvoir. Les Mongols avaient détruit, au ^{XII}^e siècle, l'antique système d'irrigation construit par les Babyloniens. Saddam avait fait venir un million de fellahs d'Égypte. Depuis lors, la plaine entre les deux fleuves assurait à nouveau des récoltes abondantes. Tout cela était parfaitement exact.

Un argument du raïs m'est curieusement resté en mémoire. Il nous demanda : « Vous êtes-vous promenés dans les rues de Bagdad ? Avant notre arrivée au pouvoir, beaucoup de gens allaient pieds nus... Aujourd'hui, tous portent des chaussures. »

Quand enfin il se tut, le raïs se leva brusquement, soudainement. Il prit congé de chacun de nous, nous donnant d'autorité, et de manière démonstrative, une chaleureuse accolade. Puis nous dûmes reculer vers la grande porte. Le raïs suivit notre retraite d'un regard moqueur.

Dehors, l'odeur des roses nous ramena à la vie.

C'était le soir. À Bagdad, les rives du Tigre sont en pente,

couvertes d'herbe et de fleurs au printemps.

Depuis les temps de l'antique Mésopotamie, il existe une coutume : à la tombée de la nuit, les riverains allument des feux de bois et grillent des carpes. Ils les vendent pour quelques dinars à leurs voisins et aux visiteurs de passage. Tout le monde s'assied autour du feu.

L'odeur de poisson grillé saturait l'air. Au-dessus du fleuve, la voûte du ciel brillait de millions d'étoiles.

« Allons manger », me dit mon collègue Franz Jaeger. Déjà les autres, les gardes, les interprètes, se dirigeaient vers la rive.

Je refusai de les suivre. Je me sentais humilié, écoeuré. Je rentrai à l'hôtel Rachidia et me lavai longuement les mains.

Nous partîmes le surlendemain. Sur le tarmac de l'aéroport, sept otages suisses nous attendaient. (Les onze autres otages, dont trois femmes, suivraient dans la semaine.)

Une photo de Saddam Hussein m'embrassant dans son palais continue de circuler sur Internet. Elle a évidemment été prise par un photographe officiel de la présidence au moment stratégique de la « sympathique » accolade. J'ai tout fait pour l'éliminer, sans succès. De façon récurrente, elle me cause beaucoup d'ennuis.

Une deuxième guerre d'Irak éclata en mars 2003. Cette fois, les troupes américaines entrèrent dans Bagdad. Saddam et ses complices s'enfuirent. Le raïs se cacha pendant de longs mois dans une ferme isolée près de Tikrit. Il fut pris et pendu le 30 décembre 2006 dans la prison centrale de Bagdad.

-
1. Brian Urquhart, *A Life in Peace and War*, New York, Harper and Row, 1987.
 2. J'ai parlé de cette époque lointaine de ma vie dans *Le Bonheur d'être suisse*, op. cit. Je résume ici les événements essentiels de mon récit.
 3. Henri Alleg, détenu à la prison d'Alger, a relaté sa rencontre avec Faulques dans *La Question*, Paris, Éditions de Minuit, 1958, p. 95-98.
 4. Certains mercenaires, après leur arrestation par les Casques bleus en décembre 1961, ont rédigé des confessions volumineuses. Celles-ci n'ont jamais été publiées, mais sont conservées aux archives des Nations unies à New York.
 - 5.

- Aujourd'hui Lubumbashi.
6. Aujourd'hui Kinshasa.
7. On nomme ainsi les unités des armées britanniques et indiennes recrutées au Népal et, par extension, d'une manière générale, les soldats népalais.
8. Aujourd'hui Likasi.
9. Les dernières troupes de l'ONU quittèrent le Congo le 30 juin 1964.
10. *Les Temps modernes*, no 203, 18^e année, avril 1963.
11. Voir mon rapport « Droits de l'homme au Liban », Conseil des droits de l'homme des Nations unies, A/HRC/2/8.
12. Voir ci-après le chapitre 9.
13. Dix ans plus tard, en 2016, les bombes israéliennes continuent de tuer et de blesser au Sud-Liban. On estime à environ 1 million le nombre de celles qui n'ont pas encore été déclenchées par un contact. Voir le reportage, « Au Liban sud, le legs empoisonné de la guerre », *Le Monde*, 13 juillet 2016. Une partie de ces minibombes auraient été déversées, selon l'ONU, après l'armistice.
14. Au nord les Kurdes se révoltèrent bientôt, les chiites, majoritaires dans le pays, firent de même au sud. La répression mise en œuvre par Saddam Hussein fut impitoyable. Voir ci-après p. 253-254.
15. C'est ainsi que les Irakiens désignaient leurs otages !
16. Les fondateurs du parti Baas, le professeur syrien, un chrétien, Michel Aflak, et son camarade Salah al-Din al-Bitar avaient l'ambition d'unifier et de régénérer toute la nation arabe. Les commandements baasistes des différents pays étaient dénommés « commandements régionaux ».
17. Date du coup d'État des milices du Baas. Saddam était immédiatement devenu l'homme fort du nouveau régime, bien qu'il ne dût porter que plus tard le titre de président.

La justice universelle

Né en 1938 à Kumasi, au Ghana, dans la forêt Ashanti, celui qui fut le secrétaire général des Nations unies entre 1997 et 2006, Kofi Annan, a fréquenté dans sa jeunesse l'école coloniale britannique¹. De ses condisciples anglais, il a hérité l'humour pince-sans-rire et le sens de l'absurde. Il dit : « Tuez un homme... et vous allez en prison. Tuez dix hommes et on vous enfermera dans un asile psychiatrique. Massacrez dix mille êtres humains... et vous serez invité à une conférence de paix. »

En dépit des circonstances qui n'étaient vraiment pas favorables, l'ONU a fait des progrès impressionnants dans la construction de la justice universelle.

Le Statut de Rome, prévoyant la création de la Cour pénale internationale (CPI), a été signé le 17 juillet 1998. Cette Cour a été officiellement inaugurée le 1^{er} juillet 2002, date à laquelle le Statut de Rome est entré en vigueur. Il devrait permettre de démentir le bon mot de Kofi Annan.

La Cour pénale internationale est compétente pour statuer sur les crimes commis à compter de cette date. Le siège officiel de la Cour est situé à La Haye, aux Pays-Bas, mais les procès peuvent se dérouler en tous lieux.

Jusqu'en 2015, 123 États sur les 193 États membres de l'ONU avaient ratifié le Statut de Rome et reconnu l'autorité de la CPI. 32 autres États, parmi lesquels la Russie et les États-Unis d'Amérique, ont signé le Statut de Rome mais ne l'ont pas ratifié. La Chine, l'Inde et Israël ne l'ont pas signé.

Trois catégories de justiciables sont jugés par la CPI : les

ressortissants d'un État signataire du Statut de Rome, les présumés coupables d'un délit ayant été commis sur le territoire d'un État signataire, et enfin les hommes et les femmes impliqués dans une affaire transmise à la CPI par le Conseil de sécurité.

Mais comme les tribunaux spéciaux de l'ONU – j'y reviendrai dans ce chapitre –, la CPI n'exerce ses compétences que d'une façon subsidiaire. Elle juge des accusés que leurs pays d'origine n'ont pas pu ou pas voulu juger. Exemple : sortant d'une guerre dévastatrice, la Sierra Leone, qui est le pays le plus pauvre du monde selon l'Indice du développement humain du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), n'avait ni les moyens financiers ni la capacité politique de juger les meurtriers de masse du *Revolutionary United Front* qui, pour prendre le contrôle des zones diamantifères du pays, avaient provoqué une guerre civile et commis, entre 1991 et 2002, les pires atrocités. Elle a donc remis les tueurs à la justice internationale.

Deux procureurs généraux se sont succédé à la CPI. Le premier s'appelait Luis Moreno Ocampo, un juriste argentin réputé pour son courage. L'actuelle procureur général est en revanche une déception. Fatou Bensouda, une Gambienne, s'est en effet prêtée à une pure mascarade : le procès de Laurent Gbagbo, président élu de la Côte d'Ivoire. Gbagbo a été chassé du palais présidentiel d'Abidjan par les hélicoptères de combat français envoyés par Nicolas Sarkozy, avant d'être remis à son adversaire politique, Alassane Ouattara, puis transféré à La Haye.

Un juriste, en particulier, un homme d'une exceptionnelle compétence et doué d'une grande force créative, l'ambassadeur suisse Valentin Zellweger, a joué un rôle clé dans la mise en place de la Cour. Il a occupé le poste de chef de cabinet du premier président de la CPI durant la phase de démarrage.

La Cour dispose d'un budget de 139,5 millions d'euros. En 2016, 800 fonctionnaires travaillent pour elle. Ils sont issus de presque toutes les nationalités de la planète.

Pour le dire d'une phrase, la Cour pénale internationale est une juridiction internationale permanente fondée sur une convention entre États et chargée de juger des délinquants – chefs d'État, ministres, généraux, etc., pour la plupart – accusés de crimes de génocide, de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre.

La liste des crimes visés, dressés aux articles 6 et suivants du Statut

de Rome, est longue et fastidieuse. Je la reproduis néanmoins en partie car le lecteur doit savoir quels crimes, quelles horreurs, quelles souffrances, les hommes sont aujourd'hui comme hier capables d'infliger à d'autres hommes.

Article 6 : Crimes de génocide

Aux fins du présent Statut, on entend par crime de génocide l'un des actes ci-après commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) meurtre de membres du groupe ;
- b) atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- c) soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- d) mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- e) transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Article 7 : Crimes contre l'humanité

On entend par crime contre l'humanité l'un quelconque des actes énoncés ci-après lorsqu'il est commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre une population civile :

- a) meurtre ;
- b) extermination ;
- c) réduction en esclavage ;
- d) déportation en esclavage ;
- e) transfert de population ;
- f) emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international ;
- g) torture ;
- h) viol, esclavage sexuel, prostitution forcée, grossesse forcée, stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable ;
- i) persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national,

ethnique, culturel, religieux ou sexiste ;

j) disparitions forcées de personnes ;

k) crime d'apartheid ;

l) autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale.

L'article 8 concerne les crimes de guerre, soit toutes les infractions graves aux quatre Conventions de Genève du 12 août 1949 et à leurs deux Protocoles additionnels de 1977. Ces textes contiennent les règles essentielles du droit international humanitaire qui fixe des limites à la barbarie de la guerre. Ils légifèrent en matière de traitement des prisonniers et des blessés, mais aussi de protection de la population civile.

Un certain nombre des crimes énumérés apparaissent dans chacune des trois listes : en effet, les mêmes crimes peuvent être commis contre une ethnie, contre un groupe humain ou encore en situation de guerre.

Le terme de génocide (du grec *genos*, le « genre », et du latin *cide*, « tuer ») a été forgé en 1943 par le juriste polonais Raphaël Lemkin pour qualifier l'extermination des Juifs et des Tziganes par l'Allemagne nazie et celle des Arméniens par les Turcs en 1915. La notion de génocide apparaît dans les actes d'accusation du tribunal de Nuremberg. En 1948, le génocide a été consacré comme crime spécifique, à l'initiative de l'ONU, dans la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Un des génocides les plus atroces de l'Histoire est évidemment celui que les nazis ont commis contre le peuple juif et le peuple tzigane. Plus de 6 millions d'êtres humains ont été assassinés, brûlés pour la seule raison qu'ils appartenaient à ces peuples. De même, les génocidaires rwandais qui, pendant cent jours en 1994, ont découpé à la machette, noyé, brûlé dans des églises près de 1 million de personnes, ont choisi leurs victimes selon un seul critère : leur appartenance à l'ethnie tutsi. Les tueurs du groupe État islamique (*Daech*) pratiquent, eux aussi, le génocide, puisqu'ils tuent, réduisent en esclavage, torturent tous les chrétiens, Yézidi, Juifs et chiites tombés entre leurs mains sanglantes.

Les crimes contre l'humanité ne visent pas l'anéantissement de

toute une ethnie, mais de groupes d'hommes quels qu'ils soient. Ce sont des crimes « ordinaires » – assassinats, mutilations, tortures, etc. – pratiqués à une large échelle contre des groupes de victimes.

Exemple : le viol est un crime « ordinaire ». Mais infligé en masse à des groupes de femmes, d'enfants et de jeunes filles, il devient un crime contre l'humanité. C'est le cas actuellement dans l'est du Congo, où sévissent les *interahamwe*, anciens génocidaires hutu du Rwanda, réfugiés avec leurs armes dans les forêts et les savanes du Kivu, et des tueurs de la *Lord's Resistance Army* (Armée de résistance du Seigneur), bandes insaisissables de pilleurs opérant dans le triangle forestier du Sud-Soudan, de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo. Ces tueurs frustes se livrent, sur les femmes bafulero et bashi du Kivu, à des viols et à des mutilations sexuelles de masse. Privés de femmes pendant des mois, ils sortent périodiquement de la jungle pour attaquer des villages, des bourgs, afin, d'abord, de s'approvisionner en nourriture. Les villageois résistent. Pour les punir, les « combattants » violent leurs femmes et leurs filles. Ils parachèvent leurs crimes en mutilant systématiquement leurs victimes, détruisant leurs organes génitaux, coupant les seins, taillant dans l'anus et le vagin. Le cas échéant, ils les réduisent en esclavage.

Or, dans les sociétés traditionnelles des Bashi, des Bafulero, des Banyarwanda, aux normes ancestrales immuables, la victime d'un viol est bannie du village et l'enfant né d'un viol souvent « puni » de mort. C'est ainsi que dans les rues de Goma et de Bukavu, dans les marais et les cités en ruine du Maniema, j'ai rencontré ces femmes hagardes, tenant dans leurs bras un ou deux enfants squelettiques, isolées, sans famille, mendiant pour assurer leur survie.

Le viol de masse permet ainsi de détruire le lien social, de briser une société, d'anéantir toute résistance collective.

Le viol de masse est aussi une arme de guerre terriblement efficace.

Dans tous les codes pénaux des États civilisés, le viol est un crime qui connaît un délai de prescription. Le viol de masse, qualifié de crime contre l'humanité, n'en connaît pas.

Les crimes de guerre, enfin, sont traités comme des infractions graves aux lois et coutumes de la guerre codifiées par ce qui constitue le droit international humanitaire, les quatre Conventions de Genève de 1949 et leurs deux Protocoles additionnels de 1977.

Ils ont été poursuivis pour la première fois à la suite de la Seconde Guerre mondiale, par les tribunaux pénaux internationaux de Nuremberg et de Tokyo. Ils ont été parfois aussi poursuivis devant des juridictions nationales, comme par exemple aux États-Unis dans l'affaire William Calley, l'homme qui avait été tenu pour responsable du massacre de My Lai au Vietnam. Dans les années 1990, la répression des crimes de guerre s'est accrue avec l'établissement des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et le Rwanda (TPIR), et, finalement, avec la création de la CPI.

La liste des crimes de guerre est de loin la plus longue et la plus détaillée. Et si la CPI était effectivement saisie de tous les crimes énumérés dans le Statut de Rome, son personnel ne saurait plus où donner de la tête. Il est vrai que, jusqu'à présent, les seules personnes à avoir été jugées et condamnées par la CPI sont d'origine africaine...

À l'intention des écoliers, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a produit des images illustrant chacun des articles du Statut de Rome.

Sur un rayon de ma bibliothèque, derrière ma table de travail, j'ai posé l'image d'un petit garçon noir, couvrant son nez avec les lambeaux de son T-shirt, perdu dans un champ couvert de cadavres. La légende dit : « Il est interdit d'ordonner qu'il n'y ait pas de survivants². »

La CPI n'est pas, on vient de le signaler, la seule juridiction pénale internationale créée par l'ONU. Il existe des tribunaux spéciaux qui ne sont pas nés d'une convention internationale, mais de résolutions du Conseil de sécurité. Ces tribunaux sont temporaires. Ils poursuivent des criminels ayant torturé, tué, massacré durant un conflit déterminé.

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) a ainsi été mis en place en 1993 par les résolutions 808 et 827 du Conseil de sécurité. Il a été établi à La Haye. Le bilan de son travail est mitigé : en 2016, 48 accusés détenus, 31 faisant l'objet d'un mandat d'arrêt, 23 personnes jugées.

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) a été créé en 1994 en vertu de la résolution 955 du Conseil de sécurité. Il a été établi à Arusha, en Tanzanie. Après des débuts peu encourageants, en 2016, 50 personnes ont été mises en accusation, plus de 40 ont été

détenues, et 9 ont été condamnées.

Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone (TSSL) a été créé le 16 janvier 2002 en vue de juger les crimes commis durant la guerre civile en Sierra Leone.

Le 14 février 2005, la colonne de Mercedes noires de l'ancien Premier ministre libanais Rafiq Hariri traverse le centre de Beyrouth. Une déflagration énorme secoue la ville. Une explosion de forte puissance, dégageant un souffle d'une chaleur exceptionnellement intense, soulève les voitures et les détruit, provoquant des incendies qui se propageront dans les maisons alentour. Hariri et ses vingt et un gardes du corps mourront dans les flammes. Sur la route du bord de mer, plus de 200 passants sont blessés.

Les services secrets syriens sont soupçonnés. Le gouvernement libanais souhaite la création d'un tribunal spécial. Il est soutenu par la France. Pour son financement, il s'adresse à l'ONU. Par la résolution 1757, le Conseil de sécurité décide de recevoir la demande libanaise. Le tribunal devient opérationnel en 2009. Pour assurer son indépendance politique et juridique, ce tribunal siège à Leidschendam, près de La Haye, aux Pays-Bas. Il est doté d'un budget annuel de 30 millions de dollars, pour trois ans renouvelables, financé à 49 % par le gouvernement libanais.

Le Tribunal spécial pour le Liban constitue un type singulier d'instance judiciaire particulièrement inefficace. Malgré la présence, parmi les juges, de juristes d'exceptionnelle qualité, comme l'ancien doyen de la faculté de droit de l'Université de Genève, Robert Roth³, ce tribunal n'a pas pu, jusqu'à présent, mener à bien son enquête⁴ et ouvrir le moindre procès.

Deux femmes remarquables ont été procureurs dans les tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda.

La subtile Canadienne Louise Arbour fut d'abord procureur à La Haye et à Arusha de 1996 à 1999, puis juge à la Cour suprême du Canada, avant d'être nommée haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme de 2004 à 2008⁵.

Carla Del Ponte succéda à Louise Arbour en 1999. Elle occupa ses fonctions à Arusha jusqu'en 2003, et à La Haye jusqu'en 2007.

La terrible Tessinoise est un personnage hors normes. Ancien juge d'instruction de Lugano, elle fut nommée procureur du Tessin, puis, en

1994, procureur général de la Confédération helvétique. À ce titre, elle tenta de faire lever mon immunité parlementaire, puis de me faire condamner pour « haute trahison » en 1998⁶.

Carla Del Ponte a par ailleurs joué, dans la lutte contre les cartels du crime organisé, un rôle capital. Alliée au juge de Palerme, Giovanni Falcone, elle a aidé au démantèlement de plusieurs cartels de la mafia sicilienne. Falcone et Del Ponte avaient imaginé, à cette époque, une méthode inédite : au lieu de s'attaquer aux tueurs sur le terrain (en Sicile, au Piémont, au Tessin, etc.), ils s'emploieraient d'abord à saisir les comptes de la mafia dans les banques de Zurich et de Genève.

La méthode se révéla particulièrement efficace. Plusieurs cartels furent anéantis.

Sicile, 23 mars 1992 : la journée est radieuse. Trois voitures blindées, transportant le juge Giovanni Falcone, sa femme et ses gardes du corps, foncent à 160 kilomètres à l'heure sur l'autoroute Messine-Palerme longeant la mer. Sur une colline surplombant un pont, un chef mafieux, Giovanni Brusca, et ses complices observent. Soudain, les doigts de Brusca poussent une manette : plus bas, sur la route, une formidable explosion projette en l'air le convoi, déchiquetant Falcone, son épouse et trois jeunes policiers.

Deux mois plus tard, le collègue, ami et successeur de Falcone, le procureur Paolo Borsellino – avec voiture blindée et gardes – rend visite à sa mère, à Palerme. Son convoi saute à son tour sur une bombe actionnée par le même Brusca. Cette fois encore, il n'y a aucun survivant.

Brusca s'est certainement juré que sa prochaine victime serait Carla Del Ponte. Depuis lors, le gouvernement de Berne finance des gardes du corps et des voitures blindées afin d'assurer la survie de la courageuse magistrate.

Psychiatre, ancien président de la République Srpska (serbe) de Bosnie, bourreau de Sarajevo, Radovan Karadžić fut condamné en mars 2016 à la détention perpétuelle par le Tribunal spécial pour l'ex-Yougoslavie. Le général Ratko Mladić, bourreau de Srebrenica, attend son jugement dans une cellule de La Haye. Quant à l'ancien président de la Serbie, Slobodan Milošević, il est décédé en détention préventive aux Pays-Bas.

Carla Del Ponte est, aujourd'hui, l'énergique vice-présidente de la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme sur les

criminels de guerre en Syrie. Je la croise parfois dans l'ascenseur ou à la cafétéria du palais Wilson. Jusqu'à ce jour, elle ne décolère pas contre François Mitterrand qui – selon elle – aurait, pendant des années, empêché que les tueurs serbes fussent livrés à La Haye⁷.

De tous ces tribunaux spéciaux, le plus efficace a été, sans aucun doute, celui qui fut chargé de traquer les génocidaires du Rwanda. Grâce, notamment, à son greffier en chef, le juriste sénégalais Adama Dieng, qui a occupé ce poste de 2001 à 2009. (Il est, depuis 2012, le conseiller spécial du secrétaire général de l'ONU sur la prévention des génocides.)

Adama Dieng a inventé les « *Tracking teams* ».

Après la victoire de l'armée du Front patriotique rwandais, en juillet 1994, sur les tueurs hutu, les génocidaires survivants se sont éparpillés dans toute l'Afrique subsaharienne. Dans nombre de pays, ils ont profité de complicités locales, achetant leur impunité et leur anonymat avec de l'argent volé à leurs victimes.

Adama mit donc sur pied des commandos de chasse aux criminels, sous la direction d'un ancien commissaire de police malien. Ces commandos étaient composés d'agents secrets, de policiers, d'enquêteurs issus de différents pays africains. Ils traquèrent en toute illégalité les criminels en fuite. Lorsqu'ils en attrapaient un dans la forêt congolaise, dans un bidonville d'Abidjan ou dans un hôtel de luxe de Dakar, ils le ficelaient, l'enfermaient dans une cabane. Ensuite, ils appelaient les policiers du pays concerné. En même temps, ils annonçaient son arrestation à la presse, obligeant le gouvernement local – quel que soit son degré de corruption – à envoyer le « paquet » – comme ils disaient – aux juges d'Arusha...

Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone (TSSL) est, par ailleurs, celui qui a joui du plus fort soutien de la part des États de la région.

Foday Sankoh, le patron du *Revolutionary United Front* (RUF) de Sierra Leone, avait coutume de faire couper les bras et les mains des ouvriers du diamant qui refusaient de lui livrer leur production. Pendant plus de dix ans, de 1991 à 2002, Charles Taylor, président du Liberia, Blaise Compaoré, président du Burkina Faso, Gnassingbé Eyadema, président du Togo, et autres dictateurs au pouvoir dans les États d'Afrique de l'Ouest, où circulaient les diamants du sang, ont favorisé activement la poursuite de la guerre civile en Sierra Leone,

dont l'unique enjeu était la maîtrise de l'exploitation des champs diamantifères. Foday Sankoh est mort en 2003 à la suite d'une crise d'apoplexie, alors qu'il était en détention depuis trois ans et allait être entendu par le TSSL pour crimes de guerre.

Charles Taylor fut le mentor, le protecteur et l'allié de Foday Sankoh.

Blaise Compaoré qui, en 1987, avait fait assassiner à Ouagadougou son prédécesseur et ami, le président Thomas Sankara, a été chassé du pouvoir par le peuple insurgé du Burkina Faso à l'automne 2015. Gnassingbé Eyadema est mort en 2005.

Ayant fui Monrovia en 2003, Taylor se cacha dans une ferme au Nigeria voisin. Le gouvernement d'Abuja le livra au tribunal spécial de l'ONU pour la Sierra Leone, qui rendit son verdict en 2012. Depuis le procès de Nuremberg, il est le premier ex-chef d'État à avoir été condamné pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Il purge aujourd'hui une peine de perpétuité dans un pénitencier britannique.

Fidèles à leur stratégie impériale, les États-Unis combattent la CPI. Ils n'ont pas ratifié le Statut de Rome. Par le chantage ou la persuasion, ils tentent de convaincre un maximum d'États – surtout dans l'hémisphère Sud – de refuser d'y adhérer.

Le gouvernement américain pratique, sur une large échelle, l'exécution extrajudiciaire.

Le président Barack Obama a ainsi créé un programme prévoyant de tuer à distance, et évidemment sans procès ni jugement, des personnes soupçonnées d'activités « hostiles » aux États-Unis. À partir de cavernes creusées dans les montagnes Rocheuses, au Colorado, des « cibleurs » (en anglais *targeters* – c'est le terme officiel) envoient des drones exécuter les personnes suspectes. Au Pakistan, au Yémen, en Afghanistan ou ailleurs dans le monde.

Ces cibles sont identifiées par des espions sur place, par des photos satellites ou par l'interception de télécommunications.

Les drones tuent tous les mois des dizaines d'enfants, d'hommes et de femmes. Le terme technique pour désigner les assassinats par drone est « *longway target killing* » (« tuer une cible de loin »).

Le rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme pour les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires, Christof Heyns, tient la comptabilité macabre de ce nouveau procédé d'assassinats.

Les drones sont peu précis. Ils dévient souvent de leurs cours. Ce qui a inspiré à Amnesty International le titre de son célèbre rapport consacré aux massacres provoqués par les drones au Waziristan, une région montagneuse du nord-ouest du Pakistan : « *Will I be Next ?* » (« Serai-je le prochain ? »)⁹.

Le gouvernement de Washington pratique la justice unilatérale des assassins.

Certes, le terrorisme est un fléau terrible pour toute société civilisée. Les djihadistes sont des ennemis de l'humanité. Mais pratiquer des exécutions extrajudiciaires – souvent indiscriminées et massives – n'est pas servir l'état de droit. Les exécutions extrajudiciaires relèvent de l'arsenal terroriste.

Je tiens Régis Debray pour l'un des écrivains et philosophes les plus importants de notre temps. Une longue amitié nous lie. Mais souvent, nos opinions divergent. Notamment sur la CPI.

Régis m'accuse : « Au fond, tu n'es qu'un prédicateur calviniste... Tes origines te rattrapent... Un idéaliste finalement assez naïf, voilà ce que tu es !... Ta Cour pénale internationale c'est de la rigolade, pire, de l'hypocrisie... J'y croirai le jour où le premier général américain ou ministre israélien sera transféré à La Haye ! »

Je sais. Ce jour n'arrivera probablement pas avant longtemps. Mais en matière de justice universelle, il faut prendre ce que l'on peut.

1.

Son père avait été cadre dans la coopérative de cacao fondée par la Société missionnaire bâloise, l'UTC (*United Trading Company*).

2.

Traduction de l'article 8, alinéa d, chiffre x, considérant comme un crime de guerre « le fait de déclarer qu'il ne sera pas fait de quartier ».

3.

Il y a été juge de 2011 à 2013.

4.

Dans le climat politique que l'on sait, les soupçons ont pesé sur le président syrien Bachard el-Assad puis sur les Israéliens en passant par le Hezbollah...

5.

En juillet 2006, dénonçant les attaques d'Israël contre le Liban, elle fit l'objet d'une campagne exigeant sa démission, qu'elle donna en 2008.

6. Voir le chapitre 9.
7. Sur le travail au TPIY de Carla Del Ponte, voir son livre, abondamment discuté, *La Traque, les criminels de guerre et moi. Autobiographie*, en collaboration avec Chuck Sudetic, Paris, Éditions H. d'Ormesson, 2009.
8. On lira son rapport, « Report of the Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions », Human Rights Council, 35th session, ONU/A/HRC/26/36, 2014.
9. « Will I be Next ? US Drone Strikes in Pakistan », *Amnesty International Publications*, 2013.

Le spectre de la Société des Nations

Tard le soir, souvent après une longue séance du Conseil des droits de l'homme, il m'arrive d'aller dîner avec des fonctionnaires du Haut-Commissariat ou des diplomates amis, dans l'une ou l'autre des auberges de Chambésy ou dans un restaurant de la ville. Beaucoup de mes collègues sont désespérés. L'échec de la Société des Nations les obsède.

« Allons-nous finir de la même manière ? » se demandent-ils. « La destruction de l'ONU est-elle en marche ? Son démantèlement est-il inévitable ? »

Beaucoup sont pessimistes. Moi, je résiste à ce pessimisme.

Les fondateurs de la SDN avaient été marqués par l'effroyable boucherie de la Première Guerre mondiale, comme le seraient après eux les fondateurs de l'ONU par les désastres de la Deuxième. La conscience de l'absurdité de la guerre entre les peuples habite le Pacte de la Société des Nations de 1919 comme la Charte des Nations unies de 1945 est pénétrée du traumatisme nazi.

Dans la littérature mondiale, personne n'a mieux décrit l'absurdité de la Première Guerre que Louis-Ferdinand Céline. En 1914, le narrateur de *Voyage au bout de la nuit*, engagé dans l'armée, remplace l'ordonnance du colonel. Ils sont sur une route de France, lui, tenant un registre, le colonel y consignant ses ordres :

Tout au loin sur la chaussée, aussi loin qu'on pouvait voir, il y avait deux points noirs, au milieu, comme nous, mais c'était

deux Allemands bien occupés à tirer depuis un bon quart d'heure.

Lui, notre colonel, savait peut-être pourquoi ces deux gens-là tiraient, les Allemands aussi peut-être qu'ils savaient, mais moi, vraiment, je ne savais pas. Aussi loin que je cherchais dans ma mémoire, je ne leur avais rien fait aux Allemands. J'avais toujours été bien aimable et bien poli avec eux. Je les connaissais un peu les Allemands, j'avais même été à l'école chez eux, étant petit, aux environs de Hanovre. J'avais parlé leur langue. C'était alors une masse de petits crétins gueulards avec des yeux pâles et furtifs comme ceux des loups ; on allait toucher ensemble les filles après l'école dans les bois d'alentour, et on tirait aussi à l'arbalète et au pistolet qu'on achetait quatre marks. On buvait de la bière sucrée. Mais de là à nous tirer maintenant dans le coffret, sans même venir nous parler d'abord et en plein milieu de la route, il y avait de la marge et même un abîme. Trop de différence.

La guerre en somme c'était tout ce qu'on ne comprenait pas. Ça ne pouvait pas continuer¹.

Et pourtant... la guerre mondiale déclenchée en 1914 a continué, tuant 20 millions d'êtres humains.

Les fondateurs de la SDN, autrement dit les vainqueurs de la guerre de 14-18 (« l'Entente »), furent emmenés au départ par le président américain Woodrow Wilson, Lord Robert Cecil, député conservateur anglais, et par le général boer Jan Christiaan Smuts, ministre de la Guerre de l'Union sud-africaine² avant d'en devenir le Premier ministre. Ceux de l'ONU, vainqueurs de la guerre de 39-45 (« les Alliés »), le furent par le président américain Franklin D. Roosevelt et le Premier ministre anglais Winston Churchill. Les méthodes qu'ils mirent en œuvre pour bannir les horreurs de la guerre sont presque diamétralement opposées. La SDN ne voulait s'en remettre qu'à la négociation et à l'arbitrage. L'ONU, en revanche, prévoyait d'utiliser – si nécessaire – la force des armes. Elle acceptait, en conséquence, de s'en remettre à un principe paradoxal : il est légitime qu'un organisme voué à la paix mène des actions armées.

Pour les fondateurs de la SDN, seuls le consensus et le dialogue

pouvaient assurer la sécurité collective. Les débats aux Communes britanniques, lors de la ratification du Pacte de 1919, inséré dans le traité de Versailles, sont à cet égard éclairants.

Lord Robert Cecil proclame : « L'arme sur laquelle nous comptons est l'opinion publique. Si nous faisons erreur sur ce point, toute notre œuvre est une erreur³. » D'autres interventions ou documents publiés en marge du débat témoignent de la même condamnation de toute idée de coercition.

L'objection de conscience, courante chez les protestants anglo-saxons, inspirait le projet : le droit, s'il est imposé par la force, risque bien d'être corrompu par elle. « Si les nations sont au fond égoïstes, cupides et belliqueuses, aucun instrument, aucun mécanisme ne les arrêtera », peut-on lire dans un commentaire officiel sur le Pacte. Tout ce qui peut être fait, c'est « établir une organisation qui rende la coopération pacifique et par conséquent habituelle, et faire confiance à l'influence de l'habitude pour former l'opinion⁴ ».

Le corollaire de la négociation est la coopération. Et tel est, en effet, le second but déclaré de la SDN, évoqué comme tel dans son pacte fondateur. À la Conférence de paix de Paris, c'est le chef de l'Union sud-africaine, Jan Smuts, qui s'en fit l'avocat le plus ardent. La Société des Nations n'était pas seulement pour lui un moyen d'éviter les guerres futures, mais un acteur en temps de paix, coordonnant toutes les activités internationales – humanitaires, sociales, économiques – poursuivies jusque-là en ordre dispersé, afin de hâter l'avènement d'une civilisation mondiale. « Il ne suffit pas qu'elle [la coopération] soit une manière de *deus ex machina* que l'on ne fait intervenir que dans des crises graves, lorsque surgit le spectre de la guerre. Si elle désire se maintenir, elle doit être plus que cela. Son influence doit se faire sentir si fortement en temps ordinaire sur les relations pacifiques entre les États qu'elle en devienne irrésistible en cas de différends internationaux. [...] Ses activités de paix doivent être le fondement et la garantie de sa puissance. »

Pour Smuts, les obligations définies par le Pacte et imposées aux États étaient plus que de simples normes de droit international. Elles constituaient autant d'obligations « morales » capables de se défendre par « leur propre rayonnements⁵ ».

Mais entre les situations politiques respectives qui ont vu naître, à

vingt-cinq ans de distance, la SDN et l'ONU, il existe une différence fondamentale.

Les créateurs de la SDN voulaient bannir toute perspective de guerre. Les fondateurs de l'ONU voulaient en plus fonder un ordre mondial nouveau.

Les premiers ne cherchaient absolument pas à toucher à l'équilibre entre les puissances victorieuses. Le programme de traité de paix livré par le président Wilson dans son discours du 8 janvier 1918 devant le Congrès américain – les fameux quatorze points de Wilson – comportait, certes, l'idée d'une autonomie des peuples, mais il s'agissait essentiellement de démanteler les empires vaincus, austro-hongrois et ottoman. C'est ainsi que, en Europe, des nations modernes nouvelles naquirent grâce au Pacte de 1919 et du fait des ajustements géopolitiques de la SDN : la Yougoslavie, la Pologne, la Lituanie, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, etc. Le principe de souveraineté nationale triomphait, toute idée d'autorité supranationale était anathème. Mais hors d'Europe, au Moyen-Orient, la SDN se limita à attribuer à la France et à la Grande-Bretagne des mandats sur les territoires libérés de l'emprise ottomane. Le droit des peuples à l'autodétermination n'avait pas été équitablement appliqué par la SDN en Europe. *A fortiori* il ne le fut pas hors d'Europe. La SDN ne toucha pas aux empires coloniaux européens. Les peuples colonisés le restèrent.

À la SDN ne siégeraient d'ailleurs que deux représentants « de couleur » : un délégué haïtien et, l'Inde anglaise disposant d'un siège, un « maharadjah enturbanné », selon les termes d'Albert Cohen, dans *Belle du Seigneur*⁶.

L'onde de choc de la révolution bolchevique avait évidemment traversé les débats. La révolution d'Octobre 1917 menaçait de s'étendre à d'autres pays et de renverser des gouvernements. Il fallait impérativement ériger des remparts. Les propos des chefs de gouvernement à la Conférence de paix de Paris⁷ disent tous la même chose : pas de révolution chez nous !

25 mars 1919

Wilson : « [...] ma politique [...] est de laisser la Russie aux Bolcheviks – ils cuiront dans leur jus jusqu'à ce que les circonstances aient rendu les Russes plus sages – et de nous

borner à empêcher le bolchevisme d'envahir d'autres parties de l'Europe. »

26 mars 1919

Lloyd George : « Je sais quelque chose du danger bolcheviste dans nos pays ; je le combats moi-même depuis plusieurs semaines. [...] Le résultat, c'est que des syndicalistes comme Smilie, le secrétaire général des mineurs, qui auraient pu devenir un danger formidable, finissent par nous aider à éviter un conflit. Les capitalistes anglais – Dieu merci ! – ont peur, et cela les rend raisonnables. Mais en ce qui concerne les conditions de paix, ce qui pourrait provoquer une explosion du bolchevisme en Angleterre, ce ne serait pas le reproche d'avoir demandé trop peu à l'ennemi, mais celui de lui avoir demandé trop. L'ouvrier anglais ne veut pas accabler le peuple allemand par des exigences excessives. [...] De toutes manières, nous allons imposer à l'Allemagne une paix très dure : elle n'aura plus de colonies, plus de flotte, elle perdra 6 ou 7 millions d'habitants, une grande partie de ses richesses naturelles : presque tout son fer, une grande partie de son charbon. Militairement, nous la réduisons à l'état de la Grèce, et au point de vue naval, à celui de la République argentine. Et sur tous ces points nous sommes entièrement d'accord. [...] Si vous ajoutez à cela des conditions secondaires qui puissent être considérées comme injustes, ce sera peut-être la goutte d'eau qui fera déborder le vase. »

Clemenceau : « Nous avons raison de craindre le bolchevisme chez l'ennemi [les pays vaincus] et d'éviter d'en provoquer le développement, mais il ne faudrait pas le répandre chez nous-mêmes. [...] soit en France, soit en Angleterre. Il est bien de vouloir ménager les vaincus, mais il ne faudrait pas perdre de vue les vainqueurs. Si un mouvement révolutionnaire devait se produire quelque part, parce que nos solutions paraîtraient injustes, que ce ne soit pas chez nous. »

27 mars 1919

Wilson : « Je ne crains pas dans l'avenir les guerres préparées par les complots secrets des gouvernements mais plutôt les

conflits créés par le mécontentement des populations. [...]

À mon avis, essayer d'arrêter un mouvement révolutionnaire par des armées en ligne, c'est employer un balai pour arrêter une grande marée. Les armées, d'ailleurs, peuvent s'imprégner du bolchevisme qu'elles seraient chargées de combattre. Un germe de sympathie existe entre les forces qu'on voudrait opposer. Le seul moyen d'agir contre le bolchevisme, c'est d'en faire disparaître les causes. [...] Une de ces causes est l'incertitude des populations au sujet de leurs frontières de demain, des gouvernements auxquels elles devront obéir, et, en même temps, leur détresse parce qu'elles manquent de vivres, de moyens de transport et de moyens de travail. »

28 mars 1919

Wilson : « Je crains beaucoup la transformation de l'enthousiasme en désespoir aussi violent que le bolchevisme qui dit : "Il n'y a pas de justice dans le monde, tout ce qu'on peut faire c'est se venger par la force des injustices commises auparavant par la force". »

L'acte de fondation de l'Organisation internationale du travail, annexé au traité de Versailles en même temps que celui de la SDN, devait permettre, aux yeux de ses promoteurs, de juguler les risques de révolutions radicales au profit de rapports négociés entre patrons et travailleurs.

Par la suite, l'URSS ne rejoindrait la SDN que pendant cinq ans, entre 1934 et 1939. Elle en fut exclue après son attaque militaire contre la Finlande.

La Charte de l'Atlantique conclue sur l'*USS Augusta*, prélude à la Charte des Nations unies de 1945, réaffirma haut et fort le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Certes, l'ONU n'a pas réussi, jusqu'à ce jour, à imposer universellement ce principe – puisqu'il existe encore sur notre planète des colonisateurs et des colonisés (Palestine, Sahara occidental, etc.), mais elle a, en quelque sorte, délégitimé et condamné la colonisation. Sa charte a en outre proclamé la garantie et la protection des droits humains contenus dans la

Déclaration universelle, droits humains applicables à tous les habitants de la planète. Et elle a non seulement travaillé à la paix, mais mis en place, pour assurer la sécurité universelle, un mécanisme contraignant, une véritable gouvernance du monde propre à empêcher les guerres, à travers son organe législatif, l'Assemblée générale des États membres, son organe exécutif, le Conseil de sécurité, et son armée de Casques bleus, etc.

Il n'existe pas, dans le pacte fondateur de la SDN, un chapitre équivalent au chapitre VII de la Charte de l'ONU prévoyant des moyens de contrainte militaire. C'est pourquoi, lorsque Benito Mussolini attaqua en 1936 l'Éthiopie et qu'il fut condamné par la SDN, il put s'exclamer plein de morgue : « La Société des Nations est très efficace quand les moineaux crient, mais plus du tout quand les aigles attaquent. »

La SDN ne parvint pas non plus à faire obstacle aux multiples actes d'agression commis par l'Allemagne hitlérienne entre 1933 et 1936 (date de la sortie de l'Allemagne de la SDN). Au sous-sol du palais des Nations de Genève⁸, où les fonctionnaires de la SDN errèrent jusqu'au printemps 1945, il n'a jamais existé de comité militaire permanent comme il en existe depuis la fondation de l'ONU au sous-sol du gratte-ciel des bords de l'East River, à New York.

Le Pacte de la SDN prévoyait la tenue d'une assemblée générale à des intervalles espacés et un Conseil permanent. Rien de comparable avec le Conseil de sécurité de l'ONU, qui se veut l'embryon d'un véritable gouvernement mondial. Lorsque les 5 États membres permanents et 3 des 10 États membres non permanents qui y siègent décident que la paix du monde est menacée, ils mobilisent les ressources contenues au chapitre VII, les forces armées, le blocus économique et financier, etc.

C'est dans la grande et somptueuse salle de l'ancien Opéra de San Francisco que s'ouvrit, le 25 avril 1945 – alors que la guerre faisait encore rage dans le Pacifique et en Allemagne – la conférence fondatrice des Nations unies. Elle devait durer deux mois, jusqu'au 26 juin.

La Charte elle-même entra en vigueur, après sa ratification par les 50 États signataires, en octobre de la même année.

La conférence de San Francisco réunit plus de 10 000 personnes,

délégués et leurs adjoints, conseillers et secrétaires, mais aussi près de 3 000 journalistes, 2 000 gardes armés, des experts requis par les quatre commissions préparatoires, des observateurs...

Georges Bidault, successeur de Jean Moulin à la tête du Conseil national de la Résistance (CNR), ministre des Affaires étrangères du Gouvernement provisoire, conduisait la délégation française. Observant à la lettre, avec ténacité et un grand savoir-faire diplomatique, les instructions du général de Gaulle, il obtint deux victoires : malgré l'opposition américaine, la France devint membre permanent du Conseil de sécurité et le français devint, à égalité avec l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le russe et le chinois, l'une des langues officielles de l'ONU.

Le principe de la supranationalité de l'ONU fut implicitement accepté. Le secrétaire d'État américain et président de la séance d'ouverture, Edward R. Stettinius Jr., rappelant l'échec de la SDN, y fit expressément référence.

De son bureau à la Maison-Blanche, à 3 000 kilomètres plus à l'est, le président Harry Truman s'adressa, lui aussi, aux délégués par radio. Lui aussi évoqua le caractère supranational de l'organisation. Stettinius avait parlé de l'ONU comme d'un « processus », d'une organisation à « construire » progressivement, d'une supranationalité à acquérir. Le discours de clôture du soir du 26 juin, prononcé à l'Opéra par Harry Truman, reprit le même thème. L'assemblée vota le principe d'une révision de la Charte tous les dix ans. La rupture avec le modèle institutionnel et les idées de la SDN était consommée.

Lors de la Conférence de paix de Paris, qui aboutit au traité de Versailles signé le 28 juin 1919 dans la galerie des Glaces du château, le président américain Woodrow Wilson avait absolument voulu faire voter en même temps – et donc inclure dans le même document – le traité avec l'Allemagne⁹, les traités annexes signés avec chacun des vaincus¹⁰, et le Pacte portant sur la création de la SDN (et l'acte de fondation de l'OIT).

En jumelant le Pacte et les traités, Wilson espérait donner un maximum de légitimité à la SDN. Mais Georges Clemenceau, président du Conseil français, et David Lloyd George, Premier ministre britannique, s'y opposèrent.

La conjoncture favorisa la victoire de l'Américain. En 1919 déjà,

les conflits et problèmes entre les vainqueurs s'accumulaient. Or, ces conflits apparaissaient souvent insolubles par la négociation directe. Il fallait faire vite. Et les diplomates présents à Paris préférèrent renvoyer les dossiers épineux à la future Société des Nations. En voici quelques exemples.

De 1880, date du début des conquêtes coloniales allemandes initiées par Bismarck, jusqu'à sa défaite de 1918, l'Empire allemand domina sur de nombreuses colonies. En Afrique, il possédait le Togo, le Cameroun, le Sud-Ouest africain allemand (*Deutsch-Südwestafrika*), nom officiellement donné à l'actuelle Namibie, l'Afrique orientale allemande (*Deutsch-Südostafrika*), nom des territoires actuels du Burundi, du Rwanda et de la partie continentale de la Tanzanie (Tanganyika). L'Angleterre, dont plusieurs colonies et protectorats avaient des frontières communes avec les possessions impériales allemandes, réclamait l'annexion de ces territoires.

Woodrow Wilson s'y opposa. Le dossier fut transféré à la SDN en voie de création.

Autre exemple. Grâce à la Conférence de paix de Paris, la Pologne vivait sa résurrection. Libérée de la domination russe, sa souveraineté fut reconnue. Mais pour être viable, le nouvel État réclamait un port sur la mer Baltique. Lloyd George était hostile au projet polonais. L'impasse demeura totale et le règlement du dossier fut confié à la SDN.

Dernier exemple. Les richesses du bassin minier de la Sarre, province allemande, étaient revendiquées par Clemenceau. Il demanda la réunion de la Sarre à la France. Woodrow Wilson combattit la proposition de Clemenceau. Il reviendrait à la SDN d'administrer la Sarre, tout en donnant à la France la propriété des mines de charbon¹¹.

La première assemblée générale de la SDN eut lieu en novembre 1920.

À Genève, la liesse populaire était indescriptible. Voici ce qu'en disait le *Journal de Genève* le 26 novembre 1920 :

Le 15 novembre dans la matinée, une foule énorme s'était rassemblée sur le quai des Bergues et le pont du Mont-Blanc, à proximité de l'hôtel où résidaient la plupart des principaux délégués à la Société des Nations. À la fois émue et joyeuse,

cette foule était venue assister au départ des représentants de quarante-deux États à destination de la Salle de la Réformation¹². Un public très dense se massait également sur le parcours, comme pour un cortège. À 11 heures devait s'ouvrir la première Assemblée de la Société des Nations.

En Suisse, la votation populaire pour ou contre l'adhésion à la SDN avait eu lieu le 16 mai 1920. La campagne qui l'avait précédée avait été d'une exceptionnelle virulence. Car, si la plus grande partie de la population de la République et Canton de Genève accueillit la SDN avec une immense fierté, dans les autres cantons, et notamment en Suisse alémanique, l'hostilité fut acharnée. Ministre des Affaires étrangères et énergique défenseur de la SDN, Giuseppe Motta s'était fait huer dans les assemblées populaires du Volkshaus (Maison du peuple) de Zurich comme dans les réunions plus chic de la bourgeoisie de Lugano, de Bâle ou de Berne. Le résultat du scrutin fut serré.

Voici ce qu'en dit une source de l'époque : « Dans la soirée du 16, les résultats cantonaux parvinrent au Palais fédéral au compte-gouttes et dans un ordre tel que l'attente fut traversée de moments dramatiques. Une succession de “non” complètement inattendue plongea les assistants dans une consternation (“la partie est perdue”) qui dura jusqu'à l'annonce de plusieurs “oui” absolument inespérés. »

Dans l'ensemble du pays, 76,5 % des électeurs se rendirent aux urnes. L'adhésion de la Suisse à la SDN fut approuvée par 416 870 « oui » contre 323 719 « non » et par 11 cantons et demi contre 10 cantons et demi¹³. Les « oui » représentaient 56,3 % des suffrages exprimés.

À Genève, la participation atteignit 77 % et l'acceptation fut beaucoup plus massive. Le scrutin donna 25 807 « oui » et 5 143 « non », soit une majorité de 83,4 % en faveur de l'entrée de la Suisse à la SDN.

La majorité des cantons favorables était très mince. Face à la division de la Suisse alémanique, la Suisse romande avait fait bloc et rétabli l'avantage. Aucun clivage, ni religieux, ni politique, ni professionnel n'avait été à lui seul déterminant.

Ce scrutin appelle un commentaire. En Suisse, on vote tout le temps sur tout. Au nom du principe de démocratie directe. C'est ainsi qu'on a voté à propos de l'adhésion à la SDN. Mais lorsque la votation

porte sur une modification de la Constitution – ce qui fut le cas en mai 1920 – la majorité des suffrages exprimés ne suffit pas. Pour que la proposition soit acceptée, il est indispensable que la majorité des cantons l'approuve. Or, si, en 1920, la majorité des suffrages populaires a été indiscutable, les cantons n'ont accepté que d'extrême justesse l'entrée de la Suisse à la SDN.

Un homme d'État américain, juriste et philosophe, visionnaire pétri de contradictions, est le véritable « inventeur » de la SDN. Son maître à penser était le philosophe irlandais Edmund Burke, défenseur du droit naturel classique, à qui l'on doit cette réflexion souvent citée : « *All that evil needs to triumph is the silence of good men* » (« Tout ce dont le mal a besoin pour triompher est le silence des hommes de bonne volonté. »)

Woodrow Wilson est né en 1856 à Staunton, une petite cité de Virginie. Son père était un pasteur de l'Église presbytérienne. Woodrow lui-même est resté sa vie durant un calviniste profondément croyant. C'est pourquoi, sans doute, il insista à Paris pour que la SDN s'installât à Genève.

Intellectuel brillant, il devint en 1902 président de l'Université de Princeton. Partisan d'une démocratisation des études supérieures, il y opéra des réformes radicales, que beaucoup d'autres écoles reprirent à leur compte. Comme la plupart des intellectuels sudistes blancs, il était membre du parti démocrate. En 1920, il devint gouverneur de l'État du New Jersey (où se situe Princeton), et, deux ans plus tard, il fut élu président des États-Unis.

C'était le temps du capitalisme industriel et bancaire sauvage et triomphant. Wilson fit voter des lois visant à limiter la toute-puissance des conglomérats industriels et il instaura un premier contrôle des banques.

Il demanda aussi au Congrès d'édicter des lois pour assurer la protection des ouvriers. Il créa enfin la *Federal Reserve Bank*, première banque centrale de l'histoire du pays.

Contre l'opposition farouche des spéculateurs, il expropria de vastes étendues de montagnes, de vallées, de collines et de plaines pour créer les premiers parcs nationaux.

Il mit son veto à une loi du Congrès qui voulait interdire l'entrée des États-Unis aux immigrants illettrés.

Horrié par l'antisémitisme des élites protestantes de la côte Est, il fit nommer en 1916 le premier Juif à la Cour suprême des États-Unis, le juge Louis Brandeis.

L'aile ouest du palais des Nations à Genève abrite la plus grande bibliothèque de sciences sociales d'Europe, fruit d'un don à la SDN du milliardaire américain John D. Rockefeller. Les archives de la SDN y sont déposées. Elles contiennent notamment de précieuses collections de photographies. J'y ai examiné certaines photographies de Wilson. L'une d'entre elles le montre recueilli au parc des Bastions, devant le mur des Réformateurs où se dressent les hautes statues en pierre de Guillaume Farel, l'un des instigateurs de la Réforme à Genève, de Jean Calvin, figure centrale du mouvement, de John Knox, fondateur du culte presbytérien en Écosse, de Théodore de Bèze, recteur de l'Académie de Genève, et des autres prophètes de la nouvelle foi avec leurs protecteurs (Luther, Zwingli, l'amiral de Coligny, Guillaume I^{er} le Taciturne, Olivier Cromwell, etc.)

Wilson était un homme de haute stature, maigre, d'apparence austère, cheveux gris coupés court, regard pensif derrière des lunettes sans monture.

L'homme devait être d'une grande complexité.

L'Amérique était entrée en guerre en 1917. 2 millions de soldats américains avaient traversé l'Atlantique. Nombre d'entre eux étaient morts sur les champs de bataille du nord de la France. Il ne faisait aucun doute que c'était le débarquement américain qui avait donné la victoire aux nations de l'Entente.

Cette évidence procura à Wilson une véritable emprise, une influence déterminante sur la Conférence de paix de Paris. Il dicta très largement ses volontés.

Une question divise jusqu'à ce jour les historiens : Wilson était-il raciste ?

En 1919, les trois quarts de l'humanité vivaient sous la férule coloniale. Wilson n'en eut cure. Le droit « universel » à l'autodétermination des peuples, qu'il imposa à la Conférence de Paris comme pièce maîtresse de son programme, se limiterait donc aux nations européennes.

Les relations de Wilson avec les Afro-Américains étaient d'ailleurs exécrables. Le président était originaire du sud des États-Unis. Il était

né dans une société dominée par les ségrégationnistes et le Ku Klux Klan. Son racisme était foncier. S'y ajoutait l'héritage calviniste : Wilson était fasciné par l'aventure de ses frères calvinistes sud-africains.

La colonisation sud-africaine avait commencé en 1652, lorsque cinq navires de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales avaient débarqué, au cap de Bonne-Espérance, quatre-vingt-dix Hollandais (parmi lesquels huit femmes), calvinistes convaincus qui fuyaient leur pays soumis à l'occupation des Espagnols et aux persécutions de la Contre-Réforme. Il s'agissait simplement pour la Compagnie des Indes d'établir au cap un comptoir de ravitaillement. Ces pionniers, bientôt rejoints par d'autres migrants protestants en provenance des Pays-Bas, d'Allemagne et de France (après la révocation de l'édit de Nantes en 1685), fondèrent de petites communautés, sortes de théocraties vouées à la culture du blé et de la vigne, et basées sur l'esclavage. La hiérarchie civile et les lois, comme la pratique religieuse, procédaient de l'enseignement légué par Jean Calvin dans *l'Institution de la religion chrétienne*¹⁴.

L'analogie avec les 13 États de la Nouvelle-Angleterre est frappante : comme les colons anglais de la côte Est de l'Amérique, dont ils partageaient la foi, les pionniers hollandais se détachèrent rapidement de l'ancien pays. La civilisation paysanne qu'ils développèrent s'appelle civilisation *boer* (« paysan » en hollandais). Elle se caractérise par l'austérité, la fierté et l'influence très marquée qu'exerce sur elle le credo calviniste. Elle n'eut bientôt plus rien de commun avec celle de la métropole.

Le corps expéditionnaire sud-africain avait joué un rôle important dans la victoire des armées de l'Entente en 1918. Sous la conduite du général boer Jan Smuts, il s'était emparé des colonies allemandes de l'Ouest et de l'Est africain. Smuts était ensuite entré dans le cabinet de guerre du Premier ministre britannique Lloyd George, où il avait contribué à la création de la Royal Air Force. En 1919, Premier ministre de l'Union sud-africaine, il était, on l'a dit, présent à la Conférence de Paris et y joua un rôle majeur, devenant même le confident et le proche allié de Wilson. Bref, la similitude objective entre les inspirations psychologiques, religieuses, et politiques des prédicateurs sud-africains et celles du sudiste Wilson est frappante.

La foi des Afrikaners est une vraie foi. « Aime ton prochain »

signifiait bien pour eux : aime ton frère africain. Or, c'était précisément sur l'exploitation de ce frère que se fondait la prospérité des États blancs. Le sang du Noir était l'or du Blanc. Le problème qui se posait alors à la conscience du Blanc était le suivant : comment justifier sur le mode universel la pérennité de privilèges particuliers ? Comment concilier l'amour du prochain avec l'exploitation de l'Africain ? Dans les petites églises en bois d'Afrique du Sud, le dimanche matin, les prédicateurs cherchaient la réponse.

Ils la trouvèrent dans la Bible, livre du Lévitique (chapitre 25, verset 44) : « C'est dans les nations qui vous entourent que tu prendras ton esclave et ta servante. » Mais ils découvrirent dans le texte sacré bien d'autres passages qui, avec un peu de mauvaise foi, pouvaient être interprétés comme des preuves du bien-fondé de leur théorie de la supériorité blanche. Cette supériorité une fois affirmée, l'antinomie entre l'amour du prochain et la souffrance imposée aux Noirs se trouvait miraculeusement résolue.

La théorie des seigneurs et des serfs, de l'inégalité congénitale des races, prétendument voulue par Dieu et confirmée par les faits, devint ainsi le dogme officiel de la *Nederduitsch Hervormde Kerk* (Église réformée néerlandaise) d'Afrique du Sud.

Le corps expéditionnaire américain qui débarqua en Europe en 1917 était lui-même marqué par la ségrégation raciale. Il comptait environ 400 000 soldats noirs, qui furent presque tous affectés aux sections d'assaut. Ils subirent des pertes effroyables. Selon la Constitution américaine, le président Wilson était leur commandant en chef. Des leaders de la communauté noire, des pères et mères de soldats sacrifiés s'adressèrent à lui. Il leur répondit par le mépris.

Président de l'Association nationale pour l'avancement des personnes de couleur (NAACP, *National Association for the Advancement of Coloured People*), William Du Bois demanda un jour à Wilson de mettre fin à la discrimination légale. Wilson lui répondit : « *Segregation is not a humiliation but a benefit* » (« la ségrégation n'est pas une humiliation mais un avantage »), sous-entendu pour les deux communautés, blanche et noire.

Aux États-Unis mêmes, les visions internationalistes de Wilson furent combattues vigoureusement par les partisans de la stratégie impériale. Le président se rendit personnellement au Capitole pour défendre la SDN. Mais le Sénat refusa de ratifier le Pacte, et les États-

Unis ne firent jamais partie de la Société des Nations.

En novembre 1920, le candidat républicain à la présidence, Warren Harding, se présenta avec un programme simple : le rejet de la totalité du programme de Wilson. Il fut élu à une majorité écrasante.

Woodrow Wilson connut une fin de vie tragique. Poursuivant la lutte en faveur de la SDN, il s'épuisa et subit des attaques cérébrales répétées. Il perdit la parole. Ses proches devaient lire sur ses lèvres et communiquer ses messages. Il mourut le 3 février 1924.

En un geste de réconciliation tardive, le Congrès américain ordonna que Wilson fût enterré à la cathédrale nationale de Washington. De tous les présidents américains, il est le seul à avoir reçu cet honneur.

L'Assemblée de la SDN siégea à la Salle de la Réformation (aujourd'hui démolie au profit d'un immeuble bancaire), jusqu'à ce qu'en 1936, le chantier du palais des Nations fût suffisamment avancé pour y accueillir tous les services et toutes les réunions. Le Secrétariat général, assuré pendant quatorze ans par l'extraordinaire Écossais, Sir Eric Drummond, fut d'abord installé dans un hôtel désaffecté du quai de la rive gauche, l'hôtel National (baptisé par la suite palais Wilson, et qui abrite aujourd'hui, je l'ai dit, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme).

Mais les événements les plus significatifs ne se déroulaient pas toujours dans la Salle de la Réformation ou à l'hôtel National. Ils avaient lieu dans les hôtels, les restaurants (comme la célèbre brasserie Bavaria), ou à l'abri de telle ou telle propriété privée du pourtour du Léman (comme chez la comtesse Anna de Noailles, à Amphion-les-Bains, près d'Évian).

On a de la peine à mesurer de nos jours le fossé de haine qui séparait les nations française et allemande en ces années 1920 et 1930.

Deux hommes exceptionnels de courage et de lucidité, mais d'origines sociales et de caractères diamétralement opposés, tentèrent d'établir des ponts : le ministre français des Affaires étrangères, Aristide Briand, et son collègue de la République de Weimar, Gustav Stresemann. Stresemann était un bourgeois de Berlin, conservateur et introverti. Briand, d'origine modeste, orateur envoûtant, bon vivant, naguère ami de Jean Jaurès, était un homme chaleureux, d'un

tempérament fraternel.

Ils savaient tous les deux qu'il fallait absolument réussir tout à la fois à sortir l'Allemagne de son isolement et la France de Clemenceau de son attitude revancharde. Pendant les sessions de la SDN, Genève débordait de journalistes venus du monde entier. Briand et Stresemann ne pouvaient être vus ensemble.

Briand se lia bientôt avec un pêcheur de la rive française du Léman. Celui-ci accostait à La Perle du Lac, non loin du palais Wilson, sur la rive suisse, chargeait le Français et l'Allemand, et les transportait au large où ils pouvaient discuter en toute discrétion. En d'autres occasions, ils se rencontraient à l'auberge de Thoiry, un village français du Pays de Gex, au pied du Jura, à 15 kilomètres de Genève, et faisaient ensemble de longues promenades dans un cadre enchanteur.

C'est ainsi qu'une amitié naquit entre eux. Les archives de la SDN conservent quelques photos des deux hommes.

Bourgeois solennel à la calvitie avancée, le corps massif coincé dans un costume de bonne facture, gourmette sur le ventre, Stresemann respire la respectabilité, la réserve, l'autorité ministérielle. Briand, lui, respire la vie. Ses beaux yeux sombres fixent l'objectif. Des fils d'argent parcourent son abondante crinière noire. Il porte une belle moustache et une veste trop grande pour lui.

Mais ces archives ont surtout conservé les textes manuscrits des merveilleux discours du Français. Notamment celui qu'il prononça à l'occasion de l'ouverture de la première séance : « Jamais plus, sur nos collines et nos vallées, sur nos forêts et nos fleuves ne flotteront les voiles noirs du deuil... »

Le dialogue fécond entre Briand et Stresemann rendit possible les accords de Locarno, signés en octobre 1925. Au nom de son gouvernement, Stresemann renonçait à toute prétention sur l'Alsace et la Lorraine. Les puissances de l'Entente acceptèrent alors l'entrée de l'Allemagne à la SDN.

La SDN a connu un nombre limité, certes, mais non négligeable de succès. Elle a su gérer pendant un temps les conflits de Dantzig et de la Sarre. Elle a présidé à la naissance de plusieurs nations nouvelles en Europe. Sa création, on l'a dit, a entraîné dans son sillage celle de l'Organisation internationale du travail. La création du Haut-Commissariat pour les réfugiés lui est due aussi. Elle a élaboré des

conventions internationales utiles.

De quoi est-elle morte, alors ?

Elle n'a jamais été universelle. Le sabotage du Sénat américain, puis les ruptures successives imposées par les puissances fascistes, l'Allemagne, le Japon et l'Italie, puis par l'URSS l'ont paralysée. L'absence d'une force militaire autonome, d'une capacité de sanctions économiques efficaces contre les violeurs du Pacte l'ont affaiblie.

Par manque de moyens de contrainte, elle a échoué dans la mise en œuvre de la sécurité collective et du maintien de la paix. Elle n'a réussi à empêcher ni la guerre d'Espagne ni de nombreux autres massacres, en Mésopotamie, dans la montagne libanaise, en Extrême-Orient.

Son ambitieuse conférence de 1932 sur la réduction des armements fut un naufrage.

Dans les ruines de la SDN, la Seconde Guerre mondiale est advenue comme une fatalité.

« Allons-nous finir de la même manière ? »

La question revient me hanter. Mais non, décidément non, et je résiste au pessimisme.

Je m'en expliquerai en conclusion

Durant la Seconde Guerre, alors que la planète était à feu et à sang, une poignée de fonctionnaires continuèrent à mener une existence chimérique dans les bureaux et couloirs déserts du palais des Nations.

Une ultime assemblée de la SDN, à fréquentation réduite, eut lieu à l'été 1945. L'organisation voulue par Woodrow Wilson, et qui avait soulevé tant d'espérances à travers le monde, y déclara sa propre dissolution et transféra ses bâtiments et ses agences à l'ONU, nouvellement créée¹⁵.

Aujourd'hui plus que jamais, le spectre de la SDN et de son échec fracassant hante les couloirs du palais des Nations genevois et du gratte-ciel new-yorkais sur l'East River.

1.

Louis-Ferdinand Céline, *Voyage au bout de la nuit*, Paris, Gallimard, « Folio », 1952, p. 16.

2.

L'Union d'Afrique du Sud venait, en 1910, d'accéder à l'indépendance après la guerre des Boers.

3. Cité par Pierre Gerbet, *Le Rêve d'un ordre mondial, de la SDN à l'ONU*, Paris, Imprimerie Nationale, 1996, p. 15.
4. *Ibid.*
5. Cité par Pierre Gerbet, *op. cit.*, p. 15-16.
6. Paris, Gallimard, 1968. Albert Cohen, lui-même fonctionnaire international, membre de la division diplomatique du Bureau international du travail, n'est pas tendre pour la SDN, son ambiance mondaine, l'arrivisme et la paresse de ses fonctionnaires, leurs plans de carrière. Voir aussi sa critique acerbe dans *Mangeclous* (1938), Paris, Gallimard, 1981.
7. Voir *Les délibérations du Conseil des quatre : 24 mars-28 juin 1919*. Notes de l'officier interprète Paul Mantoux, 2 vol., Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1955.
8. Construit entre 1929 et 1937 pour accueillir la SDN.
9. Traité prévoyant les sanctions à l'encontre de l'Allemagne, notamment la privation de ses colonies et d'une partie de ses droits militaires, l'amputation de certains territoires, la condamnation à de lourdes réparations de guerre.
10. Les traités de Saint-Germain-en-Laye, puis du Trianon avec l'Autriche-Hongrie, le traité de Neuilly-sur-Seine avec la Bulgarie, le traité de Sèvres avec l'Empire ottoman.
11. En 1935, un plébiscite dégagea une énorme majorité (90,8 %) en faveur du rattachement de la Sarre à l'Allemagne.
12. La SDN n'intégra le palais des Nations que progressivement, entre 1933 et 1936.
13. En 1920, la Confédération comptait 22 cantons, dont 3 divisés en demi-cantons. Il y en a 23 aujourd'hui (26 si l'on compte les demi-cantons), suite à la création du canton francophone du Jura issu d'une lutte séparatiste d'avec le canton germanophone de Berne.
14. Première parution en latin à Bâle en 1536, en français à Genève en 1541.
15. Juridiquement, la SDN continua d'exister jusqu'à la remise des comptes de clôture par le comité de liquidation, le 31 juillet 1947.

Palestine

Impossible d'oublier ce lumineux matin de juin 2003.

Le palais Wilson s'élève à 20 mètres de l'immeuble tout en béton et en verre de l'Institut de hautes études internationales et de développement au premier étage duquel se trouve mon bureau. Le haut-commissaire Sergio Vieira de Mello était hors d'haleine. Il fit irruption dans mon bureau en brandissant une lettre.

« Regarde-moi ça ! Mais comment as-tu fait ? Mary Robinson a eu toutes les peines du monde à obtenir un séjour de quarante-huit heures ; moi-même, tout haut-commissaire que je suis, je ne réussis pas à être reçu à Tel-Aviv ! »

La lettre était marquée d'un chandelier bleu à sept branches, datée du 23 mai 2003 et signée de l'ambassadeur israélien auprès de l'ONU. Elle indiquait que le gouvernement d'Israël serait « honoré » de recevoir le rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation pour sa « mission dans les Territoires ».

Israël considère l'ONU comme une organisation ennemie, dominée par les États musulmans, arabes, asiatiques et africains, fondamentalement hostiles à sa cause et qui veulent sa destruction. Depuis des décennies, Israël refuse donc systématiquement l'entrée sur son territoire à tous les rapporteurs spéciaux (sur la torture, sur les exécutions extrajudiciaires, sur le droit à l'eau, sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, etc.).

De fait, cette invitation reposait sur un formidable malentendu. Elle s'explique par le rôle que j'avais joué cinq ans auparavant dans la lutte du Congrès juif mondial contre l'Association suisse des banquiers dans l'affaire dite « des fonds juifs en déshérence ».

Voici l'histoire.

Dès l'arrivée au pouvoir d'Adolf Hitler, il était devenu évident, pour de très nombreuses communautés et familles juives d'Allemagne, que leur existence était menacée. Personne n'aurait certes pu anticiper le génocide qui allait suivre, mais les signes de l'hystérie raciste hitlérienne étaient déjà patents.

Des familles, des sociétés industrielles et commerciales, des organisations juives entreprirent alors de mettre leur patrimoine à l'abri dans des banques suisses. Il s'agissait là de mesures d'autodéfense tout à fait logiques dans un tel contexte.

Or, sous peine de mort, il était interdit à tout citoyen allemand d'exporter ses capitaux ou de détenir un compte bancaire non autorisé à l'étranger. La fuite des capitaux vers la Suisse n'en fut pas moins massive.

Au début de 1945, les soldats soviétiques, anglais et américains découvrirent l'indicible horreur des camps nazis de la mort. Le génocide des Juifs fut établi. Nombre de banquiers suisses se dirent alors : « Mes clients sont morts, plus personne ne viendra réclamer leur argent. » Et ils versèrent ces fonds – réputés « en déshérence » – dans les réserves dormantes de leurs établissements. « *Nacht und Nebel* » (« Nuit et brouillard »)¹ continua ainsi de hanter le système bancaire suisse.

Comment les choses se passèrent-elles ensuite ?

Imaginons l'héritier – fils, fille, cousin, tante – d'une victime des nazis se présentant, après la guerre, au guichet d'une banque à Zurich, Lugano, Bâle ou Genève. Il souhaite qu'on lui remette l'argent qui lui revient. Mais il ne dispose que d'informations lacunaires sur la situation du compte, ignore son numéro d'identification, etc.

Au lieu de l'aider à retrouver ce compte (le coffre, les valeurs, etc.), l'employé de banque suisse adopte une attitude, certes juridiquement irréprochable, mais humainement complètement absurde. Il demande au requérant la preuve de sa qualité d'héritier. Concrètement : le certificat de décès du créancier disparu. Lorsque l'héritier réussit à produire ce certificat (ou un certificat de disparition), il n'est pas encore sorti d'affaire : « Reste à prouver que vous êtes seul héritier », dit l'employé.

On imagine qu'à cet instant, le demandeur est à bout : à Auschwitz, à Chełmno, à Bełżec, à Sobibor, Treblinka et Majdanek, les

SS ont gazé des familles, des communautés, parfois des villes entières. Les flammes ont englouti des millions d'êtres humains – enfants, adolescents, vieux, hommes et femmes. En Europe de l'Est presque aucun Juif n'a échappé à la Shoah (en yiddish, la « catastrophe »).

Dans ces conditions, comment peut-on demander à un survivant au guichet d'une banque suisse de prouver, certificat de décès à l'appui, la mort de chacun de ses parents ?

C'est ainsi que, pendant plus de cinquante ans, la plupart des banquiers helvétiques ont adopté à l'égard de leurs clients juifs qui recherchaient leurs biens une attitude témoignant d'une totale inhumanité.

En 1996, le gouvernement israélien prit finalement les choses en main. Il confia au Congrès juif mondial et à son président, Edgar Bronfman, la représentation collective des victimes spoliées. Avraham Burg, nommé, l'année précédente, directeur de l'Agence juive, qualifia le détournement des fonds en déshérence de « plus grand vol de l'histoire jamais organisé par des banques ».

Accompagné d'Elan Steinberg, directeur du Congrès juif mondial, et d'Israël Singer, rabbin qui lui succéderait à ce poste, Edgar Bronfman fit plusieurs fois le voyage à Berne pour rencontrer les banquiers à l'hôtel Bellevue.

Elan Steinberg était un homme cultivé, doué de patience et d'un grand talent de négociateur, dans la grande tradition d'un Nahum Goldmann, président du Congrès juif mondial à la fin des années 1940. Edgar Bronfman, en revanche, était d'un tempérament volcanique. C'était un homme grand, massif, bruyant, crinière grise aux reflets roux. Et puis, Bronfman n'était pas non plus un enfant de chœur. L'empire économique qu'il gouvernait lui venait de son père, maître de la contrebande d'alcool au temps de la prohibition aux États-Unis. Magnat canadien du whisky, propriétaire d'une société multinationale de boissons alcoolisées, il était habité par la brutalité, l'agressivité et l'impatience qui caractérise souvent les multimilliardaires, une sorte de Donald Trump juif, si l'on veut.

Bronfman exigeait le paiement d'une somme globale correspondant par estimation aux fonds détournés ; le Congrès juif mondial se chargerait, expliquait-il, de la redistribution auprès des créanciers.

L'accord buta sur l'hypocrisie, les faux-semblants et les mensonges

des banquiers helvétiques de l'époque.

L'Association suisse des banquiers manœuvra de façon subtile : bien entendu, elle ne manquerait pas de transmettre aux différentes banques concernées les réclamations individuelles des éventuels héritiers. Malheureusement, expliquait-elle, la plupart d'entre eux n'étaient pas en mesure de prouver leurs droits. À cela venait s'ajouter le fait que ces avoirs en déshérence avaient été le plus souvent déposés sous des noms d'emprunt, des appellations imaginaires ou sur des comptes à numéro. L'identification n'était donc plus guère possible. Et surtout : on surestimait de beaucoup l'importance des biens juifs en déshérence en Suisse.

Les négociations traînèrent en longueur. C'est alors, en janvier 1997, que se produisit un incident qui allait bouleverser radicalement la situation.

Dans la nuit du 8 janvier 1997, Christoph Meili, trente ans, père de deux enfants, effectuait sa ronde dans les bureaux de l'Union de banques suisses (UBS) à Zurich, Bahnhofstrasse 45. Meili était employé par une société de gardiennage privée. Dans la salle où se trouvait le destructeur de documents étaient entreposées deux poubelles à roulettes débordant de documents, registres comptables, actes de vente, etc. Meili fut intrigué par ce fatras et jeta un coup d'œil sur les documents à l'évidence destinés au broyeur. Ils étaient datés de l'époque nazie et portaient sur des affaires entre la banque et le Reich.

Meili était un chrétien convaincu, complètement apolitique, mais, comme tous les Suisses, il avait suivi avec intérêt au cours des derniers mois le débat public sur la question des restitutions.

Il se saisit d'une quarantaine de feuillets et de deux liasses et les emporta. Les documents portaient sur la vente aux enchères par les nazis de biens immobiliers arianisés à Berlin, et sur l'achat de ces immeubles par des Suisses.

Le lendemain matin, Meili se rendit à la communauté israélite de Zurich et remit les documents à son président, Werner Rom. La communauté porta immédiatement plainte contre l'UBS auprès du tribunal cantonal de Zurich pour violation de l'« arrêté fédéral du 13 décembre 1996 concernant les recherches historiques et juridiques sur le sort des avoirs ayant abouti en Suisse à la suite de l'avènement du régime national-socialiste », dont l'article 4 dispose qu'« il est

interdit de détruire les pièces susceptibles de servir les recherches ».

Lors de la conférence de presse tenue par la communauté israélite, Meili déclara : « Je me sentais personnellement en devoir de venir en aide au peuple juif. »

Le 15 janvier 1997, la *Neue Zürcher Zeitung* titra avec une délicate réserve : « Incompréhensible destruction de documents par l'Union de banques suisses ». La direction générale de la banque parla, quant à elle, d'une « regrettable erreur ».

Christoph Meili fut licencié sur-le-champ. Le juge d'instruction Pierre Cosandey ouvrit une enquête contre lui pour « vol de documents et violation du secret bancaire ». Sa famille fut bientôt harcelée jour et nuit et menacée de mort.

Le *New York Times* du 18 janvier 1997 se permit d'ironiser : « Personne ne défend mieux la thèse selon laquelle les banquiers suisses ont pillé les comptes des victimes de l'Holocauste que ces banquiers eux-mêmes. »

Aidés par Bronfman, Meili et les siens se réfugièrent finalement aux États-Unis. Le droit de séjour permanent aux États-Unis leur serait accordé par un décret spécial du président Clinton.

Bronfman perdit bientôt patience, et il interrompit les négociations avec les banquiers. Conformément à son tempérament – et contre l'avis d'Elan Steinberg –, il choisit la confrontation. Les banques suisses refusaient de rendre l'argent volé ? Eh bien, elles ne feraient plus d'affaires sur le sol américain !

Bronfman porta le conflit devant l'opinion publique des États-Unis. Et comme il arrive souvent quand les Américains découvrent une injustice morale criante, la mobilisation de l'opinion publique et des responsables politiques fut immédiate.

En octobre 1997, le chef du département des Finances de la Ville de New York, Alan G. Hevesi, annonça l'émission d'un emprunt municipal de 1 milliard de dollars. Plusieurs consortiums bancaires postulèrent pour gérer la mise en vente publique de ces papiers valeurs. L'UBS se mit sur les rangs. Hevesi opposa son veto :

L'UBS est cette banque qui a – malgré une interdiction légale – fait détruire des documents témoignant de l'achat de biens arianisés par les nazis, qui a congédié et fait poursuivre l'agent de sécurité qui a découvert le forfait et qui n'a rien dit lorsque

son président d'honneur, Robert Holzach, a assuré que les enquêtes diligentées en rapport avec des comptes appartenant à des victimes de l'Holocauste relevaient d'un complot juif. [...] Il faut que l'UBS comprenne qu'une banque qui veut travailler à l'échelle planétaire et faire des affaires avec le monde entier doit respecter les normes, usages et valeurs de la communauté internationale. À la veille du troisième millénaire, l'antisémitisme et le racisme sont des attitudes inacceptables de la part d'une entreprise aux ambitions mondiales².

Après la ville de New York, ce furent les États de Californie, du New Jersey et du Massachusetts qui, pour les mêmes raisons, rompirent leurs relations avec l'UBS. Peter Vallone, président du *City Council* de New York, annonça le dépôt d'un projet de loi visant à interdire toute transaction entre les institutions dépendant de la Ville et les banques suisses. La majorité du conseil municipal était constituée de démocrates. Mais même le maire républicain, Rudolf Giuliani, soutint le projet.

Les parlements des États de New York, du New Jersey et de Rhode Island organisèrent des auditions et exigèrent des banques helvétiques la restitution des fonds « en déshérence », sous peine de leur interdire de travailler sur leur territoire.

Jeudi 6 février 1998 : George Pataki, gouverneur de l'État de New York, annonça l'ouverture d'une information sur « les activités des banques suisses » et l'envoi d'une commission d'enquête à Zurich.

Il faut savoir que les grandes banques d'affaires helvétiques réalisent une bonne partie de leurs bénéfices sur la côte Est des États-Unis, notamment au *New York Stock Exchange*, et grâce aux opérations d'emprunt et à la gestion des fonds de pension. Or, au même moment, un régiment d'avocats, parmi lesquels Michael Hausfeld et Ed Fagan, déposèrent auprès du juge Korman, de la *Southern District Court* de Brooklyn, une série de *class actions*³ (recours collectifs). Comme le dit alors Michael Hausfeld : « Les survivants de l'Holocauste et les descendants des victimes ne demandent pas l'aumône, mais leur dû. Leur obsession n'est pas l'argent, mais la justice. »

J'ai suivi la bataille entre le Congrès juif mondial et les banquiers suisses à partir d'un poste d'observation privilégié : celui de député de Genève au Conseil national (le parlement de la Confédération) et

membre de la Commission des affaires étrangères. À l'évidence, les banquiers n'étaient pas de taille face au magnat canadien du whisky.

Le combat du géant roux me fascinait. Comme tout être doué d'un minimum de convictions morales, j'étais horrifié par le pillage des banquiers suisses commis au détriment des victimes du génocide... et tout autant par les mensonges maladroits dont ils pensaient pouvoir couvrir leur crime. Mais il y avait au fond de moi une motivation plus profonde. Livre après livre, combat politique après combat politique – national et international – j'avais lutté pendant des décennies contre l'argent du sang⁴. Contre ces prédateurs issus des classes dirigeantes des pays occidentaux, ces dictateurs d'Afrique noire, du Sud-Est asiatique, d'Amérique du Sud et des Caraïbes, qui transféraient – avec l'énergique complicité des banquiers suisses – des dizaines de milliards de dollars dans les caves d'Ali Baba des sous-sols genevois, zurichois et tessinois.

Par suite de cette fuite organisée des capitaux et de la corruption institutionnalisée orchestrée par les banquiers helvétiques, au Congo, au Bangladesh, en Inde, au Guatemala, au Mexique et ailleurs, des dizaines de milliers d'enfants, chaque année, mouraient de faim, de privation de soins médicaux, de misère ou de désespoir.

Or, ma modeste contribution à la lutte contre l'argent du sang et contre les criminels qui en profitent, s'était jusqu'alors révélée totalement stérile. Et voici que soudain, comme par miracle, les malfaiteurs se heurtaient à des puissants à leur mesure.

Je décidai de me mettre au service du Congrès juif mondial.

Grâce aux documents confidentiels conservés aux Archives nationales, à ceux dont je disposais en tant que membre de la Commission des affaires étrangères du Parlement, ainsi qu'au secours de quelques archivistes dévoués, je pus en peu de temps publier mon livre *La Suisse, l'or et les morts*⁵.

C'est le seul de tous mes livres que j'ai écrit dans ma langue maternelle, l'allemand, parce que les sources historiques étaient pour la plupart écrites dans cette langue et que le temps m'aurait manqué si j'avais dû les traduire moi-même. L'édition française repose donc sur la traduction, par ailleurs excellente, que Jeanne Étoré et Bernard Lortholary ont fait du texte original.

Le succès international fut presque instantané. Les traductions s'enchaînèrent. À New York, c'est la maison Harcourt Brace qui assura

l'édition américaine, Penguin Editor se chargeant de l'édition de poche.

Le *New York Times* publia un long article élogieux. Je reçus des dizaines et des dizaines d'invitations d'universités, de communautés et d'institutions juives (que je ne pus honorer qu'en bien faible partie). La presse israélienne, elle aussi, loua le livre.

Oui, *La Suisse, l'or et les morts* fut accueilli favorablement partout dans le monde, mais mis en pièces en Suisse. Il déclencha contre moi un ouragan de calomnies.

Comme de coutume, le Conseil fédéral (le gouvernement suisse) prit fait et cause pour les banquiers, épousant totalement leur stratégie et affirmant que la place financière helvétique était victime d'un chantage juif. Flavio Cotti, ministre des Affaires étrangères, orchestra une opération pour le moins bizarre : il ordonna à toutes les ambassades et à tous les consulats de Suisse en Europe et en Amérique du Nord de susciter auprès de journalistes « amis » des critiques négatives de mon livre. Bien entendu, l'opération échoua presque partout, à quelques exceptions près, dont une en France : *Le Figaro*.

J'ouvre ici une parenthèse, qui n'est pas à mon avantage. Sadrudin Aga Khan était un ami dont je suivais généralement les conseils. Il avait occupé au sein des Nations unies des postes prestigieux : haut-commissaire pour les réfugiés, coordinateur de l'aide humanitaire en Afghanistan. Sadrudin était l'oncle de l'Aga Khan régnant, son conseiller et, lui-même, un dirigeant de la communauté ismaélienne, important rameau de l'islam chiite.

Les Ismaéliens ont une longue histoire, qui remonte au II^e siècle de l'hégire, soit au VIII^e siècle après J.-C., lorsque le mouvement d'Ismaïl ben Jafar fonda la première école de théologie rationaliste en islam. La dynastie califale chiite ismaélienne des Fatimides (909-1171) en a résulté, de même que, par la suite, le royaume d'Alamut, au nord de l'Iran. Mais la forteresse légendaire ne résista pas aux Mongols, qui la soumirent en 1256.

Pour Sadrudin Aga Khan, les Ismaéliens étaient pareils aux Palestiniens. Un peuple dispersé, sans État, soumis aux persécutions dans les pays où ils s'étaient réfugiés. Après leur exil hors de Perse, chassés par les Mongols, la plupart avaient trouvé refuge en Inde du Nord, en Afghanistan, au Pakistan, ou dans les pays de l'Est africain

bordant l'océan Indien.

Comme lui, j'étais – et je suis toujours – partisan de l'autodétermination du peuple palestinien, hostile à l'occupation militaire et choqué par les horreurs qui l'accompagnent – vols de terre et d'eau, destructions de villages, assassinats ciblés, tortures.

Un soir, au café du Consulat, notre point de rencontre préféré au Bourg-de-Four, dans la vieille ville de Genève, il me dit : « Tu t'imagines la chance que tu as ? Une chance unique ! Tu es invité partout en Israël, dans les universités, les cercles littéraires. De plus, les communautés juives de New York, Ottawa, Chicago, San Francisco te réclament ; les plus grandes *speakers agencies* veulent te prendre sous contrat ! Tu dois accepter ! Tu as acquis une crédibilité incroyable, ils t'écouteront ! Si tu veux faire avancer nos idées, c'est maintenant ou jamais ! Tu dois expliquer aux officiels israéliens, aux dirigeants des communautés juives d'Amérique qu'ils font fausse route, qu'ils doivent rendre leur dignité, leur indépendance, leur liberté aux Palestiniens. »

Je suis resté longtemps silencieux. Puis, je me suis dérobé...

Sadrudin m'en a voulu pendant longtemps.

L'appel transatlantique me parvint tard dans la nuit.

À l'appareil, Michael Hausfeld : « *Professor Ziegler, we need you : you will be my witness in Washington* » (« Professeur Ziegler, nous avons besoin de vous, vous serez mon témoin à Washington »).

Que s'était-il passé ? La mobilisation de l'opinion et des autorités américaines par Bronfman, Steinberg et Singer avait payé, et la puissante *Banking Commission* (Commission des banques) du Sénat s'était saisie du dossier.

Le président de cette commission était le sénateur Alfonse D'Amato, élu de l'État de New York. Or, New York est la plus grande ville juive du monde. Bronfman pouvait donc s'attendre à des « *hearings* » (auditions) favorables à sa cause.

Je figurais sur la liste des témoins dressée par Hausfeld et approuvée par D'Amato.

Pour les avocats du Congrès juif mondial, j'étais un témoin presque idéal : élu du peuple, siégeant au Parlement fédéral et à la Commission des affaires étrangères, professeur d'université à la réputation scientifique bien établie, auteur d'un livre adoubé par le

New York Times... J'acceptai, bien sûr, la proposition de Hausfeld.

Un autre appel téléphonique me procura moins de plaisir. Il me réveilla tôt le matin, un jour avant mon départ. Le conseiller fédéral, ministre suisse des Affaires étrangères, Flavio Cotti, ancien avocat d'affaires internationales à Locarno, connaissait parfaitement le droit américain. J'avais entretenu jusqu'ici des bonnes relations avec lui, en dépit de l'épisode que je viens de rapporter et bien qu'il fût membre du parti démocrate-chrétien – et donc un homme de droite. Nous nous tutoyions même.

Sa voix tremblait de colère. « Je viens de recevoir de notre ambassadeur à Washington la liste des témoins invités aux *hearings* du Sénat qui doit traiter des fonds en déshérence : ton nom y figure ! »

Glacial, je confirmai.

Cotti : « Tu te rends compte de ce que tu fais ? Toi, Suisse, conseiller national en exercice... Es-tu devenu fou ? Tu trahis ton pays ! Nous subissons un chantage abominable, notre économie souffre et toi, tu fais cause commune avec nos ennemis ! La trahison des intérêts suisses est un délit sanctionné par le Code pénal, ne l'oublie pas... »

En temps normal, Flavio Cotti est un homme amical, cultivé, tranquille. Mais ce matin-là, il était hors de lui, secoué de rage. Expliquer, répondre n'aurait servi à rien.

Je raccrochai.

Pendant quelques instants, je fus tout de même ébranlé. La référence au Code pénal, surtout, m'inquiéta.

Je repris le téléphone et appelai deux de mes anciens étudiants, socialistes, des amis occupant à la Confédération des postes importants.

Ernst Leuenberger était à l'époque président du Conseil national. Sa réponse fut amicale, mais circonspecte : « J'ai lu ton livre, je comprends ton point de vue, mais sois prudent ; ton immunité parlementaire a déjà été levée une fois⁶. Nos adversaires sont puissants, si jamais ils sont condamnés aux États-Unis, les banquiers ne te rateront pas. Au moins, fais un communiqué à l'ATS⁷ et explique tes motifs. »

Rodolphe A. Strahm, un parlementaire estimé et efficace, était en ce temps-là le porte-parole du groupe socialiste pour les questions économiques et financières : « Si tu es persuadé d'être dans le vrai, si

tu es convaincu que ta cause est juste, vas-y » !

Une vraie réponse d'anabaptiste.

Mes deux amis m'avaient un peu rassuré, mais pas complètement. Je téléphonai à la forteresse américaine à Pregny et demandai un rendez-vous à l'ambassadeur des États-Unis auprès de l'ONU, George Moose. Il venait d'être accrédité à Genève, et des liens de sympathie réciproque nous avaient assez vite rapprochés. Moose était l'un des rares ambassadeurs afro-américains du président Clinton. Il avait été, à Washington, secrétaire d'État adjoint pour les Affaires africaines. À ce titre, il avait orchestré en 1997 la chute du dictateur zaïrois Joseph Désiré Mobutu. C'est Moose qui – parmi tous les opposants congolais – avait choisi Laurent-Désiré Kabila pour conduire l'opération. Il avait organisé le mouvement de libération appelé Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo et coordonné, avec le président rwandais Paul Kagamé, la marche de 2 000 kilomètres des forces rebelles sur Kinshasa.

Moose était un homme vif et d'esprit indépendant. Il était parfaitement bilingue et avait lu mes livres, *Main basse sur l'Afrique*⁸, *Les Rebelles*⁹, *Le Pouvoir africain*¹⁰. En tant qu'ambassadeur américain siégeant au Conseil des droits de l'homme, il combattait par la suite pratiquement toutes mes propositions de rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation. Mais durant nos promenades dans la campagne genevoise, nous aurions des discussions passionnantes et totalement libres. Sa femme Judith, elle aussi diplomate, était de la génération de Woodstock. Militante de la gauche new-yorkaise, elle avait, étudiante, participé aux grandes manifestations contre la guerre du Vietnam. De ce temps-là, elle avait conservé un esprit rebelle, le sens critique, le goût pour une certaine radicalité. C'était une femme chaleureuse et sympathique, qui s'entendait spontanément avec Erica.

Moose devait finalement démissionner et quitter le service diplomatique en 2001 après l'arrivée au pouvoir des néoconservateurs et de George W. Bush.

Pour l'heure, Moose voulut me tranquilliser : « Les *hearings* du Sénat à Washington sont des choses sérieuses... et en même temps un grand cirque ! Les sénateurs veulent se mettre en valeur, c'est normal. Des dizaines de millions de téléspectateurs suivent les débats en direct. Faites attention ! Nos sénateurs peuvent être féroces ! Des centaines de journalistes de la grande presse, des chaînes de

télévision, des radios suivent les débats. En même temps, ces *hearings* sont un rouage original et essentiel de la démocratie américaine.

« Vous prêterez serment. Vous jouirez de l'immunité pour tous les mots que vous prononcerez sous serment. Votre témoignage aura valeur de preuve judiciaire que les avocats du Congrès juif utiliseront dans leur plaidoirie devant les tribunaux, mais soyez prudent ! Les journalistes vont vous harceler, c'est leur rôle, surtout dans une affaire qui provoque dans le public une émotion aussi intense. Ne leur parlez pas ! Toute parole prononcée en dehors de la salle ne sera plus couverte par l'immunité. »

Je quittai l'ambassade américaine à moitié rassuré.

Je débarquai à Washington un beau matin ensoleillé. Michael Hausfeld et deux de ses collègues me reçurent à l'aéroport de Washington-Dulles. Pour surmonter mon *jet lag* et me préparer tranquillement aux *hearings*, ils m'accordèrent quarante-huit heures de repos. Je les mis à profit pour explorer Washington.

Je suis fasciné par la beauté étrange de cette ville et par ses contrastes. Le long des rives plates et verdoyantes du Potomac s'égrènent les monuments blancs de la jeune histoire des États-Unis, points de repère pour écoliers en vadrouille. D'immenses séquoias se dressent dans des parcs superbes. Avec sa statue géante du libérateur des esclaves, assis sur son trône de marbre, le Lincoln Memorial se reflète dans un lac où voguent les canards. Les avenues de la ville sont rectilignes, ombragées et calmes. Au Capitole, où siège le Parlement, on ne perçoit aucune agitation. Devant la grande porte de bois, c'est à peine si l'on entend le murmure s'élevant de la file d'attente des visiteurs. Nombre d'entre eux portent une ombrelle colorée.

Des petits trains souterrains circulent entre les immeubles de verre où s'alignent les bureaux des membres de la chambre basse et du Sénat et les deux immenses salles de délibération. Le charme du Sud opère pleinement. La police est ici quasiment invisible. Des hommes et femmes les plus puissants jusqu'aux concierges noirs du Capitole, tout le monde est d'une gentillesse rassurante. On peut presser son visage contre les grilles du parc de la Maison-Blanche sans que les gardes crient au crime de lèse-majesté ou sortent aussitôt une arme à feu (je parle du climat qui prévalait avant les attentats du 11 septembre 2001).

Pourtant, à deux rues derrière le Capitole, s'ouvre un autre univers. Une frontière invisible passe à travers les tilleuls et coupe l'asphalte brûlant. « *Don't go there, please* » (« N'allez pas là-bas, s'il vous plaît »), m'avertit Michael Hausfeld. « Là-bas », ce sont les quartiers noirs, le ghetto, une terre pouilleuse ravagée par le crack, l'alcool et la violence. Ces territoires si peu recommandables abritent l'immense majorité des habitants de Washington D.C.

Sur Pennsylvania Avenue, je cherche désespérément le taxi qui voudra bien m'amener « là-bas ». Les refus se succèdent pendant plus d'une demi-heure. La chaleur est suffocante, l'asphalte fond. Finalement, un Éthiopien s'arrête. Nous discutons des plus récents événements d'Addis-Abeba. Puis, prudemment, je commence à négocier. Il secoue la tête, se ravise et me dit : « D'accord. Mais pas d'arrêt là-bas. Et c'est moi qui choisis les rues où nous passerons. »

C'est ainsi que j'ai entrevu un univers de carcasses de voitures, d'immeubles éventrés sans vitres, de gosses dépenaillés, tous noirs, les yeux éteints par le crack... La misère du monde s'étale jusqu'au seuil de la Maison-Blanche. Par une étrange malédiction, l'empire ne parvient pas à cacher tout à fait les victimes innombrables qu'il fabrique chaque jour. Comme les vagues d'un océan maudit, elles viennent battre à quelques pas du Capitole.

Les audiences commencèrent tôt, le surlendemain, dans la salle boisée de la commission bancaire, au Capitole.

J'éprouvai d'emblée une forte antipathie à l'endroit du président, le sénateur Alfonse D'Amato. Fines lunettes, corps fluët, voix tonitruante, il gesticulait, vociférait, surjouait sa colère et mimait une indignation bruyante à l'audition des turpitudes supposées des banquiers helvétiques. Pour un peu, il les aurait accusés d'avoir eux-mêmes commandité le meurtre horrible de 6 millions d'êtres juifs.

Je fus placé au premier rang des témoins. Mon tour vint immédiatement après celui de Stuart Eizenstat, le secrétaire d'État adjoint, chargé par le président Clinton du dossier des fonds juifs en déshérence.

Je prêtai serment.

Les premières paroles du président D'Amato à mon intention me mirent mal à l'aise.

« *Doctor Ziegler, I congratulate you* ("Docteur Ziegler, je vous félicite"). Vous êtes un homme courageux. Je vous admire : il est

difficile de témoigner contre son propre pays. »

Le flot des félicitations passé, je tentai de répondre. Maladroitement : « Merci, sénateur, pour votre accueil chaleureux. Mais je ne témoigne pas contre la Suisse, qui est mon pays. Je suis ici pour répondre à vos questions sur les malversations de l'Association suisse des banquiers. »

Les membres de la commission étaient alignés sur une tribune en bois, devant un immense drapeau américain. Les témoins étaient appelés à s'exprimer les uns après les autres, debout face à la tribune. La salle où se pressait un public nombreux était balayée par les lumières des caméras de télévision.

Parmi les cinq élus siégeant sur la tribune, une femme en particulier – frêle, d'un certain âge, le regard clair – menait l'interrogatoire. Avec subtilité et une grande intelligence. Dianne Feinstein était la sénatrice démocrate de Californie. Elle me permit de m'exprimer d'une façon nuancée, me demandant à plusieurs reprises des précisions et s'assurant avec finesse que je comprenais bien ses questions. Dianne Feinstein cuisina ensuite Hausfeld sans pitié. Aucune démonstration d'indignation, aucune fausse colère n'altérerait sa voix. Elle était parfaitement maîtresse du dossier.

Une autre personne, sympathique et chaleureuse, me reste en mémoire, Gregg Rickenmann. Cet homme jeune, à la calvitie précoce, à la petite moustache brune et au regard franc, était le chef de cabinet du sénateur D'Amato. Il me fit visiter l'impressionnante salle du Sénat, les salons, le petit train souterrain. Et surtout, il me raconta l'histoire de sa famille. L'histoire aussi de la communauté juive new-yorkaise, dont tant de membres sont des descendants directs des victimes de la Shoah et portent le souvenir des horreurs subies par leurs parents.

Écoutant les récits de Gregg, je pris plus clairement conscience des raisons pour lesquelles j'étais venu à Washington.

Suivant le conseil de Moose (réitéré par Gregg), j'évitai de parler aux journalistes et refusai toute interview, même lorsqu'elles étaient sollicitées par des journalistes travaillant pour les chaînes de télévision les plus influentes, comme NBC-News ou CNN.

Je pris l'avion le lendemain pour rentrer à Russin.

En août 1998, les grandes banques suisses durent signer avec les avocats du Congrès juif mondial un accord extrajudiciaire, validé par le juge Korman de la *Southern District Court* de Brooklyn, pour une

somme de 1,250 milliard de dollars. Les avocats retirèrent, en contrepartie, leurs *class actions*.

Naturellement, la somme versée pour solde de tout compte ne correspondait en rien au montant des fonds effectivement soustraits aux descendants des victimes de la Shoah par les banquiers suisses : elle était très inférieure.

Michael Hausfeld justifia cet accord par un argument convaincant. Les rares survivants, et beaucoup des descendants des victimes, étaient alors dans le besoin un peu partout dans le monde, surtout en Amérique du Nord, où leurs conditions d'existence étaient souvent dramatiques. Ils étaient âgés. Le temps pressait. Il fallait les aider le plus rapidement possible. Attendre l'issue des procédures judiciaires aurait tout simplement accru leurs souffrances.

Cette victoire faillit me coûter cher.

Pour mettre à genoux les banquiers helvétiques, Hausfeld et ses collègues avaient produit, entre autres, des affidavits, autrement dit des témoignages écrits, signés et validés par les sénateurs à l'issue des auditions de Washington. Parmi ces documents faisant office de preuve, le mien figurait en bonne place.

Or, en Suisse, l'accord de Washington avait soulevé l'indignation. Le parti d'extrême droite UDC (Union démocratique du centre), majoritaire au Parlement, et la plupart des membres du gouvernement – pour ne rien dire de la grande presse – virent dans l'accord « une victoire des maîtres chanteurs juifs » sur la probité helvétique.

J'étais le complice des « maîtres chanteurs ». Je devais payer.

Suite à cet accord, le prestige et la crédibilité des grandes banques suisses dans le monde – notamment ceux de l'UBS et du Crédit suisse – étaient tombés au plus bas. Les grandes banques subirent en bourse des dommages sévères. C'est ainsi que 12 multimillionnaires bâlois, actionnaires de l'UBS, entreprirent de porter plainte contre moi. Pour haute trahison. Les actionnaires avaient, il est vrai, perdu beaucoup d'argent du fait de la chute de l'action UBS. Leur argument : « Sans l'affidavit de Ziegler, il n'y aurait pas eu d'accord. Donc pas d'effondrement boursier de l'action UBS. »

Ils portèrent plainte auprès du procureur de la Confédération, la terrible Carla Del Ponte (plainte pénale, puis requête en dommages et intérêts astronomiquement élevés).

Petit retour en arrière.

Suite à la publication de *La Suisse lave plus blanc*, mon immunité parlementaire avait été levée en 1991¹¹. Depuis lors, le peuple genevois m'avait régulièrement réélu. Je bénéficiais donc à nouveau de l'immunité. La plainte des capitalistes bâlois s'appuyait sur le titre 13 du Code pénal : « Crimes et délits contre l'État. Haute trahison », et notamment sur l'article 267, alinéa 2 qui dispose : « Celui qui, intentionnellement, aura révélé au public un secret que l'intérêt de la Confédération commandait de garder, sera puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire. »

La menace était sérieuse. Car, selon toute évidence, j'avais – lors de mon audition à Washington – révélé des faits dont j'avais eu connaissance en tant que membre de la Commission des affaires étrangères du Parlement. Or, au terme de la loi, les délibérations et documents de cette commission sont secrets.

Pour engager des poursuites pour haute trahison, le procureur doit obtenir l'accord préalable du gouvernement. Or, la levée de mon immunité de 1991 avait fait du bruit. Olivier Bétourné, mon éditeur au Seuil, m'avait soutenu avec énergie et constance contre chacun des plaignants (banquiers, avocats d'affaires, spéculateurs financiers, etc.). Caroline Gutmann, chef du service de presse de la maison d'édition, avait fait écho à chacun des procès. Olivier Bétourné en personne s'était déplacé plusieurs fois au palais de justice de Paris afin de témoigner de sa solidarité avec son auteur. Il s'était assis juste derrière le banc des accusés où je me tenais, pour bien montrer la solidarité du Seuil et la sienne propre dans le combat mené en commun.

À Berne, les neuf procès qui m'avaient été intentés après la levée de mon immunité, notamment à Paris devant la 17^e chambre du Tribunal de grande instance, et leur écho dans l'opinion publique internationale n'étaient pas passés inaperçus. Le gouvernement recula devant la perspective d'un nouveau scandale.

Il refusa à Carla Del Ponte l'autorisation d'ouvrir contre moi un procès pour haute trahison.

Revenons maintenant à la mission qui devait me mener, en tant que rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation, dans les Territoires palestiniens occupés.

En compagnie de mes collaborateurs et collaboratrices, les interprètes, les agents de sécurité et accompagnateurs du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, je quittai Genève au matin du 3 juillet 2003, direction Tel-Aviv.

En Israël, nous fûmes reçus comme des rois. Pour les arrivants ordinaires, les procédures de contrôle à l'aéroport Ben-Gourion sont interminables. Pour nous, elles se limitèrent au sonore « *Welcome* » d'un colonel israélien, suivi d'une petite marche, guidée par d'agréables douanières, jusqu'à une colonne de limousines ornées du fanion bleu de l'ONU.

Tout ordre de mission d'un rapporteur est négocié – parfois pendant plusieurs semaines – entre le haut-commissaire de l'ONU et le ministre des Affaires étrangères du pays visité. Mon ordre de mission prévoyait pour le surlendemain une audience auprès du président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat. Cette rencontre n'avait pas été refusée.

La route sinueuse qui mène de Tel-Aviv à Jérusalem est relativement courte, tout comme celle qui conduit de Jérusalem à Ramallah. Nous arrivâmes à la Moukhata à l'heure du déjeuner.

Des remparts de sacs de sable entouraient un bâtiment de pierre de trois étages assez délabré. Devant le siège de l'Autorité palestinienne, autour de la place de la Moukhata, s'élevaient trois autres immeubles aux vitres cassées, aux toits troués. Une dizaine de blindés israéliens encerclaient le secteur. Sur la place traînaient quelques chiens pouilleux.

Notre colonne de voitures dut se frayer un passage à travers les chicanes de béton, puis elle s'arrêta devant une porte de fer rouillé. Deux soldats palestiniens y étaient postés.

Massif, chauve, souriant, le négociateur en chef de l'Autorité palestinienne, Saeb Erekat, apparut à la porte. Il nous conduisit au troisième étage, par un escalier étroit. À chaque étage, deux ou trois soldats palestiniens, kalachnikov aux pieds, prétendaient assurer la sécurité.

Dans un salon assez miteux, Saeb Erekat, d'une voix contenue où affleurait la colère, nous fit le récit de la vie quotidienne à la Moukhata. Coupures régulières d'eau et d'électricité, de jour comme de nuit. Nourriture réduite. Livraisons de légumes, de viande, de

médicaments, de matériel bureautique entièrement dépendantes du bon vouloir des soldats des troupes d'élite israélienne postées tout autour de la présidence.

Au pouvoir en Israël depuis 2001, Ariel Sharon avait – au cours des derniers mois – décidé d'isoler totalement, pour l'humilier, le président palestinien. Sharon ne faisait aucun effort pour masquer sa haine personnelle à l'égard d'Arafat. Amnon Kapeliouk, prestigieux intellectuel israélien et ami de longue date d'Arafat, préparait à cette époque, dans la discrétion la plus absolue, la première grande biographie du président palestinien¹².

Elle avait été commandée par Olivier Bétourné, alors vice-président et directeur général des Éditions Fayard.

Quelques semaines avant mon départ pour le Moyen-Orient, Olivier m'avait dit : « Tu devrais voir Kapeliouk, il sait beaucoup de choses ! »

Rendez-vous avait été pris d'abord à Paris, puis à Genève.

Analyste subtil et formidablement informé, Kapeliouk m'avait expliqué les rapports de force compliqués gouvernant les relations politiques et personnelles entre les différents chefs de faction de l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP), d'une part, l'Autorité palestinienne de l'autre.

Entre Farouk Khadoumi et Yasser Arafat, cofondateurs du Fatah, la rupture était consommée depuis les accords d'Oslo conclus avec Israël en 1994. La Déclaration de principes avait été signée à Washington le 13 septembre 1993 en présence d'Ytzhak Rabin, Premier ministre israélien, de Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'OLP, et de Bill Clinton, président des États-Unis. Cette déclaration instituait un mode de négociations en vue de parvenir à instaurer une autonomie palestinienne temporaire de cinq ans, première étape vers la paix. Arafat avait cru aux accords d'Oslo, Khadoumi pas. Arafat était rentré d'exil, Khadoumi était resté à Tunis.

Kapeliouk me raconta l'humiliation, l'isolement d'Arafat, prisonnier emmuré dans une Moukhata en ruine, président fantôme d'un peuple réduit en servage. Il me parla aussi de la haine de Sharon à l'égard d'Arafat. Il me dit : « Vous verrez, un jour, il va le tuer. »

Dans le vestibule résonne un commandement. La porte du salon s'ouvre. Uniforme kaki, keffieh sur la tête, barbe grise de plusieurs jours, Arafat tend les bras, nous embrasse discrètement sur les deux

joues selon la coutume de son peuple. Je suis choqué. Cet homme aimable, frêle, souriant, au pas indécis, de soixante-quatorze ans, ne ressemble en rien au flamboyant chef révolutionnaire que j'avais connu quinze ans auparavant. La chaleur humaine est la même, l'attention à l'autre également, mais le rayonnement, la voix puissante se sont éteints.

Je me souvenais d'un jour de novembre 1988, sous un ciel gris et pluvieux balayé par les vents violents venus de la mer. La 19^e session du Conseil national palestinien s'était ouverte à Alger. Historien et poète, Boualem Bessaih était à l'époque ministre des Affaires d'étrangères d'Algérie¹³. Nous sommes liés d'amitié depuis son exil en Suisse. Il m'avait invité à assister au Conseil. « Tu verras, des choses bouleversantes vont se passer, tu ne regretteras pas ton voyage », m'avait-il assuré. En effet, après un magnifique discours du grand poète palestinien Mahmoud Darwich (« Terre des messages divins, révélés à l'humanité »), Yasser Arafat avait pris la parole. Après une très longue analyse des luttes de libération menées par les Palestiniens dès les années 1930, de l'expulsion de leur terre sous l'effet de la création de l'État d'Israël en 1948, de l'occupation, de l'Intifada, il avait proposé la révision de la charte de l'OLP et la reconnaissance du droit à l'existence d'Israël.

À 1 h 30 du matin, le Conseil avait voté : « Au nom de Dieu et du peuple arabe palestinien, la résolution de l'ONU recommandant le partage de la Palestine en deux États, l'un arabe, l'autre juif, assure les conditions de légitimité internationale qui garantissent également le droit du peuple arabe palestinien à la souveraineté et à l'indépendance. »

Le mot-clé de cette résolution est « également ».

J'avais écouté, fasciné, les paroles d'Arafat. Je n'avais eu ensuite avec lui qu'une brève conversation au cours de la réception qui avait suivi.

On mesure mal aujourd'hui le courage physique et mental qu'il lui avait fallu alors, lui, le chef révolutionnaire d'un peuple privé de terre, pour reconnaître le droit à l'existence de son ennemi. J'en avais conçu une grande admiration.

L'homme qui, ce matin de juillet 2003, me tendait les bras, n'était plus que l'ombre de lui-même.

J'ai sous les yeux, sur ma table de travail, la photo de groupe que

le secrétaire d'Erekat fit au troisième étage de la Moukhata. Arafat se tient au milieu de nous. La plupart des autres personnes présentes (interprètes, gardes, collaborateurs, etc.) le dépassent d'une tête. Il a le regard doux, l'apparence frêle. Dans un geste de fraternité, il tient ma main et celle de Sally-Anne. Mais son regard est perdu dans le lointain.

Arafat nous invita tous ensemble – nous étions une vingtaine – à passer dans une salle voisine. Une longue table en bois nous attendait, recouverte d'une nappe brodée, de gobelets, d'assiettes et de plats contenant des racks d'agneau, des tomates, des courgettes, des salades, des haricots. Des soldats servaient les plats, versaient l'eau.

Arafat insista pour être servi en dernier.

Le repas fut long, l'atmosphère agréable. Les ventilateurs grinçaient au plafond.

Arafat fit un exposé approfondi de la situation, puis répondit longuement à chacune de nos questions. Avec les responsables des différentes agences de l'ONU travaillant en Palestine, nous en avions préparé toute une série.

Arafat témoigna ce jour-là d'un souci manifeste de transparence et d'une connaissance impressionnante des problèmes de son peuple. Un échange particulier me reste en mémoire. Au moment même de notre rencontre à Ramallah, des manifestations violentes de jeunes Palestiniens avaient lieu sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem. Lieu sacré musulman, l'esplanade surplombe le mur des Lamentations en contrebas, où prient les Juifs pieux. Les gardes-frontières, policiers et soldats israéliens, empêchaient tout Palestinien de moins de quarante ans de s'approcher des lieux saints de l'islam. Une véritable chasse aux jeunes gens se déroulait – balles de caoutchouc et gaz lacrymogènes à l'appui – à travers la vieille ville.

Arafat était furieux. Il se tourna vers moi et me dit : « Vous vous imaginez, c'est intolérable, Itzhak Rabin m'a donné sa parole d'officier que nos jeunes pourraient prier le vendredi au dôme du Rocher et déambuler sur l'esplanade, et voilà le résultat. »

Sa « parole d'officier »... L'expression me parut bizarre, plutôt archaïque. Comme si la parole d'un officier était plus fiable, plus précieuse que celle d'un être humain ordinaire...

Le soleil se couchait derrière les montagnes de Judée lorsque nous prîmes congé. Le président nous accompagna au bas de l'escalier, mais

s'arrêta sur la dernière marche de sorte de ne pas s'offrir, dans l'encadrement de la porte, à la vue des snipers israéliens postés sur les immeubles alentour.

Hôtel Orient à Jérusalem-Est. Le soir même, dans les jardins odorants de l'hôtel où résonnait le chant stridulant des grillons, j'eus la joie de retrouver Michel Warschawski. Né d'une prestigieuse famille strasbourgeoise d'intellectuels et de rabbins, Michel avait longtemps milité – avec Alain Krivine et Daniel Bensaïd – à la défunte Ligue communiste révolutionnaire. À l'époque, la Ligue était une organisation semi-clandestine et l'anonymat de ses militants était protégé par des noms de code. Mikado était celui de Michel.

Écrivain puissant et reconnu, Mikado est aujourd'hui un des leaders les plus respectés de la gauche israélienne. Ses analyses et ses commentaires sur la situation du Moyen-Orient sont régulièrement publiés par nombre de journaux à travers le monde et exercent une influence certaine sur l'opinion publique internationale¹⁴.

Mikado est le fondateur, à Jérusalem et à Tel-Aviv, de *l'Alternative Information Center* (Centre pour l'information alternative), où travaillent ensemble des intellectuels – israéliens, palestiniens et internationaux – comme Noam Chomsky ou Pierre Galland. Je fais moi-même partie de son *advisory board* (comité scientifique). Le Centre publie une revue internationale en anglais, *News from Within* (*Nouvelles de l'intérieur*), qui donne une toute autre tonalité aux événements du monde que celle que distillent à longueur de temps la presse et la télévision gouvernementales.

Dans la chaleur de la nuit, entre les buissons et les parterres de fleurs du jardin, nous analysâmes ensemble, presque jusqu'à l'aube, les réponses qu'Arafat avait faites à nos questions.

Avec quelques autres écrivains, avocats, rabbins, historiens, journalistes tels que Lea Tsemel, Ilan Pappé, Charles Enderlin, Arik Grossman, Jeff Halper, Uri Avnery, etc., Michel Warschawski est l'honneur et l'espoir d'Israël.

Durant mon long mandat de rapporteur spécial, j'avais effectué de nombreuses missions : au Bangladesh, en Mongolie, au Guatemala, en Inde, au Liban, au Brésil, au Niger, en Éthiopie, etc., mais jamais, à aucun moment, je n'avais dirigé une mission aussi parfaitement organisée, aussi agréable et aussi libre de toute contrainte qu'en Israël

et dans les Territoires occupés. Pourtant, Ariel Sharon, Premier ministre, avait déclaré que quiconque aurait le moindre contact avec Yasser Arafat serait considéré comme *persona non grata* par le gouvernement israélien et ne serait plus reçu dans aucun ministère. C'est ainsi que Javier Solana, commissaire européen chargé des relations extérieures, avait rendu visite à Yasser Arafat cloîtré à la Moukhata. Solana avait cherché ensuite à être reçu à Tel-Aviv ou à Jérusalem (siège du ministre des Affaires étrangères). En vain.

Rien de tel pour notre délégation. Nous avons pourtant partagé un déjeuner avec Arafat ! Deux jours plus tard, l'ambassadeur de Suisse à Tel-Aviv donnait un dîner en notre honneur, auquel participèrent plusieurs ministres israéliens. Et je pus par la suite rencontrer en Israël qui je voulais. Même Mikado n'en revenait pas. Il me posa la même question que Sergio Vieira de Mello : « Mais qu'est-ce que tu leur as donc fait ? »

Le Likoud au pouvoir détestait (et déteste toujours) les organisations non gouvernementales israéliennes. Mais c'est le ministère des Affaires étrangères lui-même qui, à l'hôtel Ambassador à Jérusalem, organisa nos rencontres avec les Rabbins pour les droits humains, B'Tselem, le Comité public contre la torture en Israël, le Comité israélien contre la destruction des maisons palestiniennes, les Médecins pour les droits de l'homme et autres organisations et mouvements israéliens luttant pour la fin de l'occupation.

J'ai été, soit dit en passant, profondément impressionné par la compétence et le courage de leurs représentants.

S'il existe des formations que les têtes de mules du Likoud détestent plus encore que l'ONU et la société civile israélienne, ce sont les organisations non gouvernementales palestiniennes. Mais là aussi, à Gaza City et à Ramallah, je pus avoir en toute liberté des discussions passionnantes, et souvent douloureuses, avec les militants issus des mouvements sociaux palestiniens.

Ce qui les préoccupait le plus c'étaient les arrestations, la torture, le sort réservé aux milliers de prisonniers politiques, à ces centaines d'enfants incarcérés, mais aussi les démolitions de maisons, le détournement des nappes d'eau souterraines, la destruction et le vol des terres arables.

Je me souviens, en particulier, d'un groupe de femmes palestiniennes vêtues de robes colorées. Elles venaient du camp de

réfugiés de Jabalia, dans la bande de Gaza. Leurs enfants, de dix ou quinze ans, avaient jeté des pierres contre les blindés israéliens pénétrant dans le camp. Certains avaient été abattus sur place. D'autres étaient incarcérés dans plusieurs prisons, certaines très loin de Jabalia, à Ramla (*Central Prison*), à Betunia (*Ofer Military Prison*), etc.

Ces mères étaient dignes, elles parlaient à voix basse. Murmurant presque. La tristesse les écrasait. Elles ne savaient pas quand elles reverraient leurs enfants.

Des militants du Comité public contre la torture en Israël m'avaient dit que souvent ces enfants étaient battus, qu'on les privait de nourriture pour décourager toute velléité de révolte, qu'ils n'étaient pas séparés des prisonniers adultes, qu'ils étaient fréquemment privés des visites de leurs parents. Les mères, qui savaient tout cela, étaient désespérées. Jamais je n'oublierais leurs suppliques, qui, je le savais bien, ne seraient reçues par personne. Je me sentis soudain comme Curzio Malaparte dans le ghetto de Varsovie un lâche, un traître, un salaud.

Jusqu'à ce jour, les Territoires palestiniens sont truffés de barrages routiers, de blocs de béton, de murs, de barbelés coupant comme des lames de rasoir. Rentrant de l'école d'un bourg voisin, les petites filles et garçons palestiniens, dans leur uniforme scolaire bleu et blanc, doivent parfois attendre pendant des heures devant un barrage. Midi et soir. De longues files, où se trouvent des femmes enceintes, s'alignent devant les barbelés coupant les moindres chemins de campagne. Le soleil est brûlant, la foule silencieuse, humiliée, mais digne.

Les soldats casqués de l'armée d'occupation étaient souvent, au temps de ma mission, de jeunes Russes qui ne comprenaient ni l'hébreu ni l'arabe.

Le ministère des Affaires étrangères avait eu l'intelligence et la finesse d'esprit de ne pas nous imposer des « accompagnateurs » officiels. Nous disposions de nos propres gardes de sécurité venus de Genève.

Leur chef était un jovial major de l'artillerie royale canadienne, reconverti, probablement pour des raisons financières comme beaucoup d'officiers d'autres armées, en responsable sécuritaire onusien.

Nous roulions dans des 4 × 4 Toyota blancs ornés du fanion bleu de l'ONU. Mais pour des raisons évidentes de familiarité avec les routes tortueuses des montagnes de Judée, avec les sentiers caillouteux des collines de Qalqilya, les pistes sablonneuses de la côte méditerranéenne de Gaza, de Beït Hanoun et de Rafah, nos chauffeurs étaient palestiniens. Et certainement agents des services secrets israéliens ! Tous nos déplacements étaient coordonnés par le ministère des Affaires étrangères. Le ministère de la Défense informait les commandants locaux de notre arrivée. À la minute près. Je vécus néanmoins des moments plutôt inquiétants.

Au checkpoint de Qalqilya l'attente fut interminable. Des paysans avec leurs charrettes et leurs ânes, des mères de famille, des malades accompagnés de parents en route pour l'hôpital attendaient là depuis des heures. Le chauffeur de la voiture de tête dans laquelle je me trouvais s'énervait de plus en plus. Tout à coup, il tenta de forcer le passage en doublant la file sur la route caillouteuse. Il ouvrit sa fenêtre et agita un papier couvert de tampons israéliens. Derrière les blocs de béton, les cinq soldats casqués ne bougèrent pas. Notre voiture continua d'avancer... Tout à coup, un soldat blond tapi derrière le bloc le plus proche de la voiture nous mit en joue. Visant très précisément la personne assise sur le siège avant, à côté du chauffeur, c'est-à-dire moi. Heureusement, il ne tira pas. Notre chauffeur fit crisser les freins. Il sortit de la voiture. Furieux. Agitant toujours son laissez-passer. Il apparut qu'aucun des cinq militaires ne parlait l'hébreu (que notre Palestinien parlait parfaitement) et qu'aucun, à part peut-être le sous-officier, ne savait lire ni même identifier le précieux sésame...

Je me trouvai un après-midi à Gaza City, dans le bureau inondé de soleil de la commissaire adjointe de l'UNRWA (*United Nations Relief and Works Agency in the Near East*, Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient), Karen Koning AbuZayd, une belle femme blonde d'origine américaine mariée à un Palestinien. Elle portait avec élégance, ce jour-là, une vaste robe palestinienne brodée de rouge et de noir. Pied à pied, jour après jour, elle luttait contre les généraux israéliens pour maintenir en état les centres nutritionnels, les hôpitaux et les 221 écoles de l'UNRWA. La commissaire était préoccupée : « L'anémie provoquée par la malnutrition... beaucoup d'enfants en sont atteints. Nous avons dû

fermer plus d'une trentaine de nos écoles. Beaucoup d'enfants ne tiennent plus sur leurs jambes. L'anémie les ravage. Ils ne réussissent plus à se concentrer... » À voix basse, elle poursuivit : « *It's hard to concentrate when the only thing you can think of is food* » (« C'est dur de se concentrer lorsque la seule chose à laquelle vous parvenez à penser, c'est à la nourriture »).

Pendant toute la durée de ma mission, mes discussions avec les responsables israéliens furent toujours intéressantes, courtoises – et surtout totalement franches. Les Israéliens goûtent peu les circonlocutions diplomatiques.

Je me souviens d'une certaine salle obscure au ministère de la Défense à Tel-Aviv. À cette époque, le mur de l'apartheid – appelé officiellement « clôture de séparation » – qui aujourd'hui traverse tout le pays, était en voie de construction. L'ingénieur en chef et deux de ses adjoints nous expliquaient en détail le projet, plans et images projetées sur le mur à l'appui. La séance était interminable. Crinière blanche, beaux yeux bruns et tristes, l'ingénieur parlait l'anglais avec un fort accent. Il se rendait bien compte que je ne croyais pas un mot de ce qu'il disait lorsqu'il nous assurait que ce mur de séparation serait bénéfique à la coexistence entre les deux peuples...

Dutima, Sally-Anne et Christophe étaient déjà dans le couloir lorsque l'ingénieur s'approcha de moi. Afin de n'être compris par personne d'autre, il me dit en yiddish : « *Palestiner has aundz* » (« les Palestiniens nous haïssent »). Nous devons nous protéger... La situation est difficile. Ce n'est pas facile d'être israélien. »

J'éprouvai de la sympathie pour le vieil ingénieur.

Le seul endroit où je n'aimerais plus jamais remettre les pieds est le ministère de la Défense à Tel-Aviv. Dans la plupart des pays du monde, le ministère de la Défense est un bâtiment qui impose crainte et respect. Pas à Tel-Aviv. Ici, le ministère est composé d'une multitude de bâtiments épars, relativement bas, de deux à quatre étages, surmontés d'une forêt d'antennes, de paraboles, de capteurs électroniques. Comme la forteresse de Bab al-Azizia de Kadhafi à Tripoli, ou le palais-bunker souterrain de Saddam Hussein à Bagdad, le sous-sol devait ici aussi être truffé de salles de commandement, de centres de communication, etc.

De beaux arbres ornent pourtant le parc qui s'étend entre les bâtiments. Il n'y a pratiquement pas de gardes visibles en surface.

L'enclos, vaste et verdoyant, est situé en pleine ville. Sur le trottoir, les passants longent le parc et sa clôture de fer discrète comme s'il s'agissait d'un parc de loisirs.

Un jeune officier francophone, le major Daniel Baudouin, nous accueillit à notre descente de voiture. C'était un homme souriant et élégant. Il me dit : « Vous allez rencontrer des responsables importants. Vous pourrez poser toutes les questions que vous voulez, évidemment. Mais parfois, vous n'obtiendrez pas de réponse... C'est le cas lorsque la sécurité d'Israël est en jeu. »

Dans une salle sommairement meublée, assis le long d'une table métallique où fumaient des cafetières, des officiers en uniformes, parmi lesquels se trouvait un général, nous attendaient. Pris d'une impatience manifeste.

Nous avions cinq minutes de retard.

Nous faisons face aux officiers du *Northern Command*, du commandement de l'armée d'occupation des Territoires palestiniens du nord.

Évidemment, ici, le mot « occupation » est tabou. Dans le vocabulaire des militaires, « Territoires occupés » se dit « territoires contestés », ou même, plus simplement, « territoires ».

J'ai devant moi, sur ma table de travail, les cartes de visite de ces officiers. Sous chaque nom civil, il est écrit : « *Ministry of Defense – Coordination of Government Activities in the Territories* » (Ministère de la Défense – Coordination des activités gouvernementales dans les Territoires). Ainsi les hommes qui commandent les bulldozers rasant les maisons des paysans, les soldats qui font irruption la nuit dans les demeures des familles, les agents spéciaux qui arrêtent et torturent, sont-ils de simples « coordinateurs ».

Grotesque.

Le général, étonnamment jeune, n'avait pas l'air content. Il avait les traits burinés, l'œil mauvais : « En Israël aussi il y a la faim. Nous sommes en guerre, encerclés. Pourquoi ne vous occupez-vous que des Arabes ? »

J'essayai de lui expliquer mon ordre de mission. Ses adjoints, guère plus aimables que lui, s'enhardirent à nous gratifier d'un exposé complètement stéréotypé.

Puis vint le temps des questions. Le général me surprit : « Vous avez raison, la sous-alimentation, les maladies de la faim, les forces

immunitaires qui déclinent, c'est un problème inquiétant dans les Territoires. Mais que pouvons-nous faire ? Tout cela est la faute de l'abyssale corruption de l'Autorité palestinienne. Arafat et ses complices détournent même l'aide humanitaire internationale. Allez à Tulkarem, à Bethléem, à Naplouse, vous verrez... Sur les marchés, les commerçants attendent le client devant des montagnes de sacs de semoule, de riz, de maïs, marqués « Programme alimentaire mondial ».

Je changeai de sujet : « Général, je vous remercie de votre franchise. Je vais être franc moi aussi. Nous avons sillonné les Territoires. Les barrages innombrables, les levées de terre, les fossés creusés à travers les routes, les innombrables checkpoints rendent le commerce entre les villages et les villes très difficile, presque impossible... Les paysans ne peuvent rejoindre leurs champs que certains jours, et encore uniquement pour quelques heures. »

Le général buriné m'interrompt : « Vous êtes suisse, vous ne comprenez rien ; nous sommes en guerre ! Les fermetures sont dictées par la sécurité. Je suis chargé de garantir la sécurité d'Israël, moi, vous comprenez ? »

Moi : « Des camions de tomates, de melons, de citrons, d'oranges, de carottes, de radis qui pourrissent sous le soleil devant les barrages à Qualquilya, à El-Kana, à Jénine, cela n'a rien à voir avec la sécurité. On aggrave tout simplement la sous-alimentation dans les Territoires et on ruine les paysans. »

Silence glacial dans la salle.

Le général demeure totalement maître de lui-même. « Autre question ? » demande-t-il.

Je sens que je dois la boucler. Je fais un signe discret à mon collaborateur. Christophe Golay est un jeune juriste exceptionnellement doué. Il croit à la force du droit. Il dit : « Général, nous sommes inquiets à cause des *free fire zones* (les zones de "feu à volonté"). Vous expropriez les terres palestiniennes non seulement pour y créer des colonies de peuplement israéliennes, mais autour de chaque colonie, vous réquisitionnez des centaines d'hectares de terres arables, chassant les familles palestiniennes, démolissant leurs maisons, déracinant leurs oliviers. Cela est parfaitement illégal. »

« *Listen, Doctor... What is your name ?* ("Écoutez, docteur... Quel est votre nom ?") Vous voudriez peut-être que les terroristes viennent

tranquillement dans nos écoles, massacrer nos enfants, pénétrer dans les maisons pour égorger leurs parents ? Vous n'êtes pas en Suisse, ici... Les terroristes veulent exterminer les Juifs. Les zones illégales, comme vous dites, de feu à volonté, permettent justement à nos soldats de les abattre avant qu'ils n'atteignent nos maisons. »

Christophe reste imperturbable comme seuls les juristes savent le faire : « Justement, ce ne sont pas seulement les zones de feu à volonté, ce sont toutes les colonies qui sont illégales. Elles violent la quatrième Convention de Genève qui interdit à l'occupant d'exproprier les terres et les maisons dans le territoire occupé et d'y installer des colonies de peuplement ».

Cette fois-ci, la coupe est pleine.

En Israël, comme dans tout le Moyen-Orient, l'hospitalité est sacrée. Or, nous n'avions toujours pas été servis. Au milieu de la table, les cafetières étaient maintenant froides... Personne ne nous en avait versé la moindre goutte.

Il était urgent de partir.

L'élégant major Daniel Baudouin nous reconduisit à nos voitures.

En octobre 2003, le secrétaire général Kofi Annan transmet mon rapport, intitulé « Le droit à l'alimentation dans les Territoires palestiniens occupés », à l'Assemblée générale de l'ONU et à la Commission des droits de l'homme¹⁵. Distribué dans les six langues officielles, il suscita à mon endroit une campagne de diffamation d'une violence inouïe, dont je subis, aujourd'hui encore, les conséquences.

Le rapport, ses conclusions et ses recommandations avaient été discutés, puis acceptés par une très large majorité, tant à New York qu'à Genève. Toutes les informations factuelles, tous les chiffres ayant été vérifiés à la loupe par différents experts de différentes organisations spécialisées de l'ONU, par les délégués sur place du Comité international de la Croix-Rouge et par les militants et militantes des organisations non gouvernementales palestiniennes et israéliennes, aucune contestation argumentée du rapport ne fut possible. Seule solution pour mes ennemis : attaquer le sujet parlant, c'est-à-dire moi. Détruire ma crédibilité, salir le plus possible ma personne.

Le rapport révélait pour la première fois à l'opinion internationale que la sous-alimentation et la faim étaient délibérément organisées

par la puissance occupante dans les Territoires palestiniens.

Le gouvernement de Tel-Aviv était horrifié. Sa fureur semblait inextinguible.

Il avait accueilli avec confiance et dans les règles de l'hospitalité la plus chaleureuse un rapporteur spécial de l'organisation honnie des Nations unies, croyant recevoir un ami et un allié. Et voici que cet ami se révélait être un traître abominable ! Non seulement, il n'avait pas produit le rapport favorable à l'occupation militaire et aux mesures de sécurité « légitimes » qu'on attendait de lui, mais il avait fourni des armes dangereuses aux pires ennemis d'Israël.

J'ai eu depuis lors des conversations avec des responsables israéliens. J'ai tenté de leur expliquer que mon acceptation de l'invitation du Congrès juif mondial, mon témoignage devant le Sénat américain, ma signature de l'affidavit relevaient exactement de la même motivation que mon rapport sur la sous-alimentation en Palestine : un élémentaire sens de la justice. Peine perdue. Même Hausfeld rompit toute relation avec moi.

Le gouvernement de Tel-Aviv prit alors la décision de détruire ma crédibilité et, si possible, mon équilibre nerveux.

Un après-midi ensoleillé, alors que j'étais assis au Bar du Serpent, au palais des Nations, j'ouvris le journal genevois *Le Temps*. Grand reporter, excellent journaliste, Richard Werly dispose de relations étroites, de sources fiables dans la plupart des missions occidentales.

Je lus sous sa signature : « La révocation de Jean Ziegler, connu et controversé pour ses prises de position tiers-mondistes, pro-palestiniennes et souvent antiaméricaines, a été officiellement demandée. »

Kofi Annan ne m'avait pas averti. Je saurais plus tard que sa position avait été claire et ferme. Quand un État entend reprocher une faute professionnelle (non-respect du mandat, erreurs de faits, etc.) à un rapporteur, il doit fournir des preuves à l'appui de ses accusations. C'était aussi le point de vue de la présidence de la Commission des droits de l'homme¹⁶. Or, l'ambassadeur Yaakov Levy ne pouvait évidemment fournir ces preuves. Son argument exclusif était que j'avais « tenu des propos haineux envers Israël ».

Au nom du gouvernement de Tel-Aviv, l'ambassadeur Yaakov Levy avait demandé que mon rapport fût « retiré » et que je fusse « révoqué

comme rapporteur spécial et banni de tout autre emploi à l'ONU pour avoir abusé de [mon] mandat et violé [mon] devoir de neutralité et d'objectivité ».

L'accusation d'antisémitisme était implicite dans toute la correspondance diplomatique de Levy.

L'ambassadeur fit feu de tout bois. Le 9 octobre, il écrivit une nouvelle fois à la présidente de la Commission des droits de l'homme :

« Excellence, dans une interview accordée le 2 octobre 2003 à la chaîne française LCI, Ziegler a montré son vrai visage. Il a notamment déclaré : j'appartiens au comité directeur d'une organisation non gouvernementale israélo-palestinienne, l'*Alternative Information Center*. Pour la première fois, il a donc admis publiquement appartenir à cette organisation hostile au gouvernement israélien. »

Il est évidemment plutôt cocasse qu'un ambassadeur israélien considère que l'appartenance à une telle ONG, sise à Tel-Aviv, justifie la révocation d'office d'un rapporteur spécial...

Les reproches que m'adressait le gouvernement de Tel-Aviv étaient violents et graves. Je les récusé absolument. Je n'ai jamais tenu de propos haineux envers Israël, et j'ai horreur de toute forme de racisme et d'antisémitisme.

Et pour que les lecteurs de ce livre puissent juger par eux-mêmes du contenu de mon rapport, je reproduis ici quelques extraits de ses conclusions et de ses recommandations.

On lit ceci :

Les Territoires palestiniens occupés sont au bord d'une catastrophe humanitaire due largement aux mesures de sécurité extrêmement dures imposées par les forces d'occupation israélienne depuis le déclenchement de la deuxième Intifada, en septembre 2000. [...]

Le rapporteur spécial exprime sa compassion et sa sympathie profonde tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens qui vivent une horrible tragédie, mais ne peut ignorer la terrible situation de malnutrition créée aujourd'hui dans les Territoires palestiniens occupés.

[...] Les Territoires palestiniens, en particulier la bande de Gaza, sont menacés par une situation d'urgence humanitaire liée à la malnutrition. [...]. Plus de 22 % des enfants au-

dessous de cinq ans souffrent maintenant de malnutrition et 15,6 % d'anémie aiguë, dont beaucoup garderont des séquelles permanentes touchant leur développement physique et mental. Plus de la moitié des familles palestiniennes ne mangent qu'une fois par jour. [...] La consommation alimentaire a diminué de 25 % par habitant [ces cinq dernières années]. [...] L'économie, autrefois prospère, s'est quasiment effondrée et le nombre de personnes extrêmement pauvres a triplé depuis septembre 2000. Environ 60 % des Palestiniens vivent aujourd'hui dans la grande pauvreté (75 % à Gaza et 50 % en Cisjordanie). Même lorsque des aliments sont disponibles, de nombreux Palestiniens n'ont pas les moyens d'en acheter à cause de la montée rapide du chômage. Plus de 50 % des Palestiniens dépendent totalement de l'aide alimentaire alors que l'aide humanitaire est soumise fréquemment à des restrictions d'accès.

Le rapporteur spécial a constaté que le gouvernement israélien, qui est pourtant tenu juridiquement, en vertu du droit international et en tant que puissance occupant les Territoires, d'assurer le respect du droit à l'alimentation de la population palestinienne, n'assume pas cette responsabilité. Des mesures de sécurité, notamment des couvre-feux, des barrages routiers, des systèmes de permis et des postes de contrôle sécuritaire, restreignent rigoureusement la circulation des personnes et les échanges économiques, empêchant l'accès physique et économique aux aliments et à l'eau [...]. La confiscation et la destruction continues des ressources en terre et en eau palestiniennes réduisent également la capacité des Palestiniens de se nourrir [...]. La construction de la clôture de sécurité, du mur à travers les terres palestiniennes, constitue une menace pour le droit à l'alimentation de milliers de Palestiniens, car elle fait que de nombreux Palestiniens sont séparés de leurs terres ou emprisonnés dans les sinuosités de la clôture/du mur ou dans la zone militaire fermée longeant la clôture/le mur¹⁷.

Le rapporteur spécial ne met pas en cause les besoins de sécurité d'Israël et comprend les risques quotidiens auxquels sont exposés les citoyens israéliens. Toutefois, il est d'avis que les mesures de sécurité qui sont mises en œuvre sont

totallement démesurées et contre-productives car elles causent la faim et la malnutrition parmi les civils palestiniens, notamment les femmes et enfants innocents, d'une manière qui représente une punition collective de la société palestinienne. Le droit international interdit de punir toute une population pour les actes de quelques-uns de ses membres. En outre, le rapporteur spécial est particulièrement préoccupé par les confiscations systématiques de terres qui, selon nombre de témoins israéliens et palestiniens et d'organisation non gouvernementales, sont inspirées par une stratégie sous-jacente de « bantoustanisation ». La construction de la clôture de sécurité/du mur est considérée par nombre de personnes comme une manifestation concrète de cette stratégie qui, en divisant les Territoires palestiniens occupés en cinq unités territoriales à peine contigües et dépourvues de frontières internationales, menace l'existence potentielle d'un futur État palestinien viable et doté d'une économie qui soit en mesure de réaliser le droit à l'alimentation de sa propre population.

Voici maintenant mes recommandations :

Il est recommandé au gouvernement israélien d'améliorer l'accès des secours humanitaires, de prendre des mesures immédiates pour combattre la crise humanitaire, de lever les barrages mis en place dans les Territoires et de mettre un terme à la confiscation et à la destruction de terres arables, de ressources en eau et d'autres ressources palestiniennes. Le gouvernement israélien devrait arrêter le programme de « bantoustanisation », cesser la construction de la clôture/du mur et améliorer le respect du droit à l'alimentation conformément à la législation internationale relative aux droits de l'homme et au droit international humanitaire. Il convient de réfléchir à la viabilité d'un futur État palestinien doté de moyens durables d'accès à ses propres ressources de nourriture et d'eau [...]. Enfin, comme l'a affirmé Ilan Pappé, de l'Institut israélien de recherche pour la paix, « il reste cette vérité, aussi lassante et rebattue soit-elle, que les actes de violence de toutes sortes (y compris la violence aveugle à l'encontre d'innocents)

ne finiront qu'avec la fin de l'occupation ».

À la mi-janvier 2004, je me trouvais avec Erica au Caire. La plupart de mes livres étant traduits en arabe, j'étais l'invité de la trente-sixième Foire internationale du livre. Un soir, à l'hôtel, je reçus un appel téléphonique de l'assistant du secrétaire général de la Ligue arabe : « *His Excellency Doctor Amr Moussa would like to see you* » (Son Excellence, le docteur Amr Moussa, souhaiterait vous rencontrer »).

Je me rendis dès le lendemain dans l'imposant bâtiment de la Ligue arabe.

Fin, spirituel, élégant et cultivé, Amr Moussa s'apprêtait à procéder au dépôt, devant la Cour internationale de justice de La Haye, d'une plainte contre Israël pour la construction du mur de l'apartheid en Palestine. À l'évidence, la construction de ce mur – entraînant notamment la séparation de nombreux paysans palestiniens de leurs terres situées maintenant du côté israélien de la « frontière » – constituait une violation flagrante du droit à l'alimentation.

Amr Moussa me demandait mon aide, l'accès à mes dossiers.

Comme aucun avocat, aucun enquêteur de la Ligue arabe (ni personne d'autre d'ailleurs) ne pouvait se rendre sur place pour collecter les témoignages de paysans spoliés, mes documents de travail, mes interviews sur place revêtaient pour Amr Moussa une valeur évidente. Et puis il savait bien que les témoignages recueillis par un rapporteur spécial de l'ONU jouiraient à La Haye d'une crédibilité élevée.

J'acceptai sans hésiter la proposition d'Amr Moussa.

Ayant obtenu la ratification de mon rapport et de mes recommandations par les instances onusiennes, je pris d'autres initiatives.

Dans le ghetto de la bande de Gaza, j'avais vu les gigantesques bulldozers blindés de la société Caterpillar, surmontés de mitrailleuses lourdes, démolir des immeubles d'habitation, deux hôpitaux et trois écoles. Il s'agissait de créer, entre les quartiers périphériques de la ville de Rafah et la frontière égyptienne, un *no man's land* qui serait truffé de mines antipersonnel. Le 28 mai 2004, j'écrivis une lettre de dénonciation au président de Caterpillar, James Owens, l'accusant de complicité dans la violation du droit à l'alimentation des familles palestiniennes et lui demandant de cesser toute livraison de ces

bulldozers à Israël.

Plusieurs organisations non gouvernementales et de puissants mouvements sociaux américains, vigoureusement soutenus par des ONG israéliennes, appuyèrent ma demande. À la suite de quoi, Caterpillar dut revoir sa collaboration avec la puissance occupante.

La réquisition par le gouvernement israélien de ma révocation ayant échoué, les différentes officines, fausses ONG et vrais services secrets israéliens, repassèrent à l'offensive. Ils ne firent pas dans la dentelle, c'est le moins que l'on puisse dire.

J'aime le ski. Je pratique même parfois ce sport en été sur les glaciers. À l'été 2006, nous avons passé quelques jours à Saas-Fee, Erica et moi, une magnifique station des Alpes valaisannes située dans une vallée parallèle à celle de Zermatt. On peut y skier toute l'année à 3 500 mètres d'altitude. Or, le 1^{er} août a lieu la fête nationale de la Confédération suisse, célébrée partout autour de feux immenses, par de la musique et des discours.

Le maire de Saas-Fee m'invita à prononcer le discours officiel.

C'était peu après le déclenchement de l'opération « Pluies d'été », une nouvelle et meurtrière attaque de l'armée israélienne contre la population de Gaza. J'en parlai dans mon discours. Peu après, je reçus de Paris, de la présidence de l'Association France-Israël, la lettre suivante :

Monsieur,

Nous avons appris avec consternation d'une personne digne de foi, qu'au cours de la célébration de la fête nationale suisse à Saas-Fee à laquelle vous étiez convié par M. Claude Bumann, président de commune, vous vous êtes répandu en propos haineux à l'égard de l'État d'Israël en condamnant « l'invasion israélienne » et en demandant que « la Suisse cesse sa coopération militaire avec Israël ».

Vous avez évidemment le droit de penser ce que vous voulez, mais vous n'avez pas le droit, en tant que fonctionnaire des Nations unies, d'appeler au boycott d'un État membre. Je vous signale que sur le territoire national français, un tel comportement serait délictuel.

J'adresse copie de la présente au Secrétariat général des

Nations unies, à l'ambassadeur de Suisse en France et aux autorités locales de Saas-Fee, aux ambassadeurs d'Israël en France et en Suisse et à l'association Suisse-Israël.

En 2011, les Éditions du Seuil publièrent mon livre *Destruction massive, géopolitique de la faim*. Le président du Seuil, Olivier Bétourné, organisa pour moi une tournée de promotion au Canada francophone. Des émissions de télévision, de radio, des déjeuners de presse et des conférences dans les cinq principales universités de Montréal, de Québec et d'Ottawa furent programmés.

Deux jours avant mon départ pour Montréal, Pascal Asathiany, le délégué du Seuil au Québec, m'appelait chez moi, à Russin. « Mon vieux, ça se complique. Plusieurs recteurs veulent annuler tes conférences ! Des bruits terribles circulent sur ton compte. Que leur as-tu fait à ces mecs ? »

Je consultai Olivier. Suivant son conseil, je partis quand même.

Que s'était-il passé ?

Les autorités universitaires canadiennes avaient reçu, chacune de son côté, de la part d'une obscure association d'intellectuels canadienne pour la défense d'Israël, un volumineux dossier sur moi et mes méfaits innombrables, assorti de la demande urgente d'annulation de mes conférences.

Une fois sur place, une discussion personnelle avec les recteurs et doyens concernés remit les choses à leur juste place. Quatre des cinq universités confirmèrent leur invitation. Je garde de ces conférences, de l'extraordinaire vivacité du public québécois, un souvenir ému.

En une seule circonstance, jusqu'à maintenant, mes diffamateurs ont eu gain de cause.

Les *Festspiele* de Salzbourg sont probablement le festival musical le plus célèbre d'Europe. Chaque année, un intellectuel ou un artiste y est invité pour prononcer le discours d'ouverture. En 2010 avait paru chez Bertelsmann la version allemande de mon livre, *La Haine de l'Occident*. Gabi Burgstaller, présidente du Land de Salzbourg, l'avait lu. Elle me demanda de prononcer le prestigieux discours. J'acceptai.

Mais les officines israéliennes veillaient au grain. Les membres du *Festspiel-Komitee* (le comité du festival) reçurent un dossier fourni. Sur quoi ? Sur mes turpitudes, sur mon caractère de « menteur », sur mon « antisémitisme »...

À contrecœur, la présidente Burgstaller annula l'invitation.

Mais d'un mal naît parfois un bien. Mon éditeur en Autriche, Hannes Steiner, des Éditions Ecowin, eut l'idée de publier le texte du discours non délivré. Intitulé *Der Aufstand des Gewissens (L'Insurrection de la conscience)*, cet opuscule se vendit à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires. De sorte qu'un nombre bien plus important de personnes purent prendre connaissance de mon discours que si je l'avais prononcé devant la poignée de privilégiés de la *Festspiel-Halle* de Salzbourg.

La calomnie prospère dans le dos du calomnié. Or, circonstance aggravante : les diplomates changent constamment, à Genève comme à New York. À peine avez-vous réussi à convaincre tel ambassadeur ou telle ambassadrice de l'inanité des reproches qui vous sont faits que celui-ci ou celle-ci est muté(e). Et tout le travail est à refaire... Du coup, Sally-Anne Way, comme d'autres de mes assistants, n'ont jamais compris pourquoi je refusais – et je refuse jusqu'à ce jour – de porter plainte contre mes diffamateurs.

De fait, je me refuse à valoriser par un procès ces officines, ces lamentables agents d'influence qui pullulent à Genève et à New York.

Au trente-huitième étage du quartier général de l'ONU à New York, il existe un haut fonctionnaire, membre du cabinet du secrétaire général, qui est exclusivement chargé des relations avec les différentes organisations et communautés juives aux États-Unis. Un soir que nous discussions de ma triste situation, Kofi Annan me dit : « Va le voir, il te mettra en contact avec l'*Anti-Defamation League* et avec des rabbins, il peut t'aider. »

Je m'y refusai.

Le moment paroxystique de la chasse à l'homme survint lors de la publication de ma candidature au comité consultatif du Conseil des droits de l'homme. Cette fois-ci, les officines israéliennes se surpassèrent. Non seulement elles m'accusèrent de « haine contre Israël et les Juifs », mais elles me traitèrent de « négationniste » auprès de l'ensemble des missions diplomatiques accréditées à l'ONU. 44 membres du Congrès américain s'adressèrent au secrétaire général pour que ma candidature fût écartée. L'ambassadrice du président Obama auprès de l'ONU à New York (qui a rang de membre du cabinet), Samantha Power, publia même une déclaration expliquant pourquoi j'étais une « honte » pour l'ONU.

J'ouvre ici une parenthèse. Le mépris du droit international public et du droit humanitaire affiché depuis des décennies par les gouvernements successifs à Tel-Aviv a, pour la diplomatie multilatérale et donc pour l'ONU, des conséquences désastreuses. Car les pires dictateurs du monde prennent prétexte de leur attitude pour contester à leur tour les sanctions et les critiques de l'ONU.

Il en va ainsi du gouvernement de Khartoum, qui ravage depuis 2003 le Darfour, dans l'ouest du Soudan. Les hommes, les femmes et les enfants massacrés, four et zaghawa tombent par milliers sous les bombardements des avions Antonov et les coups de lance des milices équestres arabes, les *janjawid*. Tels les cavaliers de l'Apocalypse, ces tueurs s'abattent sur les villages africains, violant, mutilant, égorgeant femmes et jeunes filles, jetant les enfants vivants dans les brasiers des cases en feu, abattant les hommes, adolescents et vieillards. Les *janjawid* tuent sur ordre des généraux au pouvoir à Khartoum, eux-mêmes téléguidés par les « penseurs » du Front islamique du salut.

En septembre 2014, un mois et demi après le nouveau carnage organisé par les blindés, les avions et les navires israéliens à Gaza, le Conseil des droits de l'homme était en session. Il discutait du Darfour. Avec la dernière mauvaise foi, l'ambassadeur du Soudan s'autorisa à lancer : « Les Israéliens brûlent des enfants arabes à Gaza et les États occidentaux ne réagissent pas. Et vous voudriez que nous nous soumettions à vos résolutions, à vos sanctions ? Jamais ! »

L'antisémitisme est un délit¹⁸. Cette pathologie de l'esprit humain, cette perversion, est susceptible de ressurgir dans n'importe quel pays, à n'importe quel moment.

Un soir de juillet 2016, dans la chaleur d'Arles, à la terrasse de l'hôtel Nord Pinus, place du Forum, j'ouvre *Le Monde*... et mon sang se glace. Elie Wiesel n'est plus. Sur la moitié de la page, il me regarde de ses yeux tristes, légèrement ironiques, le visage émacié, les cheveux hirsutes. La légende titre : « Elie Wiesel, écrivain, survivant de la Shoah, mort à New York, le 2 juillet 2016 ».

Jamais je ne l'oublierai. Aucun autre que lui n'aurait pu me transmettre cette intelligence du monde, lorsque, jeune étudiant à l'Université de Columbia, je louais une chambre dans son modeste appartement de Riverside Drive. Elie Wiesel n'était pas encore à cette

époque l'écrivain mondialement célèbre et le prix Nobel qu'il deviendrait par la suite, mais un simple correspondant aux Nations unies du quotidien israélien *Yedioth Aharonoth*. Il réunissait autour de lui une bande de joyeux garçons et filles, parmi lesquels plusieurs survivants de la Shoah. Tous parlaient le français. Ne pratiquant encore qu'un anglais rudimentaire et n'ayant pas d'amis à New York, j'acceptai avec gratitude l'offre d'Elie de m'intégrer à son cercle. Nos nuits se passaient en jam sessions à Central Park, théâtres de rue à Greenwich Village, concerts d'Ella Fitzgerald et Eartha Kitt à l'Apollo Theater de Harlem.

Au long de mes combats, je dois à Elie Wiesel quelques soutiens décisifs. Je relis ses lettres, tracées d'une fine écriture au stylo à bille bleu, sur du papier à en-tête de l'Université de Boston.

Sur la Palestine, nos vues s'opposaient radicalement. Jamais, même dans les pires moments des bombardements israéliens sur Gaza, Elie n'éleva la moindre critique contre le gouvernement de Tel-Aviv. Je suis toutefois intimement persuadé qu'il souffrait avec les victimes. Il refusa toujours de vivre en Israël. Mais exprimer la moindre réserve, même en privé, sur la légitimité, la justesse des actions du pouvoir israélien lui était tout simplement impossible. Quant à ma défense déterminée de la cause palestinienne, il m'écrivait avec la dernière fermeté : « Si tu crois à ce que tu dis, tu dois le dire. »

Il prenait par ailleurs comme une insulte personnelle que quiconque pût soupçonner l'un ou l'autre de ses amis d'être antisémite. Des neufs procès judiciaires qui avaient été ouverts contre moi après la publication de *La Suisse lave plus blanc* et la levée de mon immunité parlementaire, l'attaque la plus dangereuse avait été lancée par le propriétaire de la *New Republic Bank*, le multimilliardaire Edmond Safra, entouré d'un escadron d'avocats réputés. Le banquier me demandait, devant la justice française, des dommages et intérêts exorbitants. L'accusation d'antisémitisme fut proférée dans le prétoire. Alors, en plein procès, Elie Wiesel prit l'avion pour Genève, alla rencontrer Edmond Safra pour lui expliquer qui j'étais réellement et, notamment, pour lui dire que j'étais son ami. De New York, il lui confirma ensuite les termes de leur entretien dans une lettre dont il m'adressa copie. La lettre fut lue devant la cour d'appel. Edmond Safra mit un terme à la procédure et proposa un accord extrajudiciaire. J'échappai ainsi à la ruine.

Dans la préface à la nouvelle édition de *La Nuit*, Elie Wiesel écrit : « L'oubli signifierait danger et insulte¹⁹. » Insulte à la mémoire de 6 millions d'êtres humains assassinés par les nazis, danger de résurgence de la démence meurtrière.

Au dîner du CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France) de mars 2016, le Premier ministre Manuel Valls déclarait : « L'antisionisme est tout simplement le synonyme de l'antisémitisme et de la haine d'Israël²⁰. »

Ce propos de Manuel Valls est inqualifiable. L'antisémitisme a inspiré au siècle passé l'un des crimes les plus monstrueux de toute l'histoire de l'humanité. Identifier la critique d'un gouvernement à l'injure antisémite revient à banaliser le venin antisémite. Et donc à abaisser finalement les défenses immunitaires du corps social.

Que dans l'expression de leur haine à mon endroit, les officines israéliennes recourent à cette stratégie de la confusion est compréhensible, bien qu'impardonnable. Mais qu'un Premier ministre de la République française énonce la même grossièreté est tout simplement sidérant.

Dans les années 2003 et suivantes, ma position à l'ONU était forte. À l'occasion de mes différentes élections et réélections, comme rapporteur spécial, puis membre, enfin vice-président du comité consultatif, j'ai pu compter sur l'appui décisif d'une majorité des États de l'hémisphère Sud. Au Brésil, Luiz Inácio Lula da Silva était au pouvoir ; le Venezuela était dirigé par Hugo Chávez ; Cuba, puis, dès 2006, l'Équateur de Rafael Correa et la Bolivie d'Evo Morales étaient écoutés au Conseil. L'OCI (Organisation de la conférence islamique) m'appuyait.

Aujourd'hui, la droite gouverne à Brasilia, Hugo Chávez est mort ; Cuba et l'Équateur sont affaiblis. Le groupe des États latino-américains au Conseil est divisé. La même chose est vraie pour le groupe africain. Quant à l'OCI, ses diplomates se déchirent, les guerres du Moyen-Orient opposent les émirats du Golfe à l'Indonésie, l'Algérie à l'Arabie Saoudite...

Surtout, j'ai perdu mes deux alliés et amis. Kofi Annan a été remplacé au Secrétariat général par un pâle figurant. Le haut-commissaire Sergio Vieira de Mello est mort en service.

Après que les États-Unis eurent, en mars 2003, bombardé puis

envahi l'Irak contre la volonté du Conseil de sécurité, les relations entre le président Bush et l'ONU ont été rompues. Ce qui – pour la survie de l'organisation – était mortellement dangereux. Kofi Annan fit alors appel à Sergio Vieira de Mello, son ami le plus proche, pour se rendre à Bagdad et y ouvrir – à côté des troupes d'occupation – une représentation de l'ONU.

À Bagdad, Sergio installa son quartier général à l'hôtel Canal.

Le mardi 19 août 2003 à 8 h 45 du matin, le camion d'un djihadiste bourré d'explosifs détruisit presque entièrement l'hôtel. Vingt et un collaborateurs et collaboratrices de Sergio furent assassinés.

Les bulldozers et les grues américaines étant occupés ailleurs, Sergio lui-même vécut une agonie atroce, coincé sous les travées de béton du bâtiment effondré.

C'était mon ami de toujours.

Quant à moi, je continue à me battre. Et je ne renoncerai pas.

1.

Nom de code des « directives sur la poursuite pour infractions contre le Reich ou contre les forces d'occupation dans les Territoires occupés », ordonnant notamment la déportation dans le secret absolu de tout ennemi ou opposant.

2.

Alan G. Hevesi, *Sonntagszeitung* (Zurich), 11-12 octobre 1997.

3.

Instrument juridique américain qui permet le regroupement en une seule requête ou plainte jusqu'à des milliers de plaintes ou requêtes individuelles.

4.

Voir en particulier deux de mes livres : *Une Suisse au-dessus de tout soupçon*, en collaboration avec Delia Castelnuevo-Frigessi, Heinz Hollenstein et Rudolph H. Strahm, Paris, Seuil, « Combats », 1976 ; « Points Essais », 2016, et *La Suisse lave plus blanc*, Paris, Seuil, 1990.

5.

Paris, Seuil, 1997 ; « Points », 2008.

6.

Après la publication en 1991 de mon livre *La Suisse lave plus blanc*, *op. cit.*, mon immunité parlementaire avait été levée et une avalanche de procès s'était abattue sur moi. Voir *Le Bonheur d'être suisse*, *op. cit.*

7.

Agence télégraphique suisse, l'agence d'information nationale.

8.

- Paris, Seuil, « Combats », 1978 ; « Points Essais », 2016.
9. Paris, Seuil, « L'Histoire immédiate », 1983 ; « Points Essais », 2016.
10. Paris, Seuil, « Esprit », 1971 ; « Points Essais », 2016.
11. Sur cet épisode et les procès qui s'ensuivirent, voir *Le Bonheur d'être suisse*, *op. cit.*
12. Amnon Kapeliouk, *Arafat, l'irréductible*, préface de Nelson Mandela, Paris, Fayard, 2004. Olivier Bétourné et Amnon Kapeliouk firent ensemble le voyage de Ramallah pour présenter le livre à Yasser Arafat quelques mois avant sa mort.
13. Ses deux volumes sur l'émir Abdelkader font autorité.
14. Je les lis régulièrement dans *Le Courrier* (Genève), quotidien influent dans les milieux onusiens.
15. Documents ONU E/CN 4/2003/10/Addendum 2.
16. On l'a dit, la Commission ne deviendrait le Conseil des droits de l'homme qu'en 2006.
17. Le terme de « clôture » est utilisé par la puissance occupante, celui de « mur » par l'Autorité palestinienne.
18. Puni en tant que tel dans la plupart des États de droit. En Suisse, l'article 261bis du Code pénal punit l'insulte raciste antisémite d'une peine de trois ans de prison.
19. Paris, Éditions de Minuit, 2007, p. 23.
20. Propos rapportés par Bastien Bonnefous, « Manuel Valls, l'ami d'Israël », in *Le Monde*, 23 mai 2016.

CONCLUSION

Ces combats que nous remporterons ensemble

Parmi les nombreuses absurdités marquant l'existence humaine, la plus flagrante, la moins acceptable, est le fait que l'humanité n'a jamais réussi jusqu'ici à bannir la guerre. Les hommes témoignent pourtant d'une capacité de découvertes, de progrès scientifiques, techniques et cognitifs étourdissants. Mais chaque nouvelle conquête rend plus efficace et plus meurtrière la pathologie guerrière.

Aujourd'hui, le monde est de nouveau à feu et à sang. De nouvelles guerres anéantissent chaque année des centaines de milliers d'êtres humains. La violence structurelle générée par la faim, les épidémies, l'eau empoisonnée anéantit les familles.

Des années-lumière séparent ce monde de l'ordre démocratique – juste, libre et heureux – imaginé par Franklin D. Roosevelt et Winston Churchill en 1941, au cœur de la tempête.

L'impuissance des Nations unies, de celles et ceux qui y travaillent, apparaît sans remède.

L'un de mes pires souvenirs remonte à la nuit du 14 février 2014. Il pleuvait, ce soir-là. Une pluie froide qui tombait dru. Le palais des Nations était plongé dans le noir. Seules étaient illuminées l'entrée sur l'avenue de la Paix et quelques fenêtres du dernier étage. Là, derrière les portes closes gardées par les agents de sécurité de l'ONU, siégeaient, dans une salle, la délégation du gouvernement de Damas conduite par l'ambassadeur Bachar Ja'afari, un brillant intellectuel francophone, habile négociateur, d'une brutalité et d'un cynisme inouïs, et, dans une autre salle, les dix-huit délégués – hommes et femmes – de la coalition des mouvements syriens de résistance. Entre

les deux salles, le négociateur de l'ONU, Lakhdar Brahimi, faisait la navette, les deux délégations refusant de s'adresser directement la parole.

Lakhdar Brahimi est certainement l'un des trois ou quatre négociateurs les plus expérimentés, les plus tenaces et les plus talentueux que l'ONU ait connus. Toute la journée, la rumeur avait couru que l'espoir demeurerait que les parties parviennent à un armistice et que le fruit des négociations serait rendu public dans la nuit. Les services de presse de l'ONU avaient dressé dans le parc des tentes blanches, équipées de chaises en plastique, de chauffages électriques, de machines à café... De très nombreux journalistes, en provenance du monde entier, patientaient en grelottant.

Avec Hasni Abidi, politologue suisse et algérien spécialiste du monde arabe¹, j'étais l'invité de la chaîne libanaise panarabe de Beyrouth *Al-Mayadeen* (en arabe, La Place publique). Le modérateur palestinien et Hasni Abidi parlaient en arabe, moi en français avec l'appui d'une traduction simultanée. Le Palestinien me dit fièrement : « Nous émettons en direct, à Alep, dans la Ghouta², à Homs, les gens nous écoutent en continu. Vous leur parlez, là, maintenant, en direct... »

L'émission genevoise était régulièrement interrompue par des séquences de scènes filmées, elles aussi en direct, vécues par les habitants des villes bombardées de Syrie. À al-Chaar, un quartier à l'est d'Alep, des hélicoptères gouvernementaux avaient largué des bombes au chlore sur un groupe d'enfants faisant la queue devant une boulangerie. Les petits corps haletants agonisaient sur des civières. Deux ambulances tentaient en vain de parvenir jusqu'aux décombres du bâtiment. Nous entendions le hurlement des sirènes. Les parents, frères et sœurs, voisins pleuraient et s'agitaient, hébétés. Impuissants, ils regardaient suffoquer leurs enfants. Tout cela, les images satellites nous le renvoyait. Le modérateur palestinien reprit la parole : « Dr Abidi, Dr Ziegler, que faut-il faire ? »

La négociation de Genève échoua complètement. Le 15 février, Lakhdar Brahimi mit fin aux discussions qui végétaient depuis trois semaines dans l'impasse. Il démissionna de ses fonctions.

Depuis lors, le massacre se poursuit. Bachar el-Assad continue de faire bombarder les hôpitaux, les boulangeries, les écoles et les

quartiers d'habitation de son pays³ : en cinq ans de guerre, 250 000 hommes, femmes et enfants sont morts, des millions ont été blessés et mutilés ; sur les 23 millions d'habitants que comptait la Syrie en 2011, 6 sont en fuite hors des frontières, 7,6 sont déplacés à l'intérieur ; 41 cités sont encerclées et soumises à la « diète noire », c'est-à-dire à la privation de nourriture, de médicaments, d'eau propre ; des villes entières sont réduites en poussière et en cendres. Ce meurtre de masse se déroule, chaque jour et chaque nuit, dans une normalité glacée, sous le regard du monde.

À quoi est due cette meurtrière et honteuse impuissance de l'ONU ? La réponse est simple : au veto russe.

La Russie est l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Pour que l'ONU puisse intervenir dans une guerre, rétablir la paix, l'unanimité des cinq États membres permanents est requise. Un nombre incalculable de fois, au rez-de-chaussée du siège de l'ONU à New York, dans la salle du Conseil de sécurité parée de bois précieux et d'une merveilleuse tapisserie, l'ambassadeur russe a levé la main pour refuser une intervention de l'ONU en Syrie.

Résultat du veto russe : il n'existe aucun corridor d'accès aux populations civiles encerclées, aucun Casque bleu ne protège les villes de Syrie, aucune zone d'interdiction de vol (« *no flying zone* ») n'empêche les hélicoptères et bombardiers de Bachar el-Assad (et depuis peu ceux des Russes) d'incendier les immeubles.

Pour l'ONU, le droit de veto est devenu aujourd'hui un fléau. Celui-ci est responsable de son impuissance. Plus précisément, de son incapacité à assumer sa fonction essentielle, celle d'assurer la sécurité collective sur notre planète. À Tartous, près de Lattaquié, la Russie entretient son unique base navale en Méditerranée, en vertu d'un accord passé en 1971 entre l'URSS et la Syrie baasiste. La Russie protège donc le boucher de Damas... et, par la même occasion, sa propre base logistique de Tartous.

Dans l'ouest de l'immense Soudan, sur les terres de l'antique sultanat du Darfour, trois peuples africains (animistes et chrétiens) souffrent, on l'a vu⁴, le martyre de la main du dictateur islamiste de Khartoum, le général Omar el-Béchir. Des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, des éleveurs massalit, four et zaghawa ont déjà été tués, mutilés, brûlés par les hommes du général, mis à mort par la famine organisée, par l'empoisonnement des puits.

Aidés par leurs mercenaires *janjawid*, les soldats du régime encerclent les villages, repoussent les habitants dans leurs cases et les font brûler vifs.

Le Soudan est une grande puissance pétrolière. Son client principal est la Chine. En 2015, 11 % du pétrole consommé en Chine provenait de Port-Soudan. Depuis six ans, le veto chinois au Conseil de sécurité empêche toute intervention de l'ONU au Soudan.

Aujourd'hui, 1,8 million de Palestiniens tentent de survivre sur les 360 km² du ghetto de Gaza. Depuis 2006, l'armée, l'aviation et la marine de guerre israéliennes soumettent le ghetto à un blocus rigoureux et féroce. Les maladies des reins font des ravages, parce que les nappes d'eau souterraines sont polluées et qu'Israël refuse de laisser entrer à Gaza les matériaux de construction et les équipements destinés à reconstruire les stations d'épuration détruites par les bombardements. À l'hôpital Al-Shifa, les médicaments pour le traitement des cancers sont en nombre insuffisants.

Tous les deux ans environ, Israël bombarde Gaza, ses quartiers d'habitation, ses écoles, ses hôpitaux, en tuant à chaque fois des milliers de personnes et en mutilant des dizaines de milliers d'autres.

Pour les raisons déjà évoquées, les États-Unis paralysent, par leur veto, toute action de l'ONU en vue de protéger la population de Gaza.

D'où viennent le droit de veto et sa pratique au sein du Conseil de sécurité de l'ONU ?

L'Écossais John Boyd Orr, présent en 1941 sur l'*USS Augusta*, relate ce moment extraordinaire où Churchill se dressa contre Roosevelt : il refusait d'accepter le projet d'une charte fondée exclusivement sur un principe démocratique. Churchill avait suivi de près la montée au pouvoir d'Adolf Hitler... et celle-ci s'était effectuée dans les règles !

Roosevelt, de son côté, était fermement attaché à l'intangibilité de la souveraineté de chaque État. Il tenait aussi dur comme fer au principe d'égalité entre les États membres, principe finalement retenu dans l'article 2 de la Charte : « L'organisation est fondée sur l'égalité souveraine de tous ses membres. » Quelle que soit l'importance, chaque État-membre de l'ONU dispose donc d'une voix à l'Assemblée générale. Régis Debray écrit : la souveraineté des États est « une façon de mettre un trait d'égalité entre des pays inégaux. Le Burundi a la même "souveraineté" que les États-Unis. C'est loufoque ? Oui, c'est

loufoque. C'est contre-nature ? Oui, c'est contre-nature. C'est ce qu'on appelle la civilisation⁶. »

En novembre 1932, les nazis étaient arrivés en tête aux élections du Reichstag, avec 196 sièges, soit 33 % des suffrages exprimés. Plus de 11 millions de citoyens et citoyennes allemands avaient donné leur voix au parti de Hitler. Les sociaux-démocrates (121 sièges) et les communistes (100 sièges) avaient été incapables de s'allier dans une coalition. Si bien que le président de la République, le (sénile) maréchal von Hindenburg, avait tout naturellement appelé Hitler à la chancellerie.

Au matin du 21 mars 1933, Hitler ouvrit la session du Reichstag à la *Garnisonkirche* (l'église de la Garnison) de Potsdam, sanctuaire funéraire des rois de Prusse, en se tenant à quelques mètres seulement du tombeau du roi Frédéric II. L'immense et magnifique nef baroque était remplie d'officiers SS, de gradés de la SA et de généraux de la *Reichswehr*. Hitler prêta serment sur la Constitution. Trois jours plus tard, il demanda les pleins pouvoirs. Terrorisés par les députés SS, terrifiés par ces uniformes noirs et ces casquettes marquées de l'insigne du *Totenkopf* (tête de mort), 441 membres du Reichstag votèrent en faveur des pleins pouvoirs. Seuls 94 osèrent voter contre.

La démocratie allemande se suicidait en toute liberté, via un vote à bulletin secret.

Je tiens les sept volumes des *Mémoires* de Winston Churchill pour un des plus impressionnants chefs-d'œuvre de notre temps. Voici ce qu'il écrit à propos de l'avènement de Hitler :

« Des profondeurs infernales de l'abîme, il avait appelé les furies sombres et sauvages sommeillant dans la race d'Europe la plus nombreuse, la plus servile, la plus pétrie de contradictions, la plus malheureuse. Il avait conjuré l'atroce idole d'un Moloch dévorant tout, et dont il était lui-même le prêtre et l'incarnation⁷. »

Cette tyrannie était bâtie sur l'infamie, la haine et la brutalité.

Churchill était convaincu que rien ne pouvait exclure, d'une façon absolue, la répétition d'une catastrophe similaire. Comment éviter que, dans un accès d'égarement, une majorité de l'Assemblée générale de l'ONU puisse être amenée à prendre des décisions radicalement contraires aux termes de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme ?

Il fallait donc instituer un frein d'urgence. Et Churchill imposa ses

vues : chacun des cinq États vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale fut doté d'un droit de veto.

Tout au long de son mandat (1997-2006), le secrétaire général Kofi Annan souffrit de l'institution du droit de veto et de la paralysie de l'ONU dans les circonstances de guerres les plus abominables, tant celles de la Somalie que de l'ex-Yougoslavie. Et au moment de quitter son bureau de New York, il déposa, en guise de testament, un plan de réforme du Conseil de sécurité.

Cette réforme comportait deux volets principaux.

Désormais, l'utilisation du droit de veto serait rendue impossible dans tous les conflits impliquant des crimes contre l'humanité.

Les sièges permanents du Conseil de sécurité seraient, par ailleurs, soumis à rotation. Les sièges français et britanniques deviendraient des sièges européens, qui seraient occupés tour à tour par l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, les États scandinaves, etc. La Chine perdrait pour un temps son siège permanent au profit de l'Inde, du Japon, de l'Indonésie, etc. De même pour le siège des États-Unis : il irait tour à tour au Brésil, au Canada, au Mexique, etc.

Les propositions de Kofi Annan tiennent du bon sens et conservent toute leur valeur aujourd'hui. La suspension du droit de veto en cas de crimes contre l'humanité libérerait l'ONU de sa paralysie. La rotation des sièges permanents permettrait de composer un Conseil de sécurité plus conforme aux équilibres économiques, financiers, politiques existant actuellement entre les États.

Mais, en 2006, ce projet de réforme achoppa sur un mur de béton : le refus des cinq États membres permanents du Conseil de sécurité, sans le consentement desquels aucune réforme n'est possible. Le plan fut remisé dans les tiroirs new-yorkais de l'organisation. Or – miracle ! –, il est en train d'en ressortir.

Dans sa *Phénoménologie de l'Esprit*, Wilhelm Friedrich Hegel constate : « *Die Weltgeschichte ist das Weltgericht* » (« L'histoire du monde est le tribunal du monde »⁸).

Les mutations de la situation matérielle entraînent toujours en partie celles des figures idéologiques. Aussi longtemps que les guerres meurtrières se déroulaient loin de leurs frontières, les États détenant un siège permanent au Conseil de sécurité pouvaient tranquillement s'opposer à toute réforme de la Charte. Or, la situation a radicalement changé. En Syrie, en Irak, en Libye, ailleurs encore dans le monde, un

monstre extermine, décapite, tue : le groupe État islamique (*Daeich*). Il massacre, brûle et blesse, dans une rédaction de journal en plein Paris, au Bataclan, aux terrasses des bistrots, dans les trains et les supermarchés de Paris et de Bavière, sur la promenade des Anglais à Nice, dans les métros de Londres, de Bruxelles et de Moscou, à l'aéroport de Bruxelles, dans une église paroissiale de Normandie... Il inspire des tueurs pathologiques aux États-Unis. Pour les Occidentaux et les Russes, l'horreur des guerres lointaines se vit tout à coup à domicile.

Il y a les réfugiés aussi, leurs souffrances en Méditerranée, en mer Égée. Plus de 6 millions de personnes sont en fuite, en exil – Syriens, Irakiens, Afghans, etc. –, demandant protection et asile en Europe. Leur tragédie pose aux États du vieux continent de dramatiques problèmes moraux, d'accueil et d'intégration économique. Elle fait renaître au cœur même de ces États civilisés de puissants et détestables mouvements racistes.

C'est pourquoi il existe aujourd'hui de bonnes chances pour que, tous ensemble, nous puissions remporter ce combat en faveur de la réforme de l'ONU. Entre les diplomates des États membres permanents du Conseil de sécurité, à Genève et à New York, des consultations ont lieu depuis quelques mois. Et elles progressent. Les diplomates du Quai d'Orsay, du *State Department*, du *Foreign Office*, mais aussi de l'*Auswärtiges Amt* allemand, ont déjà rédigé des amendements au plan de Kofi Annan. L'Union européenne a créé un groupe de travail dédié.

Il dépend maintenant de l'intensité des pressions que saura impulser la société civile internationale pour que la réforme conçue par Kofi Annan devienne réalité.

Un autre espoir se lève : celui que représente l'ingérence humanitaire. Il faut absolument que l'ONU, en tant que dépositaire du bien public universel, de l'intérêt général planétaire, puisse, quand un gouvernement viole de manière systématique les droits de l'homme de ses citoyens, *agir* au nom du principe d'ingérence humanitaire – mettre la force qui est la sienne au service du droit.

Je parcours mes carnets de notes consignées parfois tard dans la nuit, après les séances du Conseil des droits de l'homme. Lors de chaque session, une journée est réservée à la présentation, par le ou la haut-commissaire, des « *situations of special concern* » (« situations

appelant une attention particulière »).

Je retombe sur la séance plénière du mercredi 26 mars 2014. Navi Pillay, haut-commissaire en exercice, a la parole. Avec son sourire timide, son regard doux derrière des lunettes sans monture, elle a l'air d'une paisible grand-mère. L'impression est trompeuse. Née au sein d'une famille pauvre d'immigrants tamouls dans un bidonville de Durban, elle est devenue – à force de volonté – avocate pénaliste. Elle a risqué sa vie comme défenseur attitré de dizaines de combattants contre la dictature raciste sud-africaine. Sa voix est ferme, ses informations précises. En Colombie, certaines autorités au sommet de l'État protègent les commandos paramilitaires, eux-mêmes au service des latifundiaires locaux et des sociétés multinationales étrangères des agrocarburants, exploitant les palmiers à huile. Les tueurs paramilitaires assassinent chaque année des centaines de paysans, brûlent leurs huttes, afin de « libérer » les terres et de favoriser les plantations extensives. Aidée par les médecins légistes de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, l'ONU identifie les charniers, examine les cadavres et tente d'établir leur identité. Pour chaque victime exhumée, l'ONU adresse alors une notification au gouvernement de Bogota.

Or, Navi Pillay est désemparée. Depuis peu, les tueurs ont changé de tactique. À Buenaventura, ils ont torturé à mort des centaines de prisonniers et de prisonnières, découpé les corps et dispersé les membres dans des fosses communes différentes, réparties à travers tout le département de Valle del Cauca, au bord du Pacifique : une tête ici, les bras ou les jambes du même corps ailleurs, cachés à des dizaines ou des centaines de kilomètres plus loin. Ils rendent ainsi pratiquement impossible le travail des médecins légistes, et inopérantes les dénonciations de l'ONU. Pendant plus de trois heures, Navi Pillay a égrené ce jour-là le nom des tueurs et l'identité de leurs victimes les plus récentes.

Le vent pousse une fine pluie de mars contre les hautes baies vitrées du palais des Nations. La haut-commissaire ouvre un autre chapitre particulièrement douloureux. Au Guatemala, des enfants « délinquants » de dix ans sont enfermés dans des cellules surpeuplées avec des criminels endurcis. Ces enfants sont souvent battus, violés, tant par les criminels que par les gardiens. Navi Pillay dit : « Je demande que soit réformée la justice des mineurs du Guatemala. » Le

débat tire en longueur. D'autres cas de violation aggravée des droits de l'homme sont exposés. Un pâle soleil troue la barrière sombre des nuages sur le Jura. Le crépuscule gagne les couloirs du palais. Il est 18 heures, l'heure syndicale des interprètes, qui cessent leur travail. Le président interrompt la séance. La ronde des cocktails commence, bientôt suivie des dîners dans les résidences diplomatiques et les restaurants de la ville...

Pendant toute cette journée, après chacune de ses présentations, Navi Pillay a fait appel à la « *responsability to protect* » (« responsabilité de protéger ») incombant à l'ONU. Les droits de l'homme sont invoqués à quinze reprises dans la Charte... mais jamais au chapitre VII, qui énumère, je le rappelle, les mesures de contrainte que l'ONU est autorisée à prendre en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression⁹. Pour les pères fondateurs, en effet, le respect des droits de l'homme par les États ne pouvait pas être obtenu par des mesures de contrainte similaires, mais seulement par la voie de la persuasion et de la coopération.

Sous la pression conjointe des mouvements sociaux, des milieux universitaires, des Églises, en particulier en Europe et en Amérique du Nord, cette doctrine a récemment évolué. La perception de l'ONU comme garante du bien public universel, de l'intérêt général planétaire, s'affirme : « *We the Peoples of the United Nations...* », les mots qui ouvrent le préambule de la Charte commencent à s'incarner. Si un gouvernement tyrannise son propre peuple, viole systématiquement les droits de l'homme, l'ONU a la responsabilité (de par la Charte) de protéger ce peuple. L'ingérence humanitaire, appelée aussi « responsabilité de protéger », est une obligation découlant de la Charte.

L'ingérence humanitaire viole-t-elle la souveraineté des États membres garantie par l'article 2 du chapitre I de la même Charte ? Assurément. Mais la responsabilité de protéger les êtres humains, fût-ce contre leur propre gouvernement, est au fondement même des Nations unies¹⁰.

Plusieurs résolutions du Conseil de sécurité ont défini la « responsabilité de protéger ». La première, la résolution n° 688 du 5 avril 1991, concernait l'Irak et condamnait l'écrasement par Saddam Hussein, à l'issue de la première guerre du Golfe, des populations civiles irakiennes insurgées, en particulier les bombardements au

napalm, au phosphore et au gaz sarin effectués au Kurdistan en mars 1991, responsables d'innombrables morts et de plus de 1 million de réfugiés. Elle autorisait explicitement l'ingérence humanitaire au nord de l'Irak et interdisait – par surveillance aérienne – tout mouvement militaire irakien au-delà du 36^e parallèle. C'est ainsi que les survivants kurdes furent sauvés.

En invoquant la « responsabilité de protéger » de l'ONU pour combattre les violations des droits de l'homme en Colombie et au Guatemala par des sanctions économiques, Navi Pillay était cependant assurée d'échouer, ces pays étant deux protectorats des États-Unis, bien à l'abri de toute action onusienne en vertu du veto américain.

Pourtant, je le répète, l'idée d'ingérence humanitaire fait son chemin, elle progresse contre l'opposition acharnée des souverainistes, partisans de la primauté de la souveraineté nationale des États. Si elle était définitive et appliquée systématiquement, la « responsabilité de protéger » pourrait chaque année sauver des dizaines de milliers de vies humaines. Pour qu'elle s'impose contre les tenants du « souverainisme », le rôle de la société civile internationale sera, ici encore, déterminant.

Selon le rapport de la Commission d'enquête américaine, 2 973 personnes, y compris les pirates, issus de 62 nationalités différentes, ont perdu la vie le 11 septembre 2001 lors des attaques terroristes contre les tours du *World Trade Center* à New York et contre le Pentagone à Washington. Cette effroyable tragédie, le spectacle atroce du drame vécu dans les *Twin Towers* ont fait le tour du monde, bouleversé des centaines de millions de téléspectateurs et suscité le déclenchement d'une guerre, celle des États-Unis contre l'Afghanistan. Le même jour, selon les chiffres de l'ONU, 35 000 enfants en dessous de dix ans sont morts de faim ou de sous-alimentation. Ce jour-là, dans le Tiers-Monde, 156 368 personnes sont mortes – de la tuberculose, du sida, de diarrhées, de maladies infantiles, de la malaria, de la lèpre, d'infections respiratoires, etc. Comme chaque jour, de chaque année. Ce meurtre de masse n'a provoqué aucune émotion.

Le journaliste et éditeur allemand Jakob Augstein écrit : « L'Occident combat la terreur islamiste. Pourquoi pas la nôtre ? Le

nombre des victimes qui en meurent est beaucoup plus élevé. Toutes les cinq secondes un enfant meurt de faim. Par notre faute. » Et de suggérer : « Nous devrions exiger le désendettement des peuples les plus pauvres, charger les importations d'agrocarburants de taxes douanières prohibitives, interdire la spéculation boursière sur les aliments de base, etc.¹¹. »

Le meurtre de masse annuel de millions d'êtres humains par la faim et la malnutrition – sur une planète débordant de richesses – demeure bien l'absolu scandale de notre temps.

Les enfants squelettiques aux membres tremblants, aux regards hagards, victimes de carence en calories, peuplent des contrées toujours plus étendues de la planète.

Nous sommes désormais 7,3 milliards d'êtres humains sur la terre, et plus de 1 milliard d'entre nous continuent d'être gravement et en permanence sous-alimentés.

Entre 2008 et 2012, le nombre des victimes de ces fléaux a de nouveau augmenté. Selon le *World Food Price Index* (l'Index FAO des prix des produits alimentaires) des Nations unies, qui enregistre les fluctuations des prix des aliments de base, ceux-ci ont doublé entre 2002 et 2012, provoquant de nouvelles catastrophes dans les bidonvilles du monde.

Autre exemple de l'échec relatif des efforts accomplis : au Pakistan, la poliomyélite, cette terrible maladie infectieuse, frappe des centaines de milliers d'enfants. En 2008, l'OMS avait lancé une campagne nationale de vaccination. Les talibans pakistanais et autres groupes djihadistes avaient alors tenté de saboter l'opération en assassinant de nombreux agents de la santé préposés aux vaccinations. Malgré les assassinats, la campagne avait été un succès : la poliomyélite avait disparu du pays.

Un soir d'été 2014, je dînais à l'Auberge du Vieux-Bois, près du palais des Nations de Genève, dans son jardin fleuri de roses rouges, en compagnie de Zamir Akram, influent et énergique ambassadeur du Pakistan. Issu d'une famille dirigeante du Pendjab, musulman croyant, patriote farouche et fier de son pays, il avait été l'artisan de la collaboration de l'OMS avec le ministère de la Santé d'Islamabad. Je lui disais mon admiration pour ces agents de santé – hommes et femmes – qui avaient risqué leur vie pour vacciner les enfants.

Akram resta silencieux, puis il me dit : « Détrompez-vous, dans les

tribal areas, ces sacrifices ont été vains... la poliomyélite est de retour. Elle paralyse à nouveau des milliers d'enfants, atrophiant leurs membres. Beaucoup d'enfants vaccinés continuent de souffrir de la sous-alimentation et leurs défenses immunitaires s'effondrent. »

Un dernier exemple encore. Entre 2000 et 2015, le noma, cette horrible maladie de la sous-alimentation qui ronge les tissus mous des visages des enfants, avait fait, notamment en Afrique subsaharienne, des progrès foudroyants, mutilant des dizaines de milliers de victimes supplémentaires. Pourtant, durant les trois premières semaines de son apparition chez un enfant, le noma peut être définitivement guéri par l'administration d'antibiotiques pour un coût total de moins de 5 euros¹². L'argent manquant, la maladie ravage des populations toujours nouvelles et plus nombreuses.

Hilary Putnam, philosophe américain, mort à Boston le 13 mars 2016, formule ainsi cette exigence : « Ne pas faire attendre indéfiniment les opprimés¹³. » En 2013, les sociétés multinationales et les grandes banques ont versé à leurs actionnaires plus de 1 000 milliards de dollars de dividendes. Jamais auparavant dans l'histoire, le capital des plus riches n'avait bénéficié d'une telle rémunération¹⁴.

Si cette somme avait été investie dans des programmes sociaux au lieu d'aller simplement grossir la fortune des quelques milliers de milliardaires de la planète, la misère aurait reculé dans des proportions décisives. Quelques exemples. Avec cette manne, on aurait pu rémunérer 18 millions d'enseignants pendant une année. La faim et les maladies liées à la sous-alimentation auraient disparu après seulement trois ans. Un autre calcul d'Henderson Global Investors : ces 1 000 milliards de dollars auraient permis d'investir 1 million de dollars par jour dans des projets sociaux pendant trois mille ans¹⁵.

Aujourd'hui 85 personnes ultrariches¹⁶ possèdent un patrimoine supérieur aux avoirs cumulés des 3,5 milliards des personnes les plus pauvres. Winnie Byanyima, directrice d'Oxfam international depuis 2013, trouve « tout simplement scandaleux et totalement inacceptable que la moitié la plus pauvre de la planète possède moins de fortune que quelques dizaines de milliardaires qu'on peut transporter dans un bus ». À cette énorme puissance financière s'ajoute la puissance politique. Selon Oxfam International, la quasi-totalité des lois votées par les États occidentaux au cours de la décennie 2004-2014 a servi à

la réduction des impôts des plus riches, à la dérégulation des marchés financiers, à la réforme de la fiscalité en faveur des profits des entreprises, à la libéralisation (flexibilisation, dérégulation) du marché du travail¹⁷.

Le pape François, à Rome, tire cette conclusion : « De même que le commandement de ne pas tuer pose une limite claire pour assurer la valeur de la vie humaine, aujourd'hui nous devons dire non à une économie de la disparité sociale et de l'exclusion. [...] Nous avons mis en route une culture du déchet. Il ne s'agit plus simplement du phénomène de l'exploitation et de l'oppression, mais de quelque chose de nouveau : avec l'exclusion est touchée, dans sa racine même, l'appartenance à la société dans laquelle on vit. L'exclu ne se situe plus dans les bas-fonds, dans la périphérie – il est en dehors. Les exclus ne sont pas des exploités, mais des déchets¹⁸. »

Dans son célèbre livre *The Bottom Billion*, (*Le Milliard d'en bas*), Paul Collier, professeur d'économie à l'université d'Oxford, évalue le nombre de « déchets » à plus de 1 milliard¹⁹.

L'instrument privilégié de cette formidable accumulation de richesses entre les mains d'une mince oligarchie mondialisée est la *société offshore* (ou société écran). Enregistrées dans des « paradis fiscaux », dans des États ne connaissant ni taxe sur la fortune, ni impôt sur le revenu, mais pratiquant un secret bancaire hermétique, ces sociétés servent essentiellement au lavage d'argent illicite. Un prédateur contrôle généralement toute une pyramide de sociétés écrans, rendant totalement impossible la détection de l'origine de l'argent. Les mafias de la drogue et de la traite humaine, les marchands d'armes, la corruption, les terroristes, mais surtout les évadés fiscaux recourent à ces sociétés. Des centaines et des centaines de milliers de sociétés *offshore*, imbriquées les unes dans les autres, permettent aux ultrariches de créer des empires financiers totalement opaques, inaccessibles aux autorités des États dont ils sont originaires. Dans la plupart des pays, ces ultrariches décident eux-mêmes s'ils consentiront à payer des impôts et à quelle hauteur...

L'évasion fiscale planétaire est ainsi responsable d'une grande partie de la misère dans le monde.

Périodiquement, des scandales éclatent. Le dernier en date est celui dit des « Panama Papers »²⁰. Un employé anonyme du cabinet

d'avocats panaméen Mossack Fonseca a fait parvenir à deux célèbres journalistes de recherche de la *Süddeutsche Zeitung*, à Munich, 8 millions de documents et d'e-mails confidentiels. C'est ainsi qu'il est apparu que le cabinet Mossack Fonseca, à lui seul, a mis à disposition des prédateurs plus de 260 000 sociétés écrans aux Bahamas, aux Îles Vierges, à la Barbade, aux Îles Cayman, à Jersey, etc.

Aidés par leurs collègues de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique), les économistes de la CNUCED (Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement) luttent en faveur de l'adoption d'un certain nombre de normes destinées à mettre fin à l'activité nocive des sociétés *offshore*. Cela se traduit notamment par l'interdiction des actions au porteur, l'établissement par l'ONU d'un registre mondial dévoilant les vrais avoirs des propriétaires des sociétés écrans, l'interdiction de nommer des hommes de paille aux fonctions de « *nominee ultimate beneficial owner* » (« propriétaire véritable de la société »).

Rejoignant le combat des économistes de la CNUCED, le Conseil des droits de l'homme a, de son côté, adopté en 2016 une résolution intitulée « *The negative impact of the non-repatriation of funds of illicit origin to the countries of origin on the enjoyment of human rights* » (« L'impact négatif du non-rapatriement dans les pays d'origine de fonds d'origine illicite sur la jouissance des droits de l'homme »). En juin 2016, il a demandé à son comité consultatif un rapport sur le « *non-repatriation of illicit funds* » (« non-rapatriement des fonds d'origine illicite ») en vue de l'élaboration d'une résolution interdisant les sociétés *offshore*.

Oui, le combat continue.

Dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1755), Jean-Jacques Rousseau écrit : « Les hommes n'eussent jamais été que des monstres si la nature ne leur eût donné la pitié à l'appui de la raison²¹. »

Aujourd'hui, une myriade de mouvements sociaux, de syndicats, d'associations, d'organisations non gouvernementales et d'individus, appartenant à toutes les classes sociales, religions, nations, ethnies et formations politiques, de tous les coins de la planète, contestent radicalement l'ordre du monde. La conscience de l'identité est leur moteur. L'inhumanité infligée à un autre détruit l'humanité en moi. Je suis l'autre, l'autre est moi. Il est le miroir qui permet au moi de se

reconnaître. Ou, comme le disent les Évangiles : Dieu est immanent, présent en chacun de nous, faisant de nous des êtres sacrés, à son image.

La souffrance de l'autre, même si je m'en défends, me fait souffrir. C'est pourquoi aucun des combats évoqués dans cette conclusion – restauration et garantie de la sécurité collective, légitimation de l'ingérence humanitaire, destruction des sociétés *offshore* – ne saurait être mené sans la mobilisation et l'appui déterminé de la société civile planétaire. Et la victoire est à ce prix.

Du 9 au 14 août 2016 s'est tenu à Montréal le Forum social mondial, regroupant 35 000 représentants d'une multitude d'organisations militantes. C'est la première fois depuis sa création, il y a quinze ans, que le Forum social mondial se réunissait dans un pays industrialisé. Je suis ébloui par l'incroyable vitalité, la force de création, la fraternité agissante de la société civile. Certes, des contradictions l'habitent. Et si les combats engagés sont nombreux, leurs issues sont incertaines. Mais cette société civile internationale, munie notamment des armes d'une ONU régénérée, porte l'horizon d'un monde enfin humain.

Le Mahatma Gandhi montre le chemin : « D'abord, ils vous ignorent, puis ils se moquent de vous, puis ils vous combattent, puis vous gagnez. »

-
1. Hasni Abidi est directeur du Centre d'études et de recherche sur le monde arabe et méditerranéen (CERMAM), à Genève.
 2. Les terres agricoles entourant Damas.
 3. Aidé, dans son crime, par les bombardiers Sukhoï et Antonov de la flotte russe.
 4. Voir p. 237-238.
 5. John Boyd Orr, *The Role of Food in Postwar Reconstruction*, op. cit.
 6. Régis Debray et Jean Ziegler, *Il s'agit de ne pas se rendre*, Paris, Arléa, 1994, p. 50.
 7. Je cite (et traduis) ce passage de la version allemande des *Mémoires*

de Churchill, vol. I, *Der zweite Weltkrieg*, Berne, Alfred Scherz Verlag, 1948, p. 95.

8. Wilhelm Friedrich Hegel, *La Phénoménologie de l'Esprit* (1807), vol. II, Paris, Aubier, 1947.
9. Voir p. 126 et suiv.
10. Voir Gabriella Venturini et Milena Costas Trascasas, « Intervento umanitario e Responsibility to protect secondo il diritto internazionale », in Bruno M. Bilotta, Franco A. Cappelletti et Alberto Scerbo (dir.), *Pace, Guerra Conflitto nella società dei diritti*, Turin, G. Giappichelli, 2000.
11. Jakob Augstein, « Wir Terroristen », *Der Spiegel (online)*, 16 octobre 2014.
12. La Fondation Winds of Hope, créée par Bertrand Piccard, agit conjointement dans ce domaine avec Sentinelles, fondée par Edmond Kaiser. Voir www.sentinelles.org. Les deux organisations ont leur siège à Lausanne.
13. Hilary Putnam, *Définitions. Pourquoi ne peut-on pas naturaliser la raison ?*, trad. de l'anglais, Paris, Éditions de l'éclat, « Tiré à part », 1993, p. 90.
14. Newsletter de Henderson Global Investors, cité par Jens Korte, in *Neue Zürcher Zeitung am Sonntag*, 2 mars 2014.
15. *Ibid.*
16. Personnes possédant chacune au moins 10 milliards de dollars. Voir Oxfam International, « En finir avec les inégalités extrêmes. Confiscation politique et inégalités économiques », Londres, 2014.
17. *Ibid.*
18. *Le nom de Dieu est miséricorde. Conversation avec Andrea Tornielli*, trad. de l'italien, Paris, Robert Laffont, 2016.
19. Paul Collier, *The Bottom Billion*, Oxford University Press, 2008.
20. Voir Bastian Obermayer et Frederik Obermaier, *Le Secret le mieux gardé du monde. Le roman vrai des Panama Papers*, Paris, Seuil, 2016.
21. *Op. cit.*

Remerciements

C'est Olivier Bétourné, président des Éditions du Seuil, qui a eu l'idée de ce livre. Son amitié critique, ses encouragements vigilants, ses formidables intuitions d'éditeur l'ont fait naître.

Erica Deuber Ziegler a été ma précieuse collaboratrice de tous les instants. Son érudition d'historienne, son talent stylistique, son impitoyable sens critique m'ont été indispensables.

Cécile Videcoq a accompagné chacune des étapes de l'élaboration du livre. Ses critiques exigeantes, ses conseils, son travail éditorial, sa patience amicale m'ont été d'une aide souvent décisive.

Les chapitres qui les impliquaient ont été relus par Christophe Golay et Milena Costas Trascasas. Leurs remarques, leurs précisions ont amélioré la présentation des faits et leur analyse.

Je dois des critiques et des conseils très judicieux à Dominique Ziegler.

Sebastian Ritscher, Catherine Camelot, Caroline Gutmann et Maureen Brown m'ont accordé leur soutien et leur amitié fidèle.

Karine Louesdon, Alain Bischoff et Anaïs Pournin ont été d'un précieux concours dans la relecture et la fabrication de cet ouvrage.

Enfin, les versions successives du manuscrit ont été saisies et mises au net, avec une grande compétence, par Arlette Sallin-Vincent et Sophie Sallin.

À toutes et à tous je dis ma profonde gratitude.

Jean Ziegler